2327W38

Courrier

départ

du directeur

1976-1985

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 73 /CAB
GD/YD

Le 19 Décembre 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame GARNIER-DUPRÉ
Ministère des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale
INSPECTION GENERALE des AFFAIRES SOCIALES
14, Avenue Duquesne
75700 - PARIS

OBJET : Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE/LOT.
REFER : Ma lettre n°68/CAB du 8 Décembre 1983.
P. J. : - trois pièces -

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, en complément de mon envoi du 8 Décembre, les éléments d'étude d'un problè-me que nous avons évoqué lors de votre visite d'inspection mais dont je détenais pas alors l'ensemble des données.

Ce problème, qui s'inscrit dans le cadre du budget de la Cité, concerne l'alimentation en eau et se concrétise par une facture de consommation d'un montant de 34.522,29 francs pour une période de cinq mois (Juillet-Décembre).

Je me permets de rappeler ma position à cet égard dans la mesure où j'ai entrepris dès le mois d'Août 1982 les démarches visant à la remise en état de la station de pompage, opération qui se révèle à l'évidence d'une impérieuse nécessité aujourd'hui.

La mise en place des crédits demandés au Plan de Dépenses 1983 permettrait de remettre en service notre station autonome pour une seule dépense (modique) d'électricité.

Je vous prie de trouver en annexe ma lettre du 9 Juin 1983 par laquelle j'ai appelé l'attention du Maire de Sainte-Livrade sur les conséquences prévisibles de cette situation.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

CITE D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE

ETUDE COMPARATIVE des CONSOMMATIONS d'ELECTRICITE et d'EAU

---=oOo=---

La fourniture du courant électrique nécessaire au fonctionnement de la Cité est répartie sur 4 secteurs différents correspondant à une activité spécifique, et matérialisée par un compteur séparé.

Ce système permet d'enregistrer, à partir d'une facture globale, la consommation et le prix de revient de chacun des secteurs considérés.

C'est ainsi que par référence à la dernière période de facturation (Juillet-Octobre 1983) les données respectives sont les suivantes :

Compteur n° 602 { ECLAIRAGE PUBLIC / LOCAUX ADMINISTRATIFS

Consommation : 3.516 Kws Dépense : 5.022,73

Compteur n° 257 = STATION DE POMPAGE

Consommation : 958 Kws Dépense : 1.776,38

Compteur n° 532 = ATELIER - PAGODE

Consommation : 685 Kws Dépense : 1.589,19

Compteur n° 992 = DOUCHES - M.J.C.

Consommation : 678 Kws Dépense : 1.584,40

9.972,70

Les sommes portées en dépense totalisent pour chaque Secteur le montant de la

{ Consommation / Abonnement / Taxe Locale / T.V.A. }

Par rapport à la consommation d'Eau, il s'ensuit que les dépenses liées à la fourniture de l'eau de ville sont de l'ordre de 34.000,00 francs pour 5 mois sans adjonction d'électricité, alors que celles qui concernent la Station de Pompage sont de l'ordre de 1.800,00 francs pour 4 mois sans apport d'eau de ville ...

Cette analyse est valable pour toute l'année même si l'on considère que la période considérée pour la facturation de l'eau de ville correspond à un plus grand appel de consommation.-

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le 13 Décembre 1983

N° 73 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A)

Monsieur le Directeur Départemental
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative
47015- AGEN Cédex

OBJET : Mise à jour des Dossiers d'Anciens Combattants.

REFER : Votre Questionnaire du 5.12.1983 concernant Monsieur PATAKI Joseph.

P. J. : - deux pièces -

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en retour le Questionnaire relatif au dossier de Mr. PATAKI Joseph demeurant en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade/Lot.

A cette occasion, je me permets de verser à son dossier une pièce supplémentaire. Mr. PATAKI, qui est agé de 93 ans est candidat pour la sixième année consé-cutive au grade de chevalier dans l'Ordre National du Mérite...

Je joins en annexe la demande de candidature que j'ai adressée le 22 Juin 1983 à l'autorité compétente, assortie des réflexions qu'inspire la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

22 Décembre 83

M$_{o}$nsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 72 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

M$_{o}$nsieur CHAVAGNAC Pierre

-Avis d'arrêt de travail (volet 3)	1	6 jours à compter du 16/12/83
-Avis de prolongation d'arrêt de travail (volet 3)	1	15 jours à compter du 22/12/83

2

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Décembre 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 71 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Madame DURNEY Yvette 1 du 26 au 30/12/83

(2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

N° 70 /CAB
GD/YD

NOTE

A l'Occasion des Fêtes de NOEL
une distribution de cadeaux aux
Personnes Agées
aura lieu

LUNDI 19 DECEMBRE 1983 à 14 HEURES

Dans la Salle des Fêtes de la Cité d'Accueil

Les Personnes du Troisième Age
sont conviées
à cette manifestation de sympathie

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

N° 70 /CAB
GD/YD

NOTE

A l'Occasion des Fêtes de NOEL
une distribution de cadeaux aux
Personnes Agées
aura lieu

LUNDI 19 DECEMBRE 1983 à 14 HEURES

dans la Salle des Fêtes de la Cité d'Accueil

Les Personnes du Troisième Age
sont conviées
à cette manifestation de sympathie

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 13 Décembre 19 83

N° 69 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des Fêtes de Noël, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la distribution de cadeaux aux Personnes Agées de la Cité d'Accueil aura lieu le :

LUNDI 19 DECEMBRE 1983 à 14 HEURES
en la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Je me fais l'interprète de nos administrés pour vous prier de bien vouloir honorer de votre présence cette manifestation de sympathie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 68 /CAB
GD/YD

Le 8 Décembre 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Madame GARNIER-DUPRÉ
Inspection Générale des Affaires Sociales
Ministère des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale
14, Avenue Duquesne
75700 - PARIS

Madame,

Dans le cadre de votre visite du 30 Novembre 1983 à Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents susceptibles d'étayer votre rapport d'Inspection.

J'ai voulu ce dossier aussi complet que possible, mais je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

DE SAINTE-LIVRADE

SITUATION des CREDITS au 25 JUILLET 1983

	EXERCICE 1981			EXERCICE 1982			SOLDE REEL des deux EXERCICES
	Crédits	Dépenses	Solde	Crédits	Dépenses	Solde	
FONCTIONNEMENT	220.000,00	224.076,36	-4.076,36	250.000,00	173.495,17	76.504,83	72.428,47
ESPACES VERTS	-	-	-	30.000,00	47.228,06	-17.228,06	-17.228,06
SECOURS	100.000,00	99.459,80	540,20	100.000,00	98.300,00	1.700,00	2.240,80
TRAVAUX	430.000,00	424.673,87	5.326,13	350.000,00	-	350.000,00	355.326,13
	750.000,00	748.210,03	1.789,97	730.000,00	319.023,23	410.976,77	412.766,74

Récapitulation des 2 Exercices

CREDITS = 1.480.000,00

DEPENSES = 1.067.233,26

SOLDE = 412.766,74

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 25 Novembre 19 83

N° 67 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
et de la Solidarité Nationale
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
BUREAU P 3
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Recrutement d'Agents Contractuels.

REFER :
- Arrêté du 20 Octobre 1983, de M.le Commissaire de la République de la Région Aquitaine.
- Ma lettre n° 57/CAB du 7 Novembre 1983.

P. J. : - une pièce -

Comme suite à ma lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai procédé le 21 Novembre 1983 à l'installation du troisième agent concerné par l'autorisation de recrutement accordée au Maire de Sainte-Livrade.

Il s'agit de Monsieur ESTOURNEL Michel, recruté en qualité d'Agent Contractuel de 4ème Catégorie (1er échelon) à compter du 21 Novembre 1983.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Procès-Verbal d'Installation le concernant.

J'ajoute que Monsieur ESTOURNEL appartient au corps des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Livrade et qu'il est appelé à intervenir en dehors de la Cité durant ses heures de service.

Cette situation entraine à l'évidence une défini-tion des obligations liées d'une part à la spécificité de l'agent et d'autre part aux intérêts de l'administration

Une convention pourrait être étudiée en ce sens, prévoyant notamment la responsabilité et les conséquences d'un éventuel incident.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 25 Novembre 1983

N° 66 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Médecin Attaché
SERVICE de PNEUMOLOGIE
Centre Hospitalier Saint-Cyr
47307 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Dépistage Radiophotographique
REFER : Votre Lettre du 17 Novembre 1983.

Docteur,

Par Lettre visée en référence, vous m'avez fait tenir les cartons-résultats des examens radiophotographiques pratiqués à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade le 12 Octobre 1983.

Deux de ces résultats nécessitent un examen complémentaire et concernent Mesdames :

- GENIN, LE THI TRANG
- LUU THUY QUE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les cartons-résultats de ces personnes ont été remis dès réception à leur médecin traitant respectif :

- Docteur Jammes ROBERT, de Sainte-Livrade
- Docteur Pierre BARBES, de Sainte-Livrade

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - Service Médical

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 24 Novembre 1983

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de L'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

N° 65 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- BORDEREAU de REGLEMENT n° 00422 447 concernant Monsieur : DESPIEMONT Michel	I	" TRANSMIS en RETOUR " Après objet rempli, dans le cadre des prescrip--tions de votre Lettre en date du 22 Novembre 1983
- BORDEREAU de REGLEMENT n° 00423 448 concernant Messieurs : SAUDEL Guy, ESTOURNEL Abel	I	
	2	

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 22 Novembre 1983

N° 64 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale
CHARGE des RAPATRIES
Délégation Nationale à l'Action Sociale
Educatrice et Culturelle
39, rue Courtejaire
B.P. 261
11005 - CARCASSONNE CEDEX

OBJET ; Recrutement d'Agents Contractuels

REFER (Arrêté d'Engagement de Mr.le Commissaire de la République de la Région Aquitaine en date du 20 Octobre 1983.- Ma lettre n°56/CAB du 7.11.83.

P. J. : - une pièce -

Comme suite à ma lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai procédé le 21 Novembre 1983 à l'installation du troisième agent concerné par l'autorisation de recrutement accordée au Maire de Sainte-Livrade.

Il s'agit de Monsieur ESTOURNEL Michel, recruté en qualité d'Agent Contractuel de 4ème Catégorie (1er échelon) à compter du 21 Novembre 1983.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Procès-Verbal d'Installation le concernant.

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-Lot

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 63 /CAB
GD/YD

Le 23 Novembre 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Commissaire de la République
du Département de Lot-et-Garonne
2° DIRECTION - 1° BUREAU
47016 - AGEN Cedex

A l'attention de Mademoiselle de TOURNEFORT/

OBJET : Recrutement d'Agents Contractuels.

REFER :
- Lettre n° 24729 du 26 Janvier 1983, de Monsieur le Ministre des Affaires Sociales.
- Ma lettre n° 19/CAB du 18 Avril 1983.
- Ma lettre n° 55/CAB du 7 Novembre 1983.

Comme suite à ma lettre du 7 Novembre 1983, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai procédé le 21 Novembre 1983 à l'installation du troisième agent concerné par l'autorisation de recrutement accordée au Maire de Sainte-Livrade, par le Ministère de Tutelle.

Il s'agit de Monsieur ESTOURNEL Michel, recruté en qualité d'Agent Contractuel de 4ème Catégorie (1er Echelon) par Arrêté d'Engagement de Monsieur le Commissaire de la République de la Région Aquitaine en date du 20 Octobre 1983.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Procès-Verbal d'Installation des trois nouveaux Agents.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17 Novembre 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN

N° 62 / GAB
YD/YD

ETAT concernant les Redevances
Trimestrielles pour le
4ème TRIMESTRE 1983 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Novembre 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015- AGEN

N° 61 / CAB
YD/YD.

Dossier Sécurité Sociale concernant :

Monsieur ESTOURNEL Abel

-Déclaration de changement de situation (3 volets)	1
-Relevé d'identité bancaire	1
-Carte d'immatriculation	1
-Attestation annuelle d'activité salariée année 1982	1
-Fiche familiale d'tat civil	1
-Fiche individuelle d'état civil	3
	8

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 60 /CAB
GD/YD

Le 21 Novembre 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de L'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

OBJET : Recrutement d'Agents Contractuels.
REFER : Ma lettre n° 54/CAB du 7 Novembre 1983.
P. J. : - une pièce -

Dans le cadre de l'Arrêté d'Engagement en date du 20 Octobre 1983 pris par Monsieur le Commissaire de la République de la Région Aquitaine, et comme suite à ma lettre de référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Procès-Verbal d'Installation de Monsieur :

- ESTOURNEL Michel

recruté en qualité d'Agent Contractuel de 4ème Catégorie (1er Echelon) à compter du 21 Novembre 1983.

J'ajoute que Monsieur ESTOURNEL appartient au corps des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Livrade et qu'il est appelé à intervenir en dehors de la Cité durant ses heures de service.

Je vous serais obligé en conséquence de vos directives quant à un éventuel incident se situant dans le cadre de cette activité.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

14 Novembre 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 59 / CAB
YD/YD.

Dossiers Sécurité Sociale concernant :

Monsieur DESPIEMONT Michel

-Déclaration changement de situation (3 volets)	1
-Carte d'inscription ANPE	1
-Carte immatriculation C.M.S.A.	1
-Certificat d'embauche ANPE	1
-Relevé d'identité bancaire	1

Monsieur SAUDEL Guy

-Déclaration changement de situation(3volets)	1
-Carte d'inscription ANPE	1
-Carte d'assuré social	1
-Relevé d'identité bancaire	1
	9

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 58 /CAB
GD/YD

Le 14 Novembre 19 83

ETAT

DES SOMMES DUES POUR L'ACHAT DES VIGNETTES AUTOMOBILES AFFERENTES AUX VEHICULES DE LA CITE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

-o- **EXERCICE 1983/1984** -o-

Immatriculation	Puissance	1°Année de Mise en Circulation	Catégorie Vignettes	MONTANT de la TAXE
97 834 DE	4 CV	24.02.1977	H	85,00
36 070 DE	4 CV	29.05.1973	H	85,00
52 821 DE	4 CV	26.01.1967	H	85,00
45 658 DB	8 CV	22.01.1969	K	380,00
				635,00

ARRETE le présent ETAT à la somme de
SIX CENT TRENTE CINQ FRANCS /

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

Le Receveur des Impôts,

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 57 /CAB
GD/YD

Le 7 Novembre 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

Monsieur le MINISTRE des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
BUREAU P3
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Recrutement d'Agents Contractuels.

REFER } Arrêtés du 20 Octobre 1983 de Mr.le Commissaire
} de la République de la Région Aquitaine.

P. J. : - deux pièces -

Dans le cadre de l'Arrêté d'Engagement pris par Monsieur le Commissaire de la République de la Région Aquitaine le 20 Octobre 1983, j'ai l'honneur de vous faire tenir les Procès-Verbaux d'Installation de Messieurs

- SAUDEL Guy
- DESPIEMONT Michel

recrutés en qualité d'Agents Contractuels de 4ème Caté-gorie (1er Echelon) à compter du 7 Novembre 1983.

J'ajoute que l'installation du troisième Agent concerné (Mr. ESTOURNEL Michel) sera rendue effective le 21 Novembre prochain à l'issue du préavis donné par l'Intéressé à son employeur actuel.

Je ne manquerai pas de vous adresser en temps utile le Procès-Verbal établi à cette occasion.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

Le 7 Novembre 19 83

N° 56 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

-/A

Monsieur le Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale
CHARGE des RAPATRIES
Délégation Nationale à l'Action Sociale
Educatrice et Culturelle
39, rue Courtejaire
B.P. 261
11005 - CARCASSONNE CEDEX

OBJET : Recrutement d'Agents Contractuels.

REFER : Arrêtés d'Engagement de Mr.le Commissaire de la République de la Région Aquitaine en date du 20 Octobre 1983.

P. J. : - six pièces -

Dans le cadre de l'Arrêté d'Engagement en date du 20 Octobre 1983 pris par Monsieur le Commissaire de la République de la Région Aquitaine, j'ai l'honneur de vous faire tenir les Procès-Verbaux d'Installation de Messieurs

- SAUDEL Guy
- DESPIEMONT Michel

recrutés en qualité d'Agents Contractuels de 4ème Catégo-rie (1er Echelon) à compter du 7 Novembre 1983.

J'ajoute que l'installation du troisième agent concerné (Mr. ESTOURNEL Michel) sera rendue effective le 21 Novembre prochain à l'issue du préavis donné par l'Intéressé à son employeur actuel.

Je ne manquerai pas de vous adresser en temps utile le Procès-Verbal établi à cette occasion.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 55 /CAB
GD/YD

Le 7 Novembre 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A)

Monsieur le Commissaire de la République
du Département de Lot-et-Garonne
2° DIRECTION - 1° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

A) l'Attention de Mademoiselle de TOURNEFORT/

OBJET : Recrutement d'Agents Contractuels

REFER (-Lettre n°24729,du 26 Janvier 1983,de Monsieur le Ministre des Affaires Sociales.
(-Ma lettre n° 19/CAB du 18 Avril 1983.

Dans le cadre de l'autorisation de recrutement accordée au Maire de Sainte-Livrade par lettre ministé-rielle visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai procédé ce jour à l'installation de Messieurs :

- SAUDEL Guy
- DESPIEMONT Michel

recrutés en qualité d'Agents Contractuels de 4ème Caté-gorie (1er Echelon) par Arrêté d'Engagement de Monsieur le Commissaire de la République de la Région Aquitaine en date du 20 Octobre 1983.

J'ajoute que l'installation du troisième agent concerné (Mr.ESTOURNEL Michel) sera rendue effective le 21 Novembre prochain à l'issue du préavis donné par l'Intéressé à son employeur actuel.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 54 /CAB
GD.YD

Le 7 Novembre *19* 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

OBJET : Recrutements d'Agents Contractuels.

Dans le cadre de l'Arrêté d'Engagement en date du 20 Octobre 1983 pris par Monsieur le Commissaire de la République de la Région Aquitaine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les Procès-Verbaux d'Instal--lation de Messieurs :

- SAUDEL Guy
- DESPIEMONT Michel

recrutés en qualité d'Agents Contractuels de 4ème Caté--gorie (1er Echelon) à compter du 7 Novembre 1983.

J'ajoute que l'installation du troisième Agent concerné sera rendue effective le 21 Novembre prochain à l'issue du préavis donné par l'Intéressé à son employeur actuel.

Je ne manquerai pas de vous faire parvenir en temps utile le Procès-Verbal établi à cette occasion.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

3 Novembre 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 53 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur DELPRAT Alain 1 Cinquième Semaine 1982

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 2 Nove

N° 52 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité

A

Monsieur le Directeur de
LABOR HAKO S.A.
Succursale Bordeaux Ac
Plaine de Moscou-RN113-
33140 - PONT-DE-LA-

A l'Attention de Monsi

OBJET : Tondeuse HAKO PROFI 4155

REFER : Votre Lettre N° 8310/795 du 27 Octo

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, et
à la visite de Monsieur DEBOUTE, vous avez
me faire tenir un devis de la réparation
tondeuse en service à la Cité d'Accueil.

J'ai l'honneur de vous part de mon
la remise en état de cette tondeuse aux co
énoncées dans le devis (Montant TTC: 3.63
-tion estimée pour hausse au 1/11/1983 : 8

Je vous prie d'agréer, Monsieur le
l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 26 Octobre 19 83

Monsieur le Secrétaire d'Etat
Chargé des Rapatriés
SERVICE CENTRAL DES RAPATRIES
Bureau de l'Accueil & du Reclassement Social
57, Place du 14 Juillet
47015 - AGEN CEDEX

N° 51 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
		A l'Attention de Monsieur MICHEL
- Correspondance adressée à Mr. Louis BODUT, de SARCELLES, dans le cadre de sa demande d'attes--tation de travail transmise par vos Services par B.E. N° 06416/RAP/ARS/2-BM/JN du 21 Octobre 1983 (Photocopie)	I	Transmis " A TITRE de COMPTE-RENDU "

Le Directeur
de la Cité d'Accueil,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE - 1071

DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 50 /CAB
GD/YD

Le 25 Octobre 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Louis BODUT
16, Place Georges-Guynemer
95200 - SARCELLES

Monsieur,

Par lettre en date du 6 Octobre 1983, vous avez sollicité la délivrance d'une attestation de travail pour la période durant laquelle vous avez été employé au Centre d'Accueil de BIAS.

L'autorité de tutelle m'ayant fait parvenir votre demande, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document souhaité ainsi que la photocopie d'un certificat de l'époque, vous concernant, à partir duquel l'attestation a été établie.

Il ressort en effet des archives en ma possession que votre période d'emploi ne couvre pas les années 1958 et 1959, mais se situe du 6 Avril 1958 (date d'embauche) au 5 Novembre 1958 (date de licenciement).

Je demeure à votre disposition en tant que de besoin, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24 Octobre 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 49 / CAB
YD/YD.

Décompte indemnités journalières perçues par Monsieur CHAVAGNAC Pierre, pour la période du 1° au 15 Août 1983.	1	Aux fins de Régularisation 991,32
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 48 /CAB
GD/YD

Le 3 Octobre 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Pasteur Bernard BOUISSIERES
Eglise Evangélique
41-43, rue Victor Delbergé
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur le Pasteur,

Par lettre du 15 Septembre 1983, vous avez bien voulu m'inviter à l'inauguration du nouveau local de Culte de l'Eglise Evangélique de Villeneuve/Lot.

Votre correspondance m'étant parvenue le 1er Octobre, date de l'inauguration, il ne m'a pas été possible de reporter les obligations que j'avais, par ailleurs, ce même jour.

Je regrette ce contre-temps, et en vous remerciant de votre attention à laquelle j'ai été très sensible, je forme les voeux les meilleurs pour la réussite de votre entreprise.

Je tiens également à vous renouveler mes remercie-ments pour la qualité de votre action lors des obsèques de Madame LUONG NHU TRUAT, que vous avez bien voulu assurer en la chapelle de la Cité d'Accueil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Pasteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 47 /CAB
GD/YD

Le 30 Septembre 1983

NOTE

--=o§o=--

Les Résidents de la Cité sont informés de ce qu'une séance de RADIOGRAPHIE, programmée à leur intention par le Service Départemental de l' Action Sanitaire et Sociale aura lieu au C.A.F.I.

MERCREDI 12 OCTOBRE 1983 de 10 H à 12 Heures

Le camion Radio se tiendra à l'emplacement habituel devant le Dispensaire, et à la disposition de tous.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

28 Septembre 83

Monsieur le Directeur
de la C.A.F. de Lot-et-Garonne
Service A.A.H.
1, Rue J.L. Vincens
47 012 - AGEN - Cedex.

N° 46 / CAB
YD/YD.

Photocopie décision d'attribution de l'allocation spéciale et de l'allocation supplémentaire concernant :

AUX FINS DE REGULARISATION DE LEUR DOSSIER.

-Mme COURSIER	Marthe	1	allocataire N°	806 249 0
-Melle NGUYEN	Jeannette	1	" N°	806 995 S

2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 45 /CAB
GD/YD

Le 17 Septembre 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil

Monsieur le Directeur du
Centre d'Intégration Socio-Culturelle des
Réfugiés Asiatiques en Belgique
189, rue Vander Kindère
1180 BRUXELLES

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre d'une rencontre entre vos administrés et la communauté des Français d'Indochine, de Sainte-Livra vous aviez envisagé le déplacement à la Cité d'Accueil, d'une quarantaine d'enfants et de dix adultes durant trois jours.

Après étude du problème avec le Révérend Père GAUTHIER il ne nous a pas paru possible de répondre positivement à votre souhait en raison des difficultés d'ordre matériel que poserait une telle entreprise, notamment au niveau de l'hébergement.

Il n'existe en effet aucune possibilité d'accueil dans la Cité dont tous les logements sont occupés.

Par ailleurs, la majorité de la population étant agée il n'est pas non plus concevable de loger 40 enfants chez l'habitant.

Je vous en exprime mes regrets mais je tiens à vous remercier de votre initiative, à laquelle le Père GAUTHIER et moi-même avons été très sensibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

19 Août 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 44 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1 du 1/09/ au 5/10/1983.

(en 2 ex).

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Août 1983

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 43 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat médical de reprise de travail 1 à compter du 16 Août 1983.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Août 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015- AGEN

N° 42 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuél concernant :

-Monsieur	DURNEY	Guy	1	22 Août au 9 Septembre 1983
-Madame	DURNEY	Yvette	1	" " "
			2	

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 41 /CAB
GD/YD

Le 11 Août 1983

Monsieur le Chef d'Agence,
AGENCE COMMERCIALE des TELECOMMUNICATIONS
44, rue Paganel
47015 - AGEN

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- CARTE d'INVALIDITE (Photocopie) concernant Madame : - DARACHONE Inhiane domiciliée au C.A.F.I. Bâtiment B n° 12	I	" TRANSMIS pour ATTRIBUTION" suite à votre demande téléphonique, dans le cadre de l'installation du téléphone au domicile de l'Intéressée.
-		NOTA: Madame DARACHONE Inhiane, a été naturalisée française, par Décret du 2 Décembre 1981, sous les nom et prénom de : INHIANE Marie

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DURNEY

8 Août 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 40 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Madame WEISS Ly

-Demande de congé 1 du 1/08/ au 2/09/83 inclus.

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Août 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 39 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Avis d'arrêt de travail volet N° 3 1 15 jours à compter du 1/8/83

1

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Juillet 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 38 / CAB
YD / YD.

Demande de congé " 5° Semaine" concernant:

Monsieur DURNEY Guy 1

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

Le 197

N° 37 /CAB
GD/YD

ATTESTATION

****

Je soussigné DURNEY Guy, Directeur de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine et Président de la Section Cantonale des Anciens Combattants de Sainte-Livrade/Lot, certifie qu'un Etat Signalétique et des Services concernant :

- Monsieur CHAVAGNAC Pierre

a été demandé le 4 Juillet 1983, au Bureau Spécial du Service National de CHARTRES.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée à Sainte-Livrade/Lot, le 5 Juillet 1983, pour servir et valoir ce que de droit.

27 Juin 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 36 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane	1	4 au 23 Juillet 1983 inclus.

(2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 35 /CAB
GD/YD

Le 29 Juin 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Maison des Jeunes et de la Culture.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis saisi d'une demande visant à l'installation de deux Water-Closet et de deux lavabos dans les locaux du C.A.F.I. occupés par la M.J.C.

Cette demande, transmise verbalement par Monsieur DELPRAT, Animateur de la MJC, émane de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Dans la mesure où la Commune est directement concernée par les activités de la MJC, je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir la suite qu'il convient de réserver à cette requête, compte-tenu de l'opportunité de temps et de lieu qui s'y attache.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - LOT-et-Garonne
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 34 /CAB
GD/YD

Le 27 Juin 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Le 13 Décembre 1982, je vous ai fait tenir un rapport sur le comportement des jeunes gens qui vivent dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, en état de délinquance et d'oisiveté.

A cette occasion, je suggérais l'adjonction d'une mesure administrative à toute peine prononcée au pénal.

Dans le cadre de ce dossier, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que Monsieur SEUSSE Francis, agé de 23 ans, a été condamné le 22 Juin 1983 à 15 jours de prison avec sursis pour vol avec effraction. Il est par ailleurs sous le coup d'une inculpation pour incendie volontaire commis à Sainte-Livrade le 15 Avril dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

24 Juin 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 33 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur DELPRAT Alain 1 4 au 30 Juillet 1983.

' 2 ex. '

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 32 /CAB
GD/YD

Le 22 Juin 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

Monsieur le Colonel
Commandant le BUREAU CENTRAL d'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
Caserne Bernadotte
64023 - PAU CEDEX

OBJET: Ordre National du Mérite-Candidature PATAKI Joseph.

REFER:
- Votre Lettre DECO/O.N.M.-37505 du 6 Octobre 1978.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19 Octobre 1979
- Ma lettre n° 176/CAB du 10 Octobre 1979.
- Ma Lettre n° 99/CAB du 11 Juin 1980.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19 Juin 1980.
- Ma lettre n° 103/CAB du 23 Juin 1980.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-20318 du 10 Juillet 1980
- Ma lettre n° 82/CAB du 22 Septembre 1981.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-031818 du 21 Octobre 198
- Ma lettre n° 87/CAB du 26 Juillet 1982.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/DOSN/LH-028307 du 18 Août 198

P. J.: - trois pièces -

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une nouvelle demande émanant de Monsieur PATAKI Joseph, qui réside en la Cité que je dirige, et candidat pour la sixième année consécutive au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

A cette occasion, je me permets de vous demander, une fois de plus, si l'on peut légitimement entretenir ce vieux serviteur du Pays dans l'espoir d'une nomination.

Monsieur PATAKI en effet est agé de 93 ans et il paraît douteux qu'il puisse renouveler plus longtemps sa candidature, alors que son passé militaire et son dévouemen au sein de la Section Cantonale des Anciens Combattants, et des Médaillés Militaires, militent en faveur de sa nominatio

J'ajoute que l'enquête de moralité a été diligentée à plusieurs reprises.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne--ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, mon Colonel l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N° 31 /CAB
GD/YD

Le 13 Juin 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : A/s de la Société " **SAINTE-LIVRADE XIII** ".

REFER { Votre Lettre du 3 Juin 1983 (Reçue le 9 Juin)
{ Votre Lettre du 7 Juin 1983

Monsieur le Maire,

Par Lettres visées en référence, vous m'avez fait part du voeu émis lors de l'Assemblée Générale de la Société "SAINTE-LIVRADE XIII" et tendant à l'obtention d'un local de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, en vue de l'aménagement d'un "Club-House".

Après étude du problème, et conformément à vos instructions, j'ai présenté à Monsieur François BERGONNIE, Conseiller Municipal et Président de "STE-LIVRADE XIII", un logement de fonctions dont les structures semblent devoir répondre à son attente.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous rendre compte du suivi de cette affaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 13 Juin 1983

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN Cedex

N° 30 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Liste d'émargement relative aux Comités Techniques Paritaires Régionaux, et concernant le personnel de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE :	I	Transmis en retour dans le cadre de votre Transmission N°. 131/RS/MG du 8 Juin 1983.
Agents Contractuels- DURNEY Guy DURNEY Yvette CHAVAGNAC Pierre DELPRAT Alain		
Agents Vacataires- DALLA CIA Christiane WEISS Ly		
******		

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 29 /CAB
GD/YD

Le 9 Juin 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Travaux à réaliser dans la Cité d'Accueil.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire part des problèmes d'ordre matériel qui se posent à la Cité en raison de travaux dont la réalisation a été différée.

En premier lieu, le système de distribution d'eau nécessite à bref délai une réfection complète.

A ma demande, une étude a été effectuée en 1982 par l'agence villeneuvoise de la Société SOBEA. Cette étude chiffrée comporte deux aspects distincts :

- d'une part, la remise en état des installations pour une somme totale de 17.730,28 francs.
- d'autre part, l'entretien et la surveillance de l'ensemble du réseau pour un coût annuel de 32.000,00 Fcs.

Par lettre du 20 Octobre 1982, j'ai passé commande ferme pour la réalisation du premier objectif (remise en état) et à titre de mesure conservatoire, j'ai inscrit au budget du C.A.F.I. 'Section Travaux" au titre de l'Exercice 1983, une somme de 60.000,00 francs pour tenir compte de l'actualisation du devis initial.

A ce jour, et malgré plusieurs rappels, la Société SOBEA n'est toujours pas intervenue et les responsables ne sont pas en mesure de donner une explication !

Il faut savoir que la distribution de l'eau est assurée par une seule pompe, l'eau de ville ne pouvant prendre le relais en raison de la défaillance du flotteur du réservoir. Il est douteux que cette pompe puisse continuer d'alimenter longtemps sans incident les 350 personnes qui vivent en permanence dans la Cité sans omettre un nombre important de "vacanciers".

Dans cet ordre d'idée, le moment me semble opportun de suggérer la mise en place de compteurs d'eau individuels, mesure qui pourrait être devancée par un Arrêté Municipal interdisant l'arrosage des jardins en période de canicule.

... / ...

L'appel de consommation s'en trouverait assurément diminué et soulagerait d'autant les installations, lesquelles, je le rappelle, ne répondent plus sous leur forme actuelle, à la demande.

Le second problème concerne l'état des chaussées de la Cité d'Accueil qui demeure un souci de préoccupation pour les usagers.

Je précise que les travaux de réfection ont été prévus (et accordés) au Budget de 1982 sur devis proposé par l'Equipement.

A l'heure actuelle, ce projet n'a reçu aucun commencement d'éxécution et le réseau intérieur continue de se dégrader.

Cette situation est préjudiciable à la sécurité des Résidents, et notamment des personnes agées, en raison des "nids de poule" que présente le revêtement aux endroits les plus fréquentés (épicerie, pagode,etc.)

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 28 /CAB
GD/YD

Le 30 Mai 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le DELEGUE REGIONAL
du Secrétariat d'Etat aux Rapatriés
Préfecture de Région Aquitaine
33077 - BORDEAUX Cedex

Monsieur le Délégué Régional,

Dans le cadre de la création d'un Centre de Formation Professionnelle, susceptible d'être implanté à Villeneuve-sur-Lot au bénéfice des Rapatriés, j'ai l'honneur de vous faire part du problème posé à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine de Sainte-Livrade, au niveau de l'emploi des Jeunes.

A ce jour, 14 jeunes gens et 8 jeunes filles agés de 18 à 25 ans sont inscrits en qualité de demandeurs d'emploi, certains depuis une longue période.
Une quinzaine d'autres, plus agés, se trouvent dans la même situation.

Ces personnes n'ont pas la qualité d'Ayant-Droit au sens de la Convention de Municipalisation mais elles n'en résident pas moins, à titres divers, dans la Cité, vivant en marge de la collectivité de retraités. Il s'agit essentiellement d'enfants majeurs demeurés au foyer des Parents, Rapatriés d'Indochine.

Leur manque de qualification professionnelle, aggravé par une longue inaction, constitue un obstacle important dans un contexte local défavorisé au plan de l'emploi.

C'est pourquoi, les perspectives offertes par un Centre Professionnel ne manquent pas d'intérêt à notre échelon, et je vous serais très obligé des éléments qu'il vous plaira de me faire tenir à ce sujet.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Régional, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

*DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS*

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

Le 30 Mai 1983

N° 27 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la Gironde
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
6bis, Cours de Gourgues
33060 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : Pension d'Ayant-Cause N° 24833078.
Madame Veuve LECRENN Joséphine

REFER : Votre Lettre-Questionnaire du 10 Mars 1983.

P. J. : - deux pièces -

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

Dans le cadre de la mise en paiement de la pension visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le prénom de la bénéficiaire, tel que mentionné lors de la première échéance, ne correspond pas à son état-civil.

Il s'agit en réalité de "JOSEPHINE" aux lieu et place de "JACQUELINE", ainsi qu'il ressort des documents qui vous ont été adressés le 16 Mars 1983.

A toutes fins utiles, je joins à la présente :

- une Fiche Individuelle d'Etat-Civil
- un Extrait d'Acte de Naissance.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - 107-sur-107 - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 27 Mai 1983

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN Cedex

N° 26 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Remboursement des Frais de Déplacement engagés par :		
- Monsieur DURNEY Guy		" TRANSMIS en RETOUR "
		après établissement dans le cadre de vos prescriptions
*******		****
- ETAT des Frais de Déplacement en quadruple exemplaire	I	NOTA: Les billets SNCF ainsi que la convocation du Ministère sont détenus dans vos services.

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Mai 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
AGEN.

N° 25 / CAB
YD/YD.

Etat concernant Heures Supplémentaires et
Indemnités forfaitaires 2° TRIMESTRE 1983

Agents Contractuels de la Cité. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Mai 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail etde l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN

N° 24 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur	CHAVAGNAC Pierre	1
Monsieur	DELPRAT Alain	1
		2

(2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 13 Mai 19 83

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN Cedex

N° 23 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Remboursement des Frais de Déplacement engagés par :		
- Monsieur DURNEY Guy		
*****		
- ETAT des Frais de Déplacement en triple exemplaire	I	
- Billets de transport S.N.C.F.	2	
- Convocation Ministère	I	
	4	

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00 20

N° 22 /CAB
GD/YD

Le 13 Mai 1983

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Chargé des RAPATRIES
Délégation Nationale à l'Action Educatrice Sociale et Culturelle
SERVICE ADMINISTRATIF et FINANCIER
39, rue Courtejaire
11005 - CARCASSONNE CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
		Ref: N°83/COMPT/M.O./R.M.C. 04859 du 10 Mai 1983.
		*******
- Fiches de Notation du Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au titre de l'Année 1982 :		TRANSMISES en RETOUR
- CHAVAGNAC Pierre	I	après émargement dans le cadre des articles 16 et 17 du Décret n° 78-457 du 17 Mars 1978
- DELPRAT Alain	I	
- DURNEY Guy	I	
- DURNEY Yvette	I	
	4	

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE (Lot)

G. DURNEY

9 Mai 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

à l'attention de M. SANCHIS.

N° 21 / CAB
YD/YD.

Photocopie décompte indemnités journalières perçues par Monsieur CARRIEU René, pour la période du 1° au 30 Juin 1982.		Suivant entretien téléphonique	
	1	2.606,40	
	1		

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Mai 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

à l'attention de M. SANCHIS.

N° 21 / CAB
YD/YD.

Photocopie décompte indemnités journalières perçues par Monsieur CARRIEU René, pour la période du 1° au 30 Juin 1982.	Suivant entretien téléphonique 1	2.606,40
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

M G P

SECTION LOCALE DE SECURITE SOCIALE "Q"
Résidence Pradines - Boulevard de la Liberté - B.P. 231
47007 AGEN - TEL. 47.44.90

N° décompte	N° mutuelle	Déc. préc.	Date	Risq.	Régime
37705		33946	02 07 82	AIM	101 47

Code prescripteur	Spé	Code Traitant	Spé	CPAM	MUT.
		471005348 01	471005348 01	471	22

Code	Nature des prestations	Nbre	Coeff.	Honor. déclar.	Dp	Prix unitaire	Taux S.S.	MT brut S.S.	MT mutuelle
SF	IJ MOINS DE 3 MOIS	1	30,	86,88		86,88	100,00	2606,40	
								2606,40	0,00

ASSURE N° S.S. : 1 20 10 82 155 001 85
Nom CARRIEU
Prénom RENE

BENEFICIAIRE ASS
Nom CARRIEU
Prénom RENE

N° mutualiste :
Né(e) le 14 10 20
Nbre ordonnances :

DATE DES SOINS :
Hospitalisation Du 01 06 82 Au 30 06 82
Indemn. journ. Du Au

N° tiers payant	Mode paiement	Avances	MT tiers pay.	MT brut SS + Mut.
	CH BQ			2606,40

MR CARRIEU RENE

RUE DE LA GRAVADE

47110 STE LIVRADE

Etablissement – Sect. – Serv.	Réf. facture	C. lieu	

P. le Directeur	P. l'Agent comptable	Pour Acquit

NET A PAYER
2606,40

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 25 Avril 19 83

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN Cedex

N° 20 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Convocation à la réunion de la Commission administrative paritaire des Agents Contractuels des services extérieurs du Travail et de l'Emploi, concernant Mr. DURNEY Guy	I	TRANSMIS à titre de COMPTE-RENDU

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE - F.I.O.T.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 19 /CAB
GD/YD

Le 18 Avril 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Commissaire de la République
du Département de Lot-et-Garonne
2° DIRECTION - 1° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : Recrutement de trois agents contractuels.

REFER : Lettre n° 24729 de Mr.le Ministre des Affaires Sociales, en date du 26 Janvier 1983.

P. J. : - une pièce -

Dans le cadre de notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre de Monsieur le Ministre des Affaires Sociales (D.A.G.P.B.) autorisant le Maire de Sainte-Livrade à procéder au recrutement de trois Agents Contractuels pour servir à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Ce personnel est destiné à pourvoir au rempla-cement de 3 agents dont le départ à la retraite est intervenu en 1982, créant une situation que j'ai évoquée en son temps au ministère de tutelle.

A ce jour, aucun recrutement n'a été effectué mais je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à cette affaire par l'autorité pressentie.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 18 /CAB
GD/YD

Le 16 Mars 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la Gironde
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
Boîte Postale 908
33060 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : Avance Militaire Ayant-Cause N° 24833078.
Madame Veuve LE CRENN Joséphine.

REFER : Votre Lettre-Questionnaire du 10 Mars 1983.

P. J. : - cinq pièces -

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en retour, le Questionnaire que vous avez bien voulu adresser à Madame Joséphine LE CRENN dans le cadre de la mise en paiement de l'avantage désigné en référence.

Conformément à vos prescriptions, ce document s'accompagne des pièces suivantes :

- Relevé d'identité bancaire.
- Extrait d'Acte de Naissance.
- Fiche Familiale d'Etat-Civil.
- Fiche Individuelle d'Etat-Civil.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



G. DURNEY

16 Mars 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 016 - AGEN

N° 17 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Mme DALLA CIA	Christiane	1
-M. DURNEY	Guy	1
-Mme DURNEY	Yvette	1
		3

(en 2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 8 Mars 1983

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES
Délégation Nationale à l'Action Sociale
Educative et Culturelle
39, rue Courtejaire
B.P. 261
11005 - CARCASSONNE CEDEX

N° 16/ CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Lettre N° 24729, de Monsieur le Directeur de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget (Affaires Sociales) en date du 26 Janvier 1983, et adressée à Mr. le Maire de Sainte-Livrade/Lot dans le cadre du recrutement de Trois Agents Contractuels.	I	" Satisfaction à votre demande, suite à notre entretien téléphonique de ce jour "

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

DURNEY

28 Février 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 15 / CAB
YD/YD.

Etat concernant Heures Supplémentaires et
Indemnités forfaitaires 1° TRIMESTRE 1983

Agents Contractuels de la Cité. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone.(58) 01.00.20

N° 14 /CAB
GD/YD

Le 22 Février 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE
Service des Pensions des Armées
SOUS-DIRECTION des PENSIONS MILITAIRES
3ème Bureau
17016 - LA ROCHELLE CEDEX

OBJET : Pension d'Ayant Cause - Dossier N° 142.599 A
REFER : Votre Lettre N° 312267 DEF/SPA/PM/33 du 14.2.1983.
P. J. : - deux pièces -

Dans le cadre de l'étude des droits à pension de Madame LE CRENN Joséphine, vous me faites part dans votre Lettre visée en référence, des démarches entreprises en vue de déterminer la situation de cette Veuve au regard de la nationalité française.

Corrélativement à ces recherches, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint deux documents établissant de manière indiscutable la citoyenneté de Madame LECRENN, à savoir :

- Certificat de Nationalité Française
- Carte Nationale d'Identité

Conformément à vos instructions, la photocopie de ces documents a été certifiée conforme en Mairie de Sainte-Livrade/Lot.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY



17 Février 83

Madame NICOTERA Madeleine
15, Avenue Henri Cellier
88.000 - EPINAL

N° 13 / CAB
YD/YD.

Photocopie lettre S.F.I.M. , en date du 27 Novembre 1964, et concernant l'arrivée et l'hébergement de la famille COLLIN.

1

satisfaction àvotre demande téléphonique du 11 Février 1983.

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N° 12 /CAB
GD/YD

Le 11 Février 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur Jean PHILIPPE
Chez Mr. et Mme BACHRAIN
5, rue du Commandant-Bouchet
MAGNY-LES-HAMEAUX
78470 - CRESSELY

Monsieur,

Par lettre du 8 Novembre 1982, adressée en Mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot, vous avez fait part de votre intention d'être radié de la liste électorale de la Commune.

A la demande de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, et dans la mesure où la notion d'électeur est liée à celle de résidence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre position quant à l'occupation des deux logements (B5 et C8) dont vous disposez à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Je vous prie de me faire tenir votre réponse sous le présent timbre, dans les délais les meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mon entière sympathie, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - LIBERTÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 11 /CAB
GD/YD

Le 8 Février 19 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE
Service des Pensions des Armées
SOUS-DIRECTION des PENSIONS MILITAIRES
3ème BUREAU
17016 - LA ROCHELLE CEDEX

OBJET : Pension d'Ayant-Cause LECRENN Joséphine.
Dossier N° 142 599 A .-

REFER :- Votre Lettre n° 328102 DEF/SPA/PM/33 du 22.12.1982
- Annexe partage pension d'ayant cause.

P. J. : - une - (Accord de Madame LECRENN sur le partage.

Par Lettre visée en référence, vous avez bien voulu me faire tenir toutes précisions utiles sur le partage de la pension d'ayant cause instruite sous le numéro 142 599 A et concernant, pour une part, Madame Joséphine LECRENN, résidente de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade-sur-Lot.

Ce document a retenu toute mon attention et je vous en exprime mes vifs remerciements.

Madame LECRENN me signale néanmoins qu'elle n'a pas été saisie, à ce jour, d'une demande d'acquiescement.

Dans le souci d'activer la procédure, j'ai l'honneur de vous confirmer l'accord de l'Intéressée sur les bases du décompte déterminé par vos Services, et je vous prie de trouver ci-joint son engagement écrit en ce sens.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

4 Février 83

Monsieur le Directeur
de l' A.N.I.F.O.M.
207, Rue de Bercy
75 570 - PARIS CEDEX 12

à l'attention de Mme CANTALOU
Service Relations Publiques.

16 53xxx

N° 10 / CAB
YD/YD.

Photocopie récépissé envoi recommandé,
dossier indemnité pour perte de mobilier,
en date du 3 Juin 1982 et concernant :

Mme GAGNERON Joséphine
Bt. R 10 et 11
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-Livrade/Lot

Suite à entretien téléphonique de ce jour, aux fins de recherches.

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 2 Février 19 83

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN Cédex

N° 09 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Aptitude aux Catégories Supérieures, des Agents Contractuels en service à la Cité d' Accueil de Sainte-Livrade ****** - Feuille de Proposition concernant Mr. DELPRAT Alain (3 exemplaires)	I	" Transmis en Retour après objet rempli "

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 1er Février 19 83

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
Bureau des Etrangers
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 08 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
DOSSIER de NATURALISATION de - Monsieur PHAM VAN TY *******		Documents à produire à l'appui de sa demande de NATURALISATION *****
- Autorisation de Souscrire	I	Lettre Ministère Affaires Sociales du 13.12.1982.
- Acte de Notorité	I	
- Extrait Acte de Mariage	I	
- Certificat Médical (clinique)	I	
- Certificat Médical (Sérologie)	I	
- Certificat Médical (Radiologie)	I	
- Notification de Pension	I	Allocation Adultes Handicapés
- Carte de Séjour Résident Ord.	I	
- Photographie d'Identité (4X4)	3	
- Certificat Nationalité Epouse	I	
- Adresse des Enfants	I	(sept)
- Extrait Acte Naissance 1°Enfant	I	Charles 09.04.1934
- Extrait Acte Naissance 2°Enfant	I	Odette 16.04.1935
- Extrait Acte Naissance 3°Enfant	I	Georges 22.01.1938
- Extrait Acte Naissance 4°Enfant	I	Madeleine 09.12.1939
- Extrait Acte Naissance 5°Enfant	I	Jean-Claude 02.09.1942
- Extrait Acte Naissance 6°Enfant	I	Germaine 01.08.1945
- Extrait Acte Naissance 7°Enfant	I	Marguerite 02.08.1949
- Certificat Nationalité 1°Enfant	I	
	21	Le Directeur G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 29 Janvier 19 83

N° 07 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre
des RELATIONS EXTERIEURES
Service Central de l'Etat-Civil
Boîte Postale 1056
44035 - NANTES CEDEX

OBJET : Reconstitution d'un Acte de Naissance :
Monsieur NGUYEN VAN THANH, dit BAYARD Emile.

Dans le cadre du règlement d'un dossier adminis--tratif, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, revêtu de son approbation, un Projet d'Acte à Reconstituer (Acte de Naissance) concernant Monsieur NGUYEN VAN THANH, dit BAYARD Emile.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire parvenir ce document à l'adresse suivante :

- Monsieur NGUYEN VAN THANH
  Cité d'Accueil des Français d'Indochine
  Bâtiment F n° 5
  47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 31 Janvier 19 83

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN Cedex

N° 06 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Propositions d'Accès aux Catégories Supérieures, du Personnel en service à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade ******		Référence: NOTE n° 534, du 23.12.1982 de la D.A.G.P.B. *****
- Annexe N°1 : Mr. DELPRAT Alain	4	de 4ème en 3èmè Catégorie
- Annexe n°2 : Mr. DELPRAT Alain	4	
- Annexe N°1 : Mr. DURNEY Guy	4	de 2ème en 1ère Catégorie
- Annexe N° 2: Mr. DURNEY Guy	4	
- Déclaration à Souscrire pour l'accès de 2ème en 1ère Cie.	4	
	20	

Le Directeur

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

29 Janvier 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 05 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

OBJET : Notation au titre de l'Année 1982.

P. J. : - douze pièces -

Dans le cadre de la Notation au titre de l'Année 1982, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en retour, les Fiches concernant le Personnel en service à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, à savoir :

- Monsieur CHAVAGNAC Pierre
- Monsieur DELPRAT Alain
- Madame DURNEY Yvette

Ces documents ont été complétés et portent, pour chacun des Agents, l'appréciation au Premier Degré, revêtue de ma signature.

En outre, à chacune des Fiches de Notation est jointe une Annexe comportant les propositions de clas--sement (Niveau et Groupe) éléments nécessaires à l'établissement du Tableau Synoptique, ainsi que la Fiche de Notation de l'Année 1981 à titre indicatif.

En ce qui concerne Monsieur DURNEY, Directeur de la Cité, les deux dernières feuilles de notes (1980-1981) sont jointes à la Fiche de Notation 1982.

G. DURNEY

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE

24 Janvier 1983.

N° 04 /CAB
GD/YD

NOTE

****

Le paiement des Secours du Mois de Décembre aux R/i[illegible]ents de la Cité (ALLOCATION DE CHAUFFAGE et du 3ème AGE) sera effectué par Monsieur le PERCEPTEUR de SAINTE-LIVRADE :

JEUDI 27 JANVIER 1983

selon l'horaire suivant :

de 14 H à 15 H = Bâtiments A - B - C - D - E - F - G

de 15 H à 16 H = Bâtiments H - J - K - L - M - N - O-P

de 16 H à 17 H = Bâtiments Q - R - S - T - U - V - W

Pour la bonne organisation de ce Service, il est recommandé aux bénéficiaires de respecter les Horaires indiqués.

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

10 Janvier 83

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 03 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES
Délégation Nationale à l'Action Sociale
Educative et Culturelle
39, rue Courtejaire
B.P. 261
11005 - CARCASSONNE CEDEX

Dans le cadre de la Convention de Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et notamment de son Article "Quatre" j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'effectif des Résidents auxquels est reconnue la qualité d' Ayant-Droit.

Cette liste, établie au 1er Janvier 1982, tient compte des modifications intervenues au sein des famil-les au cours de l'année précédente et qui se déterminent ainsi :

Décès	8
Enfant ayant atteint l'age de la majorité	4

Le nombre des Résidents de la Cité d'Accueil est de 190 Personnes au 1er Janvier 1983.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N° 02 /CAB
GD/YD

Le 29 Janvier 1983

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur de la Société
LABO-FRANCE EDITEUR
7, rue Godot-de-Mauroy
75009 - PARIS

OBJET : Laboratoire de la Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

Dans le cadre de la parution de l'"ANNUAIRE DES LABORATOIRES D'ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE" (Edition 1984) j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est supprimé, et corrélativement le Laboratoire qui s'y rattachait.

Cette mesure est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Médecin, titulaire du Poste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

5 Janvier 83

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 1 / CAB
YD.YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat médical de consolidation 1

-Attestation du témoin a postériori de l'accident. 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Décembre 82

N° 131 /CAB
GD/YD

Madame,

Par lettre du 6 Décembre 1982, vous m'avez demandé de vous faire parvenir un certificat d'inscription au chômage concernant :

- Monsieur FLORIDOR Raoul

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une Attestation de l'Agence Nationale de l'Emploi de VILLENEUVE-SUR-LOT relative aux périodes d'inac--tivité de l'Intéressé, de 1956 à 1959.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

- Madame Veuve FLORIDOR Clémentine
1, Esplanade de Versailles
93330 - NEUILLY-S-MARNE

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

N° 130 /CAB
GD/YD

NOTE

****

A l'Occasion des Fêtes de NOEL
une distribution de cadeaux aux Personnes
Agées aura lieu

MERCREDI 22 DECEMBRE 1982 à 14 heures 30

Dans la Salle des Fêtes de la Cité d'Accueil

Les Personnes du Troisième Age
sont conviées
à cette manifestation de sympathie

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

14 Décembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 129 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
de la CAISSE des DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Département des Pensions
Spus-Direction des Accidents du Travail
et des Allocations de Vieillesse
Rue du Vergne
33059 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : Paiement des arrérages de l'Allocation Spéciale-
Madame DUBRAY, née PHAM THI NGO.

REFER : Votre Lettre N° PA 4 SC - FSAV N° 7224 479 V
du 6 Décembre 1982.

P. J. : - une -

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint en retour votre lettre visée en référence et relative au domicile de Madame DUBRAY, née PHAM THI NGO.

Je vous confirme par la présente que Mme DUBRAY réside toujours en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à SAINTE-LIVRADE/LOT - Bâtiment T n° 3.

Elle séjourne actuellement chez ses enfants, mais son absence de la Cité n'a qu'un caractère provisoire.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

15 Décembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN

N° 128 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Monsieur DURNEY Guy	1	27.12. au 31.12.82 inclus	
-Madame DURNEY Yvette	1	"	"
(en 2 ex.)	2		

Le Directeur,

G.DURNEY

14 Décembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 127/ CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat médical de reprise de travail 1 à compter du 13 Décembre 1982.

1

Le certificat final vous sera envoyé
à la fin des soins.

Le Directeur,

G. DURNEY

RAPPORT

SUR LE PROBLEME DES JEUNES GENS DE LA CITE D'ACCUEIL DES FRANCAIS D'INDOCHINE

--=oOo=--

Le nombre de jeunes gens qui, à titres divers, résident dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine sans avoir la qualité d'Ayant-Droit, peut être évalué à 45 hommes et à 20 femmes.

Il s'agit d'enfants ayant dépassé leur majorité mais qui demeurent dans le confort du foyer, ou s'agissant des plus âgés, qui sont revenus dans la Cité à la suppression du Règlement Intérieur. Un troisième volet, enfin, est constitué par ceux qui ont obtenu d'être hébergés au C.A.F.I. depuis la municipalisation.

Les problèmes posés par cette catégorie de personnes s'inscrivent dans plusieurs directions, néanmoins, le cas des majeurs de sexe féminin peut être disjoint, son incidence étant moindre au plan général.

La répartition par tranche d'âge des 45 hommes est la suivante :

- de 18 à 20 ans = 11
- de 21 à 25 ans = 14
- de 26 à 30 ans = 8
- de 31 à 40 ans = 12

En premier lieu, et dans le domaine de l'Emploi, ces personnes sont pour la plupart au chômage, certaines depuis plusieurs années avec de brèves apparitions sur les listes de main d'oeuvre pour l'ouverture des droits.

A ce sujet, il est pour le moins paradoxal de constater une inflation des demandeurs d'emploi durant la période des travaux saisonniers ...

Deux jeunes gens, de 25 et 31 ans, vivent en état d'oisiveté permanente et ne sont pas même inscrits comme demandeurs d'emploi.

Cette situation d'ensemble est favorisée par le fait que les personnes en cause sont assurées du gite et du couvert dans leur famille, ce qui exclut toute motivation.

Elle n'en est pas pour autant acceptable car d'une part, le chiffre des chômeurs de la Commune se trouve "grossi" d'éléments qui se refusent à travailler, et d'autre part, le budget de l'Aide Sociale est mis à contribution par l'absence, précisemment, de couverture sociale.

... / ...

En outre, l'excuse du chômage ne saurait être prise en compte dans plusieurs cas, l'intéressé ayant quitté un emploi éloigné du département pour se "replier" dans une région où la conjoncture est moins favorable.

Par ailleurs, si aucune loi n'oblige les citoyens français à travailler, il convient d'observer que ces personnes vivent, sans justification, dans la condition d'assistés de l'Etat du fait de leur hébergement gratuit, ce qui parait susceptible de modifier les données du problème.

On serait fondé, en effet, à exiger une toute autre attitude dans la mesure où une contribution dite de solidarité nationale est imposée à des citoyens qui ne bénéficient pas des mêmes avantages.

D'autre part, l'état d'oisiveté entretenu dans un milieu fermé est générateur de délinquance dès lors qu'un certain train de vie est recherché. Des besoins nouveaux apparaissent, qui ne peuvent tous être assurés par les parents dont certains se plaignent de surcroît des charges qu'ils supportent du fait de ceux qui devraient leur venir en aide éventuellement.

Cette remarque amène à étudier le second aspect du problème posé par cette catégorie de jeunes gens.

Dans ce domaine, il convient de dissocier la petite de la grande délinquance, bien que l'âge ne soit pas un facteur déterminant de l'une ou de l'autre, mais plutôt la personnalité des auteurs.

La première catégorie englobe les exactions diverses dont les vieillards sont en priorité les victimes. Ces derniers subissent vols, effractions et tapage nocturne sans vouloir le plus souvent porter plainte par crainte de représailles. Cette situation entretient un climat innaceptable dans la mesure où ces mêmes vieillards aspirent à une quiétude qu'ils ont méritée et que nous devons leur assurer:

Les faits incriminés sont l'oeuvre d'un petit nombre mais ils doivent être fermement réprimés car les mêmes coupables y sont régulièrement impliqués.

Devant la carence des parents, l'appareil judiciaire doit prendre la relève de l'administration qui ne dispose d'aucun pouvoir en la matière puisqu'elle ne peut s'opposer légalement à l'hébergement de tiers dans les familles de Résidents.

... / ...

Aucune excuse ne peut être trouvée au comportement de certains jeunes, lesquels nés pour la plupart en France, ne sauraient se prévaloir du syndrome des personnes trans-plantées pour atténuer leur responsabilité.

Une autre forme de délinquance est due essentiellement à la présence dans la Cité, de jeunes gens qui se sont déjà signalés à l'attention de la Justice.

Plusieurs ont été poursuivis et condamnés dans le département du Lot-&-Garonne. D'autres, recherchés par divers Parquets, reviennent séjourner au C.A.F.I. pour tenter de se faire "oublier" mais sans interrompre, apparemment, leurs activités répréhensibles.

Cette situation est inadmissible car elle risque de jeter le discrédit sur une communauté parfaitement honorable, et d'autre part, les agissements de ces personnes demeurent un exemple pernicieux pour les plus jeunes.

La solution de ces problèmes passe par un contrôle suivi des personnes concernées.

En premier lieu, et dans le cadre de l'Emploi, un examen approfondi de leur situation au regard du Travail doit être diligenté par les organismes compétents.

Par ailleurs, il conviendrait de prendre à l'encontre des auteurs de délits, des mesures appropriées de nature à les éloigner de la Cité. Ces mesures pouvant intervenir sous la forme d'interdiction de séjour administrative qui devrait logiquement, pour le cas de spécificité qui nous préoccupe, être complémentaire des peines prononcées au Pénal.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N° 126 /CAB
GD/YD

Le 13 Décembre 1982

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur le problème posé par les jeunes gens qui résident dans la Cité sans avoir, au sens de la Convention de Municipalisation, la qualité d'Ayant-Droit.

Il me parait nécessaire en effet, d'appeler votre attention sur les deux aspects négatifs du comportement d'un bon nombre au régard de la tolérance qui leur est manifestée.

Une récente affaire judiciaire a défrayé la chronique et, sur un plan d'ensemble, il n'est pas douteux qu'une prise de position nouvelle s'impose.

Je ne dispose à mon échelon d'aucun pouvoir règlementaire, sinon celui de prévenir, voire de conseiller C'est pourquoi je me permets de vous prier d'user de l'autorité que vous confère votre charge et des éléments que vous pouvez actionner pour prendre les dispositions qui s'imposent, dans l'intérêt de ce quartier du C.A.F.I.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

13 Décembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 126 /CAB
GD/YD

/A)

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur le problème posé par les jeunes gens qui résident dans la Cité sans avoir, au sens de la Convention de Municipalisation, la qualité d'Ayant-Droit.

Il me parait nécessaire en effet, d'appeler votre attention sur les deux aspects négatifs du comportement d'un bon nombre au régard de la tolérance qui leur est manifestée.

Une récente affaire judiciaire a défrayé la chronique et, sur un plan d'ensemble, il n'est pas douteux qu'une prise de position nouvelle s'impose.

Je ne dispose à mon échelon d'aucun pouvoir règlementaire, sinon celui de prévenir, voire de conseiller. C'est pourquoi je me permets de vous prier d'user de l'autorité que vous confère votre charge et des éléments que vous pouvez actionner pour prendre les dispositions qui s'imposent, dans l'intérêt de ce quartier du C.A.F.I.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

13 Décembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 125 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des fêtes de Noël, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'une distribution de cadeaux aux personnes agées de la Cité d'Accueil aura lieu le

MERCREDI 22 DECEMBRE 1982 à 14 h 30
en la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Je me fais l'interprête de nos administrés pour vous prier de bien vouloir honorer de votre présence cette manifestation de sympathie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

6 Décembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 124 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre — Accident de travail du 10.11.82

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail.	1	8 jours à compter du 6/12/82
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Novembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 123 / CAB
YD/YD.

Accident travailconcernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail 1 10 jours à compter du 25/11/82

1

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Novembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 122 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE
Service des Pensions des Armées
SOUS-DIRECTION des PENSIONS MILITAIRES
3ème BUREAU
17016 - LA ROCHELLE CEDEX

OBJET: Pension Militaire d'Ayant-Cause LECRENN Joséphine.

REFER: Votre Lettre N° 319918/DEF/SPA/33/SPA - 09.07.1982.
Dossier N° 142599 A.

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu inviter Madame LECRENN Joséphine, demeurant en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade/Lot, à produire un certificat médico-légal relatif aux causes du décès de son mari.

Monsieur LE CRENN Hervé était en effet titulaire d'une pension militaire d'invalidité d'un taux de 40 % pour "séquelles d'amibiase".

En fonction des éléments recueillis, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le décès de Monsieur LECRENN Hervé, survenu à ANTIBES le 19 Juillet 1980, n'est d'aucune manière en relation directe avec l'infirmité pensionnée.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne-ment complémentaire.

G. DURNEY

17 Novembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 121 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE
Service des Pensions des Armées
SOUS-DIRECTION des PENSIONS MILITAIRES
3ème BUREAU
17016 - LA ROCHELLE CEDEX

OBJET : Pension Militaire de Réversion LECRENN Joséphine

REFER : Votre Lettre N° 320717/DEF/SPA/PM/33/SPA-29.07.1982
Votre Lettre N° 325814/DEF/SPA/PM/33/SPA-05.11.1982
Dossier N° 142599 A.

P. J. : - trois -

Dans le cadre de la demande de pension militaire de réversion formulée par Madame LECRENN Joséphine, résidant en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade/Lot, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents demandés par vos lettres de référence.

Il s'agit essentiellement d'une copie du jugement de divorce concernant la première union contractée par Mr. LECRENN avec la dame ROUXEL, et dissoute le 29 Juillet 1931 (et non 1932) par la Première Chambre du Tribunal Civil de TOULON (Var).

Un acte de mariage (époux LECRENN-ROUXEL) portant mention du divorce, ainsi qu'un extrait de naissance de Mme Jeanne ROUXEL complètent le présent dossier.

Il ne nous a pas été donné de trouver trace d'autres documents relatifs à cette union et notamment l'acte de signification du jugement de divorce malgré plusieurs interventions auprès de la Direction Départementale des Archives du Var.

Des attendus du jugement, il convient cependant de noter à l'avantage de Madame LECRENN, que ce jugement de divorce rendu le 29 Juillet 1931 apporte la preuve que la dame ROUXEL ne vivait plus, de longue date, avec son mari, le divorce étant en réalité une conversion du jugement de séparation (de corps et de biens) intervenu le 24 Juin 1925.

D'autre part, le droit à pension de réversion n'est reconnu que dans la mesure où le divorce n'a pas été prononcé contre la femme divorcée.

Tel ne semble pas être le cas de Madame ROUXEL, par ailleurs défenderesse défaillante.

Je me permets enfin de faire observer que si la législation en matière de pension, fixe comme terme de l'union, la date de transcription sur les registres de l'Etat-Civil, (5 Novembre 1935 en cette affaire) les délais de signification risquent d'être préjudiciables à Madame LECRENN, de fait sinon de droit.

Pour pallier à la carence de Madame ROUXEL, déclarée à l'époque "sans domicile ni résidence connus en France" la notion de "vie en commun" devrait pouvoir être considérée par opposition à celle d"années de mariage" au prorata desquelles la réversion est partagée

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

16 Novembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 120 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
et de la SOLIDARITE NATIONALE
Direction de la Population et des Migrations
SOUS-DIRECTION des NATURALISATIONS
9, Avenue de Lowendal
75700 - PARIS

OBJET : A/s de Monsieur PHAM VAN TY - N° 4739 X 70.

REFER : Notification de rejet en date du 29 Avril 1970.

La demande de naturalisation française de Monsieur PHAM VAN TY, résidant en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, a été sanctionnée par une décision de rejet signifiée le 29 Avril 1970.

Usant de la faculté qui lui était offerte, notam-ment par lettre n° 4250 en date du 23 Mars 1978, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'Intéressé a demandé dans sa requête du 22 Février 1980, l'autorisation de souscrire une nouvelle demande de naturalisation.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaitre la suite qui a pu être réservée à cette demande.

Je précise que la question est posée dans le cadre de divers dossiers en instance dans mes services, et dont la solution demeure subordonnée à l'acquisition de la nationalité française.

G. DURNEY

15 Novembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 119 /CAB
GD/YD

Madame Veuve BARONCHELLI
13, Rue des Ecoles
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Madame,

Par lettre en date du 7 Novembre 1982, vous appelez mon attention sur le cas de Monsieur VANDJOUR Jean, votre locataire, qui doit quitter incessament la maison dont vous êtes propriétaire, route de Casseneuil à Sainte-Livrade-sur-Lot.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai entretenu de cette question Monsieur Gérard TESSIER, de Villeneuve-sur-Lot, mandataire de Mlle Marie-Thérèse BARONCHELLI, comme indiqué dans sa lettre du 29 Avril 1982.

En conséquence, je pense que vos intérêts seront préservés puisque confiés à un homme d'expérience.

Je crois néanmoins de mon devoir de vous préciser que je ne saurais intervenir davantage dans cette affaire, dans la mesure où la situation de Monsieur VANDJOUR ne me concerne pas, même si son installation dans la Cité d'Accueil est prévue à plus ou moins longue échéance.

Je vous prie d'agréer, Madame, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Novembre 82

Madame Madeleine VERDIER
Chez Mr. et Mme MALOUET
Appartement n° 7
32, Passage André-Maurois
31100 - TOULOUSE-MIRAIL

N° 118 /CAB
GD/YD

- NOTE sur la CITE d'ACCUEIL des FRANCAIS d'INDOCHINE, à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (47)

I Transmis dans le cadre de notre entretien téléphonique, en demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Novembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 117 / CAB
YD/YD.

Etat concernant Heures Supplémentaires et
Indemnités forfaitaires 4° TRIMESTRE 1982

Agents Contractuels de la Cité. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Novembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 116 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de
SAINT - MALO
Service de l'Etat-Civil
35400 - SAINT-MALO

OBJET : Demande d' Acte de Naissance.

Monsieur le Maire,

En conclusion d'un dossier à l'instruction au Ministère de la Défense, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir sous le présent timbre un Extrait d'Acte de Naissance concernant Madame :

- ROUXEL, Jeanne, Thérèse, Louise, Joséphine
  née le 31 Décembre 1891 à SAINT-MALO (I-&-V)
  de ROUXEL Jean
  et de RICHARD Thérèse,Joséphine,Alphonsine
  Mariée le 7 Juin 1922 à SAINT-SERVAN
  à LE CRENN Hervé, Joseph
  Mariage dissous par Jugement de Divorce rendu
  le 29 Juillet 1931 par Tribunal Civil de TOULON
  et transcrit le 5 Novembre 1935.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

12 Novembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 115 / CAB/
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Déclaration d'accident du travail	1	
-Certificat médical initial	1	
-Avis d'arrêt de travail (3 volets)	1	15 jours à compter du 10.11.82
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Novembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 114 / CAB
YD / YD

Contrôle de Scolarisation concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre — Agent Contractuel 4° C.

-Attestation concernant l'enfant Philippe CHAVAGNAC — 1 en retour, complétée et signée.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Novembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 113 / CAB
YD/YD?

Dossier maladie concernant : AUX FINS DE REGULARISATION

Madame DALLA CIA Christiane — Agent vacataire.

-Décompte indemnités journalières perçues du 20/09/ au 16/10/1982. — 728,88 f.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Novembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 112 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la
MAISON de RETRAITE de SAINTE-LIVRADE/LOT
" Saint-Martin "
47110- SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la Maison de Retraite de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'état des Résidents de la Cité, agés de plus de soixante ans et ressortissants du Régime Général de la Sécurité Sociale.

Cet état concerne 32 personnes sur un effectif total du troisième age de 118.

On y dénombre 28 femmes pour 4 hommes,répartis en trois tranches d'age dont l'essentiel est constitué par la fraction allant de 65 à 74 ans.

Par ailleurs, plusieurs dossiers seront solution-nés en 1983 et je ne manquerai pas de vous en informer.

Je demeure à votre disposition pour tout renseig-nement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. DURNEY

4 Novembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 111 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Madame DALLA-CIA Christiane — Agent Vacataire

-Certificat médical de reprise du travail	1	à C/ du 4.11.1982
-Demande de congé de maladie	1	en retour après signature de l'intéressée à qui, il a été remis un exemplaire.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Octobre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 110 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Madame DALLA-CIA Christiane — Agent vacataire.

Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 3. — 1 — 15 jours à compter du 20/10/82.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Octobre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

109 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef de l'Agence
S O B E A
Zone Industrielle
B.P. 164
47302 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET: Remise en état des installations d'eau potable au C.A.F.I.

REFER: Votre Lettre n° D.444/82-JPR/RL du 29 Septembre 82.

Monsieur le Chef d'Agence,

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu me faire tenir un dossier concernant d'une part, la remise en état, d'autre part, l'entretien et la surveillance des installations d'eau potable de la Cité.

Après concertation avec les services financiers concernés, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet de remise en état des installations, proposé pour un montant T.T.C. de 17.730,28 Francs a été retenu.

Cette décision tient compte du caractère prioritaire des travaux prévus, mais également des modalités d'affectation des crédits d'Etat qui ne permettent pas, à ce jour, de s'engager davantage sur ce seul poste budgétaire.

Je vous demande en conséquence de considérer la présente comme une commande pour la réalisation des travaux à la station de production.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef d'Agence, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

13 Octobre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN Cedex

N° 108 / CAB
YD / YD.

Liste nominative des enfants des agents contractuels et vacataires de la cité d'accueil et concernant la manifestation de NOEL 1982.

Référence : votre lettre RS/MG. 5581 en date du 8 Octobre 1982.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Octobre 82

Monsieur le Directeur
de l' IRCANTEC
24, Rue Louis Gain
49 039 - ANGERS CEDEX.

N° 107 / CAB
YD/YD.

Dossier demande de retraite concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand

Suivant conversation téléphonique du 8 Octobre 1982.

1 20 08 24 290 001

V/ Référence : I.R.P.M. 8
Gr : 8 C - PC 04.

Salaire brut année 1966 : 6.715 f.

-Photocopie état concernant les traitements de Décembre 1966	1
-Photocopie état des retenues IGRANTE de Janvier à Novembre 1966	1
- Photocopie état des retenues IGRANTE mandatées par le Préfecture de Lot-et-Garonne concernant l'année 1966	1
-Photocopie bulletin de salaire années 1973, 1974 , 1975, 1976.	36
-Photocopie feuillet livret individuel militaire	5
	44

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Octobre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 106 /CAB
GD/YD

Monsieur le PAYEUR GENERAL du TRESOR
16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires
75065 - PARIS CEDEX

OBJET: A/s de Madame Veuve CHAPUIS, née PHAM THI QUYEN.
REFER: Pension Militaire de Réversion N° B 76 503 334 E.
P. J.: - une -

Monsieur le Payeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame Veuve CHAPUIS, née PHAM THI QUYEN, bénéficiaire de la Pension visée en référence, réside définitivement en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine - Bâtiment M n° 4, à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-&-Garonne).

Je vous serais obligé en conséquence de bien vouloir effectuer le virement des échéances de sa pension au compte ouvert à son nom à la Caisse Nationale d'Epargne de Sainte-Livrade/Lot dans le cadre du Relevé d'Identité joint en annexe.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

8 Octobre 82

Monsieur le Directeur
de l'IRCANTEC

24, Rue Louis Gain

49 039 - ANGERS CEDEX.

N° 105 / CAB
YD/YD.

Votre demande du 24 Septembre 1982.
I.R.P.M. 8 / GR : 8 F / PC : 05
N° 221 - Poste 451

N° 1 20 10 82 153 001 85

Salaire brut annuel 1966 : 6.715 F.

Dossier IRCANTEC concernant :

Monsieur CARRIEU René

-Photocopie état de liquidation de traitement mois de Décembre 1966	1
-Photocopie état retenues retraite Igrante de Janvier à Novembre 1966	1
-Photocppie état récapitulatif de la Préfecture de Lot-et-Garonne concernant les retenues mandatées.	1
-Photocopie bulletin annuel de situation de compte IGRANTE, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972.	5
-Photocopie bulletin de paie des années 1973, 1974, 1975, 1976	36
-Photocopie feuillet livret individuel militaire	3
	47

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Octobre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 104 /CAB
GD/YD

Mademoiselle Marie-Thérèse LUONG
C/o M;Daniel LUONG
28, Avenue Cuvier
Cité Rodrigues
47000 - AGEN

Mademoiselle,

Par lettre en date du 4 Octobre 1982, vous m' entretenez du problème de votre logement dans la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire tenir sur cette affaire la mise au point suivante.

Durant un an, et en dépit de multiples demandes, j'ai conservé à votre intention le logement O n° 5 puisque Mr.le Maire, auquel vous vous êtes adressée, m'avait demandé de vous loger, ceci indépendamment du fait que je n'ai pu vous revoir pour vous aviser de sa libération définitive.

Récemment, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer ce même logement à une autre personne. J'ai alors prévu votre réaction et l'en ai averti par lettre du 21 Sep--tembre.

Je ne saurai donc être concerné personnellement par cette mesure, l'attribution des logements dans la Cité étant du domaine du Maire de Sainte-Livrade auquel il convient d'adresser toute requête en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- M; le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
  (à titre de C.R.)

4 Octobre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 103 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL
des ALPES MARITIMES
Département Informatique
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
Service DECES 2-D
15 bis, rue Delille
06048 - NICE CEDEX

OBJET : Succession LECRENN Hervé.
REFER : Votre Lettre du 17 Septembre 1982.

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu demander à Madame LECRENN Joséphine de vous faire parvenir un relevé d'identité bancaire dans le cadre du paiement des arrérages dus au décès de son mari.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document demandé.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

P.J. = 2

30 Septembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 102 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

OBJET : A/s des logements de la Cité d'Accueil.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'habitat disponible à la Cité d'Accueil, et devant l'afflux considérable des demandes enregistrées ces derniers temps, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il ne reste plus, à ce jour, de logements vacants.

Après attribution du logement V 6 laissé libre par l'affectation à Mme BERDOULA d'une autre habitation (O 5) cette situation sera irréversible.

J'ajoute que plusieurssupersonnes sont déja sur les rangs pour cette dernière possibilité et qu'un problème ne manquera pas de se poser lorsque la première bénéficiaire du logement O 5 (Mlle LUONG) fera valoir ses prétentions.

Je rappelle pour mémoire qu'à la date du 1er Janvier 1981 et dans le cadre de la municipalisation, 61 logements libres ont été mis à la disposition de la Commune et que 84 personnes ont été accueillies au CAFI, dont 57 transférées du "Camp des Espagnols" et 27 en provenance de l'extérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

22 Septembre 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 101 /CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Madame DALLA-CIA Christiane — Agent vacataire.

Avis d'arrêt de travail (volet N° 3) — 1 — 30 jours à compter du 20/09/82.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Septembre 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 100 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des ARCHIVES DEPARTEMENTALES du VAR
Avenue Alphonse Daudet
83070 - DRAGUIGNAN

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre, une copie du jugement de divorce intervenu le 29 Juillet 1932, entre:

- LE CRENN Hervé, Joseph
né le 3 Août 1900 à LE FAOU (Finistère)
fils de LE CRENN Alexandre, Marie
et de GUEDES Marie, Josèphe
Décédé le 19 Juillet 1980 à ANTIBES (A.M.)

et - ROUXEL Jeanne, Thérèse, Louise, Joséphine
née le 31 Décembre 1891 à SAINT-MALO (I.&.V.)
fille de ROUXEL Jean
et de RICHARD Thérèse, Joséphine, Alphonsine.

Mariage contracté le 7 Juin 1922 à SAINT-SERVAN (Ille-et-Vilaine).

Le Jugement de Divorce, prononcé par le Tribunal Civil de TOULON le 29 Juillet 1932 a été transcrit le 5 Novembre 1935.

Je vous confirme par ailleurs les termes de notre récent entretien téléphonique, à savoir que la présente demande a été précédemment adressée au Tribunal de Grande Instance de Toulon, assortie d'un timbre fiscal, ainsi qu'il ressort de la photocopie jointe en annexe.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P.J.- une

G. DURNEY

12 Août 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 99 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1 Agent Contractuel 4° C.

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Août 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 98 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand — AUX FINS DE REGULARISATION

-Décompte indemnités journalières perçues du 4 au 30 Juin 1982.	1	1.899,99 francs.
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

Union Fédérale
Anciens Combattants et Victimes de Guerre
~
SECTION CANTONALE
DE
Sainte-Livrade

Sainte-Livrade, le 11 Août 1982.

Monsieur DURNEY Guy
Président Cantonal A.C.V.G.
Cité d'Accueil ~ Boîte Postale 53
47110-SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 55 /

N° 97 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le Directeur Départemental
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Certificat de Présence en Colonie de Vacances Enfant NICOLAS Etienne	I	Dans le cadre de notre entretien téléphonique du 10 Août 1982
- Certificat de Présence en Colonie de Vacances Enfant NICOLAS Albert	I	****
- Certificat de Présence en Colonie de Vacances Enfants : - NICOLAS Eric - NICOLAS Christian	I	TRANSMIS pou ATTRIBUTION à titre de Compte-Rendu **** Addtionnellement à mon envoi n° 52 du 27 Juillet 1982
TOTAL	3	

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération distinguée.

UNION FÉDÉRALE
ANCIENS COMBATTANTS
Veuves et Victimes de la Guerre
Ste-LIVRADE-sur-LOT
(Lot-et-Garonne)

11 Août 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 96 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS
Rue du Vergne
33059 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : Paiement des arrérages de l'allocation spéciale au nom de Madame NGUYEN, née DINH THI LUOM.

REFER : Votre Lettre PA 4 SC - FSAV n° 100 14 573 F. du 9 Août 1982.

P. J. : - une -

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint votre Lettre visée en référence assortie des renseignements demandés quant au lieu de résidence de Madame NGUYEN, née DINH THI LUOM, le 1er Juin 1922 à SAIGON (Vietnam).

Je vous confirme que Madame NGUYEN réside toujours en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

10 Août 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 95 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de
SAINT-SERVAN-SUR-MER
Service de l' Etat-Civil
35400 - SAINT-MALO

OBJET : Demande d'Extrait d'Acte de Mariage.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'une demande émanant du Ministère de la Défense - Service des Pensions de LA ROCHELLE, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir sous le présent timbre, un extrait de l'Acte de Mariage concernant :

- Monsieur LE CRENN Hervé, Joseph
  né le 3 Août 1900 à LE FAOU (Finistère)

et - Mlle. ROUXEL Jeanne, Thérèse, Louise, Joséphine.

Mariage contracté le 7 JUIN 1922 à ST-SERVAN/MER

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

5 Août 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 94 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT auprès
du Premier Ministre Chargé des RAPATRIES
Délégation Nationale
aux Français-Musulmans Rapatriés
38, rue Courtejaire
11000 - CARCASSONNE CEDEX

A l'Attention de Monsieur NADJAR /

(PERSONNEL et URGENT "

Dans le cadre de vos instructions du 4 Août 1982, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un Titre de Recette d'un montant de 240.000,00 francs émanant de la Mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Le produit de ce Titre est destiné à assurer le Fonctionnement de la Cité d'Accueil des Français d' Indochine, conformément aux décisions arrêtées lors de la réunion du 3 Mars 1982 à la Préfecture d'Agen, et confirmées par votre Lettre N° 749-82/COMPT/R.N./RMC du 5 Mai 1982.

G. DURNEY

(Ille-et-Vilaine).

Le jugement de divorce, prononcé par le Tribunal Civil de Toulon a été transcrit le 5 Novembre 1935.

5 Août 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 93 /CAB
GD/YD

Monsieur le Juge
du TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE
Palais de Justice
83000 - TOULON

Monsieur le Juge,

Dans le cadre d'une demande émanant du Ministère de la Défense - Service des Pensions de LA ROCHELLE, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir sous le présent timbre, une copie du jugement de divorce intervenu le 29 Juillet 1932, entre :

- LE CRENN Hervé, Joseph
né le 3 Août 1900 à LE FAOU (Finistère)
fils de LE CRENN Alexandre
et de GNEDES Marie
Décédé le 19 Juillet 1980 à ANTIBES (A.M.)

et

- ROUXEL Jeanne, Thérèse, Louise, Joséphine.

Mariage contracté le 7 Juin 1922 à SAINT-SERVAN (Ille-et-Vilaine).

Le jugement de divorce, prononcé par le Tribunal Civil de Toulon a été transcrit le 5 Novembre 1935.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

P.J.- 1 timbre fiscal
à 20,00 Frcs.

28 Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 92 /CAB
GD/YD

Monsieur Pierre MARES
Ingénieur Conseil E.T.P
5, rue Bouaké
Boîte Postale n°3
47301 - VILLENEUVE-S-LOT

OBJET : Assainissement du C.A.F.I. de Ste-Livrade.
REFER : Votre Lettre PM/SB du 5 Juillet 1982.
P. J. : - quatre -

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de raccordement de la Cité d'Accueil au réseau d'assainissement de l'agglomé-ration livradaise, prévus au titre de l'Exercice 1982, vous m'avez demandé de vous adresser les éléments nécessaires à l'étude préalable du projet.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un dossier comprenant :

- Plan cadastral au 1/2500° de la Cité d'Accueil.
- Plan topographique au 1/10.000° de la Cité.
- Plan au 1/500° du C.A.F.I. et réseau existant.
- Notice sur les divers éléments d'appréciation (Nombre d'Habitants, extension prévue, destination des immeubles, etc.)

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :
- Mr. le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
(à titre de compte-rendu)

Union Fédérale
Anciens Combattants et Victimes de Guerre
~
SECTION CANTONALE
DE
Sainte-Livrade

Sainte-Livrade, le 27 Juillet 1982

Monsieur DURNEY Guy
Président Cantonal A.C.V.G.
Cité d'Accueil ~ Boîte Postale 53
47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 52 /

N° 91 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le Directeur Départemental
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Demande de Secours Exceptionnel (Colonies de vacances) NICOLAS Benoît		Références :
		-Ma lettre n° 18 du 5 Avril 1982.
- Questionnaire pour Demande	I	- Votre Lettre n° 95 du 28 Avril 1982.
- Fiche Familiale d'Etat-Civil	I	*****
- Certificat de Non-Imposition	I	NOTA: Le dossier a été conservé en instance jusqu'au départ effectif des enfants en colonie.
- Justification de chômage	I	
- Justification Allocations Familiales	I	******
- Fiche d'Aide enfant NICOLAS Albert	I	Mr. NICOLAS Benoît
- Fiche d'Aide enfant NICOLAS Christian	I	Cité d'Accueil
- Fiche d'Aide enfant NICOLAS Etienne	I	Bâtiment A 3
- Fiche d'Aide enfant NICOLAS Eric	I	47110-SAINTE-LIVRADE/LOT
TOTAL	9	

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération distinguée.

UNION FEDERALE
ANCIENS COMBATTANTS
Veuves et Victimes de la Guerre
Ste-LIVRADE-sur-LOT
(Lot-et-Garonne)

27 Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 90 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
des Alpes-Maritimes
Département Informatique
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
Service DECES 2-D
15 bis, rue Delille
06047 - NICE CEDEX

OBJET : Succession LECRENN Hervé.

REFER : Votre Lettre du 14 Mai 1982.

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu demander à Madame LECRENN Joséphine, Hébergée en la Cité d'Accueil, de vous adresser le carnet de quit--tances de la Médaille Militaire N° 736315 de son Mari, Mr. Hervé LECRENN, décédé le 19 Juillet 1980.

Ce document ayant été égaré, j'ai l'honneur de vous faire tenir une attestation de perte accompagnée d'une Fiche Familiale d'Etat-Civil comportant les mentions "non séparée - non divorcée".

Je demeure à votre disposition pour tout rensei--gnement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Pièces Jointes : 2

27 Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 89 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef de la Circonscription de Police Urbaine
d'ANTIBES-VALLAURIS
06600 - ANTIBES

OBJET : A/s décès de Monsieur Hervé LECRENN.

Dans le cadre de l'instruction d'une pension de réversion au profit de sa veuve, hébergée en la Cité d'Accueil, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaitre les nom et adresse du Médecin qui a constaté le décès de Monsieur LECRENN Hervé, survenu le 19 Juillet 1980 en son domicile, 8, rue du Docteur-Fabre, "Le Lérins".

Cette requête fait suite à une demande émanant du Ministère de la Défense - Service des Pensions de LA ROCHELLE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

27 Juillet 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 88 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

-Monsieur DURNEY Guy 1

-Madame DURNEY Yvette 1

2

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 87 /CAB
GD/YD

Monsieur le Colonel
Commandant le BUREAU CENTRAL d'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
Caserne Bernadotte
64023 - P A U CEDEX

OBJET: Ordre National du Mérite-Candidature PATAKI Joseph.

Votre Lettre DECO/O.N.M.-37505 du 06.10.1978.
Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.10.1979.
Ma lettre n° 176/CAB du 10 Octobre 1979.
Ma lettre n° 99/CAB du 11 juin 1980.
REFER Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.06.1980.
Ma lettre n° 103/CAB du 23 Juin 1980.
Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860-20318 du 10.7.1980.
Ma lettre n° 82/CAB du 22 Septembre 1981.
Votre Lettre BECAAM/DECO/ONM-58860-031818 du 21.10.81

P. J. - trois -

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une nouvelle demande émanant de Monsieur PATAKI Joseph, résidant en la Cité que je dirige et candidat pour la cinquième année consécutive au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

A cette occasion, je me permets de vous demander si l'on peut légitimement entretenir ce vieux serviteur du Pays dans l'espoir d'une nomination.

Monsieur PATAKI en effet est agé de 92 ans et il paraît douteux qu'il puisse renouveler plus longtemps sa candidature, alors que son passé militaire et son dévoue-ment au sein de la Section Cantonale des Anciens Combattants militent en faveur de sa nomination.

Je Précise que l'enquête de moralité a été diligentée en 1979.

Je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

24 Juillet 82

G. DURNEY

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 86 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur le Chef du Centre de Gestion
M A C I F
rue de Pompeyrie
47004 - AGEN CEDEX

OBJET: Demande de renseignements.
REFER: Votre lettre 8 L 690 12.

Monsieur,

Comme suite à votre demande visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que Monsieur KEMOKO Jacques est bien domicilié au C.A.F.I. dans le Bâtiment M n° 7.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

21 Juillet 82

Docteur Roger COUDERC
9, Place de la Révolution
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 85 /CAB
GD/YD

- Attestation de Services au titre des "TRAVAILLEURS INDOCHINOIS" au Centre d'Accueil de BIAS. I 1.1.1947 - 31.12.1950

- Attestation de Services au titre des "RAPATRIES d'INDOCHINE" au Centre d'Accueil de BIAS. I 1.1.1954 - 31.12.1961

----- "Satisfaction à votre demande"

2 avec l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Juillet 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 84 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Madame MEISS Ly 1

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Juillet 1982.

NOTE

****

ENLEVEMENT des ORDURES MENAGERES

N° 83 /CAB
GD/YD

---=oOo=---

La Commune de SAINTE-LIVRADE procède à la mise en place d'un service d'enlèvement des ordures ménagères par containers roulants.

Ce service, qui répond aux exigences de la vie moderne, sera opérationnel à compter du :

En ce qui concerne le C.A.F.I. un container sera placé entre deux groupes de bâtiments, et en bordure de l'allée principale.

La seule innovation consistera, pour les personnes résidant à l'autre extrémité du bâtiment, à déposer leurs sacs, non plus devant leur domicile, mais dans le container.
Cette légère contrainte nous est imposée par les dimensions de la nouvelle benne qui rendent impossible la continuation du circuit précédent.

La collecte des ordures ménagères sera, comme par le passé, effectuée trois jours par semaine.

Soucieux du bien-être de ses administrés, le Maire compte sur l'intérêt que ne manqueront pas d'apporter à cette nouvelle réalisation, les habitants de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le Maire,

6 Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 82 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : A/s du Château d'Eau de la Cité d'Accueil.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une anomalie constatée au château d'eau de la Cité et qui concerne plus précisément le flotteur du réservoir.

Lors du branchement de l'eau de ville, cet appareil réagit par des "coups de bélier" retentissants contre la paroi de béton.

J'ai dû intervenir de nuit, et à plusieurs reprises, pour tenter de remédier à ces incidents mais cela ne peut se faire qu'au détriment de la distribution d'eau, ce qui revêt un caractère facheux à cette époque de l'année.

Le branchement de l'eau de ville est néanmoins indispensable pour relayer les pompes de la station qui fonctionnent au maximum de leur capacité.

Par ailleurs, suite aux mesures conservatoires prises lorsque la foudre est tombée sur le chateau d'eau le 25 Mars 1980, cet édifice ne comporte plus de jauge.

La Société " SOCEA " ne se sent pas concernée, le château d'eau du C.A.F.I. échappant à ses responsabilités (!).

Je vous serais très obligé en conséquence, de bien vouloir saisir l'organisme compétent dans le cadre de ce problème, lequel au demeurant ne devrait pas exiger des travaux d'envergure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

6 Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 81 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

OBJET : A/s de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du fonctionnement de la M.J.C. j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur certaines activités qui sont de nature à troubler la tranquilité des Résidents de la Cité et singulièrement des vieillards ou des malades.

Il s'agit, entre autres, des nuisances occasion--nées par l'orchestre installé dans la M.J.C. et dont le voisinage ne peut plus supporter les effets de sonorisa--tion à des heures indues.

La presse locale et la télévision ont consacré à cet orchestre une certaine publicité, mais la question reste posée de savoir si l'existence d'un tel Ensemble dans une Cité du 3ème Age est bien compatible avec la quiétude à laquelle peuvent légitimement prétendre nos vieillards.

En tout état de cause, je me dois de vous faire part des nombreuses doléances dont je suis saisi.

Par ailleurs, le fonctionnement de la MJC durant le congé annuel de l'Animateur, n'est pas défini, non plus que la fréquentation ou les horaires, ce qui ne peut qu' accroître le malaise.

Il importe enfin qu'une décision soit prise à court terme quant au devenir de la MJC par rapport à la Cité d'Accueil. En effet, la population du C.A.F.I. a considérablement vieilli depuis la création de la Maison des Jeunes et la cohabitation engendre un climat conflic--tuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

5 Juillet 82

Monsieur le Directeur
Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
B.P. N° 231
21, Rue de Belfort
47 008 - AGEN

N° 80 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Suite à communication téléphonique du 2 Juillet 1982.

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand

N° 1 20 08 24 290 001

-Photocopie avis de prolongation d'arrêt de travail	1	15 jours à compter du 16 Juin 1982.
	1	les volets N° 1 et 2 vous ont été expédiés le 16 Juin 1982

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juillet 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

à l'attention de M. SANCHIS

N° 79 / CAB
YD/YD.

Dossier concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand

-Demande de congé de maladie (en 2 ex)	1	après signature de l'agent
-Copie lettre adressée à la Direction de l'Administration du Personnel et du Budget Bureau P/3 Paris, mise à la retraite par inaptitude	1	
-Photocopie titre de retraite par inaptitude au 1° Juin 1982	1	
-Attestation de cessation de cotisations IRCANTEC	1	en vous demandant de bien vouloir nous la retourner aux fins d'exploitation auprès de l'IRCANTEC.
	4	

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Juillet 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

à l'attention de M. SANCHIS.

N° 78 / CAB
D / YD.

Demande de congé de maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René 3 en retour, après signature de l'agent.

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

1er Juillet 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 77 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la
CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE
de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47016 - AGEN Cedex

OBJET : Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.
REFER : Votre lettre "DIRECTION - CM/GC/MPG" du 29.6.1982.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des renseignements demandés par votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est supprimé, et corrélati-vement le Poste du Médecin.

Cette mesure, découlant de la Municipalisation de la Cité, est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Titulaire du Poste.

Dans l'hypothèse où cette situation n'aurait pas été portée à votre connaissance, je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de la présente déclaration.

Je demeure à votre disposition pour tout renseig-nement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

29 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 76 /CAB
GD/YD

Mademoiselle M-D. MINOT
78, rue Amiral-Roussin
75015 - PARIS

OBJET : Attestation de Travail.
REFER : Votre Lettre du 18 Mai 1982.
P. J. : - une -

Mademoiselle,

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé de vous délivrer une attestation de travail pour la période durant laquelle vous avez servi en qualité d'Assistante Sociale au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document souhaité qui porte sur votre emploi du 1er Mars 1956 au 31 Mars 1957.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

29 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 75 /CAB
GD/YD

PLACEMENT FAMILIAL
4, rue Carnot, 4
19000 - BRIVE

A l'Attention de Madame MONTEIL /

Madame,

Dans le cadre de notre récent entretien téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une attestation concernant Mademoiselle Marie-Claire FOURCADE, qui a servi en qualité d'Infirmière au Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine, à BIAS.

Ce document porte sur la période du 1er Novembre 1956 au 21 Octobre 1957.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

29 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 74 /CAB
GD/YD

Monsieur GONTHIER Gabriel
71, route de Laon
02150 - SISSONNE

Monsieur,

Par lettre en date du 24 Juin courant, vous m'avez demandé de vous délivrer une attestation de séjour concernant la période durant laquelle vous avez été hébergé avec votre famille en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document souhaité qui porte sur la période du 11 Juillet 1956 au 9 Août 1958.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

25 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 73 / CAB
YD/YD.

à l'attention de M. SANCHIS

Dossier maladie concernant :

Suivant conversation téléphonique de ce jour.

Monsieur CARRIEU René

-Photocopie titre de retraite, au titre de l'inaptitude au travail	1	effet au 1° Juin 1982.
-Attestation de cessation de cotisations IRCANTEC	1	en vous demandant de bien vouloir nous en faire retour, après l'avoir remplie
-Photocopie B.E. N° 39 en date du 14.4.82 avec avis de prolongation d'arrêt de travail	2	
-Photocopie B.E. N° 54 en date du 17.5.82 avec avis de prolongation d'arrêt de travail	2	
-Photocopie B.E. N° 58 en date du 25.5.82 avec avis de prolongation d'arrêt de travail	2	
et décompte indemnités journalières perçues du 13.3. au 30.4.82	1	4.152,87
-Photocopie B.E. N° 60 en date du 3.6.82 avec décompte indemnités journalières perçues du 1° au 31.05.1982	2	2.693,28
-Photocopie B.E. N° 64 en date du 16.6.82 avec avis de prolongation d'arrêt de travail à c/ du 8.6.82 et avis de prolongation d'arrêt de travail de 15 jours à c/ du 16.6.1982	3	
	14	

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 72 / CAB
YD/YD.

Demande de congé de maladie concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand

(en 2 ex.)

en retour, après signature de l'intéressé.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 71 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de VANVES
Service de l'Etat-Civil
92170 - VANVES

OBJET : Acte de Décès - SIMOES DA FONSECA Louis

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de pension, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre une transcription de l'Acte de Décès de :

- Monsieur SIMOES DA FONSECA Louis
  né le 22 Janvier 1895 à VANVES (Seine)
  fils de Luiz SIMOES DA FONSECA
  et de Adélaïde GANGLOFF
  Marié le 12 Décembre 1936 à DONG HOI (Annam)
  à :
  NANG KHAM
  née le 17 Avril 1911 à HOUEI SAI (Laos)
  fille de THIT PHONG
  et de SAO THI

  Décédé le 20 Mai 1960 à TOURANE (Vietnam)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

23 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 70 / CAB
YD/YD.

Congé annuel concernant :

-Madame DALLA-CIA Christiane

Demande de congé annuel 1 18 jours à c/ du 28 Juin 1982

-Monsieur DELPRAT Alain

Demande de congé annuel 1 31 jours à c/ du 1° Juillet 1982

2

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 69 / CAB
YD/YD.

Dossiers maladie concernant :

-Monsieur CARRIEU René		Agent Contractuel 4° C.
Photocopie lettre Sécurité Sociale Agen informant inaptitude au travail à compter du 1° Juin 1982.	1	Pour attribution
-Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand		Agent Contractuel 4° C.
Photocopie lettre Sécurité Sociale Agen informant inaptitude au travail à compter du 1° Juin 1982.	1	Pour attribution
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 68 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL
de la Gironde
Centre Régional des Pensions
117, rue des Ecus
33110 - LE BOUSCAT

OBJET : Demande d'Allocation Supplémentaire.
REFER : Pension n° 68600076 - Vve SIMOES DA FONSECA.
P. J. : - trois -

Monsieur le Trésorier Payeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, assortie d'un Certificat de Non-Imposition et d'une Fiche Familiale d'Etat-Civil, une demande d'Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité au bénéfice de Madame Veuve SIMOES DA FONSECA, résidant en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Les ressources de cette personne sont composées exclusivement de sa pension de réversion P.T.T. d'un montant mensuel de 1.880,19 francs.

Cette somme est inférieure au Plafond et ouvre droit en conséquence au bénéfice du F.N.S.

A titre indicatif, le revenu annuel 1980 de Madame SIMOES DA FONSECA, qui par ailleurs n'est pas assujétie à l'impôt, atteignait seulement 16.071 francs du chef de cet avantage.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

VILLE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT

(LOT-ET-GARONNE)

TÉL. (58) 01.04.76

Département de Lot-et-Garonne

ARRONDISSEMENT
DE VILLENEUVE SUR LOT

Le 22 Juin 1982.

Réf. : C.C./G.D.

Objet : Personnel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot.

Monsieur Charles de CACQUERAY
Vice-Président du Conseil Général
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame le MINISTRE de la SOLIDARITE NATIONALE
Direction de la Population et des Migrations
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Madame le Ministre,

Dans le cadre de la municipalisation de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade/Lot, dont la convention de gestion est intervenue le 2 Juillet 1980 par l'échange de signatures entre le Ministère du Travail et la Commune de Sainte-Livrade/Lot, j'ai l'honneur de vous faire part du problème posé par la défection involontaire de trois agents de l'Etat en fonction dans cette Cité.

Le 1er Janvier 1981, date d'entrée en vigueur de la municipalisation, l'effectif du personnel affecté à la Cité se composait de 7 agents contractuels du Ministère du Travail (dont 4 préposés à l'entretien) et de 2 vacataires mensualisés.

A ce jour, un seul agent d'entretien demeure en place par suite d'un départ à la retraite par limite d'age et de deux demandes de retraite par inaptitude.

Aux termes de l'article "2" de la Convention, le Maire de Sainte-Livrade devait disposer de l'ensemble du personnel affecté à la Cité, les effectifs ayant été précisés par catégorie d'emploi comme le stipule l'alinéa 2 de ce même article.

... / ...

Par ailleurs, ces effectifs ne devaient évoluer qu'en fonction du nombre de Résidents. Or, si la population de la Cité d'Accueil se maintient dans des proportions normales, le Personnel se trouve très sensiblement réduit.

Cette situation doit être examinée selon les clauses de la Convention dont l'élaboration avait donné lieu à une concertation harmonieuse entre l'Etat et la Commune.

J'ajoute que la rémunération et la gestion du personnel contractuel sont assurées par l'administration centrale de votre département ministériel.

C'est pourquoi, je vous serais très obligé de bien vouloir envisager le remplacement des agents en cause dans la mesure où cette opération ne procède pas d'un recrutement supplémentaire, les contrats pré-exis-tants étant rendus disponibles.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Maire,



22 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 67 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS
Département des Pensions
Sous-Direction des Allocations de Solidarité
Rue du Vergne
33059 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : A/s de Madame DUCOUTUMANY.

REFER { Votre Lettre du 18 Juin 1982. PA 4 R
FSAV n° 7127526 L
Code RDV Ech 05-82 L

P. J. - deux -

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite à votre Lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame :

- DUCOUTUMANY, née TRAN THI MINH

Hébergée à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade, est décédée en son domicile le 10 Août 1981.

Ci-joint l'acte de décès dressé en Mairie de Sainte-Livrade.

J'ajoute que l'administration de la Cité assure les formalités d'usage lorsque les Résidents n'ont aucun parent connu.

Dans le cas présent, il appartenait au fils de la défunte, qui s'est chargé de la succession, de vous informer du décès de sa Mère. Il s'agit de :

- Monsieur Martial DUCOUTUMANY
4, Cours Balguerie Stuttenberg
Boite Postale 100
33027 - BORDEAUX Cedex

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

18 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 66 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT ET GARONNE
- CABINET -
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : Reconstitution de carrière - Mlle Yvonne BALAY.

REFER :
- Ma lettre n° 33/CAB du 5 Avril 1982.
- Votre Lettre JG/DV du 3 Mai 1982.
- Ma lettre n° 51/CAB du 6 Mai 1982.
- Lettre de M.le Secrétaire d'Etat Chargé des Rapatriés, en date du 18 Mai 1982.
- Votre Lettre JG/MPL du 11 Juin 1982.

P. J. : - deux -

Comme suite à votre dernière correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'a pas été donné de trouver trace d'un document comptable afférent à la période d'emploi de Mlle Yvonne BALAY, Infirmière au Centre d'Accueil de BIAS, d'Octobre 1957 à Janvier 1959.

Les recherches se sont révélées négatives, tant auprès du Ministère de Tutelle, que dans les archives dont peut disposer la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE.

G. DURNEY

16 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 65 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand — Agent Contractuel

-Avis de prolongation d'arrêt de travail	1	15 jours à c/ du 16 Juin 1982

1

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 64 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel.

-Avis de prolongation d'arrêt de travail	1	8 jours à c/ du 8.06.82
-Avis de prolongation d'arrêt de travail	1	15 " à c/ du 16.6.82

2

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 63 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE des RELATIONS EXTERIEURES
SERVICE CENTRAL de l'ETAT-CIVIL
Boite Postale 1056
44035 - NANTES

OBJET : Demande d'Extrait d'Acte de Mariage.

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de pension, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre, en double exem-plaire, un Extrait d'Acte de Mariage concernant :

Monsieur LE CRENN Hervé, Joseph

né le 3 Août 1900 à LE FAOU (Finistère)

fils de Alexandre-Marie LE CRENN
et de Marie GUEDES

Décédé le 19 Juillet 1981 à LE LERINS - ANTIBES (Alpes-Martimes)

Marié le 3 Juillet 1941 à BAC-NINH (Nord-Vietnam) à :

ADOLPHE Joséphine

née le 25 Mai 1914 à TONG (Sontay) Nord-Vietnam

fille de .....

et de DO THI QUI

Je demeure à votre disposition pour tout rensei-gnement complémentaire.

G. DURNEY

2 Juin 82

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
Fonds Spécial d'Allocation Vieillesse
Rue du Vergne
33 059-BORDEAUX CEDEX.

N° 62 / CAB
YD/YD.

Décès de Madame DUMON née TRINH Thi Hoi — N° 00 2 336711 D

-Bulletin de décès	1	pour suite éventuelle.
-Certificat d'hérédité, en faveur de Mme MARTINY Lucie.	1	
	2	

Le Directeur,

C. DURNEY

2 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 61 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand — Agent Contractuel.

-Avis d'arrêt de travail (volet N° 3) — 1 — 15 jours à compter du 1° Juin 1982.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juin 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 60 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant : aux fins de Régularisation

Monsieur CARRIEU René Agent Contractuel.

-Décompte indemnités journalières perçues
du 1° au 31.05.1982.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Juin 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 59 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de LE FAOU
Service de l'Etat-Civil
29142 - LE FAOU

OBJET: Demande d'Acte de Naissance : LE CRENN Hervé.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de pension au bénéfice de sa Veuve, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre, en double exemplaire, un Acte de Naissance concernant Monsieur :

- LE CRENN Hervé, Joseph
  né le 3 Août 1900 à LE FAOU (Finistère)
  fils de Alexandre-Marie LE CRENN
  et de Marie GUEDES
  marié à BAC NINH (Tonkin) le 3 Juillet 1941
  avec ADOLPHE Joséphine
  Décédé le 19 Juillet 1981 à LE LERINS
  (Alpes-Maritimes).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Mai 82

25

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 58 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel.

-Avis de prolongation d'arrêt de travail (volet N° 3)	1	15 jours à c/ du 24.05.82
-Décompte indemnités journalières perçues du 13.3. au 30.04.82	1	pour régularisation

2

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 82

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
Département des Pensions
Rue du Vergne
33 059 - Bordeaux - Cedex.

N° 57 / CAB
YD/YD.

Dossier Allocation spéciale concernant : dossier AL.S N° 100 11371
Pa.3 - L 12

Melle HELLMUTH Gilberte

-Questionnaire complémentaire B	1	en retour
-Questionnaire complémentaire D	1	"
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 82

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
Département des Pensions
Rue du Vergne
33 059 - Bordeaux Cedex;

N° 56 / CAB
YD/YD.

Dossier allocation spéciale concernant Pa.3 L 12
dossier AL.S N° 100 14573

Madame NGUYEN Thi Luom

-Questionnaire complémentaire D. 1 en retour.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 82

Monsieur le Directeur
de l' I.R.C.A.N.T.E.C.
24, Rue Louis Gain 107 X
49 040 - ANGERS CEDEX.

N° 55 / CAB
YD/YD.

Dossier de retraite concernant :

Monsieur KUTER Georges

suivant vos instructions en date du
25 Mars 1982
Réf : IRC 6 54
Poste 1150
1 17 01 98 502 525 11

-Attestation de cessation de cotisation 1/1 en retour, remplie et signée par le Service Départemental du Travail et de l'Emploi AGEN.

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 54 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René

-Avis de prolongation d'arrêt de travail 1 7 jours à compter du 15 Mai 1982
(volet N° 3)

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 53 / CAB
YD/YD.

Demande de congé " 5° Semaine " concernant

Madame DALLA CIA Christiane 1 du 24 Mai au 29 Mai 1982 inclus

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 52 / CAB
YD / YD.

Etat concernant Heures Supplémentaires et
Indemnités forfaitaires 2° TRIMESTRE 1982

Agents Contractuels de la cité. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Mai 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 51 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT auprès
du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES
A l'Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT
Tour Mirabeau
39 - 43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Reconstitution de carrière - Mlle BALAY Yvonne.
REFER : Lettre de Mr.le Préfet de Lot-&-Garonne du 3.5.1982
P. J. : - quatre.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une demande de renseignements émanant de Monsieur le Préfet de Lot-&-Garonne et relative à la reconstitution de carrière de Mlle. BALAY Yvonne, employée de 1957 à 1959 au Centre d'Accueil de BIAS en qualité d'Infirmière.

Cette personne ne figure pas sur les listes d'émargement du Personnel pour l'époque considérée, non plus qu'aux archives de la D.A.S.S. apparemment.

Il n'est pas exclu en revanche que son traitement ait été assuré par le truchement de l'ADOSOM.

Dans cette hypothèse, je vous serais obligé des éléments de réponse, intéressant salaire et retenues, susceptibles de renseigner la Préfecture d'AGEN.

G. DURNEY

4 Mai 82

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
Département des Pensions
18, Rue du Hamel
33 076 BORDEAUX.

N° 50 / CAB
YD/YD.

Dossier allaocation spéciale de vieillesse Réf : PA 3 L 1 - 2 10012 557 P.
oncernant :

Mme Vve LAMY née NGUYEN Thi Chin

-Questionnaire complémenfaire D. 1 en retour.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Mai 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 49 / CAB
YD/YD

Dossier accident travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat médical de consolidation 1

(en deux exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Mai 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 48 / CAB
YD/YD.

Demandes de congé :

-Monsieur DELPRAT Alain	1	5° Semaine
-Monsieur DURNEY Guy	2	10 au 18.5.82 inclus + 5° semaine
(deux exemplaires)	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Mai 82

N° 47 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des différentes questions concernant la Cité d'Accueil, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir envisager dans les meilleurs délais possibles, une réunion de la Commission Municipale chargée du C.A.F.I.

Sachant les impératifs de votre charge, je me permets d'insister sur le caractère d'urgence qui s'attache à l'étude de nos problèmes dont l'intérêt ne saurait vous échapper.

Je vous serais très obligé de l'attention que vous ne manquerez pas de réserver à mon intervention et je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

3 Mai 82

N° 46 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur des SERVICES FISCAUX
Centre des Impôts Foncier de NICE I
Gestion des Patrimoines Privés
Hôtel des Impôts
22, rue Joseph-Cadéï
06032 - NICE Cedex

OBJET : Succession LECRENN Hervé, Joseph.

REFER : - Votre Lettre n° 80065 du 31 Mars 1982.
- Ma lettre n° 37/CAB du 13 Avril 1982.

P. J. : - une -

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la succession du sieur LECRENN Hervé, et additionnellement à mon envoi visé en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'Acte de Naissance de son épouse, née ADOLPHE Joséphine établi le 28 Avril 1982 par le Service Central de l'Etat-Civil, à NANTES.

Ce document est de nature à infirmer le décès de Madame Veuve LECRENN, qui serait survenu à HANOI le 20 Décembre 1946, et pour lequel vous lui avez demandé de justifier de ses actes d'état-civil.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

30 Avril 82

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de L'EMPLOI
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

N° 45 /CAB
GD/YD

Demande de Congé " 5° SEMAINE "

concernant :

- Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand I du 3 MAI au 8 MAI 1982 inclus

(2 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 44 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT auprès
du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES
A l'Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT
Tour Mirabeau
39 - 43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

Sous-Couvert de Monsieur
le SOUS-PREFET de VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET: Locaux d'habitation de la Cité de Sainte-Livrade.
REFER: Réunion du 3 Mars 1982.
P. J.: - trois -

Lors de la réunion tenue le 3 Mars 1982 à la Préfecture de Lot-&-Garonne, vous avez exprimé le désir que vous soit présenté un rapport sur les locaux de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, réservés à l'habitat.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un dossier complet qui synthétise en trois états le mode d'occupation des logements :

- Etat des logements occupés par les Résidents.
- Etat des logements occupés par les Non-Résidents.
- Tableau récapitulatif général de l'habitat.

G. DURNEY

22 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 43 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire part des inquiétudes causées par une ressortissante de l'ex Camp des Espagnols, actuellement hébergée au C.A.F.I. - Bâtiment E 11, Madame Jeanne LEMAIRE.

Cette personne est affligée d'un délire de type obsessionnel qui s'aggrave de jour en jour. La nature incohérente des propos et son attitude envers le voisi--nage impliquent la nécessité d'un examen médical urgent.

Bien que son comportement ne soit pas dangereux pour le moment, cet examen est rendu nécessaire par le fait que Mme LEMAIRE ne semble pas avoir consulté un praticien de longtemps. Aucun médecin traitant ne lui est connu.

Je vous serais obligé en conséquence de bien vouloir faire examiner l'intéressée par le médecin qu'il vous plaira de désigner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

21 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 42 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

OBJET: Accident du Travail - Mr. CHAVAGNAC Pierre.

REFER { Lettre n°3625 du Bureau A.G.4 du 30 Mars 1982.
{ Votre Transmission n° 2237 RS/OF du 6 Avril 1982.

P. J. : - huit -

Dans le cadre de l'accident de travail (trajet) survenu le 16 Février 1982 à Mr. CHAVAGNAC Pierre, agent contractuel en service à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en double exemplaire, les documents suivants demandés par votre correspondance visée en référence :

- Déclaration de Monsieur KIESER Robert.
  (témoignage sur l'accident).
- Extrait de carte routière au 1/200.000°- trajet noté.
  (le parcours normal emprunté par l'agent se situant sur l'emprise de 4 Communes, il ne nous a pas été donné de rassembler un document "officiel" du type cadastral).
- Attestation de Monsieur CHAVAGNAC Pierre.
  (moyen de locomotion utilisé).
- Certificat médical final de consolidation.
  (établi par un médecin assermenté de l'administra-tion - Dr. Maurice BARBES, de Sainte-Livrade).

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G? DURNEY

20 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accuiel,

A

N° 41 /CAB
GD/YD

Monsieur le **MAIRE** de **VILLENEUVE-SUR-LOT**
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1984.

REFER { Votre Lettre du 17 Avril 1982.
Ma lettre n°151/CAB du 14 Octobre 1980.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1984, vous m'avez fait tenir une correspondance concernant :

- Monsieur BE Francis
né le 23 Juin 1964 à VILLENEUVE-SUR-LOT
fils de BE Henri
et de LAMY Lucienne

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce jeune homme a quitté la Cité le 30 Décembre 1964 (ainsi que son frère, objet de ma lettre de référence) et que l'adresse de sa famille est la suivante :

- Monsieur BE Henri
6, rue Henri-Thyzard
94240 - L'HAY-LES-ROSES

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Avril 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 40 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, 5° Semaine, concernant :

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1 du 19 Avril au 24 Avril 1982 inclus.

(2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Avril 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 39 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René

-Avis de prolongation d'arrêt de travail (volet N° 3) 1 30 jours à compter du 15/4/82.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Avril 82

N° 38 /CAB
GD/YD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir d-joint huit questionnaires d'enquête sur les "Jeunes Immigrés" que vous m'avez adressés précédemment.

Je vous en souhaite bonne réception mais je crois devoir vous apporter une précision supplémen--taire dans le cadre de la présence de ces jeunes gens dans la Cité.

La Cité d'Accueil de Sainte-Livrade héberge les Rapatriés de nationalité française qui ont quitté l'Indochine en 1956.

Cette catégorie de personnes ne saurait être confondue avec les Réfugiés du Vietnam, issus des évènements de 1975.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d' agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur Patrice GOUDIN
46, rue Jean de la Fontaine
78000 - VERSAILLES

13 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 37 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur des SERVICES FISCAUX
Centre des Impôts Foncier de NICE I
Gestion des Patrimoines Privés
Hôtel des Impôts
22, rue Joseph-Cadéï
06032 - NICE CEDEX

OBJET : Succession LECRENN Hervé, Joseph.
REFER : Votre Lettre N° 80065 du 31 Mars 1982.
P. J. : - quatre -

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre visée en référence, adressée à Madame LECRENN Joséphine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint quatre documents susceptibles de justifier de son état-civil :

- Fiche Individuelle d'Etat-Civil.
- Fiche Familiale d'Etat-Civil .
- Extrait de Naissance enfant LECRENN Marie-Rose.
- Sommation interpellative.

J'ajoute que Madame Joséphine LECRENN, Rapatriée d'Indochine, est bien hébergée en la Cité que je dirige.

Par même courrier, je demande au Service Central de l'Etat-Civil à NANTES, un extrait de naissance la concernant, ce document devant permettre de traiter sans équivoque le dossier de succession.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

13 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 36 /CAB
GD/YD

MONSIEUR le MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES
SERVICE CENTRAL de L'ETAT-CIVIL
Boîte Postale 1056
44035 - NANTES

OBJET: Demande d'Extrait de Naissance

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir, à usage administratif, un Extrait de Naissance concernant Madame ADOLPHE Joséphine, Rapatriée d'Indochine, Hébergée en la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

- ADOLPHE Joséphine

  née le 25 MAI 1914
  à TONG - Province de SON-TAY (Nord-Vietnam)
  de /
  et de DO THI QUY
  Mariée le 3 Juillet 1941 à BAC NINH (Nord-Vietnam)
  à LE CRENN Hervé, Jospph
  né le 9 Août 1900
  à LE FAOU (Finistère)

Ce document est destiné à l'instruction d'un dossier de pehsion en instances dans nos services.

G. DURNEY

6 Avril 82

Mademoiselle Bernadette NGUYEN
Cité de Crouin
Bâtiment J - Appartement 42
16100 - COGNAC

N° 35 /CAB
GD/YD

- ATTESTATION de RESSOURCES
concernant Madame NGUYEN Paul,
votre Mère, pour l'année 1981.
- (Nature de l'Allocation
- Montant de l'Allocation) I "Satisfaction à votre demande du 28 Mars 1982"

NOTA: Selon le motif de la demande, l'attestation est établie pour 1981 et non pour 1980.

Par ailleurs, le montant de l'allocation étant viré directement à la Caisse d'Epargne, il ne peut être établi de photo-copie.

Par contre, ce montant étant commun à chaque allocataire, est connu et peut être certifié par mes soins.

Le Directeur,

G. DURNEY

le 5 Avril 1982.

N° 34 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative
47016 - A G E N CEDEX

OBJET : Demande de Secours exceptionnel - Mr. NICOLAS

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai l'honneur de solliciter de l'Office, l'attribution d'un secours exceptionnel en faveur de l'un de nos adhérents, Mr. NICOLAS Benoît, domicilié en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade.

Le problème qui se pose à Mr. NICOLAS se situe dans le cadre des colonies de vacances, dont ce Père de 6 enfants voudrait faire bénéficier les quatre plus jeunes agés de 9 à 15 ans.

Les ressources du Foyer sont modestes (constituées essentiellement des prestations de l'ASSEDIC) et ne permettent pas à l'Intéressé de faire face à la dépense.

En effet, le coût d'un séjour en Colonie de Vacances est de 1.650,00 francs par enfant.
Déduction faite des différentes aides auxquelles peut prétendre un chef de famille, il restera à la charge de Mr. NICOLAS une somme de 500,00 Fcs. par enfant, c'est à dire, 2.000,00 francs pour ce qui le concerne.

J'ajoute que le séjour en Colonie s'impose à tous points de vue pour les enfants NICOLAS, de santé fragile et d'un comportement difficile, et je vous serais très obligé de bien vouloir envisager sous l'angle le plus favorable l'aide que je vous demande en faveur de Monsieur NICOLAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

5 Avril 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 33 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-&-GARONNE
- CABINET -
47016 - AGEN CEDEX

A l'Attention de Monsieur GAUDY /

OBJET : Reconstitution de carrière.- Mlle BALAY Yvonne.
P. J. : - deux -

Dans le cadre de votre demande de renseignements concernant la période d'activité au Centre d'Accueil de BIAS, de Mlle BALAY Yvonne, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que cette personne a été identifiée aux archives du Personnel Médical des années 1957 à 1959.

En fonction des documents en notre possession, et dont je vous transmets la photocopie, je suis en mesure de certifier que Mlle BALAY Yvonne, née le 16 Octobre 1931, a été employée en qualité d'Infirmière du Centre d'Accueil de BIAS, du 12 OCTOBRE 1957 au 4 JANVIER 1959.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse où ce praticien vous saisirait d'une demande en ce sens, je porte à votre connaissance que le Docteur Roger COUDERC - 9, Place de la Révolution à VILLENEUVE-SUR-LOT, m'a demandé une attesta-tion de services pour les périodes d'activité suivantes au Centre d'Accueil de BIAS :

- 1947 - 1950 : "Travailleurs Indochinois"
- 1954 - 1961 : "Rapatriés d' Indochine"

Je ne dispose d'aucun élément dans ce domaine, mais Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales pourrait, le cas échéant, être utilement contacté.

G. DURNEY

5 Avril 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 32 / CAB
YD/YD.

Demandes de congé de maladie concernant : en retour, après signaturedes intéressés.

-Monsieur CARRIEU René 2

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre 2

4

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Avril 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 31 / CAB
YD/YD.

N°

tification arrêté portant promotion d'échelon concernant :

N° 360 068 du 16/2/82

suivant communication téléphonique de ce jour.

Mme DURNEY Yvette 1

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Mars 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 30 / CAB
YD/YD.

Madame le Ministre
de la Solidarité Nationale
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
A.G.4 - VALIDATIONS -
1, Place de Fontenoy
75 700 - PARIS.

O b j e t : Validation de services concernant Mme GUIGNES Rosette, agent tributaire de la C.N.R.A.C.L.

Référence : Votre lettre N° 02 969 en date du 15 Mars 1982.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint :

-le tableau relatif aux versements effectués au régime général de la Sécurité Sociale,

-le relevé des versements effectués à l'IGRANTE,

concernant les périodes de salariat effectuées par Mme GUIGNES Rosette du 15 Juin 1962 au 31 Décembre 1963 en qualité d'agent vacataire à temps complet (plus de 150 heures par mois).

Par ailleurs cet agent n'a pas obtenu de congé sans traitement pendant la période précitée.

Le budget sur lequel les rémunérations ont été imputées, est celui du Ministère des Rapatriés -Centre des Rapatriés d'Indochine Sainte-Livrade,- à cette époque.

23 Mars 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 29 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la C.P.C.A.M. R.P.
Service de l'Assurance Personnelle
84, Rue Charles Michels
93 525 - St-Denis Cedex 2

N° Immatriculation :

2 09 06 98 504 130/ 89 139

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame DUBRAY Ngo est hébergée dans la cité d'accueil de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) depuis le 16 Octobre 1981.

Afin de procéder à son immatriculation auprès de la C.P.A.M. d'Agen, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire tenir une attestation de radiation de votre Caisse.
Les cotisations d'assurance personnelle sont prises en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations Bordeaux.(ci-joint photocopie votre lettre en date du 21.9.81).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 Mars 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 28 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE
Chargé des RAPATRIES
A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT
Tour Mirabeau
39 - 43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Effectif du Personnel d'Entretien.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation préoccupante créée au sein de l'Equipe d'Entretien de la Cité par la défection involontaire de plusieurs Agents.

Le 1er Janvier 1982, le Personnel composant l'Equipe d'Entretien comptait quatre personnes.

Au départ de Mr. KUTER, qui exerçait en outre les fonctions de chauffeur, ce personnel s'est trouvé réduit à trois agents le 18 Janvier.

Le 10 Mars, Mr. CARRIEU, Chef de l'Equipe d'Entretien, a été victime d'un grave accident de santé. Il est actuel-lement en arrêt de travail pour une longue durée et demande sa mise à la retraite par inaptitude.

Un troisième agent, Mr. GIRARDIE, agé de 62 ans, se dirige également vers la retraite par inaptitude.

Il va sans dire que l'entretien de la Cité, qui demeure notre souci constant, ne pourra pas être assuré décemment avec un seul élément dans la mesure où la charge jusqu'ici dévolue à quatre personnes consiste à entretenir 5 hectares d'espaces verts et de plantations.

A cette charge, s'ajoutent le nettoiement quotidien de la Cité ainsi que les petites réparations aux logements des Résidents.

... / ...

... / ...

Je rappelle en outre que le Poste de Chauffeur est dépourvu de Titulaire.

Par ailleurs, si l'apport d'une population supplé-mentaire en provenance du "Camp Espagnol" a pu être résolu au plan des sujétions par l'Equipe en place, le problème posé atteindra un point critique au cours de l'Eté avec l'afflux considérable des "Vacanciers" dont le séjour est générateur de charges supplémentaires pour le Personnel.

Il convient également de considérer le congé annuel du seul agent demeuré en place.

C'est pourquoi, sans préjuger des solutions que vous serez amené à envisager, je me permets d'insister sur la gravité du problème et sur le caractère d'urgence qui s'attache à son règlement.

G. DURNEY

19 Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

N° 27 / CAB
YD/YD.

Demande retraite I.R.C.A.N.T.E.C. concernant

Monsieur KUTER Georges

-Lettre de l'IRCANTEC, en date du 10.3.82 1

1

Pour mémoire : mon B.E. N° 34/CAB en date du 8 Avril 1981.

Pour suite à donner en ce qui concerne la déclaration de salaires soumis à cotisations de 1973 à 1976.

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Mars 82

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2ème Direction - 2ème Bureau
47.000 - AGEN

N° 26 / CAB
YD/YD.

Validation IRCANTEC concernant : Agents Contractuels.

-Monsieur CARRIEU René

Etat des services à valider 1

-Monsieur GIRARDIE Fernand-Jean

Etat des services à valider 1

2

en vous priant de bien vouloir en faire retour, après les avoir signés et revêtus du cachet de votre Service.

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

N° 25 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel 4° C.

-Photocopie bulletin de situation hôpital St.Cyr Villeneuve/Lot.	1	
-Avis d'arrêt de travail (volet N° 3)	1	30 jours à compter du 16.3.82.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Mars 82

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
21, Rue de Belfort
B.P. N° 231
47 008 - AGEN

N° 24 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur CARRIEU René

1 20 10 82 153 001

-Bulletin de situation, hôpital St-Cyr
Villeneuve/Lot.

à compter du 10 Mars 1982.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 23 / CAB
YD/YD.

Dossier Accident Travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat médical de reprise et de consolidation. 1 à compter du 10 Mars 1982.

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 22 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel 4° C.

-Bulletin de situation hôpital St-Cyr Villeneuve /lot. — à compter du 10 Mars 1982.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 21 / CAB
YD/YD.

Renseignements concernant les Agents Contractuels 4° Catégorie, en fonction dans la cité.

Suivant vos instructions téléphoniques.

-Fiche récapitulative 1
-Photocopies diplômes Monsieur DELPRAT 2

3

-Renseignements concernant :
Mme DURNEY Yvette
M. DURNEY Guy

Pour votre information

Le Directeur,

G. DURNEY

Cité d'Accueil des Français d'Indochine

47.110 - Sainte-Livrade-sur-Lot.

Renseignements concernant les Agents Contractuels 4° Catégorie en fonction dans la Cité

Nom et Prénom	Date Entrée en Fonction	Date de Nomination Contractuel	Fonction	Diplôme
CARRIEU René 14.10.1920	1° Janvier 1963 vacataire	1° Janvier 1974	Chef Service Entretien	Néant Niveau C.E.P.
CHAVAGNAC Pierre 28.8.1924	16 Août 1973 vacataire	1° Janvier 1974	Agent Service Entretien	Néant Niveau C.E.P.
DELPRAT Alain 8.5.1948	1° Février 1971 vacataire	1° Janvier 1974	Animateur M.J.C. Ste-Livrade	Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative + C.A.P.A.S.E. (photocopies jointes)
GIRARDIE Fernand-Jean 29.8.1920.	1° Juin 1965 vacataire	1° Janvier 1974	Agent Service Entretien	Néant Niveau C.E.P.

8 MARS 1982

(vacataire à temps complet)

1° Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 20 / CAB
YD / YD.

Dossier Accident travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Avis de prolongation d'arrêt de travail 1 10 jours à compter du 28.02.82

1

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Mars 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 19 / CAB
YD/YD.

Etat indemnité pour travaux supplémentaires

1° TRIMESTRE 1982, concernant les agents

contractuels de la cité d'Accueil.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Février 82

Madame le MINISTRE de la SOLIDARITE NATIONALE
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux et de l'Action Culturelle
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 18 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1981 -o-

FICHES de NOTATION au titre de l'Année 1981, concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

Référence: Votre Lettre du 17 Février 1982

-	Mr. René	CARRIEU	I
-	Mr. Pierre	CHAVAGNAC	I
-	Mr. Alain	DELPRAT	I
-	Mme Yvette	DURNEY	I
-	Mr. Jean	GIRARDIE	I
-	Mr. Georges	KUTER	I
			6

" TRANSMIS en RETOUR "
après objet rempli

(3 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Février 82

Madame le MINISTRE de la SOLIDARITE NATIONALE
Secrétariat d'Etat Chargé des Immigrés
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux et de l'Action Culturelle
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 17 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1981 -o-

Référence:

Votre Lettre du 17 Février 1982

FICHE de NOTATION concernant:

- Mr. Guy DURNEY

Directeur de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à SAINTE-LIVRADE/LOT

I

" TRANSMIS en RETOUR "

après objet rempli

(3 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Février 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 16 / CAB
YD/YD.

Dossier accident travail concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre — Agent Contractuel 4° C.

-Déclaration d'accident du travail	1	
-Certificat médical initial	1	
-Avis d'arrêt de travail (volet N° 3)	1	12 jours à compter du 16.2.82
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Février 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 15 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur DURNEY Guy 1

(en deux exemplaires).

en vous priant de bien vouloir nous retourner un exemplaire, après visa.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Février 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 14 / CAB
YD/YD.

Horaire hebdomadaire des Agents en fonction dans la cité d'accueil (notes) 2

POUR VOTRE INFORMATION

Le Directeur,

G. DURNEY

Cité d'Accueil des Français d'Indochine

47.110 - Sainte-Livrade-sur-Lot.

Horaire Hebdomadaire des Agents en fonction dans la cité.

M. CARRIEU René	: Lundi au jeudi	8 h-12 h /	14h - 18 h	39 H.
	vendredi	8 h-12 h /	14 h- 17 h	
M. CHAVAGNAC Pierre	: id°	id°		39 H.
M. DURNEY Guy	: id°	id°		39 H.
Mme DURNEY Yvette	: id°	id°		39 H.
M. GIRARDIE Jean	: id°	id°		39 H.
M. DELPRAT Alain	: VOIR NOTE JOINTE.			39 H.

Une permanence est assurée tous les samedis de 8 h. à 12 h., à tour de rôle, entre MM. CARRIEU - DURNEY et Mme DURNEY.

Mme DALLA CIA Christiane	: Lundi, mercredi, samedi	21 H.
Mme WEISS Ly	: Tous les jours de la semaine, de 14H30 à 19H.	27 H.

HORAIRES DE TRAVAIL

de M. Alain DELPRAT animateur de

la Maison des Jeunes et de la Culture sise

à la Cité d'accueil de Sainte-Livrade

LUNDI	de 14 à 19 heures et de 20 h. 15 à 22 h. 30
MARDI	de 14 à 19 heures et de 20 h. 15 à 22 h. 30
MERCREDI	de 14 à 19 heures
JEUDI	de 14 à 19 heures et de 20 h. 15 à 22 h. 30
VENDREDI	de 14 à 19 heures et de 20 h. 15 à 22 h. 30
SAMEDI	de 14 à 19 heures

Il est à noter que les horaires et jours de travail d'un animateur ne peuvent être fixés dans un cadre rigide, les activités de loisirs et d'éducation populaire ayant lieu généralement en dehors des horaires normaux et durant les week-ends.

La durée hebdomadaire de travail (39 heures) comprend la préparation, les déplacements, la documentation personnelle, le temps d'animation que l'animateur est amené, de part sa fonction, à effectuer.

Si les besoins du service l'exigent (soirées spectacles, réunions, activités exceptionnelles) l'animateur pourra être amené à effectuer, au delà de l'horaire légal habituel pratiqué, des heures supplémentaires.

Ces heures supplémentaires donneront lieu à récupération sous forme de repos compensateur d'une durée égale à celle des heures supplémentaires.

Si l'animateur est amené à travailler tout ou partie d'un jour férié, il aura droit à un congé supplémentaire d'un temps égal à tout ou partie du jour férié.

12 Février 82

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
Bureau des Etrangers
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 13 /CAB
GD/YD

DOSSIER de NATURALISATION de
- Madame **NGUYEN THI VUONG**

****

DOCUMENTS a PRODUIRE à l'appui de sa DEMANDE de NATURALISATION

****

- Acte de Notoriété	I	Tribunal Villeneuve 4/2/82
- Notification de Pension	I	Justification des ressources
- Carte de Séjour de R.P.	I	
- Carte d'Invalidité	I	
- Adresse des Enfants	I	- trois)
- Certificat de Nationalité	I	MAUBEUGE Marcel (2°enfant)
- Fiche d'Etat-Civil et de N.F.	I	MAUBEUGE Marcelle (1° enfant)
- Acte de Naissance	I	VUONG Daniel (3° enfant)
- Carte Nationale d'Identité	I	VUONG Daniel " "

9

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Février 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 12 /CAB
GD/YD

Monsieur le **PREFET** de **LOT-ET-GARONNE**
Direction de l'Administration Générale
et de la Règlementation
Commission de Suspension
du Permis de Conduire
1° DIRECTION - 3° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : Commission du 16 Février 1982 - NGUYEN VAN SANG
REFER : Votre Lettre 319 CP du 20 Janvier 1982
P. J. : - une -

Dans le cadre de l'accident survenu à Sainte-Livrade le 22 Décembre 1981, vous avez bien voulu faire savoir à Mr. NGUYEN VAN SANG, résident de la Cité d'Accueil, que la Commission de Suspension du Permis de Conduire serait appelée à examiner son cas le 16 Février 1982.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'état de santé de Mr. NGUYEN VAN SANG ne lui permet pas de se déplacer actuellement, ni de fournir des explications cohérentes sur l'accident dans lequel il est mis en cause, ce qui ressort du Certificat Médical ci-joint.

En conséquence, je vous serais très obligé de bien vouloir reporter la séance de la Commission qui le concerne, tout en demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

5 Février 82

N° 11 /CAB
GD/YD

P.J: 3

Madame,

Par lettre en date du 4 Février 1982, vous avez bien voulu me demander de vous adresser une Fiche Individuelle d'Etat-Civil concernant Madame NGUYEN THI HIEN, votre Mère.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document en question, assorti de la mention "Non Décédée".

Je joins également en retour l'Acte de Notorité de Madame NGUYEN THI HIEN.

Je demeure à votre disposition pour toute démarche complémentaire, et je vous demande de transmettre à Madame votre Mère ainsi qu'à Monsieur MARCEL mon meilleur souvenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Madame Jeanne MARCEL

9, rue de la Voie Poissonnière

78400 - CHATOU

26 Janvier 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 10/ CAB
YD/YD.

Monsieur le Maire
de la Commune de
JUAN LES PINS

Service Etat Civil

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir un bulletin de décès concernant :

- Monsieur LE CRENN Hervé Joseph

né le 9 Août 1900 à Le Faou (Finistère)

fils de Alexandre-Marie

et de Marie GNEDES

décédé en votre commune, le 20 Juillet 1980.

Cette pièce est nécessaire à la constitution d'un dossier " aide sociale " concernant sa veuve hébergée dans la la cité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

28 Janvier 82

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales de 47.
I, Rue J.L. Vincens
47 000 - AGEN

à l'attention de Madame PARISY

N° 9 / CAB
YD/YD.

Dossier concernant :

Mme NGUYEN Thi Lé

en vue de l'attribution de l'allocation adulte handicapé .

Suivant conversation téléphonique de ce jour.

-Photocopie autorisation provisioire de séjour.	1
-Photocopie certificat de réfugié	1
-Photocopie acte de naissance	1
-Photocopie traduction ordonnance	1
-Photocopie récépissé déclaration de changement de résidence	1
	5

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Janvier 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 08 /CAB
GD/YD

Madame BARTHOU
Professeur
Collège de BLAYE
33390 - BLAYE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 Janvier dans laquelle vous me faites part de votre désir d'avoir un entretien sur l'historique du "Centre d'Accueil".

Les termes de votre correspondance me laissent à penser qu'il existe une confusion quant à la qualité des Résidents de la Cité et je crois devoir, en conséquence, vous apporter les précisions suivantes.

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine n'est pas un Centre de Réfugiés. Elle n'est ouverte qu'aux seuls Rapatriés d'Indochine qui ont rallié la Métropole en 1956 à la suite des accords de Genève, et non aux Réfugiés du Vietnam, issus des évènements de 1975.

Compte-tenu de ce distinguo, des contacts peuvent être envisagés avec les Résidents mais ils se situeront en général dans le cadre ordinaire, dans la mesure où ces personnes demeurent à Sainte-Livrade depuis un quart de siècle.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Janvier 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 07 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES
A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT
Tour Mirabeau
39-43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Plan de Dépenses 1982.

Dans le cadre de l'Exercice Budgétaire 1982, vous avez bien voulu me demander de vous présenter, pour le 30 Novembre 1981, le Plan de Dépenses concernant la Cité d' Accueil de Sainte-Livrade.

Ce projet de budget a bien été établi par mes soins à la date prescrite et compte-tenu de vos instructions visant le Paragraphe relatif aux Travaux de Grosses Réparations qui doit être supprimé.

Néanmoins, le Maire de Sainte-Livrade, désireux d'obtenir des crédits identiques à ceux de l'Exercice précédent (750.000,00 francs) entend maintenir les prévisions de travaux, et présenter sous son timbre le le Budget de la Cité.

Dans ces conditions, j'ai transmis au Premier Magistrat les éléments concernant le Fonctionnement et les Prestations de Subsistance, l'ensemble s'élevant à la somme de 400.000,00 francs, tout en restant sur nos positions quant à la présentation des Travaux.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la correspondance adressée à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade au sujet du Plan de Dépenses 1982.

G. DURNEY

15 Janvier 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

N° 6 / CAB
YD/YD.

Attestation de cesstion de cotisation IRCANTEC , concernant :

en vous demandant de bien vouloir la remplir et nous la retourner aux fins d'exploitation du dossier auprès de l'IRCANTEC.

Monsieur KUTER Georges	1	
-Lettre en date du 12.11.81, N° 69 013 de la D.A.G.P.B.	1	(suivant notre communication téléphonique du 13.1.82)
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le 12 Janvier 19 82

PAIERIE GENERALE du TRESOR
16-18, rue Notre-Dame des Victoires
75002 - PARIS

N° 05 /CAB
GD/YD

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
CHANGEMENT d'ASSIGNATION DES PENSIONS ******* - Votre Lettre P.G. 248 du 6 Janvier 1982 adressée à Mr. PHAM VAN CHI en vue du transfert du Traitement de la MEDAILLE MILITAIRE	I	Références : SERVICE des PENSIONS P 3 N° A 32 Instances RC ******** Transmise en retour dûment remplie
- LIVRET de TRAITEMENT de la Médaille Militaire n° 859 114	I	Satisfaction à votre demande ****** Monsieur PHAM VAN CHI Batiment V n° 12 C.A.F.I. 47110-SAINTE-LIVRADE/LOT
- RELEVE d'IDENTITE BANCAIRE CREDIT LYONNAIS VILLENEUVE/LOT Compte n° 404 2 U	I	
	3	Le Directeur de la Cité, G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE (Lot)

12 Janvier 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 04 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL
de la Gironde
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
B.P. 908
33060 - BORDEAUX CEDEX

SECTION TRANSFERTS

OBJET : Pension Militaire de Retraite n° 58 000 894 -
Monsieur PHAM VAN CHI.

REFER : Votre Lettre du 31 Décembre 1981.

Monsieur le Trésorier Payeur Général,

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu aviser Mr. PHAM VAN CHI, demeurant Bâtiment V n° 12 en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, du paiement de sa pension qui doit intervenir vers le 6 Février 1982.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Compte Bancaire sur lequel vous envisagez d'effectuer cette opération a été résilié par l'Intéressé qui a ouvert un nouveau Compte sur le Crédit Lyonnais de Villeneuve-sur-Lot.

Je vous prie en conséquence de trouver ci-joint un Relevé d'Identité Bancaire concernant Mr. PHAM VAN CHI et sur lequel il demande à percevoir les échéances de sa Pension.

Je confirme par ailleurs la résidence définitive de Mr. PHAM VAN CHI à Sainte-Livrade.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 03 /CAB
GD/YD

Le 11 Janvier 19 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE, Chargé des RAPATRIES

A l'Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT

Tour Mirabeau

39 - 43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Affaire GONTRAN - Sinistre du 31 Juillet 1979.
REFER : Ma lettre n° 120/CAB du 17 Décembre 1981.
P. J. : - Trois -

Comme suite au dossier transmis par ma lettre de référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un Chèque sur la Banque Worms d'un montant de 129.839,44 Fcs établi à l'ordre de l'"ADOSOM MONITRICE" et que m'a fait parvenir la Compagnie d'Assurances "L'ALSACIENNE" en règlement du sinistre GONTRAN.

Je joins à cet envoi une Facture de l'Entreprise MENASPA Fils (1.987,44 francs) représentant le coût des travaux de déblaiement de l'Epicerie.

Ce mémoire n'a pu être honoré en son temps car les modalités de paiement étaient subordonnées au règlemen définitif du dossier.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

5 Janvier 82

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 02 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES

A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT

Tour Mirabeau

39 - 43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

Dans le cadre de la Convention de Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et notamment de son Article Quatre, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'effectif des Résidents auxquels a été reconnue la qualité d'Ayant-Droit.

Cette liste, établie au 1er Janvier 1982, tient compte des modifications intervenues au sein des familles au cours de l'année précédente et qui se déterminent ainsi:

Décès	6
Enfant ayant atteint l'age de la majorité	10
Départ milieu ouvert :	1

Par ailleurs, un enfant majeur dont le handicap a été reconnu officiellement, a été repris en compte.

Le nombre des Résidents de la Cité d'Accueil est de 202 Personnes au 1er Janvier 1982.

G. DURNEY

4 Janvier 82

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 1 / CAB
YD/YD.

Liste des achats de jouets NOEL 1981 concernant les enfants du Personnel contractuel et vacataire de la cité d'accueil de Ste-Livrade.

suivant vos instructions en date du 7 Décembre 1981.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Décembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 122 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
du COMPTOIR GENERAL d'ASSURANCES
23, Boulevard des Italiens
75002 - PARIS

OBJET : ADOSOM DISPENSAIRE - Police n° 271.943 E

REFER : Votre Lettre de Rappel n° 70429 du 17.12.1981.
Compagnie THE YORKSHIRE - CP/CR 12.501

Comme suite à votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Dispen--saire de Soins de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est supprimé, et corrélativement le Poste du Médecin.

Cette mesure, découlant de la Municipalisation de la Cité, est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Titulaire du Poste.

Dans l'hypothèse où cette situation n'aurait pas été portée à votre connaissance, je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de la présente déclaration.

Je demeure à votre disposition pour tout rensei--gnement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE

20 Décembre 1981

N° 121 /CAB
GD/YD

NOTE

****

A l'occasion des FETES de NOEL, une distribution de cadeaux aux Personnes agées aura lieu MARDI 22 DECEMBRE 1981, à 14 heures 30 dans la Salle des Fêtes de la Cité d'Accueil.

Les Personnes du Troisième Age sont conviées à cette manifestation de sympathie.

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Décembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 120 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES
A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT
Tour Mirabeau
39 - 43, Quai André Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Affaire GONTRAN - Sinistre du 31 Juillet 1979.

P. J. : - six -

Dans le cadre du sinistre rappelé en référence, l'épicerie GONTRAN installée dans la Cité avait été détruite et le bâtiment administratif mitoyen, endommagé

Au terme d'une longue procédure, la Compagnie "L'Alsacienne" assurant le sieur GONTRAN propose un dédommagement de 129.839,44 francs.

Bien que cette somme soit inférieure à l'estimation initiale, (195.000,00) je n'ai pas crû devoir la contester dans la mesure où le résultat de l'appel est incertain. Je précise par ailleurs, que le bâtiment de l'administration a été restauré sur les crédits d'un Exercice précédent, sans dépense excessive.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les éléments les plus récents de cette affaire.

Conformément à vos instructions, le montant de l'indemnisation sera versé au Compte "ADOSOM MONITRICE"

G. DURNEY

16 Décembre 81

Monsieur le Directeur Général
Caisse des Dépôts
-Département des Pensions-
18, Rue du Hamel
33 076 - BORDEAUX Cedex.

N° 119 / CAB
YD/YD.

Questionnaire Complémentaire D concernant Dossier ALS N° 10009 917

Monsieur LE VAN RA 1 en retour, complété par l'intéressé

1

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Décembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 118 / CAB
YD / YD.

Relevé identité bancaire concernant :

- Madame DALLA CIA Christiane 1

- Madame WEISS Ly 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Décembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 117 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général de la
COMPAGNIE d'Assurances "L'ALSACIENNE"
SIEGE REGIONAL
27, rue de Mogador, 27
75009 - PARIS

OBJET: Affaire GONTRAN/Incendie du 31 Juillet 1979.

REFER: CX. Dr 31 - 175 - 942 / 107/1073.
Votre Lettre du 30 Novembre 1981.

Monsieur le Directeur Général,

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu me faire part d'une offre de règlement dans le cadre du sinistre GONTRAN, du 31 Juillet 1979.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que vos propositions recueillent mon assentiment quant au montant de l'indemnisation qui s'élève au total de 129.839,44 francs.

Après consultation du Ministère de Tutelle, je précise que cette somme devra être versée au Compte suivant:

" ADOSOM MONITRICES "
27, rue Oudinot PARIS (7°)
C.C.P. 19 694 45 G PARIS

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne-ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée

G. DURNEY

/AMPLIATION à:

- M.le SECRETAIRE d'ETAT auprès du PREMIER MINISTRE, Chargé des RAPATRIES.
Tour Mirabeau
39-43 Quai André Citroën
75739- PARIS CEDEX 15

14 Décembre 1981.

N° 116 /CAB
GD/YD

NOTE

****

Le paiement des Secours du Mois de Décembre aux Résidents de la Cité (ALLOCATIONS de CHAUFFAGE et du 3ème AGE) sera effectué par Mr. le PERCEPTEUR de Sainte-Livrade :

JEUDI 17 DECEMBRE 1981

selon l'Horaire suivant :

de 14 H à 15 H = Bâtiments A - B - C - D - E - F - G

de 15 H à 16 H = Bâtiments H - J - K - L - M - N - O - P

de 16 H à 17 H = Bâtiments Q - R - S - T - U - V - W

Pour la bonne organisation de ce Service, il est recommandé à chacun de respecter les horaires indiqués.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

10 Décembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 115 / CAB
YD / YD.

Demande de congé concernant :

-Madame DURNEY Yvette 1 du 21 au 31/12/81

(en deux exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Décembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 114 / CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de DECEMBRE 1981 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Décembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 113 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef de l'Agence
Commerciale des TELECOMMUNICATIONS
44, rue Paganel
47015 - AGEN CEDEX

OBJET: Annuaire Officiel - Ligne 01.00.20

Dans le cadre de l'insertion des Abonnés, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'envisage de modifier la présentation de la Cité d'Accueil, telle que figurant actuellement dans l'Annuaire, à savoir :

- CITE d'ACCUEIL des FRANCAIS d'INDOCHINE : 01.00.20
- CITE d'ACCUEIL pour RAPATRIES du VIETNAM : 01.00.20

Outre le fait que ces deux appellations désignent le même Etablissement, il existe une confusion de termes entre les "Rapatriés d'Indochine" et les "Réfugiés du Vietnam".

En effet, ces deux catégories de personnes n'ont aucune similitude au plan légal et les Réfugiés du Vietnam ne sont pas ressortissants de la Cité d'Accueil.

Je vous serais obligé en conséquence de bien vouloir considérer désormais le seul intitulé suivant pour la ligne téléphonique 01.00.20 :

- CITE D'ACCUEIL des FRANCAIS d'INDOCHINE

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

3 Décembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 112 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins que vous voudrez bien juger utiles, une facture concernant les obsèques de Madame Veuve VAUDIAU Yvonne, Hébergée en la Cité d'Accueil et décédée le 21 Août 1981.

Cette pièce m'est transmise, à votre attention, par le fils de l'Intéressée, Mr. Claude VAUDIAU, demeurant 7, Avenue Léon-Blum à EPINAY-SUR-SEINE.

Bien que la requête ne soit pas motivée par l'attribution d'un Secours du genre, mais par la prise en charge intégrale des frais d'obsèques, je précise que Mme VAUDIAU, Veuve de Guerre était titulaire des avantages suivants :

- Veuve 39-45 Pension N° 72925971
- Invalidité Pension N° 72925972
PM Veuve Orphelin Pension N° 54081098

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

27 Novembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 111 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 Novembre, à laquelle vous avez bien voulu me convier, j'ai présenté le Plan de Dépenses pour l'Exercice 1982 concernant la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Dans le cadre des instructions verbales que j'ai reçues du Ministère de Tutelle, les Travaux dits de "Grosses Réparations" ne figurent pas dans ce projet.

Par contre, le Paragraphe "Fonctionnement" est augmenté de 50.000,00 francs et une somme de 30.000,00 francs est dégagée pour l'entretien des Espaces Verts.

L'ensemble du Plan se décompose donc ainsi :

- Fonctionnement :	270.000,00
- Prestations Sociales:	100.000,00
- Travaux d'Entretien :	30.000,00
	400.000,00

Au cours des travaux du Conseil, j'ai donné les expli-cations nécessaires quant au montant du Budget ainsi prévu et à sa mise en place à bref délai par l'administra-tion centrale.

Néanmoins, il ressort des débats que le Plan de Dépenses doit être présenté par le Maire, pour une somme de 750.000,00 francs du meme ordre que les crédits inscrits au titre du présent Exercice, et comprenant des travaux de Grosses Réparations.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le projet de Budget élaboré à mon échelon, mais que je ne saurais modifier de ma propre initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS
CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE
47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 110 /CAB
GD/YD

Le 24 Novembre 1981

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE Chargé des RAPATRIES

A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT

Tour Mirabeau

39 - 43, Quai André Citroën

75739 - PARIS CEDEX 15

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Projet de Dépenses concernant la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, pour l' Exercice Budgétaire 1982.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Chapitre 47-82, Article 20, du Budget de votre Département Ministériel, comprend les Paragraphes suivants :

- Le Fonctionnement.
- Les Prestations de Subsistance.
- Les Travaux d'Entretien.

Les crédits demandés sont estimés en fonction des Exercices précédents et des besoins recensés dans des secteurs déterminés liés à la conjoncture.

Les deux premiers paragraphes demeurent contenus dans l'enveloppe budgétaire impartie chaque année.

Conformément à vos instructions, la notion de "Travaux d'Entretien" est substituée à la rubrique des "Travaux de Grosses Réparations" et étudiée en conséquence.

La rémunération du Personnel, Contractuel et Vacataire, est laissée à la diligence du Bureau concerné qui assure la mise en place des crédits nécessaires.

L'ensemble des Crédits demandés pour l'Année 1982 s'élève à la somme de 400.000,00 Francs.

... / ...

17 Novembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 109 / CAB
YD/YD

A

Monsieur le Directeur
de l'I.R.C.A.N.T.E.C.
24, Rue Louis Gain
49 039 - ANGERS CEDEX.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'attribution des points de retraite concernant l'année 1979, aux agents contractuels désignés ci-dessous :

-CARRIEU René
-CHAVAGNAC PIERRE
-DELPRAT Alain
-GIRARDIE Fernand
-KUTER Georges

-DURNEY Guy.

En effet, le traitement déclaré pour les cinq premiers devrait se situer dans la tranche A comme déjà mentionné dans vos situations de compte (ci-joint photocopies) et non dans la tranche B.

J'ajoute que tous nos agents ont reçu, en temps voulu, le relevé des points acquis concernant uniquement l'année 1979. Le présent bulletin de situation de compte est erronné et ne devrait faire apparaitre que l'année 1980.

Par ailleurs, au cours du 1° trimestre 1981, cinq de nos agents ont reçu des situations de compte où les traitements des années 1973, 1974, 1975, 1976, n'étaient pas portés. Nous en avons fait part à notre Service Départemental aux fins de régularisation auprès de vos Services (ci-joint photocopie B.E. en date du 8.4.81).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

en retour : Six bulletins de situation de compte.

16 Novembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 108 / CAB
YD/YD.

Etat indemnité pour travaux supplémentaires

4° TRIMESTRE 1981, concernant les agents

contractuels de la cité d'Accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Novembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 107 / CAB
YD / YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de NOVEMBRE 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Novembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travailet de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 106 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant : " Pour exploitation "

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel 4° C.

-Décompte indemnités journalières pour la période du 10.10. au 20.10.81. 1 890,67

1

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Novembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 105 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
auprès du PREMIER MINISTRE
Chargé des RAPATRIES

A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT

Tour Mirabeau
39-43, Quai André-Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Maintien d'un poste d'Agent Contractuel.

J'ai l'honneur de vous faire part du problème posé par le départ à la retraite de Monsieur KUTER, Agent Contractuel en service à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Monsieur Georges KUTER qui, outre ses fonctions de chauffeur, s'employait aux travaux d'entretien de la Cité, atteindra l'âge de 65 ans le 18 Janvier 1982.

Le départ de cet agent va porter un coup sensible au potentiel de l'Equipe dans la mesure où l'entretien de la Cité requiert toute notre attention.

Le personnel affecté à cette tâche sera réduit à trois agents, dont deux sont agés de 61 ans. Le troisième aura 58 ans dans l'année.

L'absence d'une personne dans cette catégorie d'emploi sera immédiatement ressentie, eu égard à la diversité des sujétions.

C'est pourquoi, je vous serais très obligé de me faire savoir si le contrat vacant pourra être maintenu au bénéfice de notre Service, et si nous pouvons envisager le remplacement de Monsieur KUTER.

G. DURNEY

2 Novembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 104 / CAB
YD / YD.

Contrôle de scolarisation concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Attestation 1

Monsieur KUTER Georges

-Attestation 1
-Certificat de scolarité 1

3

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Novembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 103 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET: Comportement des résidents de l'ex"Camp des Espagnols"

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le comportement de certaines personnes accueillies au C.A.F.I. dans le cadre de la résorption du camp dit des "Espagnols".

Le 26 Octobre 1981, une violente bagarre a mis aux prises :

- Mme BERDOULA - agée de 61 ans - Logement V n° 6
- Mme HUA THI MUI - agée de 63 ans - Logement V n° 7

Les gendarmes appelés par mes soins ont enregistré des plaintes réciproques, [illegible]me HUA THI MUI a dû être transportée à l'Hopital de Villeneuve où elle se trouve encore à ce jour.

Cette affaire, outre son caractère déplacé, a créé un profond malaise au sein de la population âgée de la Cité qui redoute la répétition de tels incidents, en raison notamment de la personnalité de Mme BERDOULA, dont la violence et l'agressivité ne sont plus à démontrer.

Dans un but d'apaisement, et à titre d'exemple, je me permets de vous suggérer de convoquer les deux antagonis-tes et d'envisager dès à présent le recasement de Madame BERDOULA à l'extérieur de la Cité, laquelle dispose au demeurant, de ressources amplement suffisantes.

J'ajoute que depuis l'arrivée des nouveaux résidents, plusieurs incidents, de moindre importance, ont déja été enregistrés et que les Rapatriés du C.A.F.I. demeurent attentifs aux mesures susceptibles de préserver leur quiétude

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

30 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 102 /CAB
GD/YD

Madame le MINISTRE de la SOLIDARITE NATIONALE
Direction de la Population et des Migrations
SOUS-DIRECTION des NATURALISATIONS
9, Avenue de Lowendal
75700 - PARIS

A l'Attention de Monsieur SPITZBARTH

OBJET : Dossier de Naturalisation INHIANE Darachone.
REFER : - 278 X 78 -

Dans le cadre de notre récent entretien, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'acceptation de Madame INHIANE Darachone, aux propositions du Service Central de l'Etat-Civil, relatives à l'identité retenue pour sa naturalisation.

Cette réponse a été transmise par mes soins au Service de NANTES, le 15 Décembre 1980, et parait susceptible d'être jointe au dossier en ce qui concerne une demande du même ordre émanant de votre Sous-Direction.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

P.J. - deux -

28 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 101 /CAB
GD/YD

Madame le MINISTRE de la SOLIDARITE NATIONALE
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
et de l'Action Culturelle
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Fiches de Notation pour l'Année 1981.
REFER : Votre Lettre n° 2007/PS.5 du 15 Octobre 1981.
P. J. : - 6 dossiers -

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en retour, les six fiches de notation du personnel de la Cité, objet de votre lettre visée en référence.

Ces documents ont été instruits, selon vos pres--criptions, au niveau du premier degré.

Après vérification, les remarques suivantes sont à considérer à titre complémentaire :

- Mr. CARRIEU René Echelon 10 au 01.07.1979
- Mr. CHAVAGNAC Pierre Echelon 4 au 01.07.1979
- Mr. DELPRAT Alain Echelon 8 au 01.07.1979
- Mr. GIRARDIE Jean Echelon 4 au 01.07.1979
- Mr. KUTER Georges Echelon 6 au 01.04.1981

Je signale par ailleurs que le jeune CHAVAGNAC Philippe, qui a contracté un engagement dans l'Armée, n'est plus à charge au sens de la législation depuis le 7 Octobre 1981.

G. DURNEY

30 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 100 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
B.P. N° 231
47 007 - AGEN

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le relevé des indemnités journalières perçues par Monsieur CARRIEU René, agent contractuel, N° Matricule 1 20 10 82 153 001, concernant son arrêt de travail de 15 jours à compter du 7 Octobre 1981.

Cette pièce est nécessaire afin de régulariser son dossier auprès du Service Dgpartemental du Travail et de l'Emploi .

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

28 Octobre 81

Le Directeur de la Cité D'accueil,

A

N° 99 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - AGEN CEDEX.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame PHAM Thi Ngo épouse DUBRAY, née en Juin 1906, réside dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine Sainte-Livrade, Bâtiment T N° 3, depuis le 19 Octobre 1981.

Auparavant, cette personne habitait Montreuil dans la région parisienne.

En vue du transfert de son dossier " prestations sociales ", je joins la photocopie de sa carte d'immatriculation et une lettre de la C.P.A.M. R.P. , Centre 139.

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

26 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 98 /CAB
GD/YD

Madame le MINISTRE de la SOLIDARITE NATIONALE
Direction de la Population et des Migrations
G. DURNEY
Sous-Direction des Programmes Sociaux
et de l'Action Culturelle
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Maintien d'un poste d'Agent Contractuel.

J'ai l'honneur de vous faire part du problème posé par le départ à la retraite de Monsieur KUTER, agent contractuel en service à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur Georges KUTER, qui, outre ses fonctions de chauffeur, s'employait aux travaux d'entretien de la Cité, atteindra l'age de 65 ans le 18 Janvier 1982.

Le départ de cet agent va porter un coup sensible au potentiel de l'Equipe dans la mesure où l'entretien de la Cité requiert toute notre attention.

Le personnel affecté à cette tâche sera réduit à trois agents, dont deux sont agés de 61 ans. Le troisième atteindra l'age de 58 ans dans l'année.

L'absence d'une personne dans cette catégorie d'emploi sera immédiatement ressentie eu égard à la diversité des sujétions.

C'est pourquoi, je vous serais très obligé de me faire savoir si le contrat vacant pourra être maintenu au bénéfice de notre Service, et si nous pouvons procéder au remplacement de Monsieur KUTER.

G. DURNEY

26 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de l'OFFICE d'ANNONCES
136, Avenue Charles-de-Gaulle
92200 - NEUILLY-SUR-SEINE

N° 97 /CAB
GD/YD

OBJET : Annuaire Officiel des Abonnés au Téléphone.
REFER : Votre notification du 20 Octobre 1981.

Par envoi de référence, vous avez bien voulu me faire savoir que le contrat d'insertion souscrit par notre administration arrive à son terme.

Dans le cadre de ce dossier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'envisage de modifier la présentation de l'Etablissement que j'administre, telle que figurant actuellement dans l'Annuaire, à savoir :

- CITE d'ACCUEIL des FRANCAIS d'INDOCHINE : 01.00.20
- CITE d'ACCUEIL pour RAPATRIES du VIETNAM : 01.00.20

En effet, outre le fait que ces deux appellations désignent le même organisme, il existe une confusion de termes entre les "Rapatriés Français d'Indochine" et les "Réfugiés du Vietnam", issus des évènements de 1975. Cette dernière catégorie de personnes n'étant pas ressortissants de la Cité d'Accueil, il convient de mettre fin à l'équivoque.

Je vous serais obligé en conséquence, de bien vouloir considérer, lors de la prochaine insertion, le seul intitulé suivant :

- CITE d'ACCUEIL des FRANCAIS d'INDOCHINE

Je précise par ailleurs que la Cité d'Accueil ne ressortit pas à une profession libérale, mais qu'il s'agit d'un établissement administratif.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 Octobre 81

N° 96 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Par lettre du 7 octobre vous me demandez de vous faire tenir des renseignements sur Mr. BEDOUET, aujourd'hui décédé, et qui résidait à l'époque en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je vous prie de trouver ci-joint les éléments que je suis en mesure de vous communiquer, dans le cadre légal, au vu de documents d'Etat-Civil.

S'agissant de recherches généalogiques, j'ajoute que Monsieur BEDOUET n'a jamais été marié à la personne d'origine eurasienne domiciliée à Sainte-Livrade, mais que, par contre, il a donné son nom aux cinq enfants qu'il a eus de son union libre avec elle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur Julien BEDOUET

GAURIAGUET

33240-ST-ANDRE-DE-CUBZAC

22 Octobre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 95 / CAB
YD/YD.

Demande de congé maladie concernant : en retour après signature de l'intéressé.

Monsieur CARRIEU René

-Congé de maladie (du 7 au 13.10.81)	1	(2 ex.)
-Prolongation	1	"
-Certificat médical de reprise de travail	1	au 21.10.1981

3

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 94/CAB
YD / YD.

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47 016 - AGEN

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir une attestation de paiement des indemnités journalières perçues par Madame DALLA CIA Christiane née BACHEROT, N° 2 52 04 33 550 090 pour la période du 8 Août au 17 Août 1981.

Cette pièce est indispensable pour la liquidation de son dossier administratif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

G. DURNEY

20 Octobre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 -AGEN

N° 93 / CAB
YD/YD.

Liste des enfants des agents contractuels ou vacataires de la cité pouvant bénéficier d'une dotation au titre de la manifestation de NOEL 1981.

Suivant votre lettre RS/OF - N° 5761 en date du 15.10.1981.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

Cité d'Accueil des Français d'Indochine

47.110- Sainte-Livrade/Lot.

Enfants nés entre 1969 et 1978

-DALLA	CIA	**Isabelle**	3.11.1973
-DALLA	CIA	Virginie	18.05.1976
-DELPRAT		**Stéphane**	18.11.1972
-DELPRAT		**Yannick**	21.03.1976
-DURNEY		Sébastien	14.01.1973

Enfant né entre 1979 et 1981

-DELPRAT	**Nicolas**	25.03.1980

Pas de naissance attendue d'ici la fin de l'année.

17 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 92 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1983.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1983, j'ai l'honneur de vous faire tenir une note concernant le jeune :

- **CHAVEROUX Francis**
né le 2 Octobre 1963 à VILLENEUVE-SUR-LOT
fils de CHAVEROUX René
et de MATHERON Paulette

qui semble avoir sa résidence en votre Commune.

Dans le cas contraire, je vous serais obligé de bien vouloir en aviser le Maire de Villeneuve-sur-Lot qui est à l'origine de la demande d'inscription.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

17 Octobre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 91 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de VILLENEUVE-SUR-LOT
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1983.
REFER : Vos Lettes des 5 et 6 Octobre 1981.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1983, vous m'avez fait tenir deux correspondances concernant des jeunes gens susceptibles d'être domiciliés en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le jeune:

- TRUONG MINH TAO Thierry

né le 27 Octobre 1963 à VILLENEUVE-SUR-LOT
fils de TRUONG MINH TAO Gilbert
et de DAO THI NHI Simone

réside avec sa famille à l'adresse suivante :

" Cité Sauvaud "
47440 - CASSENEUIL

En ce qui concerne Monsieur CHAVEROUX Francis, ce dernier est inconnu de mes services mais je transmets toutefois la note le concernant à Mr.le Maire de Sainte-Livrade, dans l'hypothèse où il aurait sa résidence en cette commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

14 Octobre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 90 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Mme DALLA CIA Christiane 1 Agent vacataire.

(2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Octobre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 89 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel 4° C.

-Avis de prolongation d'arrêt de travail (volet N° 3)	1	8 jours à compter du 14.10.1981
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Octobre 81

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
Service des Etrangers
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 88 /CAB
GD/YD

à l'Attention de Madame BILLERE/

- NOTICE de RENSEIGNEMENTS	I	DOSSIER de NATURALISATION
- ACTE de NOTORIETE	I	présenté par : Madame NGUYEN THI PHONG
- LAISSEZ-PASSER du Consulat Général de France à HO CHI MINH VILLE.	I	demeurant à la Cité d' Accueil de Sainte-Livrade Bâtiment B 2
- ACTE de NAISSANCE de sa Fille	I	******
- FICHE Individuelle d'ETAT-CIVIL et de NATIONALITE FRANCAISE de sa Fille.	I	
- CARTE de SEJOUR de RESIDENT ORDINAIRE n° BE 20.254 valable du 12.10.1980 au 11.10.1983	I	

===

6

Le Directeur,

G. DURNEY

VILLE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT

(LOT-ET-GARONNE)

TÉL. (58) 01.04.76

Département de Lot-et-Garonne

ARRONDISSEMENT
DE VILLENEUVE SUR LOT

Réf. : C.C./-G.D.

Objet :

Le 1er Octobre 1981.

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-S/LOT

A

Monsieur MOHAMED ALLY
3, Square Saint-Exupéry
31600 - MURET

Monsieur,

Lors du décès de votre Tante, Madame Marie-Louise NICOLAS, survenu le 28 Mai 1981, vous vous êtes proposé pour assurer le déménagement de son mobilier entreposé au logement 0 5 de la Cité d'Accueil.

Sur votre demande, un délai vous a été consenti pour permettre d'effectuer cette opération au mieux de vos obligations, en fonction notamment de l'éloignement.

Je crois savoir que cette affaire est en bonne voie, mais en raison de son affectation nouvelle, je vous serais obligé de prendre toutes dispositions pour me faire remise de ce logement au 15 Octobre 1981.

Dans la mesure où un problème de stockage se poserait encore à vous, vous voudrez bien contacter le Directeur du C.A.F.I. qui vous apportera son concours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Mairie de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
47110

10 Octobre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 82 / CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois d'OCTOBRE 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY.

8 Octobre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 86 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur CARRIEU René — Agent Contractuel 4° C.

-Avis d'arrêt de travail (volet N° 3) — 1 — 7 jours à compter du 7.10.81.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Septembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 85 /CAB
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT
Auprès du PREMIER MINISTRE
Chargé des RAPATRIES

A l' Attention de Monsieur le
Chargé de Mission G. DAPOT

Tour Mirabeau
39-43, Quai André - Citroën
75739 - PARIS CEDEX 15

Monsieur le Chargé de Mission,

Dans le cadre de votre visite du 29 Septembre 1981, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Convention de Municipalisation concernant la Cité d' Accueil de Sainte-Livrade.

Par ailleurs, je joins au présent envoi deux documents en rapport avec les questions évoquées lors de notre entretien, et que je crois utile de soumettre à votre attention.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Chargé de Mission, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

G. DURNEY

28 Septembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 84 / CAB
YD/YD.

Demande de congé maladie concernant :

Madame DALLA CIA Christiane

(agent vacataire)

2 en retour après signature de l'intéressée.

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Septembre 81

Monsieur le Chef
du B.I.A.C.
Préfecture de Région
24, Rue Esprit des Lois
33.000 - Bordeaux.

N° 83 / CAB
YD / YD.

Demande d'aide à l'Accession à la Propriété
Concernant :

Monsieur BERBITTI Amar

-Photocopie avis de non imposition, impôt sur le revenu de l'année 1 9 8 0. 1

suivant instruction communication téléphonique du 23 Septembre 1981.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Septembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

A

N° 82 /CAB
GD/YD

Monsieur le Colonel
Commandant le BUREAU CENTRAL d'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
Caserne Bernadotte
64023 - **P A U** CEDEX

OBJET: Ordre National du Mérite - Candidature PATAKI Joseph.

REFER
- Votre Lettre DECO/O.N.M.-37505 du 6.10.1978
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.10.1979.
- Ma lettre n° 176/CAB du 10 Octobre 1979
- Ma lettre n° 99/CAB du 11 Juin 1980.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.06.1980
- Ma lettre n° 103/CAB du 23 Juin 1980.
- Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860-20318 du 10.7.1980.

P. J. - trois -

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une nouvelle demande émanant de Monsieur PATAKI Joseph, candidat pour la quatrième année consécutive au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

A cette occasion, je me permets de vous demander si l'on peut légitimement entretenir ce vieux serviteur du pays dans l'espoir d'une nomination.

En effet, Mr. PATAKI est agé de 91 ans et il est douteux qu'il puisse renouveler plus longtemps sa candidature. Par ailleurs, son passé militaire et son dévouement au sein de la Section Cantonale des Anciens Combattants militent en faveur de cette nomination.

J'ajoute que l'enquête de moralité a été diligentée en 1979.

Je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

22 Septembre 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 81/CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
du LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE
Département de contrôle de Qualité
des Analyses de Biologie Médicale
25, Boulevard Saint-Jacques
75680 - PARIS CEDEX 14

OBJET: Laboratoire du Dispensaire de la Cité - Code 4950 A

REFER - Votre Lettre IC/RN 033 du 20 Janvier 1981.
- Ma lettre n° 10/CAB du 23 Janvier 1981.
- Votre envoi de Septembre 1981.

Dans le cadre de votre dernier envoi relatif au contrôle de Qualité en Bactériologie, j'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma lettre visée en référence, et par laquelle je portais à votre connaissance la suppression du Laboratoire de la Cité.

Je vous serais obligé en conséquence de supprimer tout envoi de matériel de Bactériologie, à l'attention de cet établissement, pour éviter notamment que ne s'égarent des produits à manipulation délicate, s'agissant de mélanges bactériens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

21 Septembre 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - Agen

N° 80/ CAB
YD/WD.

( ) Demande de congé annuel concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand Jean 1 du 1° au 31.10.81 inclus.

(2 exemplaires)

( )

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Septembre 1981

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 79 / CAB
YD/YD.

État de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de SEPTEMBRE 1981 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Août 81

Monsieur le Directeur
de la Mutualité Sociale Agricole
1, Quai Dr. Calabet
47.000 - AGEN

N° 78 / CAB
YD/YD.

Demande de prise en charge pour séjour à

l'Hôpital Local de Penne concernant :

-Madame FERRIERE née LE THI CAM N° 02 19 47 0926

Certificat médical 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Août 81

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts
Fonds Spécial d'Allocation Vieillesse
33 076 - BORDEAUX CEDEX.

N° 77 / CAB
YD/YD.

Demande de paiement par virement bancaire N° d'allocation 001 342 741 B

concernant :

Madame MAHARIBATCHA Thi Thu

-Relevé d'identité bancaire 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Août 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 76 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Régional des
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
d'AQUITAINE
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P.100
33090 - BORDEAUX CEDEX

OBJET: Laboratoire de la Cité d'Accueil - N° de Code 4950 A.
REFER: Votre Questionnaire sur l'élimination des déchets.
P. J.: - une - (en retour)

Dans le cadre de l'étude visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est supprimé, et corrélativement le Laboratoire qui s'y rattachait.

Cette mesure, découlant de la Municipalisation de la Cité, est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Médecin, titulaire du Poste.

Dans l'hypothèse où cette situation n'aurait pas été portée à votre connaissance, je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de la présente déclaration.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

21 Août 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 75 / CAB
YD/YD.

Etat indemnité pour travaux supplémentaires

3e TRIMESTRE 1981, concernant les agents

contractuels de la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Août 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative
47 015 - AGEN

N° 74 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

-Monsieur	CHAVAGNAC	Pierre	1	en vous priamnt de bien vouloir nous faire retour d'un exemplaire.
-Monsieur	DURNEY	Guy	1	
-Madame	DURNEY	Yvette	1	
(en Deux exemplaires).			3	

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Août 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 73 / CAB
YD / YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
"Service Comptabilité Aide Sociale"
1633, Avenue Général Leclerc
47.000 - AGEN.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que par décret en date du 23 Avril 1981, la naturalisation a été accordée à Madame HUA Thi Mui, hébergée dans la cité, qui est autorisée à s'appeler légalement Madame ANDREA Liliane.

Madame HUA Thi Mui bénéficie de l'allocation aide sociale sous le N° DD 0051 d'un montant de 783,33 francs. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir régulariser sa situation en lui attribuant le Fonds National de Solidarité et éventuellement, un rappel des mois de mai, juin, juillet s'y afférent.

Je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

13 Août 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales
de Lot-et-Garonne
1, Rue Vincens
47 016 - AGEN

N° 72 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame MERLET née PHAM Thi Mau, hébergée dans la cité, matricule N° 8 804 922 W, bénéficie seulement de l'allocation adulte handicapé, elle n'a ni pension d'invalidité, ni retraite.

La déclaration de ressrouces année 1980 est erronnée et a été remplie par sa fille qui confond pension et allocation et qui a porté le montant annuel de l'A.A.H. dans la rubrique pension.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir régulariser son dossier afin que Mme MERLET perçoive son allocation au taux plein ainsi que le rappel concernant le mois de Juillet 1981.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Août 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 71 /CAB
GD/YD

A

Monsieur François VILMONT
20, rue du Commerce
94310 - ORLY

Monsieur,

Par lettre en date du 7 Août 1981, vous me demandez de vous faire parvenir un Certificat de Nationalité concernant votre Père et qui aurait été déposé au Bureau du Centre lors de l'établissement d'une Carte d'Identité au bénéfice de votre Mère.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Certificat de Nationalité de Madame VILMONT, née PHAM THI RUYEN qui comporte les renseignements de nationalité française de son époux, Mr. Henri VILMONT, et sur le vu dequels elle à acquis cette nationalité.

J'ajoute qu'aucun autre document se rapportant à cette affaire n'est détenu par mes Services et que l'original du Certificat de Nationalité se trouve en possession de Madame Veuve VILMONT, votre Mère, qui n'a pas voulu s'en désaisir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

P.J. - Une enveloppe timbrée en retour.

10 Août 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 70 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Madame DALLA CIA Christiane

Pour information.

Agent Vacataire.

-Avis d'arrêt de travail (volet N°3) 1 10 jours à compter du 8.8.81.

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Août 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 69 / CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois d'AOUT 1981 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Juillet 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 68 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant : en vous demandant de bien vouloir nous retourner un exemplaires/

-Monsieur CARRIEU René 1

-Madame WEISS Ly 1

2

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Juillet 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 67 / CAB
YD/YD.

Demande de congé de maladie, année 1980 (régularisation) concernant :

en retour, suivant vos instructions votre B.E. N° 3996 en date du 6.7.81

-M. CHAVAGNAC Pierre 1

-M. GIRARDIE J.Fernand 4

5

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Juillet 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 66 / CAB
YD / YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de JUILLET 1981.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juillet 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 65 /CAB
GD/YD

Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal de Grande Instance de Paris
3ème Section B - Etat-Civil
Boulevard du Palais
75001 - PARIS

OBJET: Rectification d'Acte de l'Etat-Civil:NGUYEN VAN THUOT

P. J.: - cinq -

J'ai l'honneur de vous présenter une requête en vue de rectifier, sur son livret de famille, le nom patronymique de Monsieur **NGUYEN VAN THUOT**, dit Edgard BAYARD, inscrit de façon erronée par interversion des trois composantes.

Il appert en effet que le vocable "THUOT" a été porté en premier, aux lieu et place du terme "NGUYEN" qui repré-sente le nom de famille dans tout patronyme vietnamien du genre.

Les différents documents présentés à l'appui de cette requête, et que je vous prie de trouver en annexe, sont tous concordants quant au bien-fondé de la rectification :

- Acte de Naissance
- Certificat de Nationalité
- Déclaration de Nationalité
- Acte de Mariage
- Lettre du Service Central de l'Etat-Civil

J'ajoute que la régularisation du livret de famille s'avère indispensable dans la mesure où un premier enfant y est déja inscrit sous le nom inexact de son Père.

Mr. NGUYEN VAN THUOT, Militaire de Carrière, se trouvant hors de Métropole, son épouse est hébergée dans la Cité que j'administre ce qui me conduit à vous saisir de cette affaire.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne-ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'assurance de ma considé-ration la plus distinguée.

GD/YD

G. DURNEY

1° Juillet 81

Monsieur le Maire
de
BIAS.

N° 64 / CAB
YD/YD.

-Bordereau de transmission émanant de la D.D.T.E. de Lot-et-Garonne	1	adressés par erreur au C.A.F.I.
-Copie d'une lettre en date du 11.06.81 de M.le Directeur Départemental du Travail et de d'Emploi.	1	

concernant congé de maladie de M.LABROUSSE

2

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 63 / CAB
YD/YD.

Certificats médicaux, en retour, concernant: complétés par le docteur concerné.

-Monsieur GIRARDIE Fernand 3

-Monsieur KUTER Georges 3

6

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le 22 Juin 19 81

N° 62 /CAB
GD/YD

NOTE

******

A compter du 22 Juin 1981, le transport des Résidents de la Cité, assuré par la Camionnette du C.A.F.I. à l'occasion d'obsèques ou dans le cadre des opérations de vote, est supprimé.

Malgré l'intérêt évident de la mission, ce véhicule ne répond pas aux normes exigées pour le transport de Personnel et l'administration se voit dans l'obligation d'y mettre fin.

En conséquence, il appartient aux usagers (3ème Age et Handicapés) de prévoir dès à présent, et à titre personnel, une formule de remplacement.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE - 101-108

DESTINATAIRES:

- Diffusion Générale

AMPLIATION A :

- M.le Ministre du Travail
  B.A.S. Place de Fontenoy -PARIS
- M.le Maire de Sainte-Livrade
- M.le Commandant de la Brigade
  de Gendarmerie de Sainte-Livrade

12 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 61 / CAB
YD / YD.

Demande de congé annuel concernant :

en vous priant de bien vouloir nous retourner un exemplaire.

-Mme	DALLA CIA	Christiane	1
-M.	DELPRAT	Alain	1
-M.	KUTER	Georges	1
			3

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 60 / CAB
YD/YD.

Pour attribution

Extrait valant notification de l'arrêté
N° 360 052 du 30/4/1981, portant promotion
d'échelon concernant Monsieur KUTER Georges 1

reçu ce jour de la Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget(-Bureau P3-)enveloppe jointe.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Juin 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 59 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Société
RANK XEROX
Centre National Administratif
Direction Trésorerie et Taxes
93607 - AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX

OBJET : Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade, implantée dans la Cité d'Accueil, jouit de l'autonomie de fonctionnement qui lui est particulière et assume en conséquence la responsabilité de sa gestion.

J'ai noté cependant que vos correspondances avec cette association sont adressées au "Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil ..."

Pour éviter toute perte ou retard dans le courrier, je vous serais obligé de considérer l'adresse suivante pour vos relations avec la M.J.C. :

- Monsieur le Président de la Maison des Jeunes
et de la Culture de Sainte-Livrade
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

10 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 58 / CAB
YD/YD.

at de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de JUIN 1981 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

à l'attention de Monsieur SANCHIS.

N° 57 / CAB
YD/YD.

Photocopie extrait individuel valant notification de l'arrêté N° 360 052 du 30/01/81

concernant Monsieur KUTER Georges, agent contractuel 4° C.

promotion d'échelon, suite à entretien téléphonique de ce jour.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 56 / CAB
YD/YD.

Liste des agents en fonction à la cité d'accueil ayant bénéficié ou non , d'un congé de maladie du 1° Janvier 1980 à ce jour.

Satisfaction à vptre demande téléphonique de ce jour.

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Juin 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN

N° 55 / CAB
YD / YD.

Décompte indemnités journalières perçues
par Monsieur GIRARDIE Fernand pour la période
du 4.5. au 11.5.1981. 1 247,36

AUX FINS DE REGULARISATION

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Juin 81

Monsieur le Directeur
de l'Etablissement Psychothérapique Départemental
de la Candélie
Pont-du-Casse.

N° 54 / CAB
YD/YD.

Renseignements concernant :

Monsieur FANZY Roger

-Attestation du Directeur du C.A.F.I.	1	contresignée par l'Adjoint au Maire
-Copie lettre en date du 31.10.1975 adressée par l'Assistante Sociale dans vos Services	1	
-Photocopie lettre en date du 12.3.74, Dispensaire d'Hygiène Sociale de Lot-et-Garonne	1	
-Photocopie dossier médical	1	
-Photocopie lettre en date du 13.7.1975, Centre Hospitalier de Béziers	1	
-Photocopie compte-rendu examen radiophotographique	1	
-Fiche individuelle d'état civil	1	
	7	

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Mai 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 53 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47 007 - AGEN

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir le relevé des indemnités journalières perçues par Monsieur GIRARDIE Fernand, N° 1 20 08 24 290 001, concernant son arrêt de travail, 7 jours à compter du 4 Mai 1981.

Cette pièce est nécessaire afin de régulariser son dossier auprès du Service Départemental du Travail et de l'Emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

27 Mai 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 52 / CAB
YD/YD.

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat Civil
Boite Postale 1056
44 035 - NANTES

Objet : Demande extrait acte de naissance concernant M. NGUYEN VAN Thuot dit BAYARD Edgard.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir un extrait d'acte de naissance, en vue d'établir un dossier administratif, pour :

Monsieur NGUYEN VAN Thuot dit BAYARD Edgard
né à Bugno Baria (Cochinchine)
le 10 Octobre 1945
de
NGUYEN VAN Thanh dit BAYARD Emile, né le 11 Juillet 1914
et de
HUYNH Thi Do, née le 4 Février 1918.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

27 Mai 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 51 / CAB
YD / YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires 2° TRIMESTRE 1981, concernant les agents contractuels de la Cité d'Accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Mai 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 50 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du Cabinet GALTIER
91, rue Judaïque
Boite Postale 67
33008 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : Sinistre GONTRAN - 31 Juillet 1979.
REFER : Votre Lettre RL/OC-SB1165 du 22 Mai 1981.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'à ce jour, je n'ai perçu aucune indemnité relative au sinistre en cause, et que, par voie de conséquence, je ne suis pas en mesure d'en prélever le montant de vos honoraires.

L'affaire est en suspens car l'expert judiciaire Mr. LHOMER n'aurait toujours pas déposé son rapport, et les nombreuses interventions que j'ai effectuées pour tenter de faire aboutir ce dossier se sont heurtées au même problème.

Néanmoins, et à titre de mesure conservatoire, j'ai fait opposition à la date du 14 Février 1980, sur les indemnités que pourrait percevoir à titre personnel le sieur GONTRAN. Cette opposition dont j'ai reçu acte, concerne le Cabinet GALTIER pour le montant de ses honoraires et l'Entreprise MENASPA pour l'enlèvement des décombres.

J'ajoute que du fait de la Municipalisation de la Cité intervenue au 1er Janvier 1981, j'ai été mis dans l'obligation de procéder à la réfection du bâtiment administratif endommagé lors du sinistre.

... / ...

Il ressort de cette situation que non seulement l'administration n'a pas été indemnisée mais qu'elle a du supporter sur les propres crédits de la Cité une dépense de 52.435,48 francs.

C'est pourquoi j'attacherai du prix à la conclusion de cette affaire.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

19 Mai 81

Monsieur le Trésorier Payeur Général
de la Gironde
117, Rue des Ecus
33 110 - LE BOUSCAT

N° 49 / CAB
YD/YD.

Dossier concernant :

-Madame Veuve CROUZIER Thi Cat

Votre questionnaire, en retour	1
Livret de pension	1
Certificat d'inscription	1
Relevé d'identité bancaire	1

-Madame Veuve TALBA Thi Bai

Votre questionnaire, en retour	1
Livret de pension	1
Certificat d'inscription	1
Relevé d'identité bancaire	1

8

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Mai 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 48 / CAB
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur CARRIEU René	1	11J.0. du 1°.06.AU 13.06.1981.

(deux exemplaires). en vous priant de bien vouloir faire retour d'un exemplaire.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Mai 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 47 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Direction de l'Administration Générale et
de la Règlementation
4ème BUREAU
NATURALISATIONS
47016 - A G E N CEDEX

A l'Attention de Monsieur PARGNIEN /

OBJET : Dossier de Naturalisation Mme NGUY CHAU - 856 X 78

P . J.: - trois pièces -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un Acte de Notoriété établi par le Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot en faveur de Madame NGUY CHAU qui réside à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Ce document vous est transmis à la demende de la Sous-Direction des Naturalisations, dans le cadre de l'instruction du dossier de l'Intéressée. (Original).

Je vous prie de trouver également en annexe, et pour votre complète information, la correspondance échangée avec l'Ambassade de Chine à Paris qui a servi de référence pour l'établissement de l'Acte de Notoriété.

G. DURNEY

11 Mai 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 46 /CAB
GD/YD

Monsieur le Préfet,
Directeur des JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix
75732 - PARIS CEDEX 15

OBJET : Abonnement au "JOURNAL OFFICIEL".

P. J. : - une -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un Bon de Commande relatif à l'abonnement au Journal Officiel " LOIS ET DECRETS " souscrit à compter de ce jour pour la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

En ce qui concerne le règlement, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir votre Mémoire sous le présent timbre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assuarnce de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Mai 81

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2ème Direction - 2ème Bureau
47 000 - A G E N

N° 45 / CAB
YD/YD.

Validation IRCANTEC concernant :

-Monsieur KUTER Georges — Agent Contractuel

-Etat des services à valider — 1 / 1

en vous priant de bien vouloir en faire retour, après l'avoir signé et revêtu du cachet de votre Service.

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Mai 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 44 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand N° 1 20 08 24 290 001

-Certificat médical de reprise de travail 1 à compter du 11 Mai 1981.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Mai 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 4 3/ CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires; C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de MAI 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 MAI 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 42 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du "CONCOURS MEDICAL"
Service Abonnements
37, rue de Bellefond
75441 - ° PARIS CEDEX 09

OBJET : Dispensaire de la Cité d'Accueil.
Référence 052274 8

REFER { Votre Mémoire n° 021847 W du 7 Avril 1981.
{ Votre Rappel de Mémoire n°022591 X du 5 Mai 1981.

Dans le cadre de l'abonnement souscrit à votre revue par le Médecin de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est supprimé, et par voie de conséquence le poste du Médecin.

Cette mesure, qui découle de la Municipalisation de la Cité, est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Docteur DAOULAS, Titulaire du Poste.

Dans l'hypothèse où cette situation n'aurait pas été portée à votre connaissance, je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de la présente déclaration qui explicite la suppression de l'abonnement.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

6 MAI 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 41 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
CENTRE des IMPOTS FONCIERS
Cité Administrative Lacuée
47015 - A G E N CEDEX

OBJET : Convention d'Occupation Précaire GONTRAN .
REFER : Convention de Janvier 1971.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Mr. GONTRAN Jean-Baptiste, bénéficiaire de la Convention d' Occupation Précaire visée en référence, et dont l'épicerie avait été détruite dans le sinistre du 31 Juillet 1979, exploite à nouveau son commerce dans la Cité d'Accueil.

L'installation dont dispose Mr. GONTRAN comprend une partie du bâtiment administratif I1 d'une superficie de 106 m2 environ, ainsi qu'une construction qu'il a lui-même édifiée sur l'emplacement de l'ancien préau et couvrant 58 m2.

Ce commerce semble avoir une vocation multiple, à en juger par les garanties de l'assurance souscrite le 10 Mars 1981, ce qui motiverait une étude sur place, préalablement à l'établissement de la Convention d'Occupa-tion Précaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Mai 81

M$_o$nsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 40 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

-Monsieur GIRARDIE Fernand — Agent contractuel 4°C.

-Avis d'arrêt de travail — 1 — 7 jours à compter du 4.5.81

1

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Avril 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 39 /CAB
GD/YD

Monsieur le PERCEPTEUR de SAINTE-LIVRADE
Place du 8 Mai 1945
47110 -SAINTE-LIVRADE/LOT

S/Couvert de Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/

Monsieur le Percepteur,

Dans le cadre de l'attribution des Prestations de Subsistance aux ressortissants de la Cité dont les ressources sont insuffisantes, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître les modalités suivant lesquelles ces prestations doivent être désormais versées, compte-tenu de la Municipalisation intervenue au Ier Janvier 1981.

En effet, jusqu'à cette date, les Secours du genre étaient accordés mensuellement par Arrêté du Préfet sur proposition du Directeur de la Cité, dans la mesure où les crédits en cause étaient délégués à la Trésorerie Générale de Lot-&-Garonne.

Il semble que dans la situation nouvelle, deux solutions soient susceptibles d'être retenues au niveau de la Commune, à savoir, l'attribution des Secours par Décision personnelle du Maire ou en vertu d'une Délibération du Conseil Municipal.

J'ajoute qu'à l'aspect social de la question s'ajoute un caractère d'urgence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Percepteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

14 Avril 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN - CEDEX.

N° 38 / CAB
YD/YD.

Situation de compte, retraite Ircantec,
concernant :

Madame WEISS née DAO Thi Ly

Pour suite à donner.

-Photocopie situation de compte 1
-Formulaire de réclamation 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Avril 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 37 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES
Service Central de l'Etat-Civil
Boite Postale 1056
44035 - NANTES CEDEX

OBJET: A/s de Monsieur NGUYEN VAN THUOT,dit BAYARD Edgard

P. J.: - deux -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins de rectification du Livret de Famille, un Certificat de Nationalité concernant Monsieur NGUYEN VAN THUOT, dit BAYARD Edgard, ainsi qu'une Déclaration de Nationalité de son épouse.

Il semble en effet que le nom patronymique ait été inversé sur les maquettes d'état-civil et le vocable "THUOT" inscrit en premier, aux lieu et place du terme "NGUYEN" qui représente le nom de famille dans un patronyme vietnamien du genre.

Le premier enfant du couple étant déja inscrit sous le nom de "THUOT", je vous serais très obligé de bien vouloir considérer l'urgence qui s'attache à la régularisation de cette affaire.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

10 Avril 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 36 / CAB
YD / YD.

Etat de Salaires des Vacataires, C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois d' AVRIL 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Avril 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 35 /CAB
GD/YD

Monsieur l'Administrateur Civil
Chef du Bureau PS.5
Action Sociale pour les Français Rapatriés
Sous-Direction des Programmes Sociaux
et de l'Action Culturelle
Direction de la Population et des Migrations
Ministère du Travail et de la Participation
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Inventaire du Dispensaire de la Cité d'Accueil.
REFER : Votre Lettre n° 726/PS.5 du 17 Mars 1981.

Dans le cadre des prescriptions de votre Lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le Docteur Patrick JAMMES m'a fait remettre les deux appareils qui manquaient à l'inventaire que je vous ai adressé le 9 Mars 1981, à savoir :

- un Spectrophotomètre "SAFAS"
- un Microscope "REICHERT"

Ces appareils sont déposés dans l'ex-Dispensaire de la Cité, en l'attente d'une décision ultérieure.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera réservée, sur un plan d'ensemble, au matériel médical en place à la Cité.

G. DURNEY

8 Avril 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN.

N° 34/ CAB
YD/YD.

Situation de compte récapitulatif concernant: I R C A N T E C.

-M. CARRIEU René

Photocopie situation de compte	1
Formulaire de réclamation	1

-CHAVAGNAC Pierre

Photocopie situation de compte	1
Formulaire de réclamation	1

-DURNEY Guy

Photocopie situation de compte	1
Formulaire de réclamation	1

-GIRARDIE Fernand

Photocopie situation de compte	1
Formulaire de réclamation	1

-KUTER Georges

Photocopie situation de compte	1
Formulaire de réclamation	1

10

Aux fins de régularisation, les salaires des années 1973, 1974, 1975, 1976, ne semblent pas avoir été déclarés.

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Avril 81

N° 33 / CAB
YD/YD.

Monsieur,

Lors de l'une de mes visites dans votre épicerie nouvellement agencée dans la cité, je vous ai demandé de bien vouloir me faire parvenir une copie de votre police d'assurances souscrite auprès de votre Compagnie et couvrant tous les risques inhérents à votre commerce pour la surface couverte.

A ce jour, je n'ai toujours rien reçu.

En conséquence, je vous demande, à nouveau, de me fournir ce document.

Vous voudrez bien également, me préciser la nature du commerce exploité (épicerie, restaurant, dépôt de gaz etc...).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. FURNEY.

Monsieur GONTRAN J.Baptiste
Epicerie
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-Livrade/Lot.

COPIE A TITRE DE COMPTE RENDU

-Monsieur le MAIRE
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT.

17 Mars 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 32 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le relevé des indemnités journalières perçues par Monsieur GIRARDIE Fernand, agent contractuel, N° Matricule 1 20 08 24 290 001, concernant son arrêt de travail du 26 Février au 2 Mars 1981.

Cette pièce est nécessaire afin de régulariser son dossier auprès du Service Départemental du Travail et de l'Emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

13 Mars 81

Madame GESNESTE
Assistante Sociale
Mairie
NOYANT d'ALLIER.

N° 31 / CAB
YD/YD.

Dossier concernant :

Melle CROUZIER Rosemonde

-Photocopie livret militaire de M. CROUZIER	4
-Photocopie extrait de l'acte de mariage époux CROUZIER	1
-Fiche familiale d'état civil	1
-Fiche individuelle d'état civil	1
	7

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Mars 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN

N° 30 / CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires, C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de MARS 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

CITE D'ACCUEIL DES
FRANCAIS D'INDOCHINE

N° 29 /CAB
GD/YD

10 Mars 1981,

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Madame l'Assistante de Service Social
SERVICE SOCIAL d'AIDE AUX EMIGRANTS
Rue Jean-Dayma
47000 - AGEN

A l'attention de Mademoiselle SAVOIE/

OBJET : A/s de Madame NGUYEN THI HON.
REFER : Dossier n° 4.700
P. J. : - une -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint photocopie de la Carte de Séjour de Madame NGUYEN THI HON domiciliée à la Cité d'Accueil - Bâtiment T n° 2.

Ce document, produit à l'appui d'une demande de secours, comporte la mention "Asile sollicité".

Je vous confirme que Madame NGUYEN THI HON est démunie de ressources et se trouve à la charge de la collectivité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

9 Mars 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 28 /CAB
GD/YD

Monsieur l'Administrateur Civil
Chef du Bureau PS.5
Action Sociale pour les Français Rapatriés
Sous-Direction des Programmes Sociaux
et de l'Action Culturelle
Direction de la Population et des Migrations
Ministère du Travail et de la Participation
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.
REFER : Votre Lettre n° 2984/B.A.S. du 9 Octobre 1980.
P. J. : - 7 -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un dossier concernant le Dispensaire de la Cité supprimé par décision du 23 Septembre 1980.

Ce dossier comprend d'une part les éléments de fonctionnement du service mis en place pour assurer la surveillance médicale, et d'autre part, l'inventaire des différents matériels et produits recensés sur les lieux après le départ du dernier occupant.

Dans la mesure où le problème de la continuité des soins n'a pas été abordé par le service médical sortant et compte-tenu du fait que le dispensaire municipal n'est pas opérationnel, nous avons procédé, avec le Maire, à la mise en place d'un système de permanence basé sur la liste des personnes qui, à ma connaissance, nécessitent une surveillance particulière.

Il était en effet hors de question de désigner aux résidants un médecin plutôt qu'un autre.

C'est ainsi que les six médecins de Sainte-Livrade consultent chaque jour durant une heure, et à tour de rôle, au Dispensaire de la Cité. Ce système, qui respecte le libre choix du Médecin, donne entière satisfaction à ce jour, et prépare nos ressortissants aux structures ultérieures.

... / ...

Sur le plan matériel, j'ai procédé à l'établis-sement de trois inventaires distincts :

1°) Les produits dangereux entreposés dans le laboratoire du Dispensaire ont été rassemblés par le Service et remis, selon la règle, à une Pharmacie de Sainte-Livrade en vue de leur destruction.

2°) Les produits pharmaceutiques, recensés par catégorie, sont laissés sur place pour leur utilisation éventuelle.

3°) Le matériel. Cet inventaire distingue le matériel médical et le matériel d'ameublement.

Je rappelle à ce sujet que cet inventaire n'a pu être dressé en temps normal car le Docteur JAMMES a pris la suite du Docteur DAOULAS et que j'ai du procéder au remplacement des serrures après le départ du dernier occupant, les clefs du Dispensaire ne m'ayant pas été remises ...

Si le matériel recensé correspond dans son ensemble aux données que nous possédons, il manque par contre deux appareils de valeur :

- un Spectrophotomètre "SAFAS"
- un Microscope "REICHERT"

Le Docteur DAOULAS que j'ai contacté à ce propos a bien voulu me préciser que ces deux appareils ont été "confiés" par lui-même au Docteur JAMMES, et s'en explique dans sa lettre jointe en annexe.

En attendant la régularisation de cette affaire qui ne peut intervenir qu'à votre niveau, le matériel médical sera conservé sur place.

Sur un plan général, je ne manquerai pas de vous rendre compte de l'évolution des mesures d'ordre médico-social concernant les Résidants de la Cité.

G. DURNEY

3 Mars 81

M$_{o}$nsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
Service Immatriculation
2, Rue Diderot
47016 - AGEN CEDEX.

N° 27 / CAB
YD/YD.

pour ces quatre personnes concernées les fiches d'état civil vous ont été adressées lors d'un précédent courrier.

Dossier Assurance Personnelle concernant :

-Melle NGUYEN Thi Hai

Demande d'adhésion à l'assurance personnelle	1	au 1° Janvier 1981
Bulletin périodique de renseignements	1	
Photocopie titre de séjour	1	
Certificat de non imposition	1	
Votre lettre en date du 26.2.81(en retour)		date d'effet fixée au 1° Janvier 1981

-Mme TRAN veuve DUCOUTUMANY Thi Minh

Demande d'adhésion à l'assurance personnelle	1	au 1° Janvier 1981
Photocopie lettre de la C.D.C. Bordeaux	1	déjà fournie
Certificat de non imposition	1	date d'effet fixée au 1° Janvier 1981

-Mme TRINH Thi Hoi veuve DUMON

Demande d'adhésion à l'assurance personnelle	1	au 1° Janvier 1981
Bulletin périodique de renseignements	1	
Lettre de la C.D.C. Bordeaux	1	
Votre lettre en date du 26.2.81 (en retour)	1	date d'effet fixée au 1° Janvier 1981

-Melle TA Thi Phung

Demande d'adhésion à l'assurance personnelle	1	au 1° Janvier 1981
Bulletin périodique de renseignements	1	
Certificat de non imposition	1	
Votre lettre en date du 26.2.81(en retour)	1	date d'effet fixée au 1° Janvier 1981

19

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Mars 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N° 26 / CAB
YD/YD.

Accident de travail concernant : en date du 14.11.1980.

Monsieur GIRARDIE Fernand

-Certificat initial	1
-Déclaration de Monsieur CHAVAGNAC (témoin oculaire)	1
-Relevé prescriptions pharmaceutiques	1
-Ordonnance	1
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Mars 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 25 / CAB
YD/YD

Reprise de travail concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand N° 1 20 08 24 290 001

-Certificat médical de reprise de travail 1 à compter du 2 Mars 1981.

1

Le Directeur,

G.DURNEY

26 Février 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 24 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean 1 20 08 24 290 001

-Avis d'arrêt de travail (volet N° 3)	1	3 jours à compter du 26.2.81
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Février 81

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. 47.D.
2, Rue Diderot
47.016 - AGEN

N° 23 / CAB
YD/YD.

Assurance Parsonnelle concernant :

Monsieur FAURIS François

N° 1 03 01 99 243 096

NE 02 09 47 1 026.

-Questionnaire	1
-Lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations	1
-Bulletin périodique de renseignements	1
-Certificat de non imposition	1
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Février 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 22 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la SOCIETE MEDICALE
d'ASSURANCES et de DEFENSE PROFESSIONNELLES
" **LE SOU MEDICAL** "
37, rue de Bellefond
75441 - PARIS CEDEX 09

OBJET : Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil.

REFER { Votre Appel de Cotisation du 26 Novembre 1980:
- N° de POLICE : 022629-0. - 570,00 Francs
Votre Appel de Cotisation du 26 Novembre 1980:
- N° de POLICE : 080163-9. - 68,00 Francs

Dans le cadre des Appels de Cotisation visés en référence et réceptionnés ce jour en nos services, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est supprimé, et corrélativement le Poste du Médecin.

Cette mesure, découlant de la Municipalisation de la Cité, est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Docteur DAOULAS, Titulaire du Poste.

Dans l'hypothèse où cette situation n'aurait pas été portée à votre connaissance, je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de la présente déclaration.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

19 Février 81

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. - 47 D.
22 Rue Diderot
47 016 - AGEN-CEDEX.

N° 21 / CAB
YD/YD.

Assurance Personnelle concernant :

Mme NICOLAS Marie-Louise N° 2 06 12 98 504 119

Votre questionnaire	1
Lettre de la Caisse Dépôts et Consignations	1
Bulletin périodique de renseignements	1
Certificat de non imposition	1

Mme Vve COLLIN née VU Thi Uyen N° 2 10 03 99

Votre questionnaire	1
Lettre de la Caisse Dépôts et Consignations	1
Bulletin périodique de renseignements	1
Certificat de non imposition	1

8

Le directeur,

G. DURNEY

19 Février 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 20 / CAB
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires 1° TRIMESTRE 1981, concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil. 1

1

Le Directeur;

G. DURNEY

16 Février 81

Monsieur le DIRECTEUR des SERVICES FISCAUX

CENTRE des IMPOTS FONCIERS

Cité Administrative

47015 - A G E N CEDEX

N° 19 /CAB
GD/YD

- ATTESTATION de Remise à Mr. SIMONETTO Lindo, de l'acte constatant la résiliation de la Convention d'Occupation Précaire accordée pour l'exercice de son commerce dans l'enceinte de la Cité.

(1 Exemplaire)

Référence: Votre Lettre en date du 2 Février 1981.

****

" TRANSMIS pour ATTRIBUTION"

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 81

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire Et Sociale
-Service Aide Sociale-
Cité Administrative St-Jacques.
47.000 - A G E N

N° 18 / CAB
YD/YD.

Paiement éventuel allocation compensatri- (janvier 1981)
ce concernant :

Monsieur TO VAN TRANG Antonin décédé le 26 Janvier 1981

-Photocopie avis d'arrivée mandat retourné dans vos Services par les P. et T.	1	
-Photocopie certificat d'hérédité	1	Mme TO VAN TRANG Tot
-Bulletin de décès	1	BT. N 5
-Talon de mandat concernant le mois de décembre 1980.	1	C.A.F.I. 47.110 - Sainte-Livrade/Lot.
	4	

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 81

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
18, Rue du Hamel
33.000 - Bordeaux.

N° 17 / CAB
YD/YD.

Allocation Vieillesse concernant :

-Monsieur TO VAN TRANG Antonin — décédé le 26 Janvier 1981.

-Photocopie notification d'attribution	1
-Photocopie certificat d'hérédité	1
-Bulletin de décès	1
	3

aux fins de régularisation de cette allocation pour paiement à :

Mme TO VAN TRANG Tot
Bt N 5
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-Livrade/Lot.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Février 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 16 / CAB
YD./YD

Etat de Salaires des Vacataires, C.A.F.I.
ga)
nte-Livrade, mois de FEVRIER 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Février 81

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 15 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1980 -o-

FICHE de NOTATION concernant:

- Mr. Guy DURNEY

Directeur de la Cité d'Accueil
des Français d'Indochine à
Sainte-Livrade/Lot.

I " TRANSMIS en RETOUR @
après objet rempli

dans le cadre de votre Note
n° 261/B.A.S. du 29 Janvier
1981

(3 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Février 81

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 14 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1980 -o-

FICHES de NOTATION au titre de l'Année 1980, concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

Référence: Note n° 262/B.A.S. du 29 Janvier 1981

- Mr. René	CARRIEU	I
- Mr. Pierre	CHAVAGNAC	I
- Mr. Alain	DELPRAT	I
- Mme Yvette	DURNEY	I
- Mr. Jean	GIRARDIE	I
- Mr. Geoges	KUTER	I
		6

" TRANSMIS en RETOUR "
après objet rempli

(3 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Février 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 13 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
des AFFAIRES SANITAIRES et SOCIALES
1633, Avenue du Général-Leclerc
47000 - AGEN

Le 30 Janvier 1981, vous avez adressé une correspondance au Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade "A l'attention du Docteur DAOULAS".

Le Dispensaire de Soins de la Cité étant supprimé et le Docteur DAOULAS ayant quitté son Poste le 31 Octobre 1980, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaitre la suite qu'il convient de réserver à votre envoi.

G. DURNEY

27 Janvier 81

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47 016 - A G E N

N° 12 / CAB
YD/YD.

Assurance Personnelle concernant :

-Mme COSTA Julie 2 06 03 98 506 299

Votre questionnaire en retour	1
Lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations Bordeaux concernant l'intéressée	1

-Mme DUCOUTUMANY née Tran Thi Minh en cours d'immatriculation.

Votre questionnaire en retour	1
Lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations Bordeaux concernant l'intéressée	1

4

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Janvier 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le SOUS-PREFET
de l'Arrondissement de Villeneuve/Lot
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 11 /CAB
GD/YD

A l'Attention de Monsieur PORTELLI /

OBJET : A/s de Madame NGUYEN THI HON.

Dans le cadre de notre communication de ce jour, relative à une requête de Madame NGUYEN THI HON, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que je ne suis pas en possession de votre Lettre du 22 Décembre 1980.

Je peux cependant vous préciser que la situation de cette personne a évolué favorablement depuis cette date

C'est ainsi que Mme NGUYEN THI HON, hébergée au moment des faits au "Camp des Espagnols" réside depuis le 19 Décembre 1980 dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où elle bénéficie, à titre gracieux, d'un logement confortable qu'elle a elle-même choisi. Ce transfert était d'ailleurs prévu dans la mesure de résoption de l'habitat insalubre qui concerne 58 personnes.

Néanmoins, si le problème du logement de Madame NGUYEN THI HON se trouve règlé, il convient de poser la question de sa présence au sein d'une communauté de Français d'Indochine, car, outre les conditions de séjour, son séjour lui-même mérite un examen.

En effet, l'Intéressée est arrivée en France le 13 Juin 1980 venant de CALCUTTA (Indes). De nationalité Vietnamienne et se disant "Religieuse" elle pratique uniquement la langue anglaise, langue dans laquelle elle a d'ailleurs demandé ... la nationalité française. Rejetée par sa propre communauté et notamment par les Boudhistes, ne pouvant prétendre à aucun avantage, elle se trouve à la charge entière de l'administration, et singulièrement de la Commune.

AMPLIATION à :

- Mr. le MAIRE de
SAINTE-LIVRADE/LOT

G. DURNEY

23 Janvier 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 10 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
du LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE
Département de Contrôle de qualité
des Analyses de Biologie Médicale
25, Boulevard Saint-Jacques
75680 - PARIS CEDEX 14

OBJET : Laboratoire du Dispensaire de la Cité.
- Numéro de Code 4950 A -

REFER : Votre Lettre IC/RN 033 du 20 Janvier 1981.

Dans le cadre du paiement de la redevance forfaitaire concernant l'Etablissement désigné en objet, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil est supprimé et corrélati--vement le Laboratoire qui s'y rattachait.

Cette mesure, découlant de la Municipalisation de la Cité, est effective depuis le 31 Octobre 1980, date de départ du Docteur DAOULAS, Titulaire du Poste.

Dans l'hypothèse où cette situation n'aurait pas été portée à votre connaissance, je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte de la présente déclaration.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

22 Janvier 81

Monsieur le Directeur de
l'AGENCE COMMERCIALE des TELECOMMUNICATIONS

44, rue Paganel
47000 - AGEN

N° 09 /CAB
GD/YD

- Lettre en date du 20 Janvier 1981, émanant de :

  - Monsieur PHILIPPE Jean

résidant à la Cité d'Accueil, et qui demande le remboursement des frais d'installation du Téléphone, à son domicile .

- RECU des frais d'installation du Téléphone (500,00) émanant du C.R.I.T. de Bordeaux .

- TALON de MANDAT Trimestriel de l'Allocation Vieillesse, assortie du FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE.

I

"TRANSMIS pour ATTRIBUTION

en vous priant de bien vouloir prendre en considération la requête de l'Intéressé, qui a fait l'avance du coût de l'opération, dans l'ignorance de la procédure.

NOTA: Monsieur PHILIPPE Jean, bénéficiaire du F.N.S. est agé de 75 ans.

I

3

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Janvier 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 08 /CAB
GD/YD

//A

Monsieur le MAIRE de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1983.

Dans le cadre du Recensement de la Classe 1983, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins d'inscription sur les Tableaux de cette Classe, une Fiche concernant le jeune :

- NICOLAS René

né le 24 Février 1963 à VILLENEUVE/LOT

dont les Parents sont domiciliés en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade - Bâtiment A n° 3 - 9

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 Janvier 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 07 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MAIRE de VILLENEUVE/LOT
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET :RECENSEMENT de la CLASSE 1983.
REFER :Vos Lettres du 19 Janvier 1981.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1983, vous m'avez fait parvenir deux correspondances concernant des jeunes gens susceptibles d'être domiciliés dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'une de ces personnes ne réside plus au C.A.F.I. Vous voudrez bien trouver en annexe tous renseignements à son sujet. Il s'agit de Monsieur :

- CALENDINI Antoine

En ce qui concerne Monsieur NICOLAS René, dont les Parents sont hébergés dans la Cité, j'adresse par même courrier à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, la demande d'inscription règlementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Janvier 81

Monsieur le Directeur
de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole
Rue Calabet
47.000 - A G E N

N° 06/ CAB
YD/YD.

Assurance Volontaire concernant : AUX FINS D'EXPLOITATION

Madame CHEWTCHOUK née VU Thi Tri N° 05 12 12 98 502 0291

-Lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations -Bordeaux - ALS 7279 688 E. 1 dans le cadre de notre conversation téléphonique de ce jour.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Janvier 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 05 / CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de JANVIER 1981. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Janvier 81

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
18, Rue du Hamel
33 076 - BORDEAUX CEDEX.

N° 04/ CAB
YD/YD.

Demande d'allocation spéciale concernant : DOSSIER AL.S. N° 7403 173

Melle TRAN THI CHUAT

-Questionnaire complémentaire D 1 en retour après l'avoir complété.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Janvier 81

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

à l'attention de Monsieur SANCHIS

N° 03 / CAB
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur KUTER Georges

POUR SUITE A DONNER

Agent Contractuel

-Photocopie lettre N° 00 221 de la D.A.G.P.B. Bureau A.G. 4 (Accidents du Travail) 1

-Déclaration sur l'honneur de Monsieur CARRIEU René (témoin oculaire) 1

2

Le certificat de guérison réclamé par le Bureau A.G. 4, vous a été adressé le 26.12.80 par B.E. N° 206/ CAB

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Janvier 81

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

N° 02 /CAB
GD/YD

- Facture MENASPA Fils, de Sainte-Livrade, n° 4, en date du 12 Janvier 1981, et d'un montant de .....
..... 35.009,52 I

(3 Exemplaires)

- CERTIFICAT pour PAIEMENT I

(3 Exemplaires)

- PROCES-VERBAL de RECEPTION des TRAVAUX. I

(3 Exemplaires)

" AUX FINS DE REGLEMENT "

Chapitre 47-82
Paragraphe 20
TRAVAUX d'AMENAGEMENT
Poste 4

***

Référence

APPEL d'OFFRES du 11.2.1980
MARCHE n° 1 du 11 Mars 1980
.... 436.392,00 ...

MARCHE CLOS

3

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 01 / CAB
GD/YD

Le 8 Janvier 19 81

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Projet de Dépenses concernant la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, pour l' Exercice Budgétaire 1981.

Ce Projet, qui s'inscrit dans le cadre du Chapitre 47-82, Article 20 du Budget de votre Département Ministériel, comprend les paragraphes suivants :

- Le Fonctionnement
- Les Préstations de Subsistance
- Les Travaux de Grosses Réparations

Les crédits demandés sont estimés en fonction des exercices précédents et des besoins recensés dans certains secteurs déterminés, liés à la conjoncture. Les trois Paragraphes conservent cependant la dotation impartie chaque année

La rémunération du Personnel, Contractuel et Vacataire, est laissée à la diligence du Bureau concerné qui assure la mise en place des crédits nécessaires.

L'ensemble des crédits demandés pour l'Année 1981 demeure contenu dans l'enveloppe budgétaire des Exercices antérieurs, et s'élève à la somme de 750.000,00 Francs.

26 Décembre 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. - 47 D.
2, Rue Diderot
47 016 - AGEN

N° 207 / CAB
YD/YD.

Questionnaire accompagné d'une lettre de la
Caisse des Dépôts et Consignations concernant:

-Mme ARZENAK	2
-Mme CHALUMEAU	2
-Mme GUERMYET	2
-Mme MAHARIBATCHA	2
-Mme MORICHON	2
-Mme VILMONT	2
-Mme VAPPOU	2
	14

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Décembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail etde l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 206 / CAB
YD/YD.

Dossier accident du travail concernant : Pour attribution.

Monsieur KUTER Georges — Agent Contractuel 4° C.

-Copie Bordereau adressé à la D.A.G.P.B . Bureau A.G. 4 en date 30.10.1980	1	
-Déclaration accident du travail(photocopie)	1	sans arrêt de travail.
-Décompte frais médicaux	1	
-Certificat médical de consolidation	1	

4

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Décembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n

N° 205 / CAB
YD/YD.

Dossier accident du travail concernant : Pour attribution

Monsieur GIRARDIE Fernand — Agent Contractuel 4° C.

-Copie Bordereau adressé à la D.A.G.P.B. Bureau A.G. 4 en date du 17.11.80	1	
-Photocopie déclaration accident	1	
-Certificat de reprise de travail, avec soins	1	à compter du 24.11.80
-Certificat de guérison	1	le 6.12.80
-Décompte frais médicaux	1	
-Compte rendu d'examen radiographique.	1	
	6	

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 204 /CAB
GD/YD

Madame Pierrette HIAS
Maire-Adjointe
Présidente du Bureau d'Aide Sociale
Mairie de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir honorer de votre présence la Fête de l'Arbre de Noël organisée en l'honneur des personnes du Troisième Age, et qui aura lieu MARDI 23 DECEMBRE 1980, à 14 heures 30, en la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Je vous prie d'agréer, Madame, avec mes respectueux hommages, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

19 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 203 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de
Sainte-Livrade
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir honorer de votre présence la Fête de l'Arbre de Noël organisée en l'honneur des personnes du Troisième Age et qui aura lieu MARDI 23 DECEMBRE 1980, à 14 heures 30, en la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

19 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 202 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
des AFFAIRES SANITAIRES et SOCIALES
Services Généraux
Bureau du Paiement de l'Aide Sociale
Centre Administratif Saint-Jacques
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : Aide Sociale - Madame NGUYEN THI TY.

P. J. : - une -

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre récent entretien téléphonique relatif à un chèque de 658,33 francs (n° 5442660) émis au nom de Madame NGUYEN THI TY et qui représente la prestation d'Aide Sociale du mois de Novembre 1980.

La bénéficiaire de ce chèque, qui demeure au Bâtiment C3 se nomme en réalité NGUYEN THI HAI et elle a le surnom de NGUYEN THI TY.

Par contre, il existe dans la Cité une Madame NGUYEN THI TY, résidant au Bâtiment D3.

Cette homonymie entretient une confusion regrettable au niveau de la remise des chèques et de leur encaissement. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une Fiche d'Etat-Civil pour vous permettre de procéder à la rectification nécessaire.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

19 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 201 /CAB
GD/YD

A

Madame l'Assistante de Service Social
SERVICE SOCIAL d'AIDE aux EMIGRANTS
Rue Jean - Dayma
47000 - A G E N

OBJET : A/s de Madame NGUYEN THI HON
REFER : Dossier n° 4.700
P. J. : - une -

Dans le cadre de notre récent entretien téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins que vous voudrez bien juger utiles, le Récépissé de la Demande de Carte de Séjour de Madame NGUYEN THI HON Bhikkhuni qui réside à dater de ce jour dans la Cité d'Accueil, Bâtiment T n° 2.

Le présent document devant figurer à l'appui d'une demande de secours, je vous remercie par avance de ce que vous pourrez faire pour ce cas digne d'intérêt, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

18 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil

//A)

N° 200 /CAB
GD/YD

Monsieur le DIRECTEUR REGIONAL
des AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
D'AQUITAINE
Echelon Statistique
Cité Administrative
33090 - BORDEAUX CEDEX

OBJET: Etude annuelle de l'emploi dans le secteur Handicapés-Inadaptés pour l'Année 1980.

REFER: Votre Lettre AM/MM du 15 Décembre 1980.

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de votre lettre de rappel visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'enquête en cause, réceptionnée tout d'abord en Mairie de Sainte-Livrade, a été adressée par mes soins au CENTRE d'HEBERGEMENT de BIAS, par VILLENEUVE-SUR-LOT,

Si toutefois ce document intéresse l'ethnie eurasienne, je précise que la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade qui abrite depuis 1956 les Rapatriés d'Indochine, n'est pas un Centre d'Hébergement pour Réfugiés du Vietnam.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

18 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 199 /CAB
GD/YD

Monsieur le Docteur Patrick JAMMES
Médecin du Dispensaire de Soins
du Centre de BIAS
47300 - VILLENEUVE SUR LOT

OBJET: Fermeture du Dispensaire de Soins de Sainte-Livrade

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire remise des clefs du Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, fermé par vos soins depuis le 15 Décembre 1980 dans le cadre des décisions de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

17 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 198 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MAIRE de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la suppression du Dispensaire, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'état des Résidents de la Cité qui nécessitent, à titre divers, une surveillance médicale.

Ce document, qui ne saurait avoir un caractère exhaustif, a été établi en fonction des seuls éléments dont je dispose et compte-tenu des facteurs prioritaires que je crois pouvoir dégager.

C'est ainsi que les 24 personnes citées sont des consultants de l'ex-dispensaire et devront par conséquent faire appel à un nouveau médecin.

J'ajoute que les clefs du Dispensaire ne m'ont pas été remises à ce jour et je vous demande l'autori-sation de procéder au changement des serrures afin de pouvoir d'une part, faciliter l'accès des médecins traitants aux dossiers médicaux, et d'autre part, établir l'inventaire comme prévu au Procès-Verbal de la réunion du 28 Septembre 1980.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

16 Décembre 1980

N° 197 /CAB
GD/YD

NOTE

****

A l'occasion des Fêtes de NOEL, une séance récréative avec le concours des enfants de la Cité, sera offerte aux personnes agées le MARDI 23 DECEMBRE 1980 à 14 heures 30 dans la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Cette manifestation de sympathie sera suivie d'une remise de cadeaux à chaque personne du Troisième Age.

En raison de la nature du spectacle, l' Organisateur rappelle que la séance débutera à l'heure précise.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Décembre 80

N° 196 /CAB
GD/YD

Madame,

Par lettre du 11 Décembre 1980, vous me demandez de vous faire parvenir une attestation de travail pour les services que vous avez effectués à la Cité de Sainte-Livrade au cours des années 1957 à 1960.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document souhaité établi d'après les archives détenues par mon Service.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

Madame LE GUEN
" La Villeneuve "
à PLUMERET
56400 - AURAY

15 Décembre 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 195 /CAB
GD/YD

- ETAT des PRODUITS des VENTES réalisées pour le Compte N° 12.001 de la Section 124/8 :

" AFFAIRES SOCIALES "

Chapitre 47-82 Article 20

en date du 9 Décembre 1980,
et d'un montant de ....
..... 3.666,00 I

(1 Exemplaire)

TRANSMIS pour ATTRIBUTION

Référence: Produit de la Vente du Véhicule RENAULT 4L n° 87 062 DB, aliéné aux Domaines le 7 Mai 1979 et acquis lors de la Vente Publique du 19 Mars 1980.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Décembre 80

M. nsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 194 / CAB
YD/YD.

Liste des achats de jouets NOEL 1980 concernant les enfants du Personnel contractuel et vacataire de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Suivant vos instructions en date du 25 N. vembre 1980.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Décembre 80

M$_{o}$nsieur le Directeur Départemental
du T$_{r}$avail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N° 193 / CAB
YD/YD.

Attestation sur l'honneur concernant :

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre	1	Suivant vos instructions.
-Monsieur KUTER Georges	1	

2

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Décembre 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de 47 D.
2, Rue Diderot
47 016 - A G E N

N° 192 / CAB
YD/YD.

Questionnaire concernant :

- Mme DUCOUTUMANY	1
- Mme DUMON	1
- Mme NGUYEN Thi Hai	1
- Mme TRAN Thi Chuat	1
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Décembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 191 / CAB/
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de DECEMBRE 1980. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 190 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du Cabinet GALTIER
91, rue Judaïque
Boite Postale 67
33008 - BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Monsieur de JACQUELOT /

OBJET : Sinistre GONTRAN du 31 Juillet 1979.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du sinistre GONTRAN, dont vous avez bien voulu diligenter l'expertise pour le compte de l' administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le règlement des dommages n'est toujours pas intervenu à ce jour.

Des informations dont je dispose, il ressort que ce règlement demeure subordonné au rapport de l'expert judiciaire désigné par le Parquet et dont la Compagnie "L'Alsacienne" m'assurait récemment qu'il n'a pas encore été disposé.

Par ailleurs, l'opposition que j'ai formulée le 14 Février 1980 sur l'indemnité consentie à Mr. GONTRAN par sa Compagnie est également en instance.

Cette situation est préoccupante dans la mesure où la Cité d'Accueil étant municipalisée au 1er Janvier 1981, j'ai du procéder à la réfection du bâtiment administratif endommagé lors de l'incendie. Ces dépenses,n' étant pas prévues au Budget, risquent de ne pas avoir l'aval de la Trésorerie Générale.

Je vous serais obligé des éléments que vous pourrez me faire tenir sur cette affaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

9 Décembre 80

Monsieur le **PREFET** de **LOT ET GARONNE**
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

N° 189 /CAB
GD/YD

- Facture **MENASPA Fils**, de Sainte-Livrade, n° 3, en date du 4 Décembre 1980, et d'un montant de .....
..... 52.435,48 I

(3 Exemplaires)

- CERTIFICAT pour PAIEMENT I

(3 Exemplaires)

" AUX FINS DE REGLEMENT "

Chapitre 47-82
Paragraphe 20
TRAVAUX D'AMENAGEMENT
Poste 4

****

Référence

APPEL d'OFFRES du 11.2.1980
MARCHE n° 1 du 11 Mars 1980

... 436.392,00 ...

2

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Décembre 80

Monsieur le MAIRE
de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE

N° 188 /CAB
GD/YD

RENOUVELLEMENT de CARTE de SEJOUR de RESIDENT PRIVILEGIE

******

Demande concernant :

Madame **NGUY CHAU**
alias **WEI CHU**

*****

- CARTE de SEJOUR n° AH 1367	1
- FICHE Individuelle d'ETAT-CIVIL	1
- PHOTOGRAPHIE d'IDENTITE	4
- TIMBRE FISCAL à 40,00 Fcs.	1
- NOTICE de RENSEIGNEMENTS	1
	8

NOTA: Madame NGUY CHAU, dont la Carte de Séjour est périmée depuis le 19 Avril 1979, est en instance de Naturalisation:

CERTIFICAT d'INSTANCE

n° 856 X 78

--==oOo==--

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Décembre 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. 47 D.
2, Rue Diderot
47 016 - A G E N

N° 187 / CAB
YD/YD.

Questionnaire concernant :

- Mme NGUY CHAU	1
- Mme MAHARIBATCHA	1
- Mme PARISSE	1
- Mme TA Thi Phung	1
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 186 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la
COMPAGNIE d'Assurances "L'ALSACIENNE"
CENTRE REGIONAL de GESTION
85, rue Saint-Lazare
75009 - PARIS

A l'Attention de Monsieur HUS /

OBJET: Affaire GONTRAN/Sinistre Dr 31-175.942 du 31.7.1979.

Monsieur le Directeur,

Lors de notre dernier échange de correspondances, et notamment par votre lettre du 15 Septembre 1980, vous m' avez fait part de votre impossibilité de prendre position dans le règlement du sinistre GONTRAN, n'étant toujours pas en possession du rapport de l'expert judiciaire désigné par le Parquet.

Je vous serais obligé de me faire savoir si l'on peut, à ce jour, escompter une régularisation rapide de cette situation qui revêt désormais un caractère d'urgence.

En effet, dans le cadre de la Municipalisation de la Cité d'Accueil, la Commune de Sainte-Livrade assurera à compter du 1er Janvier 1981 la gestion de cet Ensemble. Ce transfert de responsabilité implique une stricte observance de l'Etat des Lieux.

De ce fait, j'ai du faire procéder à la réfection du bâtiment administratif endommagé lors de l'incendie. Bien que l'origine des dommages n'incombe pas à l'administration, il en résulte des dépensss non inscrites, mais supportées par le budget de la Cité et qui sont susceptibles d'être rejetées par le Trésorier-Payeur Général du Département.

En fonction des impératifs qui me sont assignés, j'attacherais du prix aux éléments que vous voudrez bien me faire tenir, et dans cette attente, je vous prie d' agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

4 Décembre 80

N° 185 /CAB
GD/YD

Monsieur, Madame,

Par lettre du 3 Décembre 1980, vous attirez mon attention sur le cas de votre Mère, Madame TRAN THI CHUAT, qui réside au Bâtiment L 9 de la Cité d'Accueil.

Votre inquiétude portant sur le système de chauf--fage utilisé par Mme TRAN THI CHUAT, je me suis rendu ce jour à son domicile.

J'ai constaté que cet intérieur est très bien tenu et qu'il est chauffé, non par une "bassine" mais par un poêle à charbon de bonne qualité et dont j'ai pu vérifier par moi-même l'excellent état de fonction--nement.

En conséquence, je crois pouvoir dire que si vos renseignements sont exacts, ils n'ont pu être motivés que par une situation provisoire qui a été solutionnée entre-temps.

J'ajoute qu'à deux reprises j'ai visité Madame TRAN THI CHUAT au début de Novembre pour lui apprendre l'attribution de la nationalité française.

Je n'avais rien remarqué d'anormal à cette occasion mais je me fais un plaisir de vous faire connaitre cette bonne nouvelle pour le cas où vous n'en seriez pas informés.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur et Madame REHAULT
33, rue Riquet
75019 - PARIS

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

4 Décembre 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2ème Direction - 2ème Bureau
47.000 - A G E N

N° 184 / CAB
YD/YD.

Dossier IRCANTEC concernant :

-Mme HECTOR née NGUYEN Thi Duyen

envoyé par erreur à la D.A.S.S.

Aux fins de Règlement.

Lettre IRCANTEC	1	
Photocopie état Services validés	1	
Etat cotisations prises en charge par l'Employeur	1	108,24
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
de la Caisse Nationale Militaire
de Sécurité Sociale
B.P. N° 318

TOULON

N° 183 / CAB
YD/YD.

POUSSARDIN veuve VLODY
2 13 03 98 506 673.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me préciser si Madame POUSSARDIN veuve VLODY Lucie, N° Matricule 2 13 03 98 506 673, hébergée dans la Cité que je dirige, ressortissante de votre Caisse, est bénéficiaire du ticket modérateur 100 %, à titre permanent.

En effet, le Bureau d'Aide Sociale, Mairie de Sainte-Livrade, demande à Mme VLODY de constituer un dossier d'A.M.G. qui semblerait inopportun si l'intéressée est couverte par vos soins à 100 %.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

2 Décembre 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. 47 D.
Service Accident du Travail
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 182 / CAB
YD/YD.

Dossier accident du travail concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand

N° 1 20 08 24 290 001
Agent Contractuel 4° C.

-Avis d'arrêt de travail (2 volets).	1	7 jours à c/ du 15.11.80
-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 24.11.1980
-Attestation de l'employeur de reprise de travail	1	
-Attestation de salaires	1	Ce dossier avait été adressé à la Mutuelle Générale de la Police Résidence Pradines AGEN, ce qui explique le retard.
	4	La déclaration d'accident a été, en temps voulu, envoyée à la Direction de l'Administration Générale, Bureau A.G.4 - 1 Place Fontenoy 75700-Paris.

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Décembre 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. - 47 D
2, Rue Dierot
47 016 - AGEN CEDEX.

N° 181 / CAB
YD/YD.

Questionnaires concernant :

- Mme APRETNA	1
- Mme ARZENAK	1
- Mme CHALUMEAU	1
- Mme COSTA	1
- Mme GUERMYET	1
- Mme HUYNH Thi Chich	1
- Mme MORICHON	1
- Mme NGUYEN Thi Niem	1
- Mme VAPPOU	1
- Mme VILMONT	1
	10

Le Directeur,

G. DURNEY

1er Décembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 180 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CENTRE
de CONSTRUCTION des LIGNES TELEPHONIQUES
Rue Alphonse-Daudet
47000 - AGEN

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre attention, aux fins que vous voudrez bien juger utiles, le problème technique suivant :

Un double poteau de bois, situé à l'angle du bâtiment abritant les Bureaux, atteint une inclinaison qui peut vraisemblablement entrainer sa chute à brève échéance.

Du fait de l'intensification des demandes présentées par les Abonnés du C.A.F.I. ce poteau supporte actuellement 7 lignes téléphoniques et doit être, sinon remplacé, du moins consolidé.

Je vous remercie par avance de la diligence que vous voudrez bien apporter à l'étude de ce problème, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

24 Novembre 80

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
B.P. N° 251
47.007 - A G E N

N° 179 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

GIRARDIE Fernand N° 1 20 08 24 290 021

Attestation de reprise de travail	1	à compter du 24 Novembre 1980
Attestation salaires août, septembre, octobre	1	
Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 24 Novembre 1980

3

COPIE POUR INFORMATION

M.le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative
AGEN.

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Novembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 178 / CAB/
YD/YD.

Photocopie décompte N° 57 880 du 2.10.80

concernant les indemnités journalières

perçues par Monsieur GIRARDIE Fernand 1 113,66

1

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 177 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des SERVICES FISCAUX de LOT-ET-GARONNE
24, rue de Strasbourg
47016 - A G E N CEDEX

OBJET : Convention d'Occupation Précaire - ANNULATION.

REFER { - Ma lettre n° 150/CAB du 10 Octobre 1980.
- Votre Lettre n° 2876 du 19 Novembre 1980.

P . J : - quatre -

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la cessation d'activité de Monsieur SIMONETTO Lindo, j'ai l'honneur de vous faire tenir en retour, en quadruple exemplaire, l'acte constatant la résiliation de la convention d'occupation précaire par laquelle il était autorisé jusqu'au 4 Septembre 1980, à exercer son commerce à l'intérieur de la Cité d'Accueil.

Ce document est revêtu de la signature de Mr. SIMONETTO et de la mienne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

19 Novembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

à l'attention de M. CHRETIEN

N° 176 / CAB
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires

4° TRIMESTRE 1980, concernant les Agents

Contractuels de la Cité d'Accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 175 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de
L'AGENCE COMMERCIALE des TELECOMMUNICATIONS
44, rue Paganel
47000 - A G E N

OBJET: Résiliation d'Abonnement - Ligne (58) 01.05.51
REFER: Ma lettre n° 171/CAB du 12 Novembre 1980

Monsieur le Directeur,

Comme suite à notre entretien téléphonique du 13 courant, j'ai l'honneur de vous confirmer ma demande de sursis pour la résiliation de l'abonnement concernant la ligne téléphonique desservant jusqu'alors le domicile du Médecin de la Cité d'Accueil.

Cette requête est motivée par le fait que le transfert de cette ligne au profit du Docteur DAOULAS, occupant des lieux à titre privé, ne peut être réalisé dans l'immédiat.

J'ai noté que la résiliation interviendra au 31 Décembre 1980 et je vous remercie d'avoir bien voulu nous proposer cette date.

J'ajoute que la facturation intéressant la période en cause devra m'être adressée sous le présent timbre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

17 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 174 / CAB
YD/YD

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le relevé des indemnités journalières perçues par Monsieur GIRARDIE Fernand, agent contractuel, N° Matricule 1 20 08 24 290 001, concernant son arrêt de travail de 5 jours à compter du 22 Septembre 1980.

Cette pièce est nécessaire afin de régulariser son dossier auprès du Service Départemental du Travail et de l'Emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

17 Novembre 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Bureau A.G. 4
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 173 / CAB
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Ferrand — Agent Contractuel 4° C.

-Déclaration d'accident du travail	1	
-Avis d'arrêt de travail	1	7 jours à compter du 15.11.1980
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 172 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef du District
ELECTRICITE DE FRANCE
11, rue René-Bouchon
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Branchements individuels au Bâtiment X

REFER { - Ma lettre n° 162/CAB du 29 Octobre 1980.
{ - Votre Devis n° 59869 du 6 Novembre 1980.

Monsieur le Chef de District,

Dans le cadre du dossier visé en référence, j'ai l'honneur de vous faire part de mon acceptation du Devis que vous avez bien voulu me proposer pour la réalisation, au Bâtiment X du C.A.F.I. de 8 branchements neufs à deux fils.

J'ajoute que les dépenses relatives à ces travaux, et qui s'élèvent à la somme de 8.716,48 francs, seront imputées sur le budget de la Cité par facturation en triple exemplaire.

Bien que le bâtiment en cause ne soit pas entièrement libéré, par l'UCAVL, de son matériel, les travaux peuvent être entrepris dès à présent.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de District, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 171 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de
l'AGENCE COMMERCIALE des TELECOMMUNICATIONS
44, rue Paganel
47000 - A G E N

OBJET : Résiliation d'Abonnement.
REFER : Ligne (58) 01.05.51.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, la suppression du Dispensaire de la Cité entraîne la résiliation du bail relatif au logement de fonction du Médecin.

Ce logement est desservi par une ligne téléphonique répondant à l'intitulé suivant :

CITE d'ACCUEIL, Route d'Agen (58) 01 05 51

dont les frais de fonctionnement étaient assurés jusqu' alors par le Ministère du Travail, par mon intermédiaire.

En raison de la situation nouvelle, j'ai l' honneur de vous prier de bien vouloir prendre acte de ma demande de résiliation, à compter du 15 Novembre 1980, de cette ligne téléphonique.

Je demeure à votrebdisposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

10 Novembre 80

N° 170 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Par lettre du 7 Novembre 1980, vous me faites part d'un incident survenu à l'Ecole Jasmin, au cours duquel votre petite-fille, Sarah, a été mordue par un chien à l'intérieur de l'établissement.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que, par même courrier, je transmets votre correspondance à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade à qui appartient le pouvoire règlementaire en la matière et qui ne manquera pas d'apporter à cette affaire toute l'attention requise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

- Monsieur Jean PHILIPPE
Bâtiment B n° 5
Cité d'Accueil des Français d'Indocgine
47110- SAINTE-LIVRADE/LOT

10 Novembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 016 - A G E N

N° 169 / CAB
YD / YD.

[illegible]t de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de NOVEMBRE 1980 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Novembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
A G E N

N° 168 / CAB
YD/YD.

Certificat de scolarité concernant :

-CHAVAGNAC Philippe 1

-KUTER Angèle 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 167 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
de l' ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
1633, Avenue du Général-Leclerc
47000 - AGEN

OBJET: Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

REFER { Réunion du 23 Septembre 1980.
Relevé de Décisions du 25 Septembre 1980.

Monsieur le Directeur Départemental,

Dans le cadre de la Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, le Dispensaire du C.A.F.I. et corrélativement le poste du Médecin ont été supprimés.

Les conséquences de cette mesure ont été étudiées lors de la réunion tenue à la Sous-Préfecture de Villeneuve-sur-Lot, le 23 Septembre 1980.

Le départ du Docteur DAOULAS, titulaire du Poste, intervenant au 31 Octobre 1980, son remplacement n'a pas été évoqué à cette occasion. Par contre, des décisions d'ordre matériel concernant la suppression effective du Dispensaire ont été arrêtées.

Je ne dispose donc d'aucun élément quant au fonctionnement actuel de ce Dispensaire. Néanmoins, je suis requis pour la troisième fois par le Médecin du Centre de Bias pour assurer le transport, à BIAS, de personnes qui doivent y subir une prise de sang.

Je fais observer que je me trouve dans l'impossibilité de souscrire à cette sollicitation dont on peut se demander, par ailleurs, si elle répond à l'intérêt général.

... / ...

... / ...

En effet, alors que la municipalisation a pour finalité l'intégration des Résidents de la Cité, ce qui suppose le libre choix du médecin, il peut sembler innoportun de prolonger la tutelle médicale de l'administration et de leur imposer des contraintes au niveau des soins.

Par contre, la période actuelle pourrait être mise à profit pour préparer les Hébergés aux nouvelles structures dont la mise en place interviendra, en tout état de cause, au 1er Janvier 1981.

Responsable de la Cité jusqu'à cette date, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir vos instructions, dans la mesure où je suis désigné pour assurer le transfert au dispensaire municipal, du matériel en place au dispensaire de la Cité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- M. le Ministre du Travail
  Bureau de l'Action Sociale
  1, Place de Fontenoy - PARIS

- M. le Conseiller Général,
  Maire de Sainte-Livrade/Lot

3 Novembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 166 /CAB
GD/YD

Monsieur l'Ambassadeur
de la REPUBLIQUE POPULAIRE de CHINE
11, Avenue Georges V
75008 - PARIS

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir, à usage administratif, un Extrait d'Acte de Naissance concernant la ressortissante chinoise :

- Madame NGUY CHAU, alias WEI CHU
  née le 12 Juin 1915
  à DAI BO (Province de KWANGTUNG) Chine Populaire
  fille de NGUY TANG
  et de HUYNH THI SEN

Des renseignements en notre possession, il ressort que le Père de Mme NGUY CHAU, Monsieur NGUY TANG, Chinois de la Congrégation d' AKAS,né à DAI BO en 1881 et marié à la dame chinoise TRAN THUYEN, est décédé à CHOLON (Sud-Vietnam) le 21 Juin 1945.

Madame NGUY CHAU, rapatriée d'Indochine, réside en France depuis le 20 Avril 1956.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur l' Ambassadeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

3 Novembre 1980

ETAT

165 /CAB
GD/YD

DES SOMMES DUES POUR L'ACHAT DES VIGNETTES AUTOMOBILES AFFERENTES AUX VEHICULES DE LA CITE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

-o- **EXERCICE 1980/1981** -o-

Immatriculation	Puissance	1° Année de Mise en Circulation	Catégorie Vignette	MONTANT de la TAXE
97 834 DE	4 CV	24.02?1977	A	140,00
36 070 DE	4 CV	29.05.1973	H	70,00
52 821 DE	4 CV	26.01.1967	H	70,00
45 658 DB	8 CV	22.01.1969	K	280,00
82 617 D	11 CV	29.05.1956	S	60,00
				620,00

ARRETE le présent ETAT à la somme de
..... SIX CENT CINGT FRANCS .....

Le Receveur des Impots,

Le Directeur de la Cité,

31 Octobre 80

Monsieur le Conseiller Général,
MAIRE de SAINTE-LIVRADE-S-LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 164 /CAB
GD/YD

- Dossier de candidature pour le grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, de Monsieur **PATAKI Joseph** Résident de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine

(six pièces)

TRANSMIS à l'ATTENTION

de Monsieur le Ministre, Président du Conseil Général de Lot-&-Garonne.

*****

Monsieur PATAKI remplit les conditions de candidature car il lui est demandé chaque année de renouveler sa demande. En raison de son grand age (90 ans) une intervention est plus que souhaitable.

******

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Octobre 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Bureau A.G. 4
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 163 / CAB
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur KUTER Georges — Agent Contractuel 4 ° C.

-Déclaration d'accident du travail	1
-Certificat médical initial	1
	2

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 162 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef du District
ELECTRICITE de FRANCE
11, rue René-Bouchon
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur le Chef de District,

Dans le cadre de la Municipalisation de la Cité d'Accueil, l'administration procède, de concert avec la Commune, au transfert dans les logements libres du C.A.F.I. des personnes actuellement hébergées au Camp du Moulin du Lot.

Si les logements libres de la Cité ont tous été dotés d'un compteur lors du programme de travail réalisé cette année, il n'en va pas de même du Batiment X, occupé jusqu'ici par l' U.C.A.V.L.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir procéder à l'installation de compteurs individuels dans ce bâtiment, selon l'implantation figurant en annexe.

Je précise qu'en raison de l'affectation d' appartements en double, 8 compteurs devront être posés sur les 12 logements.

J'ajoute ques les dépenses relatives aux travaux seront supportées par le budget de la Cité et que la facturation devra m'être adressée sous le présent timbre.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de District, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

28 Octobre 80

Monsieur le Directeur
Fonds Social I R C A N T E C
33, Rue Villiers de l'Isle Adam
75 971 - PARIS CEDEX 20

N° 161 / CAB
YD/YD.

Demande aide chauffage concernant :

Mme TRAN VAN MAN née LIFOND

-Certificat de non imposition année 1979	1	Conformément à votre demande citée en référence .
-Photocopie dernier talon de mandat CRAMA	1	
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

28 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 160 /CAB
GD/YD

//A

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de L'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - A G E N CEDEX

A l'Attention de Monsieur CHRETIEN /

Dans le cadre de notre communication de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les docu--ments concernant l'affectation du Camp du Moulin du Lot, à savoir :

- Arrêté Ministériel en date du 18 Décembre 1973 portant affectation à titre définitif au Ministère du Travail, de l'ensemble immobilier dénomé "Camp du Moulin du Lot".

- Extrait du Journal Officiel, du 27 Janvier 1974, portant publication de cet Arrêté.

Je précise que l'ensemble immobilier désigné ci-dessus comprend la Cité d'Accueil des Français d' Indochine et les quatre bâtiments loués par la Commune de Sainte-Livrade depuis le 13 Octobre 1950.

G. DURNEY

28 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 159 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Société
S E C A P
21, Quai Alphonse-Le-Gallo
92102 - BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

OBJET : Machine à Affranchir NB numéro 4962.

REFER :
- Ma lettre n° 117/CAB du 5 Août 1980.
- Votre lettre MCA/OB du 29 Septembre 1980.
- Votre facture n° 144599 du 2 Novembre 1980 (?)

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des correspondances visées en référence, j'ai l'honneur de vous faire retour ci-joint de la facture d'un montant de 1.634,02 francs, datée du 2 Novembre 1980, qui ne saurait être prise en considération par mon service.

En effet, cette facture est en contradiction avec votre lettre du 29 Septembre par laquelle vous me donnez confirmation de ma demande de résiliation du 5 Août 1980.

La résiliation intervenant au terme de l'abonnement en cours, soit le 19 Novembre 1980, il ne peut être question de règler un abonnement pour la période allant du 20 Novembre 1980 au 19 Novembre 1981.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner acte de la présence, et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

28 Octobre 80

G. DURNEY

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 158 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du
CENTRE de CONSTRUCTION des LIGNES
TELEPHONIQUES
Rue Alphonse Daudet
47000 - AGEN

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'incendie qui a détruit l' Epicerie GONTRAN, sise dans la Cité, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Bâtiment Administratif mitoyen, gravement endommagé, va être livré à la démolition.

Ce bâtiment supporte actuellement deux lignes téléphoniques desservant des Abonnés du C.A.F.I. C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir procéder au déplacement de ces lignes, les travaux de démolition étant subordonnés à ce préalable.

Si l'opération ne pose pas de problème technique elle revêt, par contre, un caractère d'urgence, et je vous remercie par avance de la diligence que vous voudrez bien apporter à sa réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

25 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 157 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET: Fiches de Notation pour l'Année 1980.

REFER: Votre Lettre n° 3021/B.A.S. du 14 Octobre 1980.

P. J.: - 6 -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint en retour les six Fiches de Notation du Personnel de la Cité, objet de votre lettre visée en référence.

Ces documents ont été instruits, dans le cadre de vos instructions, au niveau du premier degré.

La vérification des renseignements figurant sur les Fiches me conduit à faire les observations suivantes :

- Mr. DELPRAT : un troisième enfant (Nicolas) né le 25 Mars 1980.
- Mr. KUTER : adresse personnelle : Cité SAUVAUD 47440-CASSENEUIL
- Mme DURNEY: Agent Contractuel depuis le 15 Juin 1966 , date non mentionnée sur la Fiche.

G. DURNEY

25 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 156 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de l'UNION des
COOPERATIVES AGRICOLES de la VALLEE du LOT
21, Avenue Gaston-Carrère
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la Municipalisation de la Cité d'Accueil, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'administration envisage de mettre fin à la Convention d'Occupation Précaire par laquelle votre Société dispose du Bâtiment G4 pour le logement des travailleurs migrants saisonniers.

Cette mesure est rendue nécessaire par le transfert au C.A.F.I. des personnes actuellement héber-gées au Camp du Moulin du Lot, opération qui suppose l'adjonction d'un bâtiment supplémentaire en raison de l'importance du mouvement par rapport à la capacité d'accueil de nos structures.

J'ajoute que si la présente motivation revêt un certain caractère d'urgence, elle ne concerne pas le second bâtiment dont l'U.C.A.V.L. à l'usage, à titre gracieux, dans la Cité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

24 Octobre 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M.
Service Immatriculation
2, Rue Diderot
47 016 - A G E N

N° 155 / CAB/MR
YD/YD.

Demande d'adhésion à l'Assurance Volontaire
maladie concernant :

-Mme DUCOUTUMANY	1
-Mme DUMON	1
-Mme GUYON de CHEMILLY	1
-Mme LEPINE	1
-Mme NGUYEN Thi Hai	1
-Mme PARISSE	1
-Mme TA THI PHUNG	1
	7

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Octobre 80

N° 154 /CAB
GD/YD

Madame,

Au moment de prendre possession des lieux, j'ai constaté que le Logement P 11, réputé vacant, est en réalité cadenassé et que vous en détenez la clef.

Vous avez déclaré à cette occasion que vous réservez cet appartement pour l'hébergement de vos enfants durant leurs vacances !

Ceci est en contradiction formelle avec les ordres du Ministère que j'ai diffusés le 22 Mai 1979 et qui stipulent entre autre ... " NE PLUS CONSENTIR A COMPTER DES PROCHAINES VACANCES, L'ACCES DE LOGEMENTS LIBRES A DES VACANCIERS QUELS QUE SOIT LEUR LIEN DE PARENTE AVEC LES RESIDENTS "...

En conséquence, je vous ai invitée à deux reprises à restituer ce logement occupé indument, ainsi que l'ont fait d'autres Résidents dans la même situation.

A ce jour, la situation n'ayant pas évolué, j'ai l'honneur de vous demander une dernière fois de prendre vos dispositions pour que le Logement P 11 soit libéré au 28 Octobre 1980, faute de quoi il serait procédé à sa reprise par les voies légales et à votre charge.

J'ajoute que si un problème de stokage vous apparait, bien qu'occupant seule un logement de 4 pièces, le matériel meublant éventuellement le logement P 11 peut être entreposé au Magasin de la Cité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

- Madame CHALUMEAU
Cité d'Accueil des
Français d'Indochine
Bâtiment P n° 12
47110- SAINTE-LIVRADE/LOT

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

18 Octobre 1980

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 153 /CAB
GD/YD

Monsieur
Madame
MOULIN DU LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur,
Madame ,

Une réunion d'information à l'attention des personnes devant être relogées au BATIMENT X du C.A.F.I. se tiendra le MERCREDI 22 OCTOBRE 1980 à 14 HEURES au Bureau de la Cité sous la présidence de Madame HIAS, Maire-Adjointe.

Les questions concernant votre installation future seront évoquées et vous êtes cordialement invité à y participer.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. DURNEY

14 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 152 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
- CABINET -
47016 - AGEN CEDEX

Sous-Couvert de Monsieur le SOUS-PREFET
de VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Situation sociale et médicale de certains Résidents.
REFER : Réunion du 23 Septembre 1980.

Dans le cadre de la réunion qui s'est tenue à la Sous-Préfecture de Villeneuve-sur-Lot le 23 Septembre 1980 sur les questions d'ordre médico-social liées à la municipalisation de la Cité, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le Ministère du Travail vient de me donner son accord sur les points suivants :

- Transfert au Dispensaire Municipal du matériel médical actuellement en place au Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot.

- Prise charge, sur le budget de la Cité, des cotisations "Assurance Volontaire" des Résidents non affiliés à la Sécurité Sociale.

G. DURNEY

14 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 151 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MAIRE de VILLENEUVE-SUR-LOT
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1982.
REFER : Votre Lettre du 8 Octobre 1980.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1982, vous m'avez fait tenir une correspondance concernant :

- Monsieur BE Eric, Louis
  né le 26 Décembre 1962 à Villeneuve/Lot
  fils de BE Henri, Désiré
  et de LAMY (et non SAMY) Lucienne.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que ce jeune homme a quitté la Cité le 30 Décembre 1964, et que l'adresse de sa famille est actuellement la suivante :

- Monsieur BE Henri
  6, rue Henri-Thyzard
  94240 - L'HAY-LES-ROSES

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

10 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 150 /CAB

//A)

Monsieur le Directeur
des SERVICES FISCAUX de LOT-&-GARONNE
24, rue de Strasbourg
47016 - A G E N CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur SIMONETTO Lindo, autorisé par Convention d'Occupation Précaire en date du 21 Août 1974 à exercer son commerce d'épicerie dans l'enceinte de la Cité, renonce à compter du 5 Septembre 1980 à bénéficier de cette mesure pour cessation complète d'activité.

Dans le cadre de cette décision, Mr. SIMONETTO a produit un Certificat de Radiation du Registre de Commerce, à la date précitée.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la régularisation de ce dossier, pour lequel je demeure à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

10 Octobre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 016 - A G E N

N° 149 / CAB
YD/YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois d' OCTOBRE 1980 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Octobre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 148 / CAB
YD/YD.

Décompte de rappel concernant :

-Monsieur ARMENGAUD Didier 3 en retour, pour attribution.

3

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 147 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Suppression du Dispensaire de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Procès-Verbal de la réunion tenue à la Sous-Préfec--ture de Villeneuve-sur-Lot le 25 Septembre, et ayant pour objet l'étude des questions d'ordre médico-social résultant de la suppression du Dispensaire de la Cité.

Au nombre des décisions relevées figure l'utilisation du local de ce Dispensaire dont le matériel doit être transféré sous ma responsabilité, au Dispensaire Municipal.

En conséquence, et pour répondre au voeu de la Commission, je vous serais obligé de bien vouloir me donner vos instructions dans le cadre de ce transfert.

G. DURNEY

3 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 146 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Etat des Résidents de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en triple exemplaire, l'état des Résidents de la Cité destiné à être annexé à la Convention de Municipalisation.

Ce document, établi conformément à vos instructions, concerne les seuls Ayants-Droit recensés à ce jour, et dont le nombre est de 208 personnes, dont 30 enfants agés de moins de 18 ans.

Pour tenir compte d'un élément social qui ne peut être ignoré des instances futures, j'annexe au présent état, et à toutes fins utiles, la liste des enfants majeurs handicapés dont la situation, au plan social, n'est pas susceptible d'amélioration.

G. DURNEY

29 Septembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 016 - A G E N

N° 145 / CAB
YD/YD

Dossier maladie concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand

Pour votre Information.

N° 1 20 08 24 290 001

-Photocopie avis d'arrêt de travail	1	5 jours à compter du 22 Septembre 80
-Photocopie certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 29 Septembre 1980

2

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Septembre 80

Monsieur le Directeur Général
I.R.C.A.M.T.E.C.
24, rue Louis Gain
49 039 - ANGERS CEDEX.

N° 144 / CAB
YD / YD.

Validation des Services concernant :

Mme N'GUYEN Thi Duyen épouse HECTOR 2 18 01 99 243 129 97

-Etat des services à valider	1	complété et signé.(du 1.10.57 au 30.6.61)
-Votre lettre en retour.	1	
	2	

Le Directeur,

G.DURNEY

25 Septembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN CEDEX.

N° 143 / CAB
YD / YD

Liste des enfants des agents contractuels ou vacataires de la cité pouvant bénéficier d'une dotation au titre de la manifestation de Noël 1980.

Conformément à votre lettre RS/OF. N° 5675 en date du 22 Septembre 1980

1

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Septembre 80

N° 142 /CAB
GD/YD

Messieurs,

Dans le cadre du Rappel de Factures que vous m'avez fait tenir en date du 23 Septembre 1980, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que les mémoires en cause, à savoir :

- n° 491 du 31 Janvier 1980 = 1.717,69 Fcs.
- n° 643 du 29 Février 1980 = 136,13 Fcs.

ne concernent pas la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade/Lot.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

Ets. FOURNIGRIFFOUL

7, rue de Casseneuil

47300 - VILLENEUVE/LOT

22 Septembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//

N° 141 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
SOUS-DIRECTION des NATURALISATIONS
1er Bureau
Pièce 1252 B
9, Avenue de Lowendal
75700 - PARIS

A l'attention de Madame LESTIENNE /

Dans le cadre de la procédure de naturalisation engagée en 1976 au profit des résidents de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un Acte de Notoriété (photocopie conforme) délivré récemment par le Juge d'Instance du Tribunal de Villeneuve/Lot, aux personnes suivantes :

- Madame HOANG THI TRINH : Dossier n° 531 X 78
- Madame HUA THI MUI : Dossier n° 275 X 78
- Madame INHIANE Darachone: Dossier n° 278 X 78
- Madame LE THI KHANH : Dossier n° 554 X 78
- Madame NGUYEN THI THINH: Dossier n° 858 X 78
- Madame SAO SO : Dossier n° 697 X 78
- Madame TA THI PHUNG : Dossier n° 704 X 78
- Madame TRAN THI CHUAT : Dossier n° 708 X 78
- Monsieur PHAM VAN TY : autorisé à souscrire nouvelle déclaration

Le document concernant Madame NGUY CHAU alias WEI CHU, momentanément absente, vous sera adressé dès que possible. J'ajoute que son dossier a été instruit à nouveau selon vos instructions.

Je précise que toutes les personnes concernées, à l'exception de Monsieur PHAM VAN TY, ont reçu au mois de Janvier 1978, leur Certificat d'Instance.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

22 Septembre 80.

N° 140 /CAB
GD/YD

Madame,

Lors de notre dernier entretien, vous vous êtes engagée à restituer le Logement O 4 que vous occupez sans autorisation.

J'ai donc fait annuler le contrat d'énergie électrique que vous avez souscrit en dehors de l' administration.

A ce jour, vous n'avez pas encore remis la clef du logement en cause, lequel est, de surcroit, occupé par votre fille ...

En conséquence, vous voudrez bien prendre vos dispositions pour que le logement O 4 soit libéré au plus tard le 6 Octobre 1980.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

- Madame HANNOTEAUX
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
Bâtiment N4 - 7
47110-SAINTE-LIVRADE

22 Septembre 80

N° 139/ CAB
GD/YD

Madame,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien du 9 courant relatif au logement O 6 que vous occupez, sans y être autorisée, à usage de garde-meubles.

Le contrat d'énergie électrique, que vous avez souscrit en dehors de l'administration, a été résilié par vos soins mais l'habitation est toujours occupée à ce jour, par votre mobilier.

En conséquence, je vous invite à prendre vos dispositions pour que le Logement O 6 soit libéré au plus tard le 6 Octobre 1980.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

- Madame Antonin TO VAN TRANG
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
Bâtiment N5 - 6
47110- SAINTE-LIVRADE-S-LOT

18 Septembre 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONN E
Service de l'Ordonnancement
2ème Direction - 2ème Bureau
47.000 - A g e n

N° 138 / CAB
YD/YD.

Demande de validation des services
concernant :

-Mme HECTOR née NGUYEN Thi Duyen

Etat des services à valider	1	AUX FINS D'EMARGEMENT.
Photocopie lettre IRCANTEC	1	
Photocopie certificat de travail	1	
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Septembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 016 - A G E N

N° 137 / CAB
YD / YD.

Etat de Salaires des Vacataires C.A.F.I.

Sainte-Livrade, mois de SEPTEMBRE 1980 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Septembre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 136 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la
COMPAGNIE d'Assurances "L'ALSACIENNE"
CENTRE REGIONAL de GESTION
85, rue Saint-Lazare
75009 - PARIS

A l'attention de Monsieur HUS /

OBJET: Sinistre n° 31.175.942 du 31 Juillet 1979.

REFER
- Ma lettre n° 221/CAB du 12 Décembre 1979.
- Votre lettre 453/1023 du 18 Décembre 1979.
- Ma lettre n° 27/CAB du 14 Février 1980.
- Votre lettre 543/1023 du 18 Février 1980.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître la suite que la Compagnie "L'ALSACIENNE" pense réserver au règlement du sinistre visé en référence.

Treize mois après l'incendie qui a détruit l'épicerie de votre Assuré Monsieur GONTRAN, l'administration, lésée dans cette affaire, ne dispose d'aucun élément permettant d'entrevoir une quelconque conclusion.

Par ailleurs, les structures administratives de la Cité devant évoluer prochainement vers un transfert de responsabilité, il importe que cette question soit préala-blement règlée.

En conséquence, je vous serais obligé de me faire part de votre position ainsi que vous le proposiez dans votre lettre du 18 Décembre 1979.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

8 Septembre 80

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI

Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

N° 135 /CAB
GD/YD

A l'attention de Monsieur SANCHIS

- FICHE de NOTATION au titre de l'Année 1979, concernant Madame Monique BOSC.-

(1 Exemplaire)

I "TRANSMIS pour ATTRIBUTION"

dans le cadre de notre entretien téléphonique de ce jour.

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Septembre 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

N° 134 /CAB
GD/YD

- Facture MENASPA Fils, de Sainte-Livrade, n° 2, en date du 29 Août 1980, et d'un montant de 7.097,16

(3 Exemplaires)

- CERTIFICAT pour PAIEMENT

(3 Exemplaires)

I " AUX FINS DE REGLEMENT "

Chapitre 47-82

Paragraphe 20

TRAVAUX d'AMENAGEMENT

Poste 4

I *****

Référence:

—— APPEL d'OFFRES du 11.2.1980
MARCHE n°1 du 11 Mars 1980
2
- 436.392,00 -

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Septembre 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 133/ CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand — 1 — du 1° au 31 Octobre 1980.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Septembre 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 132 / CAB
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au 31 AOUT 1980 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Août 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 131 / CAB
YD / YD

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales
de Lot-et-Garonne
1, Rue Vincens
47 016 - A G E N

N° Allocataire : 8 804 922 W.

Monsieur le Directeur,

Madame MERLET née PHAM Thi Mau, hébergée à la Cité d'Accueil, est très surprise du montant de l'allocation adulte handicapé dont elle est bénéficiaire sous le N° 8 804 922 W.

En effet, elle déclare n'avoir pour toute ressource que cette prestation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire étudier ses droits afin de rétablir éventuellement, cette allocation au taux plein.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

27 Août 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.000 - A g e n

N° 130 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Madame KISS Maria 2 33 09 98 506 445

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail. (Dr. DAOULAS).	1	30 jours à compter du 28.8.1980.
-Votre lettre du 7.8.80	1	
-Attestation de l'Employeur	2	en retour, complétées et signées.
	4	

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Août 80

Monsieur le Directeur
de la C.C.M.
-Maladie-
15, Quai Docteur Calabet
B.P. N° 147
47 006 - A g e n.

N° 129/ CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Mme LOMET Thi Quy

AUX FINS DE REGLEMENT

N° Matricule : 655 037

-Décompte C.P.A.M.	2
-Photocopie carte de sociétaire	1
	3

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Août 80

Monsieur le Directeur
de la Société Conserves de France
47.440 - Casseneuil.

N° 128 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Madame KISS Maria ancienne ouvrière de votre Etablissement.

-Lettre émanant de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne 1

-Attestation salaires 2

3

en vous demandant de bien vouloir les remplir et nous les retourner.

Avec nos remerciements.

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Août 80

M.onsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.016 - A G E N

N° 127 / CAB
YD/YD.

[illegible] de Salaires des Vacataires ,mpis d'

AOUT 1980; C.A.F.I. Ste-Livrade. 1

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Août 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 126 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la REGION MIDI-PYRENEES
Service Pensions de Guerre
Place Occitane
31048 - TOULOUSE CEDEX

OBJET: Pension d'Ascendant Hors-Guerre N° 71.918.370
Madame DENISSOV Irma.

REFER: Votre Lettre " G2 " en date du 15 Juillet 1980.

P . J: - une -

Dans le cadre de la remise en paiement de la Pension d'Ascendant désignée en référence, et pour faire suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Brevet d'Inscription (photocopie) de cet avantage.

J'ajoute que j'adresse par même courrier à Monsieur le Trésorier-Payeur Général de la Gironde, le dossier concernant la Pension en cause.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne-ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considéra-tion la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Août 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 125 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la GIRONDE
Centre Régional des Pensions
117, rue des Ecus
33110- LE BOUSCAT

OBJET: Pension d'Ascendant Hors-Guerre N° 71.918.370
Madame DENISSOV Irma - Bât.S3 - CAFI 47110-STE-LIVRADE.

REFER: Votre Convocation en date du 28 Juillet 1980.

P . J: - quatre -

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

Dans le cadre de la remise en paiement de la Pension d'Ascendant visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Convocation adressée à Madame DENISSOV, assortie des pièces qui s'y attachent.

Le présent dossier comprend :

- Votre Convocation, portant élection de Caisse.
- Déclaration pour la mise en paiement.
- Déclaration pour le paiement éventuel d'avantages familiaux.
- Certificat d'imposition 1979 et 1980 (en cours)

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

8 Août 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

à l'attention de Monsieur CHRETIEN.

N° 124 / CAB
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires, 3° TRIMESTRE 1980, concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Août 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N° 123/ CAB
YD/YD.

Déclaration de ressources, année 1979,
concernant :

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1

-Monsieur KUTER Georges. 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Août 1980

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 122 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Madame DURNEY Yvette	1	du 28 Août au 3 Septembre 1980 inclus
-Monsieur DURNEY Guy	1	du 28 Août au 3 Septembre 1980 inclus

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Août 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 121 / CAB
YD/YD.

Objectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au 31 Juillet 1980 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Août 80

N° 120 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Par lettre du 29 Juillet 1980, vous avez sollicité de mes services l'établissement d'un Certificat de Rapatriement d'Indochine, de résidence à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et de scola--risation.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document demandé en ce qui concerne les deux premiers points.

Par contre, je vous invite à demander au Directeur de l'Etablissement Scolaire que vous avez fréquenté, le Certificat de Scolarité que cette Autorité est seule habilitée à vous délivrer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur Alain LEGRAND
14, rue Saint-Barthelémy
37100 - TOURS

6 Août 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 119 / CAB
YD / YD.

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales
1, Rue Vincens
Porte du Pin
47 016 - A G E N

Monsieur le Directeur,

A la suite de notre conversation téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que Mme DARACHONE Nhiane, matricule N° 8 804 957, bénéficie seulement de l'allocation adulte handicapé. Elle n'a ni pension d'invalidité, ni retraite (née en 1923).

La déclaration de ressources année 1979 est erronnée et a été remplie par un tiers qui confond pension et allocation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir régulariser son dossier afin que Madame DARACHONE perçoive le complément de son allocation dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

6 Août 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

N° 118 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef du CENTRE REGIONAL
de la REDEVANCE RADIO et TELEVISION
19, Place des Carmes
31092 - TOULOUSE CEDEX

OBJET : Exemption de la Redevance TELEVISION concernant Monsieur PATAKI Joseph.

REFER : Votre Carte-Demande en date du 28 Juillet 1980.

P . J : - deux -

Monsieur le Chef de Centre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les renseignements demandés à Monsieur PATAKI Joseph dans le cadre d'une nouvelle exemption pour le récepteur de Télévision référencé sous le numéro X 86968208.

J'ajoute que l'Intéressé est agé de 90 ans et que sa situation est inchangée par rapport à la première exemption qui lui a été accordée.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Centre, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Août 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 117 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Société
S E C A P
21, Quai Alphonse-Le-Gallo
92102 - BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

OBJET : Résiliation de Contrat.

REFER { Machine NB 4962
N° Client : 3301843
N° Contrat: 20892

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de résilier la location de la Machine à Affranchir SECAP Type NB, immatriculée sous le numéro 4962, en service à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade.

La résiliation interviendra au terme de l'Abonnement en cours, à savoir le 19 Novembre 1980.

Je vous serais obligé de me donner acte de la présente, et de m'indiquer les formalités de restitution de l'appareil.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

- Recommandée avec A.R.

5 Août 80

M. nsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75 700 - P a r i s.

N° 116 / CAB
YD / YD.

Demande de congé concernant :

- M. nsieur CHAVAGNAC	Pierre	1	du 25 Août 1980 au 24 Septembre 1980 inclus
- M. nsieur DELPRAT	Alain	1	du 25 Août 1980 au 28 Août 1980 inclus

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Juillet 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 016 - A G E N

N° 115 / CAB
YD/YD.

Demande d'identification d'un salarié
concernant :

Suivant vos instructions B.E. N° 4122
RS/OF. en date du 9 Juillet 1980.

Madame NGUYEN Thi Cuc épouse KUTER

-Fiche de renseignements émanant de la CRAMA Bordeaux. 1 remplie, en retour

-Photocopie carte d'immatriculation S.S. provisoire. 1

2

Mme KUTER bénéficie d'une pension de vieillesse, au titre de l'inaptitude, liquidée par la C.R.A.M.A. Bordeaux, à compter du 1° Janvier 1980.

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Juillet 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

N° 114 /CAB
GD/YD

- EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Sainte-Livrade en date du 11 Juin 1980

(1 Exemplaire)

I "TRANSMIS pour INFORMATION"

dans le cadre de la Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

- COMPTE-RENDU de PRESSE relatif à la séance du Conseil Municipal consacrée au projet de municipalisation.

I

(1 Exemplaire)

2

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Juillet 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travailet de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N°113 / CAB
YD / YD.

Etat de salaires des Vacataires, mois de

JUILLET 1980, C.A.F.I. Ste-Livrade. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Juillet 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75 700 - P a r i s.

N°.112/ CAB
YD / YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur CARRIEU René 1 15 J.O. du 4 Août au 21 Août 1980inclus

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juillet 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 111 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1982.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du recensement de la Classe 1982, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins d'inscription sur les tableaux de cette Classe, une fiche concernant le jeune :

- NGUYEN Dominique

né le 8 Septembre 1962 à Villeneuve-sur-Lot.

demeurant au Foyer de sa Mère, Madame Veuve CRASBERCU, en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade - Bâtiment N 12 .-

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

2 Juillet 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 110 / CAB/
YD / YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-

Livrade, au 30 Juin 1980 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 109 /CAB
GD.YD

Madame la Présidente du
SERVICE d'AIDE MENAGERE à DOMICILE
Mairie de Sainte-Livrade
47110 - SAINTE-LIVRADE-s-LOT

OBJET: Demande d'Aide Ménagère à Domicile en faveur de Madame FERRIERE, née LE THI CAM, résidente de la Cité.

P. J. - trois -

Madame la Présidente,

Dans le cadre de notre entretien du 25 courant, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents concernant l'admission de Madame FERRIERE, née en 1919, au bénéfice de l'Aide Ménagère à Domicile :

- Certificat Médical.
- Identification de l'Assurée.
- Justification des Ressources.

Les ressources de Madame FERRIERE, qui sortira de l'Hopital-Hospice de PENNE d'AGENAIS le 30 Juin, sont représentées par sa Pension d'Invalidité substituée à une Allocation aux Adultes Handicapés à l'age de 60 ans.

J'ajoute que le montant de cet avantage (1.276,70 par mois) n'excède pas le plafond annuel fixé par la législation.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

En effet, selon le Ministère de l'Intérieur, cet avantage a été concédé le 11 Février 1980 mais à ce jour, Madame LARLET n'a rien perçu de ce chef.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

N° 108 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la Gironde
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
Section DECES
B.P. 908
33060 - BORDEAUX - CEDEX

OBJET: Reversion de Pension n° 61 R 50 827
Madame Veuve LARLET Louis

REFER - Votre Lettre du 5 Janvier 1979.
- Lettre 22447 du Ministère de l'Intérieur - Service des Pensions DRAGUIGNAN du 18.04.1980.

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

Dans le cadre des correspondances visées en référence, et dont je vous prie de trouver ci-joint photocopie, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaitre la date à laquelle Madame Veuve LARLET peut escompter la mise en paiement de sa pension.

En effet, selon le Ministère de l'Intérieur, cet avantage a été concédé le 11 Février 1980 mais à ce jour, Madame LARLET n'a rien perçu de ce chef.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

30 Juin 80

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot

47 016 - A G E N

N° 107 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Madame KISS Maria 2 33 09 98 506 445

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail 1 30 jours à compter du 29 Juin 1980.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Juin 80

Monsieur le SOUS-PREFET
de l'Arrondissement de Villeneuve/Lot

Rue des Cieutat

47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 106 /CAB
GD/YD

- Dossier de candidature de
Monsieur PATAKI Joseph,
Hébergé à la Cité d'Accueil,
pour le grade de Chevalier
de l'Ordre National du Mérite.

(5 Pièces)

Transmis
à Titre d'Information

dans le cadre d'une
intervention effectuée
en 1978 auprès de Monsieur
le Préfet de Lot-&-Garonne

****

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Juin 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 105 / CAB
YD / YD.

Demande de congé concernant :

-Madame DURNEY	Yvette	1	17 J.O. du 15.7. au 2.8.80 inclus
-Monsieur DURNEY	Guy	1	" " " "
		2	

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 104 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la GIRONDE
Centre Régional des Pensions
117, rue des Ecus
33110- LE BOUSCAT

OBJET: Pension d'Ascendant N° 71.918.370 -
Madame DENISSOV Irma.

REFER: Lettre n° 16 du 6 Octobre 1976 de Mr. le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Garonne.

P . J: - deux -

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

Dans le cadre de la Pension d'Ascendant visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir deux corres--pondances relatives à la remise en paiement de cet avantage.

Madame DENISSOV, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, est agée de 55 ans et peut bénéficier à nouveau de sa pension qui avait été suspendue à la majorité de son fils.

Je dxmeure à votre disposition pour tout renseigne--ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

23 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 103 /CAB
GD/YD

Monsieur le Colonel,
Commandant le BUREAU CENTRAL d'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
Caserne Bernadotte
64023 - PAU CEDEX

OBJET: Ordre National du Mérite - Candidature PATAKI Joseph.

Votre Lettre DECO/O.N.M.- 37505 du 6.10.1978
Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.10.1979.
REFER Ma lettre n° 176/CAB du 10 Octobre 1979.
Ma lettre n° 99/CAB du 11 Juin 1980.
Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.06.1980

P. J. - deux -

Mon Colonel,

Dans le cadre de votre dernière correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir une nouvelle demande émanant de Monsieur PATAKI Joseph, candidat au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

A cette occasion, je me permets de vous demander si l'on peut légitimement entretenir ce vieux serviteur dans l'espoir d'une nomination.

En effet, Mr. PATAKI est agé de 90 ans et postule pour la troisième année consécutive. Il est douteux qu'il puisse renouveler plus longtemps sa candidature, et je manque d'éléments, par ailleurs, pour répondre à son attente.

Je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

13 Juin 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

N° 102 /CAB
GD/YD

- Facture MENASPA Fils, de Sainte-Livrade, n° 1, en date du 11 Juin 1980, et d'un montant de .... 341.188,18 I

(3 Exemplaires)

- CERTIFICAT pour PAIEMENT I

(3 Exemplaires)

" AUX FINS DE REGLEMENT "

Chapitre 47-82

Paragraphe 20

TRAVAUX d'AMENAGEMENT

Poste 4

*****

Référence :

APPEL d'OFFRES du 11.2.1980

MARCHE n° 1 du 11 MARS 1980

2

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Juin 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N° 101 / CAB
YD/YD.

Attestation paiement indemnités journalières concernant :

Aux fins de Régularisation

Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1 817,20 frs.

pour son arrêt de travail du 3.4. au 20.4.80

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 100 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la Gironde
Centre Régional des Pensions
117, rue des Ecus
33110 - LE BOUSCAT

OBJET : Demande d'Allocation Supplémentaire.
REFER : Pension n° 7650 0493 - Veuve KISS THI VAN
P. J. : - trois -

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, assortie d'un Certificat de Non-Imposition et d'une Fiche d'Etat-Civil, une demande d'Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité concernant Madame Veuve KISS, objet de ma lettre du 3 Juin 1980.

Cette personne qui n'est pas veuve de guerre, ne peut prétendre au Supplément Exceptionnel, mais ses faibles ressources, constituées uniquement de sa pension de veuve de militaire, militent en faveur de l'attribution du F.N.S.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 99 /CAB
GD/YD

Monsieur le Colonel
Commandant de BUREAU CENTRAL d'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
Caserne Bernadotte
64023 PAU CEDEX

OBJET: Ordre National du Mérite - Candidature PATAKI Joseph.

REFER (Votre Lettre DECO/O.N.M.- 37505 du 6.10.1978- 118036
(Votre Lettre BCAAM/DECO/ONM-58860 du 19.10.79- 34643
(Ma lettre n° 176/CAB du 10 Octobre 1979.

P. J. - une -

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaitre la suite qui peut être éventuellement réservée à la candidature de Monsieur PATAKI Joseph dans l'Ordre National du Mérite, objet des correspondances visées en référence.

L'enquête d'usage a été diligentée à deux reprises depuis la première proposition établie en 1978, mais je ne dispose à ce jour d'aucun élément, non plus que le Cabinet de la Préfecture de Lot-&-Garonne.

Je me permets de souligner une nouvelle fois que les services rendu par ce vieux serviteur du Pays, ainsi que son grand age (90 ans) militent en faveur d'une promotion rapide.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 98 / CAB
YD/YD.

A

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A g e n.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le relevé des indemnités journalières perçues par Monsieur CHAVAGNAC Pierre, agent contractuel, N° matricule 1 24 08 19 concernant son arrêt de travail de 18 jours à compter du 3 Avril 1980.

Cette pièce est nécessaire afin de régulariser son dossier auprès du Service Départemental du Travail et de l'Emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Juin 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75 700 - P a r i s.

N° 97 / CAB/
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur KUTER Georges

-Demande de congé 1 du 1° au 31 Juillet 1980
(31 J. consécutifs)

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G.DURNEY

11 Juin 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N° 96 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, mois de
JUIN 1980, C.A.F.I. Ste-Livrade/Lot. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Juin 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

N° 95 /CAB
GD/YD

- Lettre n° 91/CAB du Directeur de la Cité, adressée le 2 Juin 1980 à Monsieur DELPRAT, Agent Contractuel de notre Service, Animateur de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade.

(1 Exemplaire)

1 " TRANSMIS A TITRE DE COMPTE-RENDU "

dans le cadre de vos instructions du 30 Avril 1980

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Juin 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75700 - P a r i s.

N° 94 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1980, concernant :

Monsieur DELPRAT Alain

-Demande de congé	1	23 jours ouvrables 23.06.80 au 19.07.80 inclus.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 93 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la Gironde
Centre Régional des Pensions
117, rue des Ecus
33110 - LE BOUSCAT

OBJET : Demande de Supplément Exceptionnel.

REFER : Pension n° 7650 0493 - Mme KISS THI VAN.

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir un imprimé de demande de Supplément Exceptionnel pour Madame Veuve KISS THI VAN, domiciliée dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Madame KISS est titulaire d'une pension du chef de son mari décédé le 20 Octobre 1975 et dont le montant mensuel est de l'ordre de 1.187,85 francs.

Cette personne qui est agée de 72 ans et qui n'a par ailleurs aucune autre source de revenus ne perçoit pas non plus le Fonds National de Solidarité. Elle peut, en conséquence, légitimement prétendre à l'attribution du Supplément Exceptionnel prévu par l'Article L 52.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

2 Juin 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47 016 - A g e n.

N° 92// CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Madame KISS Maria 2 33 09 98 506 445

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail	1	30 jours à compter du 30.5.80
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 91 /CAB
GD/YD

Monsieur Alain DELPRAT
Agent Contractuel
Animateur de la M.J.C.
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE

Monsieur,

Lors de sa visite du 30 Avril 1980, le Chef du Bureau de l'Action Sociale au Ministère du Travail a évoqué avec vous trois problèmes concernant la position de l'Animateur de la M.J.C. et ses rapports avec l'administration de la Cité.

Les deux premiers points découlent d'un fonctionnement normal du travail et je vous demande de bien vouloir vous conformer aux instructions données par notre supérieur hiérarchique:

1°) Communication au Directeur de la Cité, de l'emploi du temps en cas d'absence.

2°) Présentation d'un rapport mensuel d'activités.

La troisième question concerne directement votre qualité d'Agent de l'Etat par rapport à vos fonctions d'Animateur.

En effet, vos activités au profit de la M.J.C. vous entrainant à effectuer, au delà des heures normales, le travail pour lequel vous êtes rémunéré par l'administration et pour lequel vous êtes couvert au regard des accidents du travail.

Dans le cadre de la législation du travail, il s'ensuit qu'en dehors des heures légalement dues à votre employeur, toute activité au sein de la M.J.C. ne peut être considérée qu'au titre du bénévolat.

... / ...

... / ...

Je précise que votre emploi du temps a été arrêté comme suit pour ce qui est du domaine de l'administration :

14 h - 20 h 30 X 6 = 39 heures hebdomadaires.

Lors de la réunion tenue le 17 Mai 1980 avec le Président de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade, nous avons pris acte des dispositions légales vous concernant au plan étudié ci-dessus, et vous êtes convenus de rechercher toute solution susceptible de vous assurer une couverture sociale au-delà de la période considérée par la règlementation.

Il va sans dire que je suis avec le plus vif intérêt l'aboutissement de vos recherches et que je demeure à votre disposition en tant que de besoin.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. DURNEY

2 Juin 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 90 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Secrétaire
de la C.O.T.O.R.E.P.
Cité Administrative
Bat. D
47 015 - A g e n.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un certificat médical concernant Monsieur CAZES Paul dont le dossier doit être examiné par votre Commission le 6 Juin 1980.

Monsieur CAZES, père de famille nombreuse, est hébergé au C.A.F.I. depuis 1956 date de son rapatriement d'Indochine.

Agé actuellement de 57 ans, il rencontre depuis un certain temps de nombreuses difficultés aggravées par des ennuis de santé.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier son cas avec bienveillance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

30 Mai 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 89 / CAB/
YD / YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade

au 30 MAI 1980 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Mai 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N° 88 / CAB
YD/ DY

Etat Indemnités pour travaux suppléméntaires, 2° Trimestre 1980 concernant les Agents Contractuels de la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Mai 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

A

N° 87 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL de la
HAUTE-GARONNE et de la REGION MIDI-PYRENEES
Centre Régional des Pensions
Pension de Guerre-Section G2
43, 49 rue du Rempart Saint-Etienne
31048 - TOULOUSE Cedex

OBJET : Pension d'Ascendant N° 71.918.370
Madame DENISSOV Irma

REFER : Votre Lettre n° 16 du 6 Octobre 1976

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir remettre en paiement, au profit de Madame Veuve DENISSOV Irma, la Pension d'Ascendant visée en référence, et dont le bénéfice avait été suspendu à la majorité de son fils, le 7 Mai 1976.

Madame DENISSOV qui a atteint l'age de 55 ans depuis le 28 Février 1980 remplit donc les conditions prévues dans le cadre de l'Article L 67 - Alinéa 2. Une fiche d'Etat-Civil est jointe en ce sens.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

14 Mai 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75 700 - P a r i s.

N° 86 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1980 concernant :

-Monsieur CARRIEU René 1 12 jours ouvrables. 2 au 14.6.80 inclus.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Mai 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

Monsieur le Président
de la Fédération Nationale des
BLESSES du POUMON et des CHIRURGICAUX
SECTION de LOT-&-GARONNE
4, rue Ledru-Rollin
47000 - AGEN

N° 85 /CAB
GD/YD

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 Mai 1980 concernant Monsieur NICOLAS Benoit, adhérent de votre Section, et qui a retenu toute mon attention.

La situation de Monsieur NICOLAS, qui demande à changer de logement, est un souci de préoccupation dans la mesure où il refuse la solution proposée tout en exigeant l'habitation d'une personne à laquelle il faudrait reprendre plusieurs pièces pour lui donner satisfaction.

Les arguments avancés par Mr.NICOLAS, auxquels n'est pas étranger un antagonisme dont vous avez eu à connaitre, ne sont pas dénués de fondement dès lors que la personne visée est logée de façon spacieuse par rapport à sa famille.

Néanmoins, cette situation existe depuis de nombreu-ses années et antérieurement à ma prise de fonctions. En conséquence, dans la période actuelle, il n'est ni possible ni réalisable de revenir sur ce point, lequel, à ma connais-sance, n'a soulevé à l'époque aucune protestation des Hébergés en général ni de Monsieur NICOLAS.
J'ajoute que les habitations de la Cité ont été recensés officiellement en 1978 par des représentants de notre ministère de tutelle.

Quoi qu'il en soit, je demeure toujours disposé à aider votre protégé dans la recherche d'une solution et je serais heureux d'évoquer ce problème avec vous, si comme je vous y invite, vous voulez bien nous faire l'honneur de visiter la Cité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne-ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

12 Mai 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 84 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement de l'autorisation que vous avez bien voulu m'accorder en 1979 dans le cadre de la présidence des Anciens Combattants.

Reconduit dans mes fonctions pour 1980, je dois assurer une permanence chaque Vendredi, de 10 à 12 heures, à la Maison du Combattant, où l'on peut me joindre à tout moment en cas d'urgence.

Je vous précise, à titre d'information, qu'une Commission Spéciale a été instituée au sein de l'Union Fédérale, en faveur des Harkis.

G. DURNEY

12 Mai 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A g e n.

N° 83 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, mois de

MAI 1980, C.A.F.I. Ste-Livrade/Lot 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

N° 82 /CAB
GD/YD

PROCES-VERBAL de RECEPTION des TRAVAUX avec mention " SOLDE".

****

- N° 7300003 - 27/09/1973 - MENASPA Fils - 97.887,07 Centre de Sainte-Livrade. I

- N° 7300004 - 27/09/1973 - SANI-CALORIES - 89.205,48 Centre de Bias. I

- N° 7300002 - 27/09/1973 - MENASPA Fils - 268.201,62 - Centre de Bias. I

- N° 7500002 - 04/08/1975 - MENASPA Fils - 285.840,91 Centre de Sainte-Livrade. I

- N° 7400003 - 08/08/1974 - FAVRE Robert - 101.717,97 Centre de Bias. I

- N°750001 - 04/08/1975 - LES ENTREPRENEURS REUNIS 252.102,47 - Centre de Bias. Sainte-Livrade. I

6

TRANSMIS pour ATTRIBUTION

dans le cadre de la Lettre n° 879 de Monsieur le Trésorier Payeur Général de Lot-&-Garonne, en date du 23 Avril 1980.

*****

Le Directeur,

G. DURNEY

AMPLIATION à :

M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi - AGEN

(A TITRE de COMPTE-RENDU)
Lettre n° 2596/RS/OF du 5/5/1980

12 Mai 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 81 /CAB
GD/YD

Monsieur le Président de la
MAISON des JEUNES et de la CULTURE
de SAINTE-LIVRADE
C.A.F.I.
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur le Président,

Lors de la récente visite des représentants de notre ministère de tutelle, plusieurs questions concernant le fonctionnement de la M.J.C. à l'intérieur de la Cité, ainsi que le statut de l'Animateur, ont été évoquées.

Il me parait souhaitable de faire, avec vous, le point de la situation et à cet effet, je serais heureux de vous recevoir avec Monsieur Alain DELPRAT.

Si la date vous convient, nous pourrions nous rencontrer à mon bureau, le Samedi 17 Mai à 10 heures.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

8 Mai 80

Monsieur le Directeur
de la Caisse des Dépôts et Consignations
18, Rue du Hamel
33 076 - Bordeaux Cedex.

N° 80 / CAB
YD/DY.

Succession NGUYEN Thi Trong.

-Certificat d'hérédité	1
-Bulletin de décès	1
-Dernier talon de mandat (2.80)	1
	3

Aux fins de règlement à :

Mme Vve HENRI, domiciliée Bt. L N° 2
C.A.F.I. 47.110-Ste-Livrade.

Mme HENRI, sa fille, demande également une participation aux frais d'obsèques.

Vous serait-il possible de nous faire parvenir les imprimés nécessaires à cette demande, le cas échéant.

Le Directeur,

G. DURNEY

6 MAI 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 79 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des Etablissements Georges HOUSTY
Boite Postale 4
47800 - MIRAMONT-DE-GUYENNE

Monsieur le Directeur,

Lors d'une récente visite d'inspection à la Cité d'Accueil, le Chef du Bureau de l'Action Sociale au Ministère du Travail a constaté la présence d'un certain nombre de matériels dans les locaux occupés à l'époque par votre Etablissement.

Il s'agit essentiellement de formes pour chaussures en quantité assez importante.

L'administration de tutelle devant procéder à la mise à jour de l'état des lieux, je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes dispositions pour faire enlever le matériel vous appartenant et qui serait encore entreposé à la Cité d'Accueil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

6 MAI 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 78 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Epicerie GONTRAN - Sinistre du 31 Juillet 1979.

Lors de votre récent séjour à la Cité, nous avons évoqué le problème causé par l'incendie de l'Epicerie GONTRAN qui n'est toujours pas règlé à ce jour.

Les causes de ce retard sont liées au fait que l'Expert Judiciaire désigné par le Parquet d'Agen n'a pas encore déposé son rapport auprès du Juge d'Instruction. Il s'ensuit qu'aucune décision de justice ne peut être rendue tant que les causes du sinistre ne sont pas connues.

Etant donné la nature de cet empêchement, je pense qu'une intervention à votre niveau serait susceptible de débloquer la situation, sans pour autant empiéter sur le pouvoir judiciaire.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un projet de lettre adressée au Juge d'Instruction et dont vous pourrez vous inspirer si toutefois la procédure vous agrée.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

5 Mai 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 77 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Chef du Service Central
de l'Etat Civil

B.P. N° 1056

44 035 - NANTES - CEDEX.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir un extrait d'acte de naissance, en vue mariage, pour Monsieur JOLIVET Daniel, né le 15 Janvier 1952 à Hanoï (N.V.N.) fils de Madame JOLIVET louise, née le 14 Janvier 1914 à Tuyen Quang.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Mai 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 76 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant : " Cinquième Semaine "

-Monsieur DELPRAT Alain	1	du 19 au 24 Mai 1980 inclus.
	1	

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Avril 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 75 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef de l'Agence de la
Société SOCEA.BALENCY (S.O.B.E.A)
Boite Postale 164
Zone Industrielle
47302 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Château d'Eau de la Cité d'Accueil.

REFER { Ma lettre n° 61/CAB du 26 Mars 1980
Votre Lettre 1376/80 - CHM/mm du 8 Avril 1980.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des correspondances visées en référence et relatives à la pose d'un parafoudre sur le réservoir de la Cité, vous avez bien voulu me proposer les services de votre Entreprise pour la réalisation des travaux.

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma première correspondance et je vous prie de considérer la présente comme une commande de ma part.

Je précise par ailleurs que la notion de responsabilité ne saurait être étendue au-delà de l'administration, l'Etat étant son propre assureur.

Je vous remercie par avance des dispositions que vous voudrez bien prendre en cette affaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef d'Agence, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

23 Avril 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 74 / CAB
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires, 1° Trimestre 1980 concernant les Agents Contractuels de la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Avril 80

Monsieur le Directeur
de la Caisse Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 237
47.007 - A G E N

N° 73 / CAB/
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Agent Contractuel 4° C.

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

N° 1 24 08 19 P37 004

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 21 Avril 1980
-Attestation de salaires (janvier, février, mars 1980)	1	
-Attestation de reprise de travail	1	à compter du 21 Avril 1980

3

COPIE POUR INFORMATION

-M.le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

Le Directeur,

C. DURNEX

22 AVRIL 80

N° 72 /CAB
GD/YD

NOTE

****
*****

OBJET : COUPURE du COURANT ELECTRIQUE.

En raison de travaux à effectuer au Transformateur de la Cité, le courant électrique sera coupé toute la journée,

- JEUDI 24 AVRIL 1980
- VENDREDI 25 AVRIL 1980

Il sera rétabli en fin de journée.

ELECTRICITE DE FRANCE invite les résidents de la Cité à prendre leurs précautions pour ces deux jours.

Le Directeur,

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 71 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
de l'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI
14, Boulevard Bernand-Palissy
47300 - VILLENEUVE/LOT

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre d'une demande émanant de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale de Toulon, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir une attestation de chomage, pour l'Année 1979, concernant:

- Monsieur MAHARIBATCHA Henri

  N° d'Immatriculation: 1 27 08 98 506 260.

L'Intéressé, qui réside au C.A.F.I. est inscrit sur les listes de la Commune de Sainte-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

21 Avril 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 70 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de VILLENEUVE-SUR-LOT
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1982.
REFER : Votre Lettre du 11 Avril 1980.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1982, vous m'avez fait tenir une correspondance concernant :

- Monsieur TRUONG MINH TAO Frédéric
  né le 26 Février 1962 à VILLENEUVE-sur-LOT
  fils de TRUONG MINH TAO Gilbert
  et de DAO THI NHI Simone.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que ce jeune homme réside, avec sa famille, à l'adresse suivante:

Cité SAUVAUD
47440 - CASSENEUIL

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

N° 69 /CAB
GD/YD

Le 21 Avril 1980

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
SITUATION des EFFECTIFS de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au 21 Avril 1980		
******		
- RECAPITULATION GENERALE	I	"TRANSMIS pour INFORMATION"
- COMPOSITION des FAMILLES	I	
- ETAT des ISOLES	I	
- POPULATION du 3ème AGE	I	
- CONDITION du 3ème AGE	I	
- EFFECTIF des ENFANTS	I	
- ETAT GENERAL des RESSOURCES	I	
	====	
(2 Exemplaires)	7	

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE

RECAPITULATION GENERALE

	ISOLES		CHEFS de FAMILLE		COUPLES sans Enfants		COUPLES avec Enfants		PERSONNE à Charge		ENFANTS				TOTAL
											MINEURS		MAJEURS		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	G	F	G	F	
ADULTES	-	13	-	22	2	2	7	7	1	2	11	6	25	19	**117**
3 ème AGE	-	66	4	16	8	8	8	8	1	4	7	6	23	18	**177**
ToTaL	-	79	4	38	10	10	15	15	2	6	18	12	48	37	**294**

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le *19*

COMPOSITION DES FAMILLES

FAMILLES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS		PARENT A CHARGE	TOTAL
			MINEUR	MAJEUR		
31 Familles de 2 Personnes	12	29	3	17	1	62
17 Familles de 3 Personnes	6	15	2	25	3	51
9 Familles de 4 Personnes	4	9	1	20	2	36
2 Familles de 5 Personnes	-	2	2	5	1	10
4 Familles de 6 Personnes	4	4	8	8	-	24
2 Familles de 7 Personnes	1	2	6	5	-	14
1 Famille de 8 Personnes	1	1	2	3	1	8
1 Famille de 10 Personnes	1	1	6	2	-	10
67 FAMILLES = 215 PERSONNES	29	63	30	85	8	215

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE
47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le 19

ETAT des ISOLÉS

« 79 FEMMES »

40-59	60-64	65-74	75 et +	ToTaL
13	18	38	10	79

40 - 59 ans

Vve BALLOUX
Vve BELMIMOUN
CHAPUIS Gabrielle
DARACHONE Inhiane
Vve DENISSOV
HELLMUTH Gilberte
HOANG THI TRINH
Vve KASPARIAN
LECAS Julie
LUU THUY QUE
MAILLE Suzanne
Vve MUTOS
Vve VAUDIAU

60 - 64 ans

Vve APOSTOLI
ARGENOUL Alice
Vve BARAT
Vve BERLIN
Vve BONNIERE
BOUQUET Marie
Vve CROUZIER
DOTITAN Isabelle
Vve FARO
Vve FERRIERE
Vve LAMY
Vve LAPORTE
LITOLFF Eugénie
Vve LUET
Vve OBENANS
TRINH THI MAO
Vve TRUONG DINH THU
VAPPOU Marianne

65 - 74 ans

Vve ANTOINE-DIVY
Vve APRETNA
Vve ARZENAK
BILLAULT Suzanne
Vve BYRON
CASSIME Zenap
Vve CHALUMEAU
Vve CLAIN
CLOSONT Pierrette
Vve COLLIN
Vve COSTA
Vve De La FLORE
Vve DIOP
Vve GAYE
Vve GUENE
GUERMYET Marie
Vve GUYON de CHEMILLY
Vve HELLMUTH
LECRENN Joséphine
Vve LEPINE
LE THI KHANH
Vve MIRALABE
MOUTOUH Marguerite
Vve LAMONTAGNE
NICOLAS M-Louise
Vve PARISSE
PETIT Lucie
PHAM THI LOC
Vve PREGASSAM
Vve REVUE
SAO SO
Vve SASSY
Vve SAVERY
Vve SIMOES DA FONSECA
SIMON Delphine
Vve TALBA
VANDJOUR Zeinah
Vve VLODY

75 ans et +

Vve DUCOUTUMANY
DUMON Trinh
Vve LARLET
NGUYEN THI TRONG
RUBILLAIS Clotilde
TA THI PHUNG
TRAN THI CHUAT
Vve TRUONG DINH TRI
Vve VILMONT
Vve VIERA-RIBEIRO

oo***

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le *19*

POPULATION DU 3° AGE

60 à 64		65 à 74		75 et +		TOTAL	
H	F	H	F	H	F	H	F
6	30	7	51	8	16	21	97
34		58		24		118	

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le *19*

CONDITION DU 3° AGE

	PERSONNES SEULES		CHEFS de FAMILLE		PERSONNES A CHARGE		COUPLES sans ENFANTS		COUPLES avec ENFANTS	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
60 à 64	-	18	-	6	1	-	-	-	5 couples 5H - 2F	
65 à 74	-	38	3	9	-	-	2 couples 2H - 2F		2 couples 2H - 1F	
75 et +	-	10	1	1	-	4	6 couples 6H - 6F		1 couple 1H	
	-	66	4	16	1	4	8	8	8	3

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le *19*

EFFECTIF DES ENFANTS

0 à 5		6 à 15		16 à 17		TOTAL	
G	F	G	F	G	F	G	F
1	-	9	6	8	6	18	12
1		15		14		30	

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le *19*

ETAT GENERAL DES RESSOURCES

	ALLOCATION VIEILLESSE	AIDE AUX INFIRMES	PENSIONS-RETRAITES	CHOMAGE INDEMNISE	TOTAL
ADULTES	-	34	11	12	57
3° AGE	75	7	35	1	118
	75	41	46	13	175

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le *19*

-o- ANNEXE -o-

ETAT des ENFANTS MAJEURS HANDICAPES

--=oOo=--

Nom et Prénom	Date de Naissance	Foyer des Parents
BEDOUET Lucienne	15.10.1946	Fille de Mme LIFOND (DCD 1982)
BRETTE Gilbert	16.12.1953	Mr. BRETTE Louis F n° 1
CASSIM Louis	13.11.1943	Mr. CASSIM Ahmed W n° 1
CHEVTCHOUK Marcel	01.12.1951	Mme CHEVTCHOUK A n° 5
FANZY Roger	11.08.1954	Mme FANZY Simone R n° 6
GASTON Félix	10.07.1959	Vve GASTON Marie M n° 1
GASTON Marie-France	23.03.1950	Vve GASTON Marie M n° 1
MARIE-DELCASSE Marguerite	05.01.1941	Vve MARIE-DELCASSE M n° 9
NGUYEN Daniel	21.02.1958	Mme NGUYEN THI VUONG E n° 4
NGUYEN VAN SANG Marie	14.12.1954	Mr. NGUYEN VAN SANG S n° 5
SCHMUK Marie-Jeanne	13.02.1949	Mme JOLIVET Louise D n° 4

11 Avril 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 68 / CAB
YD/YD

Dossier maladie concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

Pour votre Information.

Agent Contractuel 4° C. en fonction au C.A.F.I. de Ste-Livrade/Lot.

-Photocopie avis d'arrêt de travail	1	8 jours à compter du 3.4.80
-Photocopie avis de prolongation d'arrêt de travail	1	10 jours à compter du 11.4.80

2

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Avril 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail etde l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 67 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vcataires, mois d'

AVRIL 1980, C.A.F.I. Ste-Livrade/Lot 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Avril 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 66 / CAB
YD/YD.

Avis de prolongation d'arrêt de travail
concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 jours à compter du 5/04/1980.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Avril 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a ri s.

N° 65 / CAB
YD / YD.

Demande congé " Cinquième Semaine " concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre — 1 — du 21 au 26 Avril 1980 inclus.

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Mars 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 64 / CAB/
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, au 31 MARS 1980 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Mars 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 63 / CAB/
YD/YD.

CONGES 1 9 8 0

-Etat périodes de congé année 1980 concernant les agents contractuels du C.A.F.I.

Conformément à votre note de service N° 000 375 /RG, en date du 1°/2/80

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 62 /CAB
GD/YD

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants:

Au cours d'un violent orage qui s'est abattu sur le Livradais le 25 Mars 1980, la foudre est tombée sur le chateau d'eau de la Cité entrainant divers dégats d'importance.

L'installation électrique de la station de pompage a été entièrement détruite ainsi que le moteur de la pompe qui était en service à ce moment. Le chateau d'eau a été endommagé de même que la chaudière des douches, celle-ci partiellement.

Le fait qu'une parcelle du chateau d'eau se soit détachée du sommet aurait pu avoir des conséquences graves mais aucun accident de personnes n'est à déplorer. Seuls, les logements proches de l'impact ont vu leur système électrique détérioré.

Il n'est pas douteux que la pose des compteurs aux logements des résidents aura eu un effet bénéfique dans ce domaine car tous les disjoncteurs de la Cité ont joué leur rôle protégeant ainsi chaque installation.

A titre conservatoire, j'ai immédiatement demandé à l'organisme gérant du chateau d'eau de prendre toutes dispositions de nature à nous préserver de nouvelles nuisances (correspondance jointe).

Il va sans dire que la remise en état des installations va entrainer des dépenses que je ne peux chiffrer à l'heure actuelle mais que je ne suis pas certain de pouvoir imputer sur notre budget.

G. DURNEY

26 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 61 /CAB
GB/YD

Monsieur le Directeur de la Société
EAU et ASSAINISSEMENT (SOCEA)
Zone Industrielle
Boite Postale 164
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le problème posé par la protection du Chateau d'Eau de la Cité au regard des phénomènes atmosphériques.

Le 25 Mars 1980, à 12 heures 45, la foudre s'est abattue sur cet édifice, détachant un matériau du rebord supérieur de la cuve, et entraînant la destruction des installations électriques de la station de pompage.

Il convient de considérer l'éventuelle répétition d'un tel accident et d'en prévenir les effets dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens. Je précise que des logements sont situés au voisinage immédiat du château d'eau et qu'un véhicule a été endommagé par la chute du matériau.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir envisager la pose d'un dispositif de sécurité, du type paratonnerre, au Château d'Eau.

Je me permets de suggérer également un examen attentif de la cuve pour déceler d'éventuelles fissures, ce dont je n'ai pu m'assurer lors des constatations que j'ai effectuées au sommet du réservoir.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

24 Mars 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

~~N°-60 / CAB/SB~~
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Mme	DURNEY	Yvette	1	6 j. O. 14 au 19.04.80 inclus
-M.	DURNEY	Guy	1	6 j. O. 14 au 19.04.80 inclus
-M.	GIRARDIE	Fernand-Jean	1	6 j. O. 14 au 19.04.80 inclus (5° Semaine

3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 59 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

A l'Attention de Monsieur GYLPHE /

OBJET : Reversement d'un Véhicule aux Domaines.

REFER { Votre Lettre n° 2196/B.A.S. du 25 Avril 1979.
Ma lettre n° 30/CAB du 26 Février 1980.

P . J : - une -

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le véhicule RENAULT 4L, immatriculé 87 062 DB, objet des correspondances visées en référence, a été acquis lors de la Vente Publique du 19 Mars 1980 organisée par le Service des Domaines d'Agen.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de sortie définitive des comptes, le document relatif à la vente de ce véhicule.

G. DURNEY

21 Mars 80

Monsieur le Directeur des
SERVICES FISCAUX de LOT ET GARONNE
Affaires Foncières et Domaniales
2 bis, rue Jeanne-d'Arc
47016 - AGEN CEDEX

N° 58 /CAB
GD/YD

- CERTIFICAT SPECIAL d'IMMATRICULATION.	I	" TRANSMIS pour ATTRIBUTION"
- NOTICE DESCRIPTIVE du VEHICULE.	I	*******
- RECU de la VIGNETTE AUTOMOBILE catégorie H valable du 1er Décembre 1979 au 30 Novembre 1980.	I	Véhicule Berline RENAULT R 1126 n° 87 062 DB
- BULLETIN de LIVRAISON . (Photocopie)	I	objet du LOT n& 139 de la Vente du 19 Mars 1980, et adjugé à Monsieur NOUALS André à LAMAGISTERE (T-&-G&
	4	

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 57 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Compteurs individuels d'Electricité.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les travaux de pose des compteurs individuels d'électri--cité dans les logements de la Cité, commencés le 11 Septembre 1979, ont été achevés le 18 Mars 1980.

La consommation de courant électrique, par les Résidents,est dores et déja décomptée.

A ce jour, la redevance incombant à notre Service concerne les divers locaux administratifs dont l'implantation est désignée en annexe.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre d'une utilisation rationnelle des crédits,est d'autant plus justifiée que la progression constante des dépenses d'électricité ne permettait plus une gestion équilibrée.

A titre indicatif, je signale que les dernières factures supportées par notre budget ont atteint des sommes jamais égalées, à savoir :

- JANVIER 1980 = 47.514,84 francs
- FEVRIER 1980 = 32.767,19 francs

soit 80.000,00 francs pour deux mois alors que la dépense totale de l'Année 1979 s'est élevée à 216.000,00 francs.

G. DURNEY

20 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Chef du Service Administratif
des Pensions
Sous-Direction de l'Action Sociale
Service des Pensions
83 007 - Draguignan Cedex.

N° 56/ CAB
YD/YD.

Dossier N° Z 2447 / 418.

Monsieur,

Par lettre en date du 15 Novembre 1979, je vous ai adressé les pièces nécessaires à l'exploitation du dossier pension de reversion concernant Madame Vve LARLET Louis, hébergée à la cité d'accueil de Sainte-Livrade/Lot.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir si ce dossier a pu être instruit définitivement afin de pouvoir renseigner l'intéressée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

20 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accue l,

A

N° 55 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Trésorier Payeur Général
de la Gironde
Centre Régional des Pensions
6 Bis, Cours de Gourgues
33 060-Bordeaux Cedex.

Pension Militaire N° 770 10932
MAHARIBATCHA Henri

Monsieur,

La Caisse Primaire Assurance Maladie de Lot-et-Garonne - Service Invalidité - vous demande de bien vouloir établir une attestation indiquant mois par mois le montant brut de la pension militaire perçue par Monsieur MAHARIBATCHA Henri, domicilié à la cité d'accueil de Sainte-Livrade (N° 770 10932)

Je vous serais obligé de bien vouloir adresser ce document en mes Services afin de compléter le dossier pension invalidité de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

P.J. : photocopie lettre CPAM Lot-et-Garonne.

VILLE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT

(LOT-ET-GARONNE)

TÉL. (58) 01.04.76

Département de Lot-et-Garonne

ARRONDISSEMENT
DE VILLENEUVE SUR LOT

Le 19 Mars 1980

Réf. : N° 15/CAB
GD/GD

Objet : Inauguration
Avenue RENE-CASSIN

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

/A

Monsieur le DELEGUE MILITAIRE Départemental
pour le Lot-et-Garonne

9, rue du Pont de la Garde
47016 - AGEN Cedex

Mon Colonel,

La Municipalité de Sainte-Livrade a décidé, à l'initiative des Anciens Combattants du Canton, de donner à une avenue de la Commune le nom de RENE-CASSIN, Prix Nobel de la Paix.

L'inauguration de cette Avenue est fixée au Dimanche 20 Avril 1980, à 11 heures, à Sainte-Livrade.

Dans le cadre de cette cérémonie, et pour en rehausser le caractère, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir nous assurer, dans la mesure de vos disponibilités, la participation d'une Section en Armes.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

P/ le MAIRE,
Le PRESIDENT CANTONAL des
ANCIENS COMBATTANTS

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 54 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Monsieur CARRIEU René — 1 — 8 Avril au 14 Avril 1980 inclus
"Cinquième Semaine"

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G.DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 53 /CAB
GD/YD

MARCHE de TRAVAUX 1980

" A titre de Compte-Rendu "

****

- Cahier des Charges	1
- Cadre de Détail Estimatif	1
- Registre des Dépôts	1
- P.V. d'Ouverture des Plis	1
- Soumission Entreprise MENASPA	1
- Devis Entreprise MENASPA	1
- Déclaration à Souscrire	1
- Fiche de Recensement du Marché	1
(1 Exemplaire)	8

MARCHE N° 1

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

*****

Appel d'Offres du 11 Février 1980

Montant: 436.392 francs

*****

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION 2° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

N° 52 /CAB
GD/YD

MARCHE de TRAVAUX 1980

****

- Cahier des Charges	1
- Cadre de Détail Estimatif	1
- Registre des Dépôts	1
- P.V. d'Ouverture des Plis	1
- Soumission Entreprise MENASPA	1
- Devis Entreprise MENASPA	1
- Déclaration à Souscrire	1
- Fiche de Recensement du Marché	1
(1 Exemplaire)	8

MARCHE N° 1

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

****

Appel d'Offres du 11 Février 1980

Montant : 436.392 francs

****

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

N° 51 /CAB
GD/YD

à l'attention de Madame SOUVAY /

MARCHE de TRAVAUX 1980

****

- Cahier des Charges	1
- Cadre de Détail Estimatif	1
- Registre des Dépôts	1
- P.V. d'Ouverture des Plis	1
- Soumission Entreprise MENASPA	1
- Devis Entreprise MENASPA	1
- Déclaration à Souscrire	1
- Fiche de Recensement du Marché	1
(1 Exemplaire)	8

MARCHE N° 1

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

*****

Appel d'Offres du 11 Février 1980

Montant: 436.392 francs

*****

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le Directeur Départemental
du COMMERCE INTERIEUR et des PRIX

Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

N° 50 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur MAYNERIS /

MARCHE de TRAVAUX 1980

****

- Cahier des Charges	1
- Cadre de Détail Estimatif	1
- Registre des Dépôts	1
- P.V. d'Ouverture des Plis	1
- Soumission Entreprise MENASPA	1
- Devis Entreprise MENASPA	1
- Déclaration à Souscrire	1
- Fiche de Recensement du Marché	1
	8

(1 Exemplaire)

MARCHE N° 1

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

*****

Appel d'Offres du 11 Février 1980

Montant: 436.392 francs

*****

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL
de Lotet-Garonne
SERVICE DE LA DEPENSE
1, Place des Jacobins
47016 - AGEN CEDEX

N° 49 /CAB
GD/YD

à l'Attention de Mlle LAQUIEZE //

MARCHE de TRAVAUX 1980

****

- Cahier des Charges 2
- Cadre de Détail Estimatif 2
- Registre des Dépôts 2
- P.V. d'Ouverture des Plis 2
- Soumission Entreprise MENASPA 2
- Devis Entreprise MENASPA 2
- Déclaration à Souscrire 2
- Fiche de Recensement du Marché 2

(2 Exemplaires)

MARCHE N° 1

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

******

Appel d'Offres du 11 Février 1980

Montant: 436.392 Francs

******

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le Directeur de l'
U. R. S. A. A. F.
16, rue des Colonels-Lacuée, 16
47016 - AGEN CEDEX

N° 48 /CAB
GD/YD

NOTIFICATION et RECENSEMENT des MARCHES

- Fiche de Notification du Marché passé avec l'Entreprise MENASPA Fils

I

MARCHE n° 1

Appel d'Offres du 11 Février 1980

(1 Exemplaire)

Montant: 436.392 francs

*****

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 80

Monsieur le Chef du Centre Départemental
d'ASSIETTE des SERVICES FISCAUX
24 bis, rue Lamouroux
47015 - AGEN CEDEX

N° 47 /CAB
GD/YD

NOTIFICATION et RECENSEMENT des
MARCHES

- Fiche de Notification du
Marché passé avec l'Entreprise
MENASPA Fils.

I

MARCHE n° 1

Appel d'Offres du 11 Février
1980

(2 Exemplaires)

Montant: 436.392 Francs

*****

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 46 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Société
de CONSTRUCTION et de GENIE CIVIL
"Pechestret"
ALLEZ-ET-CAZENEUVE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

Dans le cadre de l'Appel d'Offres du 11 Février 1980, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que votre soumission pour les travaux de Grosses Réparations à effectuer à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade n'a pas été retenue par la Comission d'Ouverture des Plis, en sa séance du 11 Mars 1980.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 45 /CAB
GD/YD

Monsieur CAGNIN Emile
Entreprise du Bâtiment
" TUQUET "
SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES
47380 - MONCLAR

Monsieur,

Dans le cadre de l'Appel d'Offres du 11 Février, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre soumis-sion pour les travaux de Grosses Réparations à effectuer à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade n'a pas été retenue par la Commission d'Ouverture des Plis en sa séance du 11 Mars 1980.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 44 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de
l'Entreprise MENASPA Fils

" Gaillard "
Boite Postale 16

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Soumission que vous avez présentée pour les Travaux de Grosses Réparations à effectuer à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a été retenue par la Commission d'Ouverture des Plis en sa séance du 11 Mars 1980.

En conséquence, votre Entreprise a été déclarée adjudicataire du Marché 1980.

Dans le cadre de cette adjudication, je vous invite à me faire parvenir d'urgence le devis, en triple exemplaire, des travaux faisant l'objet de votre soumission ainsi que la Déclaration à Souscrire par l'Entrepreneur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Mars 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - AGEN

N° 43 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Madame NGUYEN épouse KUTER Thi Cuc 80 471 8000 4386

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 jours à compter du 6 Mars 1980

2

Le Directeur,

G. DURNEY

11 MARS 80

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
2° DIRECTION - 4° BUREAU
ETAT-CIVIL et ETRANGERS
47016 - A G E N CEDEX

N° 42 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur PARGNIEN/

- LETTRE n° 35/CAB du Directeur de la Cité, en date du 4 Mars 1980.(Bureau Action Sociale) I

- LETTRE n° 199/CAB du Directeur de la Cité, en date du 14 Novembre 1980.(Bur.Action Soc.) I

- LETTRE n° 150/CAB du Directeur de la Cité, en date du 18 Novembre 1978.(S/DIRECTION NAT.) I

- LETTRE n° 4250, du Ministère de l'Intérieur (CABINET) en date du 23 Mars 1978, adressée aux Hébergés. I

"TRANSMIS pour INFORMATION"

dans le cadre de la procédure de naturalisation engagée en 1976 au bénéfice des Résidents de la Cité d' Accueil des FRANCAIS d' Indochine.

******

(1 Exemplaire)

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Mars 80

Monsieur le Directeur des
SERVICES FISCAUX de LOT-&-GARONNE
Service des Affaires Foncières et Domaniales
24, rue de Strasbourg
47016 - AGEN CEDEX

N° 41 /CAB
GD/YD

- ATTESTATION de CONFORMITE

du Véhicule RENAULT 4L immatriculé 87 062 DB, objet du Procès-Verbal d'Aliénation visé le 18 Février 1980 et figurant dans l'adjudication du 19 Mars 1980.

(1 Exemplaire)

I "TRANSMIS pour ATTRIBUTION"

dans le cadre des prescriptions de votre Circulaire n° 641 du 7 Mars 1980

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Mars 80

M. nsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 40 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois de MARS 1980, C.A.F.I. Sainte-Livrade. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 39 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : A/s de Madame Veuve MIRALABE Alima.

REFER { - Lettre de Mr. MIRALABE Farouck du 25.02.1980
- Ma Lettre n° 38/CAB du 7 Mars 1980.

P . J : - deux -

J'ai l'honneur de vous faire tenir copie de la correspondance échangée avec Mr. MIRALABE Farouck au sujet de sa Mère, Madame Veuve MIRALABE Alima, résidente de la Cité.

Madame MIRALABE qui vit seule dans la Cité se plaint, sans fondement, d'être en butte aux persécutions du voisinage, depuis 1978. Après avoir appelé l'attention de ses enfants sur son état, j'ai, à deux reprises, changé cette personne de logement. Elle est depuis lors suivie régulièrement en consultation d'hygiène mentale.

La lettre de Mr. MIRALABE, inacceptable dans ses termes, procède d'une susceptibilité trop excessive pour ne pas être orientée. Il convient néanmoins d'en tirer la leçon, ce que je pense avoir fait en dehors de toute polémique, dans ma réponse.

J'ajoute que Madame le Docteur CARTIGNY s'est déclarée prête à produire, sur votre demande, une attestation des rapports que nous avons sur le seul plan administratif et dont elle se plait à reconnaitre la qualité.

Je précise en outre que Mr. MIRALABE Farouck est militaire de carrière (Adjudant) à SATHONAY et je vous laiise juge de la suite qu'il convient de donner, à votre échelon, à cette affaire.

G. DURNEY

7 Mars 80

N° 38 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Par lettre du 25 Février 1980, vous me faites part de votre étonnement motivé par l'entretien que j'ai eu avec le Médecin de l'Hygiène Mentale, au bénéfice de Madame Veuve MIRALABE, votre Mère.

Votre correspondance, dont je ne saurais admettre la forme ni le fond, appelle de ma part la mise au point suivante.

Mon seul contact avec le Docteur CARTIGNY au sujet de votre Mère se situe en Novembre 1979. Il avait pour objet de préciser la date d'une consultation en Mairie, Madame MIRALABE ayant égaré la convocation.

Ceci demeure dans l'exercice normal d'attributions, qu'au demeurant il ne vous appartient pas de juger, et au même titre que l'intervention effectuée récemment auprès de la Trésorerie Générale en faveur de votre Mère.

Quoi qu'il en soit, les termes de votre lettre s'inscrivent dans le cadre d'un affranchissement de la tutelle administrative.

Il vous appartient donc d'en tirer les conséquences, l'Administration réservant, dès à présent, son entière responsabilité à l'égard de Madame Alima MIRALABE.

Le Directeur
de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur MIRALABE Farouck
14, Avenue Paul-Delorme
69580 - SATHONAY-CAMP

AMPLIATION à :
M.le Ministre du Travail
Bureau Action Sociale
75700 - PARIS

(Lettre de Mr.MIRALABE jointe)

5 Mars 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - AGEN

N° 37 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail, volet N° 1 et 2 — 2 — 30 jours à compter du 5 Mars 1980

2

Le Directeur,

G. DURNEY

4 MARS 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 36 /CAB
GD/YD

- LETTRE n°SM/RD de Monsieur le Ministre du Travail - SOUS-DIRECTION des NATURALISATIONS, en date du 15 Juin 1976. I

- LETTRE n° 150/CAB du Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, en date du 18.11.1978 I

- ETAT des dossiers de naturalisation en instance au 17.11.78. I

- LETTRE du MINISTRE de l'INTERIEUR n° 4250, en date du 23 Mars 1978 adressée, sous-couvert du Directeur, à neuf résidents de la Cité. I

- LISTE des résidents concernés par la lettre du Ministre de l'Intérieur, du 23 Mars 1978. I

- LETTRE collective des neuf résidents de la Cité, en cours de naturalisation, adressée en Juillet 1979 à Monsieur le Ministre du Travail (S/D-NAT.) I

Additionnellement à mon envoi n° 35/CAB de ce jour concernant 11 dossiers

---

Pièces de Base ou d'intérêt général, pour votre information.

Le Directeur,

6

G. DURNEY

4 Mars 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 35 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Naturalisation Française

P . J : 11 Dossiers.

Dans le cadre de la procédure de naturalisation engagée en 1976 au profit de nos résidents, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en double exemplaire, neuf dossiers concernant :

- Madame HOANG THI TRINH
- Madame HUA THI MUI
- Madame INHIANE Darachone
- Madame LE THI KHANH
- Madame NGUY CHAU
- Madame NGUYEN THI TINH
- Madame SAO SO
- Madame TA THI PHUNG
- Madame TRAN THI CHUAT

Ces dossiers contiennent essentiellement une Fiche d'Etat-Civil tenant lieu de Certificat de Vie et une Notice de Renseignements, ainsi que divers documents pouvant être joints utilement aux pièces déja détenues par la Sous-Direction des Naturalisations.

Je précise en effet que ces neufs personnes sont déja en possession de leur Certificat d'Instance de Naturalisation depuis deux ans.

Je joins également au présent envoi deux dossiers concernant un résident de la Cité, Monsieur PHAM VAN TY, et une personne du "Camp Espagnol" Madame NGUYEN THI HIEN, dont la demande est en cours d'instruction auprès de la Préfecture.

... / ...

Ces deux personnes avaient appelé l'attention du Premier Ministre en 1978, ainsi que plusieurs résidents de la Cité, sur la suite réservée à leur demande de naturalisation. Elles sont désignées dans la réponse du Ministre de l'Intérieur.

On y apprend notamment que Monsieur PHAM VANTTY, qui s'est vu opposer un rejêt à une première demande, peut formuler une nouvelle requête et que Madame NGUYEN THI HIEN a toute latitude pour déposer le dossier dont elle s'est inquiétée.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

3 Mars 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 34 / CAB
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil, au

29 FEVRIER 1980 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Février 80

M^o^nsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat Civil
5, Bd Barthou - B.P. N° 1056
44 035 - NANTES CEDEX.

N° 33 / CAD/
YD/YD.

Réf: 2° Bur/ AN/EC

D^e^mande acte de naissance concernant :

M^o^nsieur GAZE Alexandre

Mme GAZE est hébergée au C.A.F.I.
47.110-Sainte-Livrade.

-Votre lettre en retour	1
-Fiche familiale d'état civil	1
-Photocopie acte de mariage	1
-Photocopie carte d'identité délivrée à Saïgon	1
-Photocopie certificat de nationalité	1
-Photocopie transcription décès de M. GAZE	1
	6

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 32 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER-PAYEUR GENERAL
de la Gironde
CENTRE REGIONAL des PENSIONS
117, rue des Ecus
33110 - LE BOUSCAT

OBJET : Dossier n° 205.059 - Madame Veuve MIRALABE Alima.
Pension de Victime Civile de Guerre 1939/45.

P . J : - deux -

Monsieur le Trésorier-Payeur Général,

Dans le cadre de la pension visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame Veuve MIRALABE Alima, qui n'a pu être localisée lors du paiement de la dernière échéance, est toujours domiciliée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, un certificat de domicile ainsi qu'un relevé d'identité Caisse d'Epargne la concernant.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier-Payeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

26 Février 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 31 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur GYLPHE/

- SITUATION du PARC AUTOMOBILE
de la Cité d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE
au 26 FEVRIER 1980

I

En exécution des Prescriptions de la Note de Service n° 3207/B.A.S. du 21 Décembre 1976.

(2 Exemplaires)

NOTA: Le Véhicule 4L RENAULT n° 87 062 DB qui est en instance de reverè sement au Service des Domaines figure pour la dernière fois dans le présent Etat.

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 30 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

A l'Attention de Monsieur GYLPHE /

OBJET : Reversement d'un Véhicules aux Domaines.

REFER : Votre Lettre n° 2196/B.A.S. du 25 Avril 1979.

P . J : - deux -

En éxécution des prescriptions de votre Lettre visée en référence, j'ai adressé au Service des Domaines, le 7 Mai 1979, un Procès-Verbal d'Aliénation concernant le véhicule RENAULT 4L immatriculé 87 062 DB .

Le récolement de ce matériel a été effectué le 11 Février 1980, et l'adjudication aura lieu le 19 Mars.

J'ai l'honneur de vous faire tenir le document relatif à cette opération, que vient de m'adresser la Direction des Services Fiscaux d'Agen.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la conclusion de cette affaire.

G. DURNEY

25 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
PARIS

N° 29 /CAB
GD/YD

OBJET : Epicerie GONTRAN - Sinistre du 31 Juillet 1979.

P . J : - trois -

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'état d'avancement du dossier instruit dans le cadre de l'incendie qui a détruit l'Epicerie GONTRAN le 31 Juillet 1979.

La solution de cette affaire est directement liée aux conclusions de l'information judiciaire ouverte par le Parquet d'Agen. En effet, la compagnie assurant Mr. GONTRAN n'indemnisera l'Etat, propriétaire et concédant, que dans la mesure où les causes du sinistre sont accidentelles.

La preuve du contraire n'est pas non plus apportée à ce jour, car il ressort d'un entretien avec le Procureur de la République, que l'Expert Judiciaire qu'il a désigné n'a toujours pas déposé son rapport depuis sept mois ...

Par contre, Monsieur GONTRAN doit être indemnisé incessament par sa Compagnie. J'ai donc fait opposition auprès de "L'ALSACIENNE" en ce qui concerne les honoraires du Cabinet GALTIER qui,nous représente, et dont la Convention d'Occupation prévoit le règlement par l'Assuré.

Par ailleurs, pour préserver nos intérêts, j'ai présenté une Demande de Recours à la Compagnie d'Assurance, sur la base arretée contradictoirement par les Experts.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces relatives à ces diverses opérations.

G. DURNEY

25 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 28 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du Cabinet GALTIER
91, rue Judaïque
Boite Postale 67
33008 - BORDEAUX CEDEX

A l'Attention de Monsieur de JACQUELOT /

OBJET : Sinistre GONTRAN du 31 Juillet 1979.
REFER : Votre Lettre JPHJ/MS du 13 Février 1980.
P. J. : - deux -

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Demande de Recours, dûment signée, que vous avez bien voulu m'adresser par lettre de référence.

J'ajoute que dans le cadre de cette affaire, et comme suite à la réunion qui s'est tenue dans mon bureau le 12 Février avec les représentants de l" Alsacienne", j'ai fait opposition au siège de cette Compagnie, d'une somme de 17.828,16 francs.

Cette somme, inclue dans le montant de l'indemnité qui sera versée à Mr. GONTRAN par son Assureur, représente; les frais d'honoraires et d'expertises de votre Cabinet, à savoir 15.840,72 francs, ainsi que le coût d'enlèvement des décombres de l'Epicerie (1.987,44) que la Compagnie n'a pas voulu prendre à son compte. La réponse positive de "L'Alsacienne"est jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

14 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 27 /CAB
GD/YD

Recommandée avec A.R.

Monsieur le Directeur de la
COMPAGNIE d'Assurances "L'ALSACIENNE"
CENTRE REGIONAL de GESTION
85, rue Saint-Lazare
75009 - PARIS

A l'attention de Monsieur HUS.

OBJET: Sinistre n° 31 175 942 du 31 Juillet 1979.

REFER {- Ma lettre n° 221/CAB du 12 Décembre 1979.
{- Votre Lettre n° 453/1023 du 18 Décembre 1979.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de faire opposition entre vos mains de la somme de 17.828,16 francs, à valoir sur le montant de l'indemnité consentie à votre Assuré Monsieur GONTRAN, en règlement du sinistre visé en référence, et qui s'élève à 46.561,00 francs.

En effet, bien que l'Etat soit prioritaire, la décision a été prise d'indemniser votre Assuré au plein de la garantie.

Il n'en demeure pas moins que la Convention d'Occupation précaire passée entre le Préfet de Lot-&-Garonne au nom de l'Etat et votre Assuré Monsieur GONTRAN prévoit en son Article 7 le règlement, par ce dernier, des frais d'expertise du Cabinet GALTIER. Ces frais et honoraires d'expertise s'élèvent à 15.840,72 francs.

A cette somme s'ajoutent les frais d'enlèvement des décombres de l'Epicerie pour un montant de 1.987,44 francs.

Je vous serais obligé de me donner acte de la présente, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Février 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 26 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois

de FEVRIER 1980, C.A.F.I. Ste-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Février 80

N° 25 / CAB

Monsieur CATA Jacques
Entreprise du Bâtiment
"BORDENEUVE"
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un Appel d'Offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'Exercice Budgétaire 1980.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les Travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement du Plancher d'un Bâtiment représentant une surface de 364 m2.

- Remplacement du Plafond de deux Bâtiments représentant une surface totale de 840 m2.

- Remplacement de la Toiture de deux Bâtiments représentant une surface totale de 1.144 m2.

La Soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à l'adresse suivante :

"Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi"
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

pour le 11 MARS 1980, terme de rigueur.

L'Envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

avec accusé de réception.

... / ...

Le Chdnier des Charges afférent aux Travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, à tout moment, durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux, objet du présent Appel d'Offres, devront être impérativement achevés pour le 31 Décembre 1980.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 31 Mars 1980.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Février 80

N° 24 / CAB

Monsieur CAGNIN Emile
Entreprise du Bâtiment
"TUQUET"
SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES
47380 - MONCLAR

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un Appel d'Offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'Exercice Budgétaire 1980.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les Travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement du Plancher d'un Bâtiment représentant une surface de 364 m2.
- Remplacement du Plafond de deux Bâtiments représentant une surface totale de 840 m2.
- Remplacement de la Toiture de deux Bâtiments représentant une surface totale de 1.144 m2.

La Soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à l'adresse suivante :

"Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi"
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

pour le 11 MARS 1980, terme de rigueur.

L'Envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

... / ...

Le Chdmier des Charges afférent aux Travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, à tout moment, durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux, objet du présent Appel d'Offres, devront être impérativement achevés pour le 31 Décembre 1980.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 31 Mars 1980.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Février 1980.

N° 23 / CAB

Monsieur le Directeur de la Société
de CONSTRUCTION et de GENIE CIVIL
" PECHESTRET "
ALLEZ-ET-CAZENEUVE
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un Appel d'Offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'Exercice Budgétaire 1980.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les Travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement du Plancher d'un Bâtiment représentant une surface de 364 m2.
- Remplacement du Plafond de deux Bâtiments représentant une surface totale de 840 m2.
- Remplacement de la Toiture de deux Bâtiments représentant une surface totale de 1.144 m2.

La Soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à l'adresse suivante :

"Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi"
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

pour le 11 MARS 1980, terme de rigueur.

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

... / ...

Le Chdnier des Charges afférent aux Travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, à tout moment, durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux, objet du présent Appel d'Offres, devront être impérativement achevés pour le 31 Décembre 1980.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 31 Mars 1980.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Février 80

N° 22 / CAB

Monsieur le Directeur de
l'Entreprise MENASPA Fils
Travaux Publics
" GAILLARD " - B.P.16
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un Appel d'Offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'Exercice Budgétaire 1980.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les Travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement du Plancher d'un Bâtiment représentant une surface de 364 m2.
- Remplacement du Plafond de deux Bâtiments représentant une surface totale de 840 m2.
- Remplacement de la Toiture de deux Bâtiments représentant une surface totale de 1.144 m2.

La Soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à l'adresse suivante :

"Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi"
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

pour le 11 MARS 1980, terme de rigueur.

L'Envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

... / ...

Le Chanier des Charges afférent aux Travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, à tout moment, durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux, objet du présent Appel d'Offres, devront être impérativement achevés pour le 31 Décembre 1980.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 31 Mars 1980.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

8 Février 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 21 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme NGUYEN épouse KUTER 80 471 8000 4386

-Avis de prolongation d'arrêt de travail volet N° 1 et 2	2	30 jours à compter du 6/2/80

2

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 20 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN Cedex

A l'attention de Madame SOUVAY /

Dans le cadre de l'Appel d'Offres lancé par l'administration de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Commission d'Ouverture des Plis, appelée à statuer sur l'attribution du Marché de Travaux, se réunira le 11 Mars 1980, à 15 heures, au siège de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi à AGEN.

En votre qualité de Président de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence, ou de vous faire éventuellement représenter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

8 Février 80

Le Directeur de la Xité d'Accueil,

N° 19 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du COMMERCE INTERIEUR et des PRIX
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN Cedex

A l'attention de Monsieur MAYNERIS /

Dans le cadre de l'Appel d'Offres lancé par l'administration de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Commission d'Ouverture des Plis, appelée à statuer sur l'attribution des Marchés de Travaux, se réunira le 11 Mars 1980, à 15 heures, au siège de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi à AGEN.

En votre qualité de Membre de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

8 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 18 /CAB
GD/YD

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL de
Lot-&-Garonne
1, Place des Jacobins
47016 - AGEN Cedex

A l'attention de Mademoiselle LAQUIEZE /

Dans le cadre de l'Appel d'Offres lancé par l'administration de la Cité, j'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'Ouverture des Plis appelée à statuer sur l'attribution du Marché de Travaux se réunira le 11 MARS 1980, à 15 heures, au siège de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi à AGEN.

En votre qualité de Membre de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier Payeur Général, les assurances de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

5 Février 80

Monsieur le Médecin Conseil
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 17 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Certificat médical , Docteur BARBES, demandant prolongation exonération du ticket modérateur.

1
1

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Février 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A g e n.

N° 16 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 jours à compter du 5/2/1980.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Février 80

Monsieur le Ministre duTravail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 15 / CAB
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil, au

31 JANVIER 1980

3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Février 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 14 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Régional
du Service de Santé de la
4ème Région Militaire

5, rue Saint-Nicolas
33998 - BORDEAUX ARMEES

OBJET : Poste Téléphonique

REFER : Votre Note n° 58/DRSS.4/B4.RAV. du 4/02/1980

Dans le cadre de votre Note visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est desservie par deux lignes téléphoniques groupées :

- (58) 01 00 20

- (58) 01 00 73

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, les assurances de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

29 Janvier 80

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r is

N° 13 / CAB
YD/YD.

Demande de congé :

-Madame DURNEY Yvette	1	6 j.o. du 18 au 23.2.1980
-Monsieur KUTER Georges	1	"cinquième semaine " 18 au 23.2.1980

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 12 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Société
S E C A P
21, Quai Alphonse-Le-Gallo
92102 - BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

OBJET : Résiliation d'Abonnement - Contrat 3301843.

REFER :
- Ma lettre n° 154/CAB du 11 Septembre 1979.
- Votre lettre BH/BD du 24 Septembre 1979.
- Ma lettre n° 215/CAB du 06 Décembre 1979.
- Rappel de facture Paris du 10 Janvier 1980.
- Rappel de facture Bordeaux du 25 Janvier 1980 !!

Dans le cadre du dossier visé en référence, j'ai eu l'honneur de vous faire part de ma décision de résilier l'abonnement de la Machine à Affranchir en service à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, à Sainte-Livrade.

Je vous informais, à cette occasion, des raisons qui motivaient cette décision, et vous avez saisi votre Centre de Bordeaux pour examiner la question.

A ce jour, aucun contact n'a été établi avec la Direction Régionale. Par contre, une facture à valoir sur la période du 20 Novembre 1979 au 19 Novembre 1980 a été émise à notre encontre.

Il va de soi que cette facture, d'un montant de 1.444,00 francs, a été conservée en instance jusqu'à la clôture de l'Exercice Budgétaire, dans l'attente d'une éventuelle manifestation du Centre de Bordeaux, ce qui n'a pas été le cas.

Dans ces conditions, j'ai du procéder à son mandatement le 17 Janvier 1980, par mandat administratif n°508, ce qui m'amène à reconduire un abonnement que j'ai dénoncé en son temps.

... / ...

Il n'en demeure pas moins que la décision reste inchangée, en dépit de la position négative de la SECAP.

En conséquence, la résiliation de l'abonnement intervindra le 19 Novembre 1980. Cette période devrait, en toute hypothèse, être suffisante pour prévenir une objection éventuelle sur les délais de préavis.

Je vous serais obligé de me donner acte de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

-M;leMinistre du TRAVAIL
Bureau de l'Action Sociale
75700 - PARIS

18 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 11 /CAB
GD/YD

OBJET: Compteurs individuels d'électricité.
REFER: Votre Lettre n° 3405/BAS du 20 Août 1979.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les travaux de pose des compteurs d'électricité dans les logements de la Cité, commencés le 11 Septembre 1979, sont interrompus depuis le 11 Janvier 1980.

La raison de cette carence, avancée par la Subdivision EDF de Villeneuve/Lot, découle de l'impuissance dans laquelle se trouve le District de Sainte-Livrade, éxécutant du Chantier, à réaliser une opération qui dépasse manifestement ses possibilités.

Selon les assurances verbales données par EDF Villeneuve, une solution de rechange consistant à faire effectuer les travaux restants par une entreprise sous-traitante est étudiée. Il n'en demeure pas moins que cette nouvelle formule ne sera opérationnelle qu'au début Février, et que je n'ai appris l'arrêt du chantier qu'en m'informant, le 14 Janvier, de son état d'avancement.

A l'heure actuelle, 13 bâtiments sur 22 ont été équipés sur une période de quatre mois. Néanmoins, et pour des raisons d'ordre comptable, le montant du Marché a été intégralement payé alors que dans le même temps nous continuons à subir des redevances mensuelles élevées.

Il va sans dire que j'ai fait part à ELECTRICITE DE FRANCE des observations qu'inspire une telle situation. Je pense toutefois qu'un rappel de votre part s'impose dans le cadre de la lettre visée en référence. En effet, il n'est pas normal de constater que le Centre EDF d'AGEN auquel vous avez donné, à sa demande, toutes garanties se trouve libéré au plan financier alors qu'il demeure dans l'impossibilité matérielle d'assurer l'opération.

L'affaire prêterait à l'ironie si le sujet n'étatt d'importance.

18 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 10 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1982.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1982, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins d'inscription sur les Tableaux de cette Classe, une fiche concernant le jeune :

- LEGRAND Daniel
  né le 27 Février 1962 à VILLENEUVE/LOT

dont les Parents sont domiciliés en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade - Bâtiment R 9 .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

18 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 09 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de VILLENEUVE/LOT
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1982.
REFER : Vos Lettres du 14 Janvier 1980.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1982, vous m'avez fait tenir trois correspondances concernant des jeunes gens susceptibles d'être domiciliés dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que deux de ces personnes ne résident plus au C.A.F.I. Vous voudrez bien trouver en annexe tous renseignements à leur sujet. Il s'agit de Messieurs :

- BELLAY Gilbert
- NICOLI Patrick

En ce qui concerne Monsieur LEGRAND Daniel, dont les parents sont hébergés dans la Cité, j'adresse par même courrier à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, la demande d'inscription règlementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Janvier 80

CABINET d'Expertises GALTIER
91, rue Judaïque
Boite Postale 67
33008 - BORDEAUX CEDEX

N° 08 /CAB
GD.YD

à l'attention de Monsieur de JACQUELOT

- LETTRE n° 221/CAB, du Directeur de la Cité d'Accueil, adressée en date du 12 Décembre 1979 au siège de la Compagnie d'Assurances "L'ALSACIENNE"

(1 Exemplaire)

I " Affaire GONTRAN"
Sinistre n° 31 175 942
du 31 Juillet 1979

- LETTRE n° 453/1023, de la Compagnie d'Assurances "L'ALSACIENNE" adressée en date du 18 Décembre 1979 au Directeur de la Cité d'Accueil.

(1 Exemplaire)

" TRANSMIS pour INFORMATION"
I dans le cadre de notre entretien téléphonique du 14 Janvier 1980.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Janvier 80

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 7 / CAB/
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois

de JANVIER 1980 , C.A.F.I. Ste-Livrade. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 06 /CAB
GD/YD

Monsieur Louis FRAYSSE
Expert I.A.R.D. des Sociétés d'Assurances
8, rue Palissy - B.P.46
47003 - A G E N

OBJET : Affaire GONTRAN - Incendie du 31 Juillet 1979.
REFER : Votre Lettre LF/CR du 10 Janvier 1980.
Dossier n° 79.505

Monsieur,

Par lettre visée en référence, vous me priez de vous faire savoir, à la demande de la Compagnie "L'ALSACIENNE", dans quel local étaient placées les bouteilles de gaz lors du sinistre qui a détruit l'épicerie GONTRAN, ainsi que leur nombre.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que 23 bouteilles de gaz ont été dénombrées par les enquêteurs après extinction de l'incendie.

Par contre, en ce qui concerne leur localisation, je ne peux vous apporter d'élément valable car le commerce GONTRAN était indépendant de mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Janvier 80

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 05 /CAB
GD/YD

- Compte-rendu de Presse relatif au "Noël du 3ème Age" organisé à la Cité d'Accueil, au bénéfice de ses Résidents.

I "TRANSMIS à TITRE d' INFORMATION"

(1 Exemplaire)

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 04 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CENTRE REGIONAL
d'INFORMATIQUE des TELECOMMUNICATIONS
Comptabilité Téléphonique
63, rue Laroche, 63
33065 - BORDEAUX CEDEX

OBJET : Taxes et redevances téléphoniques.

Dans le cadre de la clôture de l'Exercice Budgétaire, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir une facture "Pro-Format", d'un montant de ; 3.000,00 francs, à valoir sur le Compte n° 58-01 00 20 et relative à la période d'imputation du 26/10 au 25/12.

Je vous confirme par ailleurs les termes de notre entretien de ce jour, à savoir que la présente demande est faite dans le souci de libérer notre Service des sommes qui vous sont dues au 26 Décembre 1979, terme de la dernière imputation, et d'éviter un retard qui ne serait pas de notre fait.

Dans la mesure du possible, je vous serais obligé de m'adresser cette facture sous les meilleurs délais, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

7 Janvier 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.000 - A g e n.

N° 3 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Madame NGUYEN Thi Cuc épouse KUTER N° 80 471 8000 4386

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 jours à compter du 5 Janvier 1980

2

Le Directeur,

COPIE POUR INFORMATION

G. DURNEY

M.le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

4 Janvier 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/-

N° 02 /CAB
GD/YD

Monsieur DIOP Badara

Officier de la Garde Présidentielle
Présidence de la République
B.P. 3.846
LIBREVILLE
(République Gabonaise)

Monsieur,

Dans le cadre des diverses correspondances échangées au sujet du second logement de Madame Veuve DIOP, votre Mère, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaitre la date à laquelle vous pensez pouvoir régulariser cette situation.

Je regrette que vous n'ayez pu donner suite à votre projet de me rencontrer à l'occasion des vacances d'été, selon les termes de la lettre que vous m'avez adressée à titre personnel, mais je demeure à votre disposition dans cette perspective.

J'ajoute que je reste désireux de solutionner cette affaire au mieux des intérêts de chacun, et dans l'attente de son dénouement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Janvier 80

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A g e n.

N° 1 / C B
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 Jours à compter du 5/1/1980

2

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Décembre 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 231 / CAB/
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil, au

31 DECEMBRE 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 230 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le projet de dépenses concernant la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, pour l' Exercice Budgétaire 1980.

Ce document, qui s'inscrit dans le cadre du chapitre 47-82, Article 20, du Budget de votre département ministériel, comprend les paragraphes suivants :

- Le Fonctionnement.
- Les Prestations de Subsistance.
- Les Travaux de Grosses Réparations.

Un quatrième paragraphe concerne le Personnel Vacataire exclusivement, la rémunération des Contractuels étant laissée à la diligence du Bureau du Personnel qui assure la mise en place des crédits nécessaires.

Le budget proposé a été estimé en fonction des besoins nouveaux recensés dans certains secteurs. La priorité est donnée aux travaux de grosses réparations, sur le fonctionnement, ce en quoi il diffère des exercices précédents.

Cette orientation découle en partie des perspectives offertes par la pose des compteurs d'électricité, opération qui devrait alléger dans une bonne mesure les dépenses de fonctionnement et permettre de reporter sur les travaux les plus urgents, le bénéfice des économies ainsi réalisées.

Les crédits demandés pour l'exercice 1980 sont en légère augmentation par rapport à l'enveloppe budgétaire de 750.000,00 francs attribuée uniformément pour les trois dernières années.

L'ensemble de ces crédits s'élève à la somme de 800.000,00 francs.

20 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 229 /CAB
GD.YD

Monsieur le MAIRE de
la Commune de Sainte-Livrade-s-Lot
Hôtel de Ville
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir honorer de votre présence la séance récréative organisée à l'intention des vieillards de la Cité, le Vendredi 28 Décembre 1979, à 14 heures 30.

Cette manifestation de sympathie se déroulera en la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Sachant l'intérêt que vous portez à nos administrés, nous serions particulièrement heureux de vous accueillir à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

20 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 228 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Logements indument occupés
REFER : Ma lettre n° 192/CAB du 6 Novembre 1979.
P. J. : - 1 -

Comme suite à ma lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la réponse de Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale de Lot-&-Garonne concernant les enfants SINNOURETTY, dont je m'étais inquiété, auprès de ses Services, le 13 Septembre 1979.

Il ressort de ces renseignements que les deux enfants SINNOURETTY ne peuvent se prévaloir d'un droit quelconque au logement laissé vacant dans la Cité par leur Mère défunte.

La dernière fille, Sophie, mineure de quinze ans, est placée sous la tutelle du Juge des Enfants, tandis que Roger a été confié, sur sa demande, à son frère ainé Raoul demeurant à Paris, lequel a été prié par nos services de libérer le logement en cause.

G. DURNEY

20 Décembre 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 227 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1979 -o-

Référence: NOTE n° 4817/B.A.S.
du 13 Décembre 79

FICHES de NOTATION au titre de l'Année 1979, concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

- Madame Monique	BOSC	I	(D.T.E. AGEN)
- Monsieur René	CARRIEU	I	
- Monsieur Pierre	CHAVAGNAC	I	
- Monsieur Alain	DELPRAT	I	
- Madame Yvette	DURNEY	I	
- Monsieur Jean	GIRARDIE	I	
- Monsieur Georges	KUTER	I	

TRANSMIS en RETOUR
après objet rempli

(émargement)

(3 Exemplaires)

7

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Décembre 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 226 /CAB
GD/YD

- Fiche de Notation concernant:

- Monsieur DURNEY Guy

Directeur de la Cité d'Accueil
des Français d'Indochine à
SAINTE-LIVRADE/LOT.

I "TRANSMIS en RETOUR"
après objet rempli
dans le cadre de votre Note
n° 4818/B.A.S. du 13.12.1979

(3 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Décembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 225 / CAB
YD/YD.

Etat heures pour Travaux Suppléméntaires

concernant le 4° Trimestre 1979.

Suivant instructions téléphoniques
du 14 Décembre 1979.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 224 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

OBJET : Notation au titre de l'Année 1979.

P. J. : - Un dossier -

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, aux fins de signature par l'Intéressée, la fiche de notation au titre de l'année 1979 de Madame **BOSC Monique**, Agent Contractuel relevant de votre Direction Départementale.

Compte tenu de la réunion prochaine de la Commission Administrative Paritaire des Agents Contractuels, qui doit statuer sur l'avancement de ces fonctionnaires, je vous serais obligé de me retourner sous le présent timbre, les trois feuillets, signés, de la Fiche de Notation, ceci dans les délais les meilleurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

14 Décembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 223 / CAB/
YD/YD.

Demande remboursement frais de déplacement
concernant :

N° 1 23 07 99 243 168

-Monsieur TRAN VAN MAN

Consultation Hôpital Pellegrin Bordeaux le 6 Décembre 1979.

-Frais de déplacement	1	
-Facture Taxi Gontran Ste-Livrade-	1	250,oo aller et retour.
-Certificat de passage autoroute.	1	
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Décembre 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 222 /CAB
GD/YD

- Lettre n° 221/CAB du Directeur de la Cité d'Accueil, adressée en date du 12 Décembre 1979, à la Compagnie d'Assurances "L'ALSACIENNE".

I " TRANSMISE à titre de COMPTE-RENDU "

(1 Exemplaire)

Le règlement du sinistre de l'épicerie GONTRAN n'est toujours pas intervenu à ce jour.

La présente lettre a été adressée au siège de la Compagnie d'assurances après plusieurs contacts infructueux.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 221 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la
COMPAGNIE d'Assurances "L'ALSACIENNE"
CENTRE REGIONAL de GESTION
85, rue Saint-Lazare
75009 - PARIS

A l'Attention de Monsieur HUS.

OBJET : Sinistre N° 31 175 942 du 31 Juillet 1979.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du sinistre visé en référence, j'ai l'honneur de vous confirmer, ainsi que vous m'en avez prié, les termes de nptre entretien téléphonique de ce jour.

Je consens d'autant plus volontiers à vous faire part de mes observations, que vos Services demeurent d'une rare discrétion dans cette affaire.

Le 31 Juillet 1979, un incendie a ravagé l'épicerie GONTRAN, installée à titre indépendant dans la Cité que je dirige, et assurée auprès de la Compagnie "L'Alsacienne".

Le batiment administratif contre lequel cette épicerie était édifiée a été gravement endommagé lors du sinistre et menace ruine actuellement. Il devra être rasé en partie pour raison de sécurité.

La réalisation de cette opération est liée au règlement préalable, par la compagnie d'assurances, de l'indemnité à laquelle l'Etat peut légitimement prétendre. En effet, le budget de la Cité ne permet pas une imputation de ce genre.

Le 29 Octobre 1979, un projet de règlement a été arrêté contradictoirement entre les deux parties au niveau des Experts, mais ce consensus s'est heurté au veto de Monsieur BREFORT, Inspecteur de votre Compagnie.

... / .

Depuis cette date, aucun élément nouveau n'est intervenu. Cette situation revêt un caractère de gravité qui ne saurait vous échapper, car indépendamment du préjudice subi, l'Etat s'inquiète d'une responsabilité qui pourrait éventuellement lui incomber sans que la cause initiale de l'accident soit de son fait.

Par ailleurs, en l'état actuel du dossier, il semble que la solution de l'affaire achoppe sur une question relevant des rapports entre assureur et assuré, et qui tendrait à remettre en cause la nature de l'assurance souscrite.

J'observe que nous n'avons pas à connaitre de ce problème, en tant que tiers lésé, et que nous n'avons pas davantage à en supporter les conséquences.

Je rappelle que la Convention d'Occupation Précaire passée entre le Préfet de Lot-et-Garonne au nom de l'Etat, et votre assuré Monsieur GONTRAN, faisait obligation à ce dernier de s'assurer pour la somme fixée par la Compagnie d'Assurances en vue du recours de l'Etat, propriétaire et concédant, en cas d'incendie prenant naissance dans les locaux, par lui occupés.

Si, en droit, l'Assuré est maître de ses déclarations, le contexte particulier dans lequel opérait Monsieur GONTRAN aurait mérité la plus grande attention. Tel n'a pas été le cas puisque le dépôt de gaz, circonstance aggravante du sinistre, était ignoré de l'Assureur.

Quoi qu'il en soit, il ne m'appartient pas d'apprécier la position de votre assuré, en tant que tel. Par contre, le problème de l'administration est de mettre fin à une situation qu'elle ne maîtrise pas mais dont elle pourrait être amenée à supporter les conséquences.

C'est pourquoi, je vous serais obligé de la diligence que vous voudrez bien apporter à la solution de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE du TRAVAIL
  Bureau de l'Action Sociale
  75700 - PARIS

11 Décembre 79

N° 220 /CAB
GD/YD

NOTE

******

A l'occasion des Fêtes de NOEL, une séance récréative sera offerte aux personnes agées de la Cité, le **VENDREDI 28 DECEMBRE** 1979 à **14 heures 30** dans la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Cette manifestation de sympathie sera suivie d'une remise de cadeaux à chaque personne du Troisième Age.

Tous les Résidents de la Cité sont cordialement invités.

En raison de la nature du spectacle, l'organisateur me prie de rappeler que la séance débutera à l'heure précise.

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 219 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du
CENTRE d'EXAMENS PREVENTIFS de SANTE
16, rue des Colonels-Lacuée
47016 - A G E N CEDEX

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des examens de santé organisés par votre Service, j'ai l'honneur de vous faire tenir l'état du Personnel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, susceptible de bénéficier de cet avantage.

J'ajoute que ces agents sont tous employés depuis plus de cinq ans.

Il s'agit de Messieurs :

- CARRIEU René (né le 14 Octobre 1920 à ST-AMANS-DU-PECH
(n° 1 20 10 82 153 001
(domicilié: "SARBES" 47110-SAINTE-LIVRADE

- CHAVAGNAC Pierre (né le 28 Août 1924 à CHAMBOULIVE (19)
(n° 1 24 08 19 037 004
(domicilié: "LA TUFFIERE"
47260 - GRANGES-SUR-LOT

- DELPRAT Alain (né le 8 Mai 1948 à CASSENEUIL
(n° 1 48 05 47 049 013
(domicilié: rue Paillouse 47440-CASSENEUIL

- KUTER Georges (né le 18 Janvier 1917 à VINH (NVN)
(n° 1 17 01 98 502 525
(domicilié: Cité Sauvaud 47440-CASSENEUIL

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

7 ~~Décembre~~ 7 Décembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A g e N

N° 218/ CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Madame NGUYEN Thi Cuc épouse KUTER — N° 80 471 8000 4386
née en 1919

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 - 2 — 30 jours à compter du 6/12/1979

2

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE POUR INFORMATION

M.le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

7 Décembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016-A g e n.

N° 217 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant:

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 jours à compter du 5/12/1979.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Décembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47.110 - A g e n.

N° 216 / CAB/~~SE~~
YD/YD.

Renseignements concernant :

Madame DALLA CIA Christiane

entrée en fonction le 19.11.79, en remplacement de Mme KUTER
Agent vacataire Service Entretien Douches.

-Fiche renseignements	1
-Fiche familiale d'état civil	2
-Relevé d'identité bancaire	1
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de la Société
S E C A P
21, Quai Alphonse-Le-Gallo
92102 - BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

N° 215 /CAB
GD/YD

OBJET : Résiliation d'Abonnement - Contrat 3301843.

REFER (- Ma lettre n° 154/CAB du 11 Septembre 1979.
(- Votre lettre BH/DD du 24 Septembre 1979.

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, j'ai eu l'honneur de vous faire part de ma décision de résilier l'abonnement de la Machine à Affranchir en location à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine. A cette occasion, je vous exposais les raisons qui motivent cette décision.

Le 24 Septembre, vous avez bien voulu me donner acte de ma démarche, et m'informer des instructions adressées à votre Centre de BORDEAUX pour la conclusion de cette affaire.

A ce jour, il ne m'a pas été donné de rencontrer un représentant de la Société SECAP.

Par contre, j'ai reçu de vos Services, une facture en date du 12 Novembre, d'un montant de 1.444,00 francs, à valoir sur la période allant du 20.11.1979 au 19.11.1980 !
Il va sans dire que cette facture ne saurait être règlée par mon administration, dès lors que notre intention vous a été signifiée avant l'émission de ce document, et que notre demande de résiliation est restée sans effet de votre part.

Il convient cependant de régulariser au plus tôt cette cette situation, et je vous serais obligé de la diligence que vous voudrez bien apporter à sa conclusion.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

4 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 214 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

OBJET : Personnel Vacataire.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du changement intervenu sur l'un des deux postes de Vacataires dont nous disposons pour la Cité.

L'emploi de Femme de Service, préposée aux Douches, a été laissé vacant par Madame KUTER.

Selon vos instructions, j'ai procédé à son remplacement avec le concours du Service de Main d'Oeuvre de la Mairie.

Je précise que ce nouvel Agent, qui demeure à Sainte-Livrade, n'a aucune attache avec les résidents de la Cité.

Il s'agit de Madame DALLA CIA Christiane , qui a pris son service le 19 Novembre 1979, et dont je vous prie de trouver ci-joint le "curriculum vitae".

G. DURNEY

4 Décembre 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 213 / CAB
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil, au

30 NOVEMBRE 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Décembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 212 / CAB
YD/YD.

MANIFESTATION DE NOEL 1979 ENFANTS PERSONNEL

Votre lettre RS/MLT N° 6146 du 23.11.79

-Ticket achat jouets et jeu (120,25)

1	DELPRAT	Stéphane	32,00
	DELPRAT	Yannick	26,00
1	DURNEY	Hélène	30,25
	DURNEY	Sgbastien	32,00

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Décembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015- A g e n.

N° 211 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois
de DECEMBRE 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Décembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 210 /CAB
GD/YD

Madame l'Inspecteur du Travail
Direction du Travail et de l'Emploi
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

Madame,

Dans le cadre du départ à la retraite de Monsieur le Directeur Départemental, j'ai l'honneur de vous faire tenir en retour votre Lettre du 29 Novembre portant mention de mon acceptation.

Je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien me donner quant à ma participation à la cérémonie, et pour lesquelles je demeure à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes respectueux hommages.

G. DURNEY

3 Décembre 79

M.nsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 209 / CAB/
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires concernant les agents contractuels de la cité, 4° TRIMESTRE 1979 1

Suivant vos instructions.

Le Directeur,

G. DURNEY

28 Novembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 208 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
de l'ACTION SANITAIRE et SOCIALE
Service de l'Aide à l'Enfance
9, rue Etienne-Dolet, 9
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : A/s de Monsieur Roger SINNOURETTY.

REFER : Ma lettre n° 159/CAB du 13 SEPTEMBRE 1979.

Par lettre visée en référence, je vous ai prié de bien vouloir me faire connaitre la position du jeune Roger SINNOURETTY, Recueilli Temporaire auprès de votre Service.

J'ai l'honneur de vous demander la suite réservée à cette lettre, demeurée sans réponse à ce jour.

J'ajoute que les renseignements souhaités sont indispensables à l'étude d'un dossier dont mon Ministère de Tutelle me presse de lui faire tenir les conclusions.

G. DURNEY

/AMPLIATION à :

- M.le Ministre du Travail
  Bureau Action Sociale
  1,Place de Fontenoy
  75700 - PARIS

27 Novembre 79

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Direction des Conventions Administratives
et des Affaires Consulaires
Service Central d'Etat Civil
B.P. N° 1056
44 035 - Nantes Cedex.

N° 207 / CAB
YD/YD.

Demande acte de naissance en faveur de

Mme Veuve LARLET, domiciliée Bt B N) 11

C.A.F.I. 47.110 - Sainte-Livrade/Lot.

Dossier N° 79/14.115

-Votre maquette	1	signée en retour
-Photocopie carte nationale d'identité	1	

2

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Novembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service I.J.
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 206 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant:

Madame NGUYEN Thi Cuc épouse KUTER — N° 80 471 8000 4386
née en 1919.

-Avis de prolongation d'arrêt de travail, volet 1 et 2	2	15 jours à c/ du 21.11.79
-Attestation salaires, août, septembre et octobre 1979	1	aux fins de régularisation paiement I.J. 1ère période.
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE POUR INFORMATION

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

19 Novembre 79

Monsieur le Directeur
de l'IRCANTEC
Fonds Social
33, Rue Villiers de l'Isle Adam
75 971 - Paris-Cedex 20.

N° 205 / CAB
YD/YD.

Demande aide chauffage concernant :

Madame LIFOND Thérèse épouse TRAN VAN MAN N° 2 17 30 99 216 139

-Certificat de non imposition	1	satisfaction à votre demande adressée à l'intéressée.
	1	

Le Directeur,

E.DURNEY

19 Novembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Immatriculation
2, Rue Diderot
47 016 - A G E N

N° 204 / CAB/
YD/YD.

Déclaration d'emploi d'un travailleur concer- AUX FINS D'IMMATRICULATION
nant :

Mme BACHEROT épouse DALLA CIA Christiane	1	trois volets
-Fiche individuelle d'état civil	1	

2

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Novembre 79

N° 203 /CAB
GD/YD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre récente communication téléphonique concernant une séance récréative pour le Noël du Troisième Age.

Nous retenons, selon vos disponibilités, la date du VENDREDI 28 DECEMBRE à 14 heures 30, pour un spectacle aux conditions de 750,00 francs.

Je vous serais obligé de bien vouloir me signifier votre accord définitif, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur AYRAL, dit GILBERTY'S
BOUNIAGUES
24560 - ISSIGEAC

RECOMMANDEE

16 Novembre 79

Monsieur le Directeur
du Centre Régional pour l'Enfance et
l'Adolescence Inadaptés
Centre Henri Gros
"La Glacerie "
GOUDOURVILLE - Valence d'Agen.

N° 202/ CAB
YD/YD.

Carte d'identité nationale concernant :

-Daniel VUONG

1

Le nécessaire avait été fait ppr nos Services en juillet 1978, mais Mme NGUYEN Thi VUONG n'a pas voulu confier la carte à son fils.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Novembre 79

MOnsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 201 / CAB
YD/YD.

Relevé indemnités journalières perçues AUX FINS DE REGULARISATION.

par Monsieur KUTER Georges et concernant

son arrêt de travail du 24.au 31.10.79	1	270,05
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Novembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 200 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Chef du Service Administratif
des Pensions
Sous-Direction de l'Action Sociale
Service des Pensions
87007 Draguignan Cedex.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 Octobre 1979 concernant le dossier de pension de Madame LARLET, hébergée au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de vous faire parvenir :

-une photocopie de sa carte d'identité

-une photocopie de déclaration de nationalité française tenant lieu d'extrait de l'acte de naissance.

Madame LARLET a rencontré de nombreuses difficultés pour obtenir le renouvellement de sa carte d'identité ce qui explique le retard apporté.

Je pense que ces deux documents permettront la liquidation de son dossier.

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

14 Novembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 199 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy,1
75700 - PARIS

OBJET : Dossiers de Naturalisation.

REFER:- Ma lettre n° 150/CAB du 18 Novembre 1978. (S/D.NAT)
- Ma lettre n° 152/CAB du 21 Novembre 1978.
- Mon Bordereau n° 063/CAB du 26 Mars 1979.

P. J. : - 4 -

Le 9 Mars 1976, j'ai présenté à la Sous-Direction des Naturalisations une procédure concernant un certain nombre d'Hébergés, demeurant dans la Cité depuis 1956, et qui ne détiennent pas encore la nationalité française.

A ce jour, neuf personnes sont toujours dans l'attente d'une décision.

Cette situation est d'autant plus anormale que ces mêmes personnes ont reçu en Janvier 1978, leur Certificat d'Instance de Naturalisation.

Dans l'optique d'une éventuelle municipalisation, il semble opportun que ce problème soit règlé préalablement pour éviter notamment des interventions diverses.
Je rappelle que l'attention du Premier Ministre a déja été attirée sur cette question en Décembre 1977.

Malgré plusieurs rappels, je ne dispose d'aucun élément nouveau. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire le point des dossiers en cours avec le Service qui détient le pouvoir de décision.

G. DURNEY

14 Novembre 79

N° 198 / CAB
YD / YD.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 2 Novembre 1979 concernant une demande d'assurance volontaire en faveur de votre mère, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes :

Madame ARZENAK n'est pas affiliée à une Caisse d'Assurance Maladie. Jusqu'à présent, elle bénéficie de l'aide médicale gratuite. La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de Lot-et-Garonne engage toutes les personnes se trouvant dans cette situation à souscrire une assurance volontaire. Pour ce faire, votre mère a été contactée par l'assistante sociale du secteur afin de constituer un dossier qui est exploité par le Bureau d'Aide Sociale de la Commune. Il sera étudié en Commission Cantonale puis en Commission Départementale afin de savoir si les cotisations sécurité sociale seront prises en charge par le Service de l'Aide Sociale ou en partie, par les débiteurs d'aliments de Madame ARZENAK, et c'est pour cela qu'il vous est demandé de fournir les justificatives de vos ressources.

La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale -Aide Sociale- , après délibération, fixera, s'il y a lieu, à chaque enfant, la part qu'il lui faudra verser. Cela n'a rien à voir avec ce que vous donnez à votre mère tous les mois.
Par ailleurs, il est plus aisé de régler des cotisations sécurité sociale même si cela parait choquant, que de payer une hospitalisation , le cas échéant.

Je ne peux intervenir dans cette affaire qui est du domaine réglementaire. C'est une procédure normale mais si le résultat ne vous convient pas, vous pourrez faire appel de la décision qui en découlera.

Je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments Distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur ARZENAK François
1, Résidence Les Dahlias
92.600 - A s n i è r e s.

13 Novembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47 015 - A G E N

N° 197 / CAB
YD/YD.

Certificat de scolarité concernant :

Satisfaction à votre demande.

-KUTER Angèle 1

-CHAVAGNAC Philippe 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Novembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 196 /CAB
GD/YD

Monsieur AYRAL, dit GILBERTY'S
BOUNIAGUES
24560 - ISSIGEAC

Monsieur,

Dans le cadre des fêtes de Noël, l'Administration a coutume d'offrir une séance récréative aux personnes du troisième age, de la Cité.

L'an dernier, vous avez bien voulu prêter votre concours à cette petite manifestation et la qualité de votre spectacle a été appréciée de tous nos vieillards.

C'est pourquoi je serais heureux de compter à nouveau sur votre collaboration pour cette année.

La période la plus favorable se situe entre le 17 et le 22 Décembre (jour à votre convenance). L'heure du spectacle pourrait être maintenue, comme en 1978, à 14h30.

Je vous serais obligé de me faire connaître dès que possible, votre réponse, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

9 Novembre 79

Monsieur le Directeur Interdépartemental
des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative - B.P. 80
Rue de la Liberté
33090 - BORDEAUX Cedex

N° 195 /CAB
GD/YD

REVISION pour AGGRAVATION

- PATAKI Joseph
né le 27 Avril 1890

- Fiche Modèle 8 du Centre de Réforme de Bordeaux, concluant à une invalidité de 10 %. I Transmise en Retour

NON SIGNEE

(1 Exemplaire)

L'Intéressé désire être convoqué devant une Commission de Réforme.

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Novembre 79

Monsieur le SOUS-PREFET
de VILLENEUVE-SUR-LOT
Hôtel de la Sous-Préfecture
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 194 /CAB
GD/YD

- Lettre n° 174/CAB du Directeur de la Cité d'Accueil, adressée au Président de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE, le 5 Octobre 1979, dans le cadre des prescriptions de la Commission de Sécurité.

" TRANSMIS à TITRE de COMPTE-RENDU "

II suite à la visite de la Commission de Sécurité effectuée le 21 Août 1979 à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

(1 Exemplaire)

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Novembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service I.J.
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 193 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Madame NGUYEN Thi Cuc épouse KUTER

N° Prov. : 80 471 8000 4386
née en 1919.

- Avis d'arrêt de travail, volet 1 et 2 2 15 jours à compter du 6.11.1979

2

COPIE POUR INFORMATION

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Novembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 192 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Logements indûment occupés.

P . J.: - 1 -

Dans le cadre de la récupération des logements de la Cité dont l'occupation n'est plus justifiée, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'état de la procédure que vous avez bien voulu diligenter.

Sur les sept interventions effectuées à partir de Mars 1979, cinq logement ont été restitués par :

- Madame BELMIMOUN : Fille de Mme DALIN
- Madame ROBERT : Fille de Mme SAM THI JIN
- Madame MAIGNE : Fille de Mme FRECHE
- Madame MARIOT : Fille de Mme PRUNETA
- Madame NICOLAS : Soeur de Mme NICOLAS

A ce jour, deux personnes n'ont pas donné suite aux mises en demeure qui leur ont été adressées, en dépit du sursis accordé à l'une d'elles.

Il s'agit de Messieurs Raoul SINNOURETTY et DIOP Badara.

En ce qui concerne les enfants SINNOURETTY, j'ai demandé au Directeur Départemental de la Santé des renseignements complémentaires sur la position des deux derniers.

J'attends encore une réponse à ma lettre du 13 Septembre, mais j'ai pu néanmoins savoir que la D.A.S.S. a mis fin au recueillement temporaire de Roger, qui aura

18 ans en Décembre prochain et a confié ce dernier aux bons soins de son frère aîné, Monsieur Raoul SINNOURETTY qui en a fait la demande.

Pour la dernière fille, Sophie, agée de 16 ans, il est hors de question que cette jeune fille placée sous la tutelle du Juge des Enfants, séjourne seule dans la Cité.

Le cas de Monsieur DIOP Badara est lié à son éloignement. J'attendais sa visite à l'occasion des vacances d'été, mais il n'a pas donné suite à ses projets.

Je vous prie de bien vouloir me donner vos instructions.

G. DURNEY

5 Novembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

N° 191 /CAB
GD/YD

OBJET : Visite de la Commission de Sécurité.

P. J. : - 5 -

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite du sinistre de l'Epicerie GONTRAN, survenu le 31 Juillet 1979 dans la Cité, la Commission de Sécurité de l'Arrondissement a visité les installations du C.A.F.I. recevant du Public.

Cette inspection a porté sur les installations suivantes:

- Chapelle
- Pagode
- Maison des Jeunes
- Douches

Le local des Douches, jugé conforme, n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Par contre, les trois autres bâtiments font l'objet de prescriptions importantes quant à leur agencement intérieur. Il s'agit essentiellement de portes supplémentaires, ou à refaire dans le bon sens, ainsi qu'il ressort des plans ci-joints.

Ces travaux entrainent une dépense de l'ordre de 21.500 francs (Menuiserie: 12.460,89 - Maçonnerie: 7.040,95 plus une somme de 2.000,00 pour les blocs d'éclairage de sécurité).

Il va sans dire que le budget dont je dispose, déjà grevé par la pose des compteurs électriques, ne me permet pas de faire face à ces dépenses supplémentaires.

... / ...

J'avais d'abord pensé en imputer le règlement sur les indemnités dues en réparation du préjudice subi par l'Administration dans l'incendie de l'épicerie, mais l'affaire en est au stade de la querelle d'experts et sa conclusion risque de tarder.

Dans la mesure où les prescriptions de la Commission de Sécurité sont impératives, je vous serais obligé de me faire savoir vos instructions.

Je précise que les modifications mineures, réalisables à notre échelon, ont déja été effectuées et que le Président de la Maison des Jeunes a été mis en demeure de se conformer aux instructions visant la non-utilisation de son établissement, la nuit.

G. DURNEY

10 Novembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 190 / CAB
YD / YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois
de NOVEMBRE 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Novembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 189 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN — 1 23 07 99 243 168

- Avis de prolongation d'arrêt de travail volet 1 et 2 — 2 — 30 jours à compter du 5.11.1979.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Novembre 79

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 188 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Monsieur KUTER Georges N° 1 17 01 98 502 525

-Attestation de reprise de travail	1	à compter du 2 Novembre 1979
-Attestation de l'employeur, salaire de Juillet, Août et Septembre 79	1	
-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 2 Novembre 1979.

3

Le Directeur,

COPIE POUR INFORMATION
M.le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

G. DURNEY

2 Novembre 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 187/ CAB
YD/YD.

Effectifs de la Cité d'accueil, au

31 OCTOBRE 1979

3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Octobre 79

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 186 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Agent Contractuel en fonction à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Monsieur KUFER Georges

N° 1 17 01 98 502 525

-Avis d'arrêt de travail (volet 1 et 2) 2 8 jours à compter du 24.10.1979

2

COPIE POUR INFORMATION

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015- AGEN

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Octobre 79

Monsieur le Directeur
des **SERVICES FISCAUX** de **LOT-&-GARONNE**
24, rue de Strasbourg
47016 - **AGEN** Cedex

N° 185 /CAB
GD/YD

Exercice du Commerce dans l'
enceinte de la Cité d'Accueil
de Sainte-Livrade

******

Référence: Votre Lettre
n° 1363
2ème Division - Domaine
du 9 Octobre 1979

*****

- CONVENTION d'OCCUPATION PRECAIRE
concernant Monsieur **MINA Marc**,
Marchand de Poisson à Sainte-
Livrade/Lot. I

(4 Exemplaires)

" TRANSMIS EN RETOUR "
après objet rempli
dans le cadre des prescriptions
de votre Lettre de référence

(émargement)

- CONVENTION d'OCCUPATION PR2CAIRE
concernant Monsieur **DUPONT Jean**
Marcgand de Poisson à Aiguillon I

(4 Exemplaires)

—

2

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 184 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET: Fiches de Notation pour l'Année 1979.

REFER { Votre Lettre n° 3968/B.A.S.du 9 Octobre 1979.
Votre Lettre n° 4040/B.A.S.du 15 Octobre 1979.

P. J. - 7 -

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en retour, les six fiches de notation du Personnel de la Cité, ainsi que celle de Madame BOSC, objet de votre seconde lettre de référence.

Ces documents ont été instruits, selon vos prescriptions, au niveau du premier degré.

Dans le cadre de la vérification des renseignements figurant sur chaque fiche, les observations suivantes peuvent être énoncées à titre complémentaire :

La date de prise d'effet du dernier échelon de Messieurs et Madame

- BOSC Monique
- CARRIEU René
- CHAVAGNAC Pierre
- DELPRAT Alain
- GIRARDIE Jean

se situe au 1er Juillet 1979.

Celle de Monsieur KUTER Georges, au 1er Avril 1978.

Les six Agents précités sont nantis d'un contrat depuis le 1er Janvier 1974. Madame DURNEY Yvette, depuis le 15 Juin 1966.

G. DURNEY

17 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 183 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de VILLENEUVE/LOT
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1981.

REFER : Votre lettre du 10 Octobre 1979, adressée à Mr.le Maire de BIAS.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1981, la Mairie de BIAS m'a fait parvenir, pour suite à donner, votre correspondance visée en référence, et concernant un jeune homme dont les parents étaient domiciliés à l'ancien centre d'accueil de cette commune.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Monsieur EREMBERT Christophe a quitté le Lot-et-Garonne, au départ de Sainte-Livrade, le 11 Avril 1963.

Vous voudrez bien trouver en annexe tous renseignements à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Octobre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

à l'attention de M. CHRETIEN

N° 182 / CAB/
YD/YD.

Attestation de non travail concernant :

-Mme CHAVAGNAC Pierre

Satisfaction à votre demande.

1

1

l'épouse de Monsieur KUTER, est agent vacataire dans nos Services (fiche renseignements envoyée le 29.8.1979).

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Octobre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N° 181 / CAB
YD / YD.

Relevé décompte indemnités journalières
perçues par Monsieur GIRARDIE Fernand-Jean
et concernant son arrêt de travail du
6 au 16/09/1979.

AUX FINS DE REGULARISATION.

1	544,72
1	

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 180 /CAB
GD/YD

A

Monsieur Jean DUPONT
7, rue Salvador-Allende
47190 - AIGUILLON

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la Convention d'Occupation Précaire établie par les Services Fiscaux de Lot-&-Garonne, dans le cadre de votre commerce de poisson exercé dans la Cité d'Accueil.

Il vous appartient de signer les quatre exemplaires de ce document à l'endroit désigné "Le Locataire" et de me les faire parvenir par retour du courrier.

En ce qui concerne votre demande exprimée dans la lettre du 4 Octobre, je ne vois pas d'objection, à priori, au renouvellement de l'autorisation pour 1980, mais il y aurait lieu de nous entretenir sur les jours d'exercice de votre commerce.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

15 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 179 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MAIRE de la Commune
de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1981.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1981, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins d'inscription sur les Tableaux de cette Classe, deux fiches concernant les jeunes :

- CAZES Charles
- MANGEL Claude

dont les Parents sont domiciliés en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 178 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET: Recensement de la Classe 1981.

REFER: Vos lettres du 10 Octobre 1979, adressées à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade/Lot.(3)

Dans le cadre du recensement de la Classe 1981, la Mairie de Sainte-Livrade m'a fait tenir les trois lettres visées en référence, et concernant des jeunes gens susceptibles d'être domiciliés au C.A.F.I.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'une de ces personnes, Mr. SINNOURETTY Roger, ne réside plus à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade. Vous voudrez bien trouver en annexe tous renseignements à son sujet.

En ce qui concerne Messieurs CAZES Charles et MANGEL Claude, dont les parents sont hébergés dans la Cité, j'adresse par même courrier à Mr.le Maire de Sainte-Livrade, les demandes d'inscription règlementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A g e n.

N° 177 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le relevé des indemnités journalières perçues par Monsieur GIRARDIE Jean, N° matricule 1 20 08 24 concernant son arrêt de travail de 15 jours à compter du 3 Septembre 1979.

Cette pièce est nécessaire afin de régulariser son dossier auprès du Service Départemental Travail et Main d'Oeuvre Agen.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considérationdistinguée.

G. DURNEY

10 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,
Président Cantonal des Anciens Combattants

N° 176 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur le Colonel
Commandant le BUREAU CENTRAL d'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
Caserne Bernadotte
64023 - **PAU** Cedex

OBJET: Candidature dans l'Ordre National du Mérite, de Monsieur PATAKI Joseph.

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre de candidature pour le grade de chevalier dans l'Ordre National du Mérite, présentée par Monsieur PATAKI Jospeh.

Une proposition établie en 1978 est demeurée sans suite, mais la faculté de concourir au titre de l'année en cours lui reste offerte.

A cette occasion, je me permets de souligner que les services rendus par ce vieux serviteur du Pays, ainsi que son grand age, plaident en faveur d'une promotion rapide.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

10 Octobre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N°175 / CAB
YD / YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois

d'OCTOBRE 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade. 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 174 /CAB
GD/YD

Monsieur le Président de la
MAISON des JEUNES et de la CULTURE
de Sainte-Livrade/Lot
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un Extrait du Procès-Verbal établi à la suite de la visite des locaux de votre Association, par la Commission de Sécurité, le 21 Août 1979.

Les conclusions de la Commission imposent à l'administration, propriétaire du bâtiment de la M.J.C. des prescriptions nouvelles au plan matériel. Ces prescriptions seront exécutées en fonction des données pratiques de réalisation.

Toutefois, dans le cadre du fonctionnement de la M.J.C. il vous appartient de prendre les dispositions nécessaires pour que cet Etablissement ne soit pas utilisé la nuit, selon l'observation de la Commission.

Les responsables de la sécurité attachent du prix à ce que cette consigne soit strictement respectée afin de dégager une éventuelle responsabilité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Octobre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
2, Rue Diderot
47.016- AGEN CEDEX.

N° 173 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN 1 23 07 99 243 168

Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 jours à compter du 5/10/1979.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Octobre 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Nº 172 / CAB/
YD/YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au
30 Septembre 1979

3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Octobre 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 171 /CAB
GD/YD

- Lettre n° 169/CAB du 1/10/1979 adressée à la Compagnie d' Assurances "L'ALSACIENNE" dans le cadre du sinistre de l' Epicerie GONTRAN du 31.7.1979 — 1 — " TRANSMIS à TITRE de COMPTE-RENDU"

- Lettre n° 170/CAB du 1/10/1979 adressée au Cabinet GALTIER, experts désignés pour apprécier les intérêts de l'Etat, dans la même affaire. — 1

—

2

Le Directeur,

G. DURNEY

1er Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 170 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du Cabinet GALTIER
Ingénieurs-Experts
91, rue Judaïque
33008 - BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Monsieur de JACQUELOT.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la lettre que j'adresse ce jour à la Compagnie "L'ALSACIENNE" - Mr.COULONGES - Villeneuve/Lot, dans le cadre du sinistre GONTRAN du 31 Juillet 1979.

Depuis deux mois, aucune solution n'est intervenue et le bâtiment administratif qui menace ruine est une source de préoccupation.

En effet, s'il ne subsiste rien de l'épicerie GONTRAN, notre bâtiment par contre, peut à tout moment causer de graves préjudices à des tiers, par la chute de matériaux notamment.

Si la situation devait se prolonger, il est à craindre que l'Administration, pour le compte de laquelle vous avez instrumenté, ne se trouve confrontée à un problème de droit des plus épineux.

C'est pourquoi je vous serais obligé de la diligence que vous voudrez bien apporter, à votre niveau, à la conclusion de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

1er Octobre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 169 /CAB
GD/YD

Monsieur COULONGES Michel
Assurances "L'ALSACIENNE"
20, Boulevard Saint-Cyr
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur,

Dans le cadre du sinistre qui a détruit l'épicerie GONTRAN le 31 Juillet 1979, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaitre la position de votre Compagnie au regard des dommages subis par l'Administration.

En effet, le bâtiment administratif contre lequel était édifié le Commerce assuré par vos soins, a été gravement endommagé dans l'incendie et menace ruine actuellement. Lors d'un récent coup de vent, les employés de la Cité d'Accueil ont du intervenir à deux reprises pour éviter un incident.

Cette situation revêt un caractère de gravité qui ne saurait vous échapper, car indépendamment du préjudice subi à ce jour, l'Etat s'inquiète d'une éventuelle responsabilité qui pourrait lui incomber sans que la cause initiale de l'accident soit de son fait.

Quelle que soit la destination qui sera donnée à ce bâtiment, il importe que la décision intervienne rapidement et l'Administration Centrale me presse en ce sens.

En conséquence, j'attacherais du prix à recevoir votre réponse dans les délais les meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

1er Octobre 79

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL
de Lot-&-Garonne
SERVICE DE LA DEPENSE
1, Place des Jacobins
47016 - A G E N CEDEX

N° 168 /CAB
GD/YD

à l'attention de Mlle LAQUIEZE

MARCHE DE GRE A GRE
entre
ELECTRICITE DE FRANCE
et
MINISTERE DU TRAVAIL

*****

Installation de compteurs individuels d'électricité dans les logements des Résidents de la Cité d'Accueil

****

Montant Total T.T.C.
239.128,31 Fcs

*****

- Marché de Gré à Gré	1	Transmis dans le cadre de vos instructions téléphoniques du 28.09.1979.
- Devis de Travaux	1	
- Déclaration à souscrire par la Société	1	******
- Fiche de Recensement du Marché	2	(Originaux) dont UN à l'appui du premier exemplaire du Marché, adressé le 12.9.79.
- Lettre n° 2445 du 16 Mai 1979 du Ministère du Travail, portant autorisation de Travaux.	1	

6

Le Directeur,

G. DURNEY

1er Octobre 79

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

N° 167 /CAB
GD/YD

MARCHE DE GRE A GRE
entre
ELECTRICITE DE FRANCE
et
MINISTERE DU TRAVAIL

******

Installation de Compteurs individuels d'électricité dans les logemmnts des Résidents de la Cité d'Accueil

******

Montant Total T.T.C.

239.128,31
==========

****

TRANSMIS à l'ATTENTION
de Monsieur le
CONTROLEUR FINANCIER LOCAL

- Marché de Gré à Gré	1
- Devis de Travaux	1
- Déclaration à souscrire par la Société	1
- Fiche de Renensement du Marché	1
- Lettre n° 2445 du 16 Mai 1979, de M.le Ministre du Travail, portant autorisation de Travaux.	1
	5

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Septembre 79

Monsieur le Directeur
de 1' U.R.S.S.A.F.
16, rue des Colonels-Lacuée
47016 - AGEN CEDEX

N° 166 /CAB
GD/YD

NOTIFICATION et RENSEMENT des
MARCHES

- Fiche de Notification du
Marché n° 1 passé avec :

"EEECTRICITE DE FRANCE" 1 MARCHE de GRE à GRE

Offre du 25.06.1979

(1 Exemplaire)

Montant: 239.128,31 francs

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Septembre 79

Monsieur le Chef du Centre Départemental
d'ASSIETTE des SERVICES FISCAUX

24 bis, Rue Lamouroux
47015 - AGEN CEDEX

N° 165 /CAB
GD/YD

NOTIFICATION et RECENSEMENT des
MARCHES

- Fiche de Notification du
MARCHE N° 1 passé avec :
ELECTRICITE DE FRANCE

MARCHE de GRE à GRE
Offre du 25.06.1979

I

Montant: 239.128,31 francs

(deux exemplaires)

****

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 164 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur des SERVICES FISCAUX
24, rue de Strasbourg
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : Exercice de commerce à l'intérieur de la Cité.

REFER { - Votre Lettre n° 599 du 8 Mars 1979.
{ - Votre Lettre n° 1135 du 18 Mai 1979.

Monsieur le Directeur,

Par lettres visées en référence, vous avez bien voulu me faire savoir le montant de la valeur locative d'un emplacement de vente mis à la disposition de Messieurs MINA Marc et DUPONT Jean, marchands de poisson, pour exercer leur commerce à l'intérieur de la Cité d'Accueil.

Cette valeur locative a été fixée en ce qui concerne Mr. MINA, à 150,00 francs par an (exercice d'un jour par semaine) et à 75,00 francs pour Mr. DUPONT (un jour par semaine - période d'Avril à Septembre).

J'ai l'honneur de vous prier, après accord des commerçants intéressés, de bien vouloir établir l'acte de concession habituel, aux fins de mise en recouvrement de la redevance.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

18 Septembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 163 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la
CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE
Service Prestations Maladie
2, rue Diderot
47016 - AGEN

Monsieur le Directeur,

Le 6 Septembre 1979, vos Services ont émis un mandat "COLBERT" au bénéfice du conjoint LARLET Louis, de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que, par suite d'une erreur dans la composition de son nom, j'ai dû intervenir personnellement auprès des P.et T. pour que la destinataire du règlement puisse en percevoir le montant.

En effet, Madame Veuve LARLET Louis est née VAN THI CHAU et non THI HAI, comme porté sur le mandat. Je vous serais obligé de bien vouloir en prendre note dans le cadre de prestations analogues.

De plus, le patronyme THI HAI ne saurait raisonnablement concerner une personne en vie: Il s'agit de la Mère du défunt LARLET Louis, lui-même décédé à l'age de 81 ans.

J'ajoute que mes services se tiennent à votre disposition dans l'hypothèse où des précisions sur l'état-civil des ressortissants de la Cité, vous seraient nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

18 Septembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N° 162 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand

Photocopie certificat médical de reprise du travail. 1 à compter du 17 Septembre 1979.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Septembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

N° 161 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE
Cité Administrative
47015 - AGEN CEDEX

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le dossier administratif de Madame BOSC Monique, Agent Contractuel de 4ème Catégorie - 7ème échelon, mutée en votre Direction Départementale par Décision Ministérielle du 23 Mai 1979.

Ce dossier comprend les cinq paragraphes suivants:

- situation
- notation
- médical
- état-civil
- congés

Dans le cadre de votre Lettre n° 4812 RS/MLT du 10 Septembre 1979, je précise qu'il a été accordé à Madame BOSC, 31 jours de congés de maladie pour la période du 1er Septembre 1978 au 1er Septembre 1979.

Par ailleurs, cet Agent a bénéficié d'un congé annuel de 31 jours, du 1er au 31 Août 1979.
Il lui reste, au titre de l'année en cours, le congé de la cinquième semaine.

G. DURNEY

13 Septembre 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 160 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur GIRARDIE Jean-Fernand

-Demande de congé, année 1979 — 1 — du 1° Octobre au 31 Octobre 1979

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Septembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 159 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
de l'ACTION SANITAIRE et SOCIALE
Service de l'Aide à l'Enfance
9, rue Etienne-Dolet, 9
47016 - AGEN CEDEX

Monsieur le Directeur Départemental,

Dans le cadre de l'examen des divers problèmes posés par une eventuelle résorption de la Cité d'Accueil, mon Administration Centrale procède depuis plusieurs mois au recensement des logements innocupés ou dont l'occupation n'est pas légalement justifiée.

Le logement de Madame SINOURETTY, décédée le 31 Octobre 1976, entre dans cette catégorie et la procédure de récupération a été diligentée auprès du tuteur de la famille, Monsieur Raoul SINNOURETTY.

Néanmoins, et bien que l'argumentation ne soit nullement fondée, les enfants de la défunte objectent la nécessité de disposer d'une résidence dans la Cité, notamment pour les plus jeunes d'entre-eux pris en charge par le Département.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire savoir si les enfants SINNOURETTY Roger et Sophie sont toujours recueillis temporaires auprès de vos services ou placés par le Juge des Enfants. J'ajoute qu'en tout état de cause, leur présence n'est plus justifiée dans la Cité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

13 Septembre 79

OFFICE D' ANNONCES
Service des Professions Libérales
6, rue Monsigny
75083 - PARIS CEDEX 02

N° 158 /CAB
GD/YD

à l'attention de Madame Djamila DECHEGNE

- ORDRE d'INSERTION à l'Annuaire Officiel des Abonnés au Téléphone - EDITION 1980.	1	Référence: SPL / DD Poste 402 Edition 1980 - Département 47 N° d'Ordre Ed.79: 323343
- Enveloppe de réexpédition	1	*******
		TRANSMIS EN RETOUR APRES APPROBATION
	—	
	2	en vous priant de faire parvenir sous le présent timbre, aux fins de règlement, une facture en triple exemplaire.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Septembre 79

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

N° 157 /CAB
GD/YD

MARCHE DE GRE A GRE
entre
ELECTRICITE de FRANCE
et
MINISTERE du TRAVAIL

Installation de Compteurs Individuels d'Electricité dans les Logements des Résidents de la Cité d'Accueil

- Marché de Gré à Gré	1
- Devis de Travaux	1
- Déclaration à souscrire par la Société	1
- Fiche de Recensement du Marché	1
- Lettre n° 2445 du 16 Mai 1979 du Ministre du Travail, portant autorisation de Travaux	1
	5

Montant Total: 239.128,31

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Septembre 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fonteneoy
75700 - PARIS

N° 156 /CAB
GD/YD

MARCHE DE GRE A GRE
entre
ELECTRICITE de FRANCE
et
MINISTERE du TRAVAIL

Installation de Compteurs Individuels d'Electricité dans les Logements des Résidents de la Cité d'Accueil

- Marché de Gré à Gré 1
- Devis de Travaux 1
- Déclaration à souscrire par la Société 1
- Fiche de Recensement du Marché 1

4

Montant Total: 239.128,31

"Transmis à titre de Compte-Rendu"

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Septembre 79

Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL
de Lot-&-Garonne
SERVICE de la DEPENSE
1, Place des Jacobins
47016 - A G E N CEDEX

N° 155 /CAB
GD/YD

à l'attention de Mlle LAQUIEZE

MARCHE DE GRE A GRE
entre
ELECTRICITE de FRANCE
et
MINISTERE du TRAVAIL

Installation de Compteurs Individuels d'Electricité dans les Logements des Résidents de la Cité d'Accueil

****

- Marché de Gré à Gré	1
- Devis de Travaux	1
- Déclaration à Souscrire par la Société	1
- Fiche de Recensement du Marché	1
- Lettre n° 2445 du 16 Mai 1979 du Ministre du Travail, portant autorisation de Travaux	1

Montant Total T.T.C.

239.128,31 Fcs

5

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Septembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 154 /CAB
GD/YD

Monsieur le DIRECTEUR de la Société
. S E C A P
21, Quai Alphonse-Le-Gallo
92102 - BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de résilier la location de la Machine à Affranchir SECAP, type NB, immatriculée sous le numéro 4962, en service à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

En effet, le montant de la location annuelle n'est plus en rapport avec le volume du courrier traité, d'autant que dans le cadre des dispositions règlementaires l'empreinte de la machine ne peut être apposée sur les plis officiels ou en franchise postale.

La résiliation interviendra au terme de l'abon--nement en cours, à savoir le 20 Novembre 1979.

Je vous serais obligé de me donner acte de la présente et de m'indiquer les formalités de restitution de l'appareil.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

10 Septembre 79

Monsieur le PRINCIPAL
Lycée Mixte Polyvalent
20ème de Ligne
M a r m a n d e.

N° 153 / CAB
YD/YD.

Dossier inscription enfant NICOLAS René

Dans le cadre de notre entretien téléphonique de ce jour en vue de son inscription dans votre Etablissement.

-Certificat de scolarité et de radiation Collège de Bourg-Madame (P.O.)	1
-Fiche de liaison	1
-Bulletin mensuel	2
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Septembre 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 152 /CAB
GD/YD

Monsieur le Receveur Principal des IMPOTS
Rue Albrespic - B.P. 189
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur le Receveur Principal,

La Recette Locale des Impôts de Sainte-Livrade vous a informé de ce que deux commerçants en poissonnerie occupent actuellement des locaux de la Cité d'Accueil.

Vous me demandez en conséquence, par lettre du 29 Août, de régulariser la situation de ces concessionnaires au regard des Services Fiscaux.

J'ai l'honneur de vous faire tenir toutes précisions utiles sur cette affaire.

Les Services Fiscaux de Lot-&-Garonne ont été avisés en temps normal et par mes soins, de la demande présentée par Messieurs MINA et DUPONT, en vue de vendre du poisson dans la Cité, respectivement un jour et deux jours par semaine. Une enquête a été effectuée et la redevance fixée. A l'heure actuelle, l'affaire est en voie de conclusion.

Je tiens cependant à rectifier un point important de l'information dont vous disposez. En effet, Messieurs MINA et DUPONT exercent leur commerce, non dans des locaux de mon Centre, mais dans leur véhicule approprié. Monsieur DUPONT, dont mes services ont appris à la Recette Locale de Sainte-Livrade la présence au Centre, doit y cesser son activité à la fin de ce mois.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Receveur Principal, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Le 10 septembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

G. DURNEY

N° 151 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

POUR VOTRE INFORMATION

Monsieur GIRARDIE Jean

Agent Contractuel C.A.F.I.

-Photocopie avis de prolontation d'arrêt de travail.

1 — 7 jours à compter du 10.09.79.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Septembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015- A G E N

N° 150 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois
de SEPTEMBRE 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Septembre 79

N° 149 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Dans le cadre de l'exercice de votre commerce de poissonnerie à la Cité d'Accueil, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la valeur locative de votre emplacement de vente a été fixée à la somme de 75,00 francs (SOIXANTE QUINZE) pour la période d'AVRIL à SEPTEMBRE 1979.

Je vous prie de me faire connaitre dans les meilleurs délais votre accord sur cette somme, en vue de l'établissement du titre de perception.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

G. DURNEY

Monsieur Jean DUPONT

7, rue Salvador-Allende

47190 - AIGUILLON

7 Septembre 79

N° 148 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Dans le cadre de l'exercice de votre commerce de poissonnerie à la Cité d'Accueil, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la valeur locative de votre emplacement de vente a été fixée à la somme annuelle de 150,00 francs (CENT CINQUANTE) par la Direction des Services Fiscaux.

Je vous prie de me faire connaitre dans les meilleurs délais votre accord sur cette somme, en vue de l'établissement de la Convention d'Occupation Précaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur Marc MINA

2, rue du Château, 2

47110 - SAINTE-LIVRADE

7 Septembre 79

Monsieur le Chef de Subdivision
ELECTRICITE de FRANCE
Route de Tournon
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 147 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur CACCIUTTOLO

- MARCHE de GRE à GRE relatif à l'installation de compteurs d'électricité aux logements des résidents de la Cité d'Accueil, et d'un montant de 239.128,31 — 2

Transmis en retour
pour ATTRIBUTION
après émargement de Mr.le
Préfet de Lot-et-Garonne

- Déclaration à souscrire par la Société. — 2

—

4

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Septembre 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 146 / CAB
YD / YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au

31 AOUT 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Septembre 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations I.J.
2, Rue Diderot
47.016-AGEN

N° 145 / CAB/
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant:

Monsieur TRAN VAN MAN — N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 — 2 — 30 Jours à compter du 5/9/79

2

La prolongation précédente c'est à dire 30 jours à c/ du 5 Août 79, n'a pas été réglée par vos Services.
Une bienveillante attention m'obligerait.

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Septembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

à l'attention de M. CHRETIEN.

N° 144 / CAB
YD / YD.

Photocopie avis d'arrêt de travail concernant :

POUR INFORMATION.

Monsieur GIRARDIE Jean 1 7 jours à compter du 3.9.79.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Septembre 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 143 / CAB
YD / YD.

Liste des enfants âgés de 5 à 12 ans
Personnel du C.A.F.I. et concernant
l'Arbre de Noël 1979.

Suivant instructions lettre du 28.8.79
Réf: 4583 RS/NM

1
1

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Août 79

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

N° 142 /CAB
GD/YD

MARCHE de GRE à GRE

relatif à l'installation de compteurs individuels d'électricité dans les logements des Résidents de la Cité d'Accueil

*****

Transmis en vous priant de bien vouloir le soumettre à la signature de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

- MARCHE de GRE à GRE 5
- DEVIS de TRAVAUX 5
- DECLARATION à SOUSCRIRE par la SOCIETE 5
- Lettre n° 2445 du 16 Mai 1979, de Monsieur le Ministre du Travail, portant autorisation de travaux 2

17

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Août 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 141 / CAB/
YD/YD.

Renseignements concernant :

Mme KUTER

-Fiche de renseignements	1
-Fiche familiale d'état civil	2
-Photocopie carte immatriculation	1

Mme WEISS

-Fiche de renseignements	1
-Fiche familiale d'état civil	2
-Photocopie carte immatriculation	1
	8

Le Directeur,

G. DURNEY

28 Août 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Chef de l'Agence Commerciale
des TELECOMMUNICATIONS
44, rue Paganel
47000 - A G E N

N° 140 /CAB
GD/YD

Monsieur,

Dans le cadre des demandes de lignes téléphoniques émanant des ressortissants de la Cité, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un dossier présenté par une personne qui ne figure pas à l'effectif des Hébergés.

Il s'agit de Madame TRAN THI KIEU, Veuve HENRI, séjournant chez sa Mère, Madame NGUYEN THI TRONG, au bâtiment L2.

Cette personne n'ayant pas la qualité d'Hébergée ne peut en aucun cas faire élection de domicile au C.A.F.I et ne saurait être autorisée à officialiser une situation de fait par une inscription dans l'annuaire.

En effet, la Cité d'Accueil des Français d'Indochine est placée sous la tutelle du Ministère du Travail et l'Administration est comptable des assistés de l'Etat qui y sont hébergés. A ce titre, elle a le souci, entre autres de veiller à ce que des passagers ne s'y installent définitivement.

Il n'en demeure pas moins que l'installation du téléphone au domicile des Hébergés présente un avantage indéniable par son caractère sécurisant.

C'est pourquoi, compte-tenu de ce qui précède, je ne vois aucun inconvénient à ce que la ligne demandée par Mme TRAN THI KIEU, veuve HENRI soit portée au nom de sa Mère, Mme NGUYEN THI TRONG, qui réside en titre dans la Cité. Cette solution, qui ne modifie en rien la réalisation matérielle du projet, permettra de concilier l'intérêt des particuliers avec les impératifs de l'administration.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

17 Août 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N° 139 / CAB
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires concernant les agents contractuels de la cité, 3° TRIMESTRE 1979

Suivant vos instructions.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Août 79

Monsieur le Directeur
du Centre 104 " Assurance Maladie "
76, Avenue Foch
93 360 - NEUILLY-PLAISANCE

N° 138/ CAB
YD/YD

DOSSIER CAPITAL-DECES 1 55 05 99 243 076

au bénéfice de M. MAHARIBATCHA Henri
Bt Q. N° 12
C.A.F.I.
47.110-Sainte-Livrade/Lot.

-Votre lettre en retour	1
-Attestation délivrée par l'employeur Juin 1979. (Voyages Friedland)	1
-Demande de capital décès	1
-Bulletins de paie, Avril, mai, Juin 1979	3
-Fiche individuelle état civil	1
-Certificat de décès	1
	8

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Août 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015- A G E N

N° 137 / CAB
YD/YD.

Photocopie relevé indemnités journalières AUX FINS DE REGULARISATION

concernant Monsieur DELPRAT Alain 1

(107,72)

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Août 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 136 / CAB
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois
d' AOUT 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Août 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 135 /CAB
GD/YD

DOSSIER ANNEXE au RAPPORT
n° 134/CAB du 7 Août 1979
concernant l'incendie de
l'épicerie GONTRAN

- Plan de masse de la Cité	1	Echelle 1/2000°
- Plan de l'épicerie GONTRAN	1	Echelle 1/100°
- Planche photographique	1	
- Planche de Presse	3	
- Convention d'Occupation	1	Conditions d'exploitation de l'épicerie dans la Cité
- Certificat Cabinet GALTIER	1	Expertise pour le compte de l'Etat.
- Lettre Commission Sécurité	1	Demande d'inspection pour la seconde épicerie.

9

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Août 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 134 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Comme suite à mon compte-rendu téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire tenir un rapport sur l'incendie qui a ravagé, le 31 Juillet, une épicerie implantée dans la Cité et appartenant au sieur GONTRAN.

Pour une raison inconnue, l'incendie s'est déclaré, de nuit, dans l'épicerie et s'est immédiatement propagé à l'ensemble du local construit en bois.

J'ai alerté les Pompiers à 4 h 28 mais le sinistre n'a pu être maitrisé qu'à 6 h 30. L'épicerie a été entièrement détruite et une partie du bâtiment administratif contre lequel ce commerce était édifié a subi de graves dommages. Il s'agit d'un ancien magasin qui ne contenait pas de matériel.

On ne déplore aucune victime parmi la population hébergée, mais ce sinistre aurait pu revêtir l'ampleur d'une catastrophe du fait de bouteilles de gaz, au nombre de 23, entreposées dans le local et qui ont toutes explosées ou fusées. Seule, la construction légère du bâtiment a permis d'éviter un effet de souffle aux conséquences incalculables.

A l'heure actuelle, aucune hypothèse ne peut être avancée quant aux causes de l'incendie, mais le Parquet a ouvert une information et s'est rendu sur les lieux ainsi qu'un expert judiciaire. L'enquête suit son cours et la Police Judiciaire a pris la relève de la Brigade locale de Gendarmerie. Le chien de l'épicier, qui a trouvé la mort dans l'incendie, a été autopsié sur place, tandis que le véhicule d'un vacancier, garé à proximité et dont le tuyau d'alimentation d'essence avait été sectionné, a fait l'objet d'un examen approfondi. Rien ne permet, à ce stade, de faire un rapprochement entre les deux affaires.

Les intérêts de l'Etat seront appréciés par le Cabinet d'Expertises GALTIER, de Bordeaux, pressenti en cas de sinistre par les Services Fiscaux du Département, co-signataires avec l'épicier, du bail de location.

Monsieur GONTRAN exploitait son commerce dans le cadre d'une Convention d'Occupation Précaire signée avec le Préfet et prenant cours le 1er Juillet 1970.

Des clauses restrictives font notamment obligation au commerçant de s'assurer auprès d'une compagnie française, et pour une somme fixée par ladite compagnie.

Il semble néanmoins que l'assurance souscrite ne couvrira pas l'étendue des dégats. En effet, si le Registre de Commerce de l'Intéressé fait mention d'un dépôt de gaz, l'article 8 de la Convention lui interdit d'entreposer des produits dangereux,et de plus, son assureur a semblé découvrir sur les lieux du sinistre l'existence de ce dépôt...

Quoi qu'il en soit, le Cabinet GALTIER estimera les dommages réels subis par l'Etat après application du coéfficient de vétusté, et sans préjuger de la destination qui sera donnée ultérieurement au bâtiment. Lorsque le montant des dommages sera connu, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaitre vos instructions.

A la demande de l'expert judiciaire, l'emplacement du sinistre doit rester en l'état durant quinze jours.

D'ores et déja, j'ai précisé à Monsieur GONTRAN qu'il ne sera pas autorisé à reconstruire une épicerie contre un quelconque bâtiment de la Cité

Par ailleurs, j'ai provoqué une inspection de la Commission Départementale de Sécurité en vue de vérifier l'installation de la seconde épicerie de la Cité, celle des époux FERNAND.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des conclusions de cette affaire.

G. DURNEY

6 Août 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 133 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE
de la Commune de Sainte-Livrade
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'incendie qui a détruit l'épicerie GONTRAN, dans la nuit du 30 au 31 Juillet, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inviter la Commission Départementale de Sécurité à visiter la seconde épicerie située à l'intérieur de la Cité, celle des époux FERNAND.

Il parait hautement souhaitable que le stockage deproduits dangereux ainsi que la réglementation qui s'y attache, soient particulièrement vérifiés.

J'ai entretenu le Cabinet de la Préfecture de ce problème, mais la Commission de Sécurité ne peut être sollicitée que par le Maire de la Commune, sous-couvert du Sous-Préfet de l'Arrondissement.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus dsitinguée.

G. DURNEY

6 Août 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 132 / CAB
YD / YD.

Congé annuel 1979 concernant :

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Demande de congé	1	31 J.C. du 27.8. au 26.9.79 inclus.
	1	

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Août 79

Monsieur le Médecin-Conseil
C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 131 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Certificat médical, D. BARBES, demandant l'exonération du ticket modérateur. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Août 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service I.J.
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 130 / CAB
YD / YD.

Prolongation arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2 2 30 Jours à c/ du 5 Août 1979.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Août 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - p a r i s.

N° 129 / CAB
YD / YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au
31 Juillet 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Août 79

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
de Lot-et-Garonne
Service Immatriculation
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 128 / CAB
YD/YD.

Immatriculation concernant : AUX FINS DE RENOUVELLEMENT.

-Madame NGUYEN Thi Cuc

-Carte d'immatriculation provisoire	1	80 471 8000 4386 /	28.4.78 au 27.4.79

1

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Août 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N°127/ CAB
YD / YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires concernant les agents contractuels de la Cité, 2° TRIMESTRE 1979.

Suivant vos intructions

1

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juillet 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 126 / CAB/
YD/YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois de

JUILLET 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juillet 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 125 / CAB
YD/YD

Prolongation arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet 1 et 2 2 30 jours à compter du 5 Juillet 1979

2

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juillet 79

N° 124 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

Madame Suzan HAYCOCK
British Broadcasting Corporation
Kensington House
Richmond Way
LONDON 1014

Madame,

Par Télégramme reçu le 21 Juin 1979, vous m'avez demandé de solliciter auprès du Préfet de Lot-&-Garonne l'autorisation d'effectuer une séquence au domicile d'un résident de la Cité, Monsieur CAZES.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Préfecture vient de me donner son accord à la réalisation de votre projet. En conséquence, vous pourrez achever le Mercredi 11 Juillet, votre documentaire sur l'Art et la Religion Vietnamiens.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

4 Juillet 79

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative
47015 - AGEN Cedex

N° 123 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

- Feuille de Paiement pour l'Année 1975, concernant :

- Monsieur KHELLADI Mohamed
Agent Vacataire au Centre d'Accueil de BIAS.

Satisfaction à votre demande téléphonique du 3 Juillet 79

*****

- FEVRIER	1975	I
- M A R S	1975	I
- AVRIL	1975	I
- M A I	1975	I
- J U I N	1975	I
- JUILLET	1975	I
- A O U T	1975	I
- SEPTEMBRE	1975	I
- OCTOBRE	1975	I
- NOVEMBRE	1975	I

Les feuilles de paiement ci-jointes présentent les salaires brut et net pour chaque période considérée.

10

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juillet 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 122 / CAB
YD / YD.

Demande de congé, 1979, concernant :

Monsieur CARRIEU René 1 du 1° Août au 20 Août 1979 (16 J.O.)

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juillet 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 121 / CAB
YD/YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au
30 JUIN 1979. 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Juillet 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 120 / CAB
YD/YD.

Demande de congé , 1979, concernant :

Madame BOSC Monique 1 du 1° au 31 Août 1979 inclus.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Juillet 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 119/ CAB
YD/YD.

Relevé indemnités journalières concernant : AUX FINS DE REGULARISATION

Madame BOSC Monique	1	207,80.

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Juin 79

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale Interministérielle
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 118 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

M. DELPRAT Alain N° 1 48 05 47 049 013

-Attestation de reprise de travail (employeur)	1	le 28 Juin 1979
-Attestation salaire des mois de mars, avril et mai 1979.	1	le 28 Juin 1979

2

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Juin 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A g e n.

N° 117 / CAB
YD/ YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur DELPRAT Alain N° 1 48 05 47 049 013

-Avis d'arrêt de travail (Dr.REINHARD) 1 5 jours à C/ du 23 Juin 1979.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Juin 79

M$_{o}$nsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 116 / CAB
YD / YD.

Certificat de scolarité concernant :

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1

Satisfaction à votre demande téléphonique pour son fils Philippe.

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Juin 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 115 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de
l'Etablissement Psychotérapique Départemental
de LA CANDELIE
47016 - A G E N Cedex

Monsieur le Directeur,

Le 25 Juin 1979, une mesure de placement d'office a été prise par Arrêté du Maire de Sainte-Livrade, au bénéfice d'un jeune homme résidant chez sa mère au C.A.F.I. mais ne possédant pas la qualité d'Hébergé.

Il s'agit de Monsieur BELMIMOUN Pierre, agé de 28 ans.

A cette occasion, la mise place des moyens d'intervention a laissé entrevoir certaines lacunes sur le plan local.

Par ailleurs, il existe une contradiction flagrante entre les consignes des Agents de votre Etablissement et la position de la Gendarmerie.

En effet, dans la mesure où un arrêté de placement d'office est immédiatement éxécutoire, il doit etre exploité à toute heure avec le concours des militaires de la Gendarmerie, mais ceux-ci ne peuvent intervenir après 21 heures au domicile d'un particulier.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir tout renseignement utile dans le cadre d'une éventuelle affaire du genre.

J'ajoute que dans le cas présent, l'éfficacité de vos Services a permis un dénouement heureux, après trois heures perdues dans les arcanes de la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

25 JUIN 79

Monsieur le Chef de Subdivision
ELECTRICITE de FRANCE
Route de Tournon
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 114 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur CACCIUTTOLO

- MARCHE de GRE à GRE (Modèle) relatif à l'installation de compteurs individuels au CAFI et d'un montant de .... 239.128,31 — I

(1 Exemplaire)

- DECLARATION à souscrire par la Société, établie au nom du Chef du Centre de Distribution Mixte d'Agen — I

(1 Exemplaire)

Transmis pour établissement du Marché en cinq exemplaires, et retour sous le présent timbre après émargement du Chef de Centre de Distribution Mixte.

Dès réception, ce document et annexes sera soumis par nos soins à la signature de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

*****

—

2

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Juin 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//

N° 113 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
- CABINET -

S/Couvert de Monsieur le SOUS-PREFET de VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Reportage à la Cité d'Accueil.

REFER : - Ma lettre n° 105/CAB du 31 Juillet 1978.
- Votre lettre PB/MM du 10 Août 1978.

Dans le cadre d'un reportage sur les religions du Sud-Est Asiatique, une équipe de la B.B.C. a réalisé, avec votre accord, des prises de vue dans la Pagode de la Cité en Septembre 1978.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un télégramme par lequel Madame Suzan HAYCOCK, Assistante de tournage, sollicite l'autorisation d'effectuer une séquence au domicile d'un résident de la Cité, Mr. CAZES, en complément du reportage réalisé l'an dernier.

J'ajoute que le passage de la B.B.C. en 1978 n'a donné lieu à aucune remarque particulière, et que Monsieur CAZES consent à recevoir les opératuers dans son foyer.

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir vos instructions.

G. DURNEY

21 Juin 79

Monsieur le Directeur
de la Caisse Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 112 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

-Madame BOSC Monique N° 2 48 02 47 323 078

-Certificat médical de reprise du travail	1	à compter du 19 Juin 1979
-Attestation délivrée par l'Employeur pour la reprise du travail	1	à compter du 19 Juin 1979
-Attestation employeur, salaire mars, Avril Mai	1	
	3	

COPIE :

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative - AGEN -

Le Directeur,

Le Directeur,

18 Juin 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 111 / CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-M. DURNEY	Guy	1	du 9 Juillet au 28 Juillet 1979
-Mme DURNEY	Yvette	1	" "
		2	

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Juin 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 110 / CAB/
YD / YD.

Photocopie avis d'arrêt de travail concernant :

Pour Information

1

Madame BOSC Monique

7 jours à compter du 12 Juin 1979

1

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Juin 79

M nsieur le Directeur
de la C.A.F. de Lot-et-Garonne
Service Aide Colonie de Vacances
111, Rue Montesquieu

47.000 - A G E N

N° 109 / CAB/
YD / YD.

Demande d'aide aux vacances 1979 concernant :

Monsieur NICOLAS Benoit N° 022 963

-Demande d'aide aux vacances	1	les enfants NICOLAS vont fréquenter le Centre aéré de Sainte-Livrade, durant cet été 1979.
-Phocotopie bulletin de paiement Janvier 79	1	
-Photocopie relevé Assedic, février et Mars	1	
-Photocopie lettre Assedic Janvier 1979	1	
	4	

Malgré cette demande tardive, je vous demande rais de bien vouloir examiner ce cas social, avec bienveillance.

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Juin 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 108 / CAB
YD/YD.

Déclaration revenus imposables année 1978 satisfaction à votre B.E. du 29.5.79.
concernant :

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1

-Monsieur KUTER Georges 1

2

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Juin 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 107 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-&-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION-2° BUREAU
47016 - A G E N CEDEX

OBJET: Recouvrement "Etat par Ministère de l'Intérieur".
Taxe Foncière 1978 : 1.643,00 francs.

REFER: Lettre de Rappel Perception Ste-Livrade du 9.5.1979.

P. J.: 4 pièces.

Dans le cadre du recouvrement d'une somme de 1.643,00 francs émise à l'encontre de notre administration au titre de la Taxe Foncière 1978, j'ai l'honneur de vous faire tenir les documents qui permettent de classer ce dossier sans suite.

En effet, la Direction des Impôts - Service du Cadastre - a bien voulu admettre le bien-fondé de ma réclamation et délivrer l'attestation de dégrèvement qui annule la créance.

Il ressort de l'enquête effectuée que l'imposition en cause concerne les Etablissements HOUSTY, fabrique de chaussures implantée dans la Cité, qui ont dû cesser toute activité en 1976, en raison de la conjoncture économique.

En conséquence, aucun établissement industriel ne figure depuis cette date à la Section K 456, du Cadastre.

G. DURNEY

10 Juin 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 106 / CAB
YD / YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois

de JUIN 1979, C.A.F.I. Ste-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Juin 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 105 / CAB
YD / YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au

31 MAI 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

Le 6 Juin 1979.

N° 104 /CAB
GD

NOTE

******

A l'occasion des ELECTIONS EUROPEENNES, un service de transport sera assuré pour les Habitants de la Cité, le 10 JUIN 1979.

Les personnes intéressées pourront prendre place dans la camionnette du C.A.F.I. qui effectuera plusieurs rotations dans la matinée, entre la Cité et la Mairie.

Premier DEPART du C.A.F.I. : 9 Heures

Dernier RETOUR de la Mairie : 12 Heures

Le Directeur,

G. DURNEY

Diffusion Générale

5 Juin 79

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire Assurance Maladie
de Lot-et-Garonne
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 103 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail volet N° 1 et 2	2	30 jours à compter du 5 Juin 1979
-Certificat médical demandant la prolongation exonération ticket modérateur.	1	
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Mai 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 102/ CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1979, concernant :

-Monsieur DELPRAT Alain 1 1° Juillet au 31 Juillet 1979

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

29 MAI 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 101 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CADASTRE
Circonscription de Villeneuve/Lot
4, rue Lamennais, 4
47000 - AGEN

OBJET: Taxe Foncière 1978.
REFER: 252 AVS + 00016 T - Sainte-Livrade.

Le Bureau de la Comptabilité de la Préfecture, Ordonnateur des dépenses de la Cité, m'a fait tenir la lettre de rappel émise par la Perception de Sainte-Livrade, et concernant le recouvrement "Etat, par l'Administration de l'Intérieur" d'une somme due au titre de Taxe Foncière 1978, pour un montant de 1.643,00 francs.

Après recherches, il s'avère que cette redevance concernant un Etablissement Industriel, localisé à la Section K 456 du Cadastre, s'applique aux Etablissements HOUSTY dont le siège social est à Miramont-de-Guyenne.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que les Ets. Georges HOUSTY - Fabrique de Chaussures, bénéficiaires d'une Convention d'Occupation Précaire passée avec le Préfet de Lot-&-Garonne - Direction des Services Fiscaux, le 26 Juillet 1974, ont cessé toute activité dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade au début de l'année 1976. De ce fait, ils ne sont plus locataires dans la Cité.

Le bâtiment occupé par cette entreprise est resté vacant à cette date. En conséquence, il ne répond plus à la définition d'usage industriel et n'est plus productif de revenus.

C'est pourquoi, je vous serais obligé de bien vouloir me délivrer une attestation de dégrèvement pour l'affaire en cause tout en considérant l'annulation de cette créance pour les Exercices futurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

29 MAI 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 100 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur GYLPHE

ALIENATION aux DOMAINES du
Véhicule 4L RENAULT 87 062 DB

- Lettre n° 86/CAB du Directeur de la Cité, en date du 7 Mai 1979, adressée aux Domaines dans le cadre du reversement du véhicule.	I	TRANSMIS à titre de COMPTE-RENDU ----
- Procès-Verbal de Remise pour aliénation du véhicule en cause	I	Le récolement du véhicule n'a pas encore été effectué à ce jour.
- Lettre n° 1011 du Directeur Départemental des Services Fiscaux portant règlementation en matière d'aliénation des véhicules automobiles.	I	Le document concernant cette opération, demandé dans ma lettre référenciée, vous sera adressé dès réception par notre Service

3

Le Directeur,

G. DURNEY

28 Mai 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 99 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1979, concernant : suivant instructions votre note N° 449 B.A.S., en date du 1°/2/79.

-Monsieur KUTER Georges 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

28 MAI 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 98 /CAB
GD/YD

//A

Monsieur le RECEVEUR
des **POSTES** et **TELECOMMUNICATIONS**
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Receveur,

Madame TRAN THI CHUAT, hébérgée à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, n'a pu encaisser un mandat, ce jour, son nom étant précédé dans son intitulé, des lettres " Mr ".

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Madame TRAN THI CHUAT, née en 1900, n'a jamais été mariée. Cette personne est arrivée à la Cité de Sainte-Livrade le 20 Avril 1956.

Par ailleurs, et sur un plan général, je me permets de préciser que le vocable " THI " figurant en seconde position dans un nom vietnamien, désigne invariablement une personne du sexe féminin.

En conséquence, je crois pouvoir confirmer que Madame TRAN THI CHUAT est bien la bénéficiaire du mandat en cause.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Receveur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

23 MAI 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 97 /CAB.
GD/YD

Monsieur le Chef de Subdivision
de l'ELECTRICITE de FRANCE

2, rue des Jardins
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur le Chef de Subdivision,

Dans le cadre de la desserte d'énergie électrique basse tension à l'intérieur de la Cité d'Accueil, vous avez bien voulu m'adresser par lettre du 6 Décembre 1978 un devis d'installation d'un montant de 239.128,31 francs.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que ce mémoire a recueilli l'approbation de notre ministère de tutelle qui m'a engagé à signer, pour acceptation, votre devis.

Je vous fais tenir en conséquence ce document, en vous priant de bien vouloir me réserver un entretien afin d'étudier les modalités pratiques d'application.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Subdivision, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

23 MAI 79

Monsieur le Commandant de la Brigade
de GENDARMERIE NATIONALE

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 96 /CAB
GD/YD

- Note-Circulaire n° 91/CAB, du Directeur de la Cité, en date du 22 Mai 1979, et adressée aux Hébergés dans le cadre de la divagation des animaux.

I "TRANSMIS pour INFORMATION"

(1 Exemplaire)

Le Directeur,

G. DURNEY

23 MAI 79

Monsieur le MAIRE de la Commune
de Sainte-Livrade/Lot

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 95 /CAB
GD/YD

- Note-Circulaire n° 91/CAB, du Directeur de la Cité, en date du 22 Mai 1979, adressée aux Hébergés dans le wadre de la divagation des animaux.

(1 exemplaire)

I "TRANSMIS pour INFORMATION"
en conclusion de la lettre n°22/CAB du 24 Janvier 1979 adressée à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade

Le Directeur,

G. DURNEY

22 MAI 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 94 /CAB
GD/YD

TRANSMIS
à titre de COMPTE-RENDU

- Lettre n° 22/CAB, du Directeur de la Cité, en date du 24 Janvier 1979, adressée à M.le Maire de Sainte-Livrade dans le cadre de la divagation des animaux. I " sans réponse à ce jour "

- Note-Circulaire n° 91/CAB, du Directeur de la Cité, en date du 22 Mai 1979, adressée aux Hébergés dans le cadre de la divagation des animaux. I

2

Le Directeur,

G. DURNEY

22 MAI 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 93 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de Villeneuve/Lot
Service du Recensement
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recnsement de la CLASSE 1979.

REFER : Vos Lettres du 4 Avril 1979 adressées à Monsieur le Maire de BIAS.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1979, la Mairie de BIAS m'a fait tenir vos deux correspondances visées en référence, et concernant des jeunes gens dont les parents étaient domiciliés à l'ancienne Cité des Français d'Indochine de cette Commune.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que ces personnes, Messieurs AUGUSTE Anatole et BUI THE Gérard ont quitté le Centre de BIAS avec leurs parents, respectivement le 15 et le 11 Septembre 1961.

Vous voudrez bien trouver en annexe leur adresse de l'époque, connue de mes services.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 MAI 79

N° 92 /CAB
GD

NOTE

-:-:-:-

OBJET: Séjour des Vacanciers dans la Cité d'Accueil.

Dans le cadre du séjour des vacanciers au C.A.F.I. une récente Instruction Ministérielle a fixé des règles très strictes qui mettent fin aux dispositions que la Direction de la Cité prenait jusqu'ici, à l'occasion des congés, en faveur des estivants.

A compter des prochaines vacances, aucun logement libre ne sera plus consenti à titre de prêt aux vacanciers, même pour un court séjour, et quelque soit leur lien de parenté avec les Hébergés.

Si des restrictions d'ordre matériel imposées par la conjoncture sont apportées à leur séjour dans la Cité, il va de soi que les enfants ou alliés des Résidents pourront toujours y séjourner en famille, mais leur hébergement devra s'effectuer uniquement au foyer de leurs Parents.

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE du TRAVAIL
- PARIS -

(à titre de COMPTE-RENDU)

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

22 MAI 1979

N° 91 /CAB
GD

NOTE

---oOo---

L'attention des Résidents du C.A.F.I. a été attirée à plusieurs reprises sur les dangers que représente la divagation des chiens dans la Cité.

Ces mises en garde n'ont pas été prises en considération à ce jour, car le nombre de chiens est en augmentation constante et deux accidents récents viennent s'ajouter aux multiples doléances déja enregistrées.

Dans ce contexte, il est malheureusement prévisible qu'in incident grave se produira à plus ou moins brève échéance.

En conséquence, la population de la Cité est informée qu'en ce genre d'affaire, l'Administration ne se reconnaitra aucune responsabilité, tant envers les victimes qu'envers les propriétaires d'animaux.

Les uns et les autres seront soumis à la procédure de droit commun, comme il est de règle pour tout citoyen en matière de droits et de devoirs.

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE du TRAVAIL
  PARIS
- M.le MAIRE de la Commune
  SAINTE-LIVRADE
- M.le COMMANDANT la BRIGADE
  de GENDARMERIE NATIONALE
  SAINTE-LIVRADE

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

11 MAI 79

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative

47015 - A G E N CEDEX

N° 90 /CAB
GD.YD

Remboursement des Frais de
Déplacement engagés par :

- Monsieur DURNEY Guy

- ETAT des Frais de Déplacement en triple exemplaire	I
- Billets de transports S.N.C.F.	2
- Ordre de Mission	I
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Mai 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 89 / CAB
YD / YD.

Etat de salaire des Vacataires, du mois
de MAI 1979, C.A.F.I. Sainte-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

9 MAI 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 88 /CAB
GD/YD

- LETTRE n° 87/CAB du 9 Mai 1979, du Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, adressée à Mr.le Préfet de Lot-et-Garonne dans le cadre des changements de résidence demandés pour la Cité.

(1 Exemplaire)

Transmis
A TITRE DE COMPTE-RENDU

I

Le Directeur,

G. DURNEY

9 MAI 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 87 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Direction de l'Administration Générale
et de la Règlementation
ETAT-CIVIL et ETRANGER
47016 - AGEN CEDEX

S/couvert de Monsieur le SOUS-PREFET de VILLENEUVE/LOT

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation causée par la présence dans la Cité de personnes étrangères, dont la résidence est considérée comme officielle par certains services, alors qu'elle ne procède que d'une situation de fait.

Placée sous la tutelle du Ministère du Travail, la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade abrite depuis 1956 les Rapatriés d'Indochine qui ont quitté les anciens Etats Associés à la suite des accords de Genève. Cette tutelle ne peut, en conséquence, s'exercer sur les Réfugiés du Vietnam issus des évènements de 1975.

Par ailleurs, dans le cadre de la résorption progressive des Cités, nulle admission nouvelle ne saurait être envisagée, encore moins sans l'attache de l'administration centrale.

Il arrive cependant que des personnes étrangères à la Cité, séjournant en vacances chez un parent, prolongent leur séjour et entreprennent les formalités en vue d'obtenir le bénéfice de prestations diverses, en faisant élection de domicile dans la Cité d'Accueil.

Il convient de préciser que ces opérations s'effectuent en dehors de l'administration de la Cité, ce qui prive les services consultés d'éléments d'appréciation, notamment sur le bien-fondé de la domiciliation.

... / .

Un exemple récent est offert par Madame NGUYEN THI HAI, dite NGUYEN THI TY, dont la résidence au C.A.F.I. a été avalisée par la Mairie de Sainte-Livrade sans que l'administration soit consultée, alors que l'Intéressée est en possession d'un certificat d'hébergement pour la ville de Bordeaux. (document joint en annexe).

Si le séjour des vacanciers dans la Cité ne saurait être remis en cause, l'administration a le souci, par contre, de veiller à ce que les passagers ne s'y installent définitivement.

C'est pourquoi, dans la mesure où vous seriez saisi d'un changement de résidence pour la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, émanant de toute personne étrangère ou autre, je vous serais obligé de bien vouloir m'en aviser.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE du TRAVAIL
  Bureau de l'Action Sociale
  1, Place de Fontenoy
  75700 - PARIS

7 Mai 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 86 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
de Lot-et-Garonne
2ème DIVISION - DOMAINES
24, rue de Strasbourg
47016 - AGEN CEDEX

OBJET: Aliénation aux Domaines d'un véhicule automobile.

REFER: Votre Note n° 1011 du 17 Janvier 1979.

P. J.:-Un Procès-Verbal de Remise pour aliénation.
-Ordre de Reversement n° 2196 du Ministère du Travail.

Dans le cadre de votre Note visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en double exemplaire, un Procès-Verbal de remise pour aliénation, du véhicule automobile 4L RENAULT immatriculé 87 062 DB dont la décision de réforme est annexée au présent dossier.

Aux fins de récolement, ce matériel est visible au garage de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, à Sainte-Livrade, les jours ouvrables.

Pour satisfaire à une demande de mon administration de tutelle, je vous serais obligé de me faire parvenir, le moment venu, un document portant mention du reversement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

7 Mai 79

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
9, Rue Etienne Dolet
47.000 - A G E N

à l'attention de Mme HEBERT

N° 85 / CAB
YD / YD.

Dossier MARIE-DELCASSE Nöel

Aux fins de prise en charge transport de M. MARIE-DELCASSE Nöel, le 4.4.79.

-Facture Ambulance St. CHRISTOPHE - Villeneuve/Lot 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Mai 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 84 / CAB
YD / YD.

Relevé indemnités journalières concernant : AUX FINS DE REGULARISATION.

Mme BOSC Monique	1	717,92
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Mai 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service I.J.
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 83 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

-Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
volet N° 1 et 2. 2 30 jours à c/ du 5.5.1979

2

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Mai 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 82 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1979, concernant :

- Monsieur CARRIEU René 1 11 Jours Ouvrables (28.5. au 9.6.79)

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Mai 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 81 / CAB
YD/YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au
30 Avril 1979

3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Mai 79

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
2° DIRECTION - 4° BUREAU
Service des Etrangers
47016 - A G E N CEDEX

N° 80 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur PARGNIEN

AUTORISATION DE VOYAGE concernant
Madame NGUY-CHAU, alias WEI-CHU
ressortissant étranger de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine

- Questionnaire	I
- Photographie d'Indentité	2
- Timbre fiscal 40,00 Fcs.	I
- Décision de Passage de SAIGON à PARIS, de l'Ambassade de France (15 Mars 1956).	I
	5

Transmis dens le cadre de notre récent entretien téléphonique, en ayant l'honneur de vous faire connaitre que Mme NGUY-CHAU, dont le voyage revêt un certain caractère d'urgence a été rapatriée en 1956 par les soins de l'Ambassade de France au Vietnam.

De ce fait, l'Intéressée ne détient pas de certificat de Réfugiés. Cette procédure concernant les réfugiés de 1975 ne concerne pas les personnes rapatriées dans le cadre des accords de Genève de 1954

Mme NGUY-CHAU est par ailleurs en possession de son Certificat d'Instance de Naturalisation de puis JANVIER 1978.

Le Directeur,

G. DURNEY

28 Avril 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 79 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

OBJET: Séjour des "Vacanciers" dans la Cité.

REFER: Réunion de Travail des 24 et 25 Avril 1979.

Au cours de notre réunion au Ministère, j'ai eu l'occasion de vous exposer le problème particulier créé par l'arrivée massive de "vacanciers" dans la Cité, que nous enregistrons chaque année au cours du troisième trimestre.

A la faveur des congés annuels, les enfants des Hébergés viennent séjourner avec leur famille, chez les parents.

S'il n'est pas question de s'opposer à ce phénomène, bien que préjudiciable à plusieurs égards, il convient en revanche de ne plus considérer les demandes de logements présentées au profit de ces passagers.

En effet, l'expérience démontre que la compréhension de l'administration n'est pas ressentie comme telle, et que les avantages consentis deviennent rapidement un droit inaliénable.

Il devient chaque année plus difficile de "récupérer" les logements prêtés pour les vacances, certains Hébergés ayant tendance à les considérer comme un second logement.

Cette situation est de nature à favoriser l'installation des "squatters" que nous dénoncons par ailleurs. C'est pourquoi je sollicite de votre part des instructions strictes prescrivant le séjour des vacanciers au foyer de leurs parents, à l'exclusion de tout autre logement particulier.

28 Avril 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 78 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Dépenses d'électricité

REFER : Réunion de Travail du 24 Avril 1979.

Lors de la réunion de travail tenue au Ministère dans le cadre du projet de résorption de la Cité, il a été convenu de ne pas effectuer les travaux d'aménagement initialement prévus, ceci dans l'attente de la décision de municipalisation.

Par contre, en raison des charges financières en constante augmentation que les dépenses d'électricité font peser sur le budget de la Cité, le principe de l'installation de compteurs individuels a été retenu.

Le financement de ce projet devait être réalisé à partir des crédits demeurés sans emploi en 1978, et dont le report a été demandé à cet effet sur le présent exercice.

Compte-tenu d'une part, que le transfert de crédits d'un exercice sur l'autre nécessite une longue procédure, et que d'autre part, les sommes affectées en 1979 aux travaux d'aménagement de la Cité se trouvent disponibles, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire procéder par l'E.D.F. à la pose des compteurs, et d'en imputer la dépense sur le budget dont je dispose.

Je précise que le coût de l'opération s'élève à 240.000,00 francs, alors qu'une somme de 300.000,00 est disponible au paragraphe des Travaux d'Aménagement.

G. DURNEY

20 Avril 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 77 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Parc automobile.

P. J. : Une

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le véhicule RENAULT 4L n° 97 834 DE, affecté à notre Service, a été perçu le 18 Avril 1979 auprès de l'Inspection Interrégionale d'Action Sociale de MONTPELLIER.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de régularisation, le Certificat Spécial d'Immatriculation.

Ce nouveau véhicule, qui a couvert 70.000 kilomètres, est destiné à remplacer celui du même type, immatriculé 87 062 DB qui accuse à ce jour 95.000 Kms.

En conséquence, je sollicite l'autorisation d'instruire auprès du Service Départemental des Domaines, la procédure officielle d'aliénation de ce matériel.

G. DURNEY

19 Avril 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 76 / CAB/SF
YD/YD.

Demande de congé " cinquième semaine "
concernant :

-Mme	DURNEY	Yvette	1 du 14.05. au 19.05.79
-M.	DURNEY	Guy	1 du 14.05. au 19.05.79
			2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Avril 79

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 75 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Madame REY épouse BOSC Monique — N° 2 48 02 47 323 078

-Certificat médical de reprise du travail	1	à compter du 9.4.79
-Attestation employeur reprise du travail	1	à compter du 9.4.79
-Attestation employeur, salaires des mois de décembre 78, Janvier et Février 79	1	
	3	

COPIE :

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47.015 - A G E N

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Avril 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.700 - P a r i s.

N° 74 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

MADAME BOSC Monique — Agent Contractuel 4° C. en fonction à la cité d'accueil de Ste-Livrade.

-Photocopie certificat médical de reprise du travail — 1 — à compter du 9 Avril 1979

1

COPIE :

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Avril 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 73 / CAB
YD/YD.

Demande de congé " cinquième semaine "

concernant :

-Madame BOSC Monique 1 du 17 Avril au 23 Avril 1979 inclus.

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Avril 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 72 / CAB
YD / YD.

-Etat de salaire des Vacataires, du mois
d'AVRIL 1979, C.A.F.I. Sainte-Livrade 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Avril 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 72 / CAB
YD / YD.

-Effectifs de la Cité d'Accueil, au
31 Mars 1979

3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Avril 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service I.J.
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 71 / CAB/XX
YD/YD.

Prolongation arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail 2 30 jours à compter du 5/4/1979.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Avril 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 70 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur des SERVICES FISCAUX
24, rue de Strasbourg
47016 - AGEN CEDEX

OBJET: Demande d'autorisation d'exercer commerce à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai été saisi d'une demande d'autorisation de vente de poisson de rivière, à l'intérieur de la Cité, émanant de Monsieur :

- DUPONT Jean, domicilié, 7 rue Salvador-Allende à AIGUILLON (Lot-&-Garonne).

L'Intéressé est en possession d'une carte de Licence Individuelle de Grande Pêche (Pêche aux Engins) dont il acquitte les droits auprès de la recette locale d'AGEN-SUD.

Monsieur DUPONT sollicite l'autorisation de vendre deux jours par semaine (Jeudi et Dimanche) de 10 à 12 heures durant les six mois de l'année couvrant la période d'AVRIL à SEPTEMBRE.

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer votre avis, dans le cadre de la Convention d'Occupation Précaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

4 Avril 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne

2, Rue Diderot
47.016 - AGEN

N° 69 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN

l'intéressé a été licencié pour raison économique, le 10 Décembre 1977.

1 23 07 99 273 168

- Votre lettre en retour	1	
- Attestation employeur, en retour	2	non remplies
- Photocopie récépissé inscription chômage	1	le 4 Janvier 1978
-Photocopie carte de pointage, année 1978	1	
	5	

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Avril 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P / 4
44, Rue Cambronne
75.700 - P a r i s.

N° 68 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Madame BOSC Monique — Agent Contractuel 4° C. en fonction à la cité d'accueil de Ste-Livrade.

-Photocopie arrêt de travail	1	10 jours à compter du 22/3/79
-Photocopie avis de prolongation d'arrêt de travail	1	7 jours à compter du 2/4/79

2

COPIE :

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Avril 79

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 67 / CAB/
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail :

Mme REY Monique épouse BOSC N° 2 48 02 47 323 078

-Avis de prolongation d'arrêt de travail, volet N° 1 et 2 — 2 — 7 jours à compter du 2/4/1979.

2

COPIE POUR INFORMATION

-M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N.

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Mars 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction dc la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 66 / CAB
YD/YD.

-Etat des périodes de congé, année 1979,

Personnel Contractuel de la cité d'accueil

de Sainte-Livrade.

Conformément à votre note de service
RG/ BAS/ N° 449 en date du 1/2/1979.

1
1

Le Directeur,

G. DURNEY

ETAT DES PERIODES DE CONGE ANNEE 1979 - PERSONNEL C.A.F.I. STE-LIVRADE

Madame	BOSC	Monique	1° au 31 Août 1979
Monsieur	CARRIEU	René	28 Mai au 9 Juin 1979 1° Août au 20 Août 1979
Monsieur	CHAVAGNAC	Pierre	1° au 30 Septembre 1979
Monsieur	DELPRAT	Alain	1° au 31 Juillet 1979
Monsieur	DURNEY	Guy	9 au 28 Juillet 1979
Madame	DURNEY	Yvette	9 au 28 Juillet 1979
Monsieur	GIRARDIE	Fernand-Jean	1° au 31 Octobre 1979
Monsieur	KUTER	Georges	18 Juin au 18 Juillet 1979

26 Mars 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 65 / CAB
YD / YD.

Demande de congé " cinquième semaine "

concernant :

-Monsieur DELPRAT Alain 1 du 17 Avril au 23 Avril 1979 inclus

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Mars 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 64 / CAB
YD/YD.

Demande de congé " cinquième semaine "

concernant :

-Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1 26 Mars 1979 au 31 Mars 1979.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

26 MARS 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 63 /CAB
GD/YD

A l'attention de Monsieur GYLPHE

- LETTRE n°150/CAB du 18 Novembre 1978, adressée à Mr. MARQUANT S/Directeur des Naturalisations, dans le cadre des dossiers en instance concernant des ressortissants de la Cité d'Accueil. I

- ETAT des neufs dossiers en instance, dont le début de la procédure remonte au 9 Mars 1976 I

(1 Exemplaire)

Transmis dans le cadre de notre entretien téléphonique de ce jour, en ayant l'honneur de vous faire connaitre que cette correspondance a été adressée, sur sa demande, au S/directeur des Naturalisations le 18 Novembre 1978, et une seconde fois, le 13 Mars 1979.

NOTA: Les CERTIFICATS d'INSTANCE de NATURALISATION sont délivrés depuis JANVIER 1978

2

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Mars 79

Monsieur le Directeur
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.007 - A G E N

N° 62 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

Mme REY Monique épouse BOSC N° 2 48 02 47 323 078

-Avis d'arrêt de travail, volet N° 1 et 2 2 10 Jours à compter du 22/3/79.

2

COPIE POUR INFORMATION.

-M.le Directeur Départemental
du Travail et M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N .

Le Directeur,

G. DUBNEY

23 Mars 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N° 61 / CAB
YD/YD.

Etat Indemnités pour travaux supplémentaires concernant les agents contractuels de la cité, 1° Trimestre 1979.

Dans le cadre de notre dernière conversation téléphonique.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Mars 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 60 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
de L'EQUIPEMENT

Cité Administrative Lacuée
47015 - A G E N CEDEX

OBJET: Taxe municipale sur l'électricité Moyenne Tension.

REFER: Votre Circulaire AFON/DEE/ N°15 du 12 Février 1979.

Dans le cadre de votre circulaire visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir les seuls éléments susceptibles de permettre une approche objective de la question.

En effet, le mode de distribution du courant électrique dans la Cité, et le règlement des dépenses afférentes, s'effectuant dans des conditions particulières qui rendent impossibles une étude de détail.

Le poste de transformation de la Cité dessert uniformément :

- 202 logements d'Hébergés
- les services administratifs
- l'éclairage public
- deux commerçants (facturés à part).

Hormis le cas de ces commerçants, le comptage et la facturation sont réalisés globalement à partir d'un compteur général.

Je rappelle à ce sujet que les Hébergés de la Cité n'acquittent aucune redevance d'électricité et que les dépenses de ces usagers sont à la charge de l'Etat.

En conséquence, il est impossible de chiffrer des consommations particulières comprises dans trois catégories de fournitures générales, et qui tiennent à la fois du chauffage et de l'éclairage.

Il ressort de ces modalités, que la consommation annuelle facturée au Ministère du Travail, s'élève à 929.041 Kilowatts pour l'année 1978.

Il y a lieu de préciser que cette consommation est en constante augmentation, ce qui nous a conduit, sur les conseils de l'Electricité de France, à augmenter notre puissance souscrite.

Cette puissance souscrite est actuellement de 200 kilowatts.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

13 MARS 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 59 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur de la BANQUE de FRANCE
Boulevard Saint-Cyr - B.P. 184
47302 - VILLENEUVE-SUR-LOT

CONFIDENTIEL

OBJET : A/s de Monsieur AROKION Frédéric
REFER : Votre Lettre du 8 Mars 1979.

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu me demander mon appréciation sur Monsieur AROKION Frédéric, candidat à un concours de la Banque de France.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Monsieur AROKION, issu d'une famille honorablement connue dans la Cité, jouit d'une excellente réputation.

Sérieux et travailleur, ce jeune homme, surveillant d'externat au C.E.G. de Monflanquin depuis la rentrée, a toujours fait preuve d'une correction parfaite.

Sans préjuger des résultats du concours, je me permets, au vu de ses qualités, de vous recommander vivement sa candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

13 Mars 1979

N° 58 /CAB
GD

NOTE

******

A l'occasion des ELECTIONS CANTONALES, un service de transport sera assuré pour les Habitants de la Cité, les 18 et 25 MARS 1979.

Les personnes intéressées pourront prendre place dans la camionnette du C.A.F.I. qui effectuera plusieurs rotations dans la matinée, entre la Cité et la Mairie.

Premier DEPART du C.A.F.I. 9 heures

Dernier RETOUR de la Mairie : 12 heures

Le Directeur,

G. DURNEY

Diffusion Générale

- Mr. KUTER : 18 Mars
- Mr. CARRIEU : 25 Mars

12 Mars 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 57 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
des AFFAIRES SANITAIRES et SOCIALES

Bureau des Actions Sanitaires

9, rue Etienne-Dolet
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : Demande de renseignements.

REFER : Votre Lettre n° 185 JB/NN du 27 Février 1979.

Dans le cadre de votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le nombre de personnes résidant au C.A.F.I. est de 358 au 28 Février 1979.

Toutefois, les termes de cette correspondance laissent penser qu'il existe une confusion quant à la nature des Hébergés de la Cité.

En effet, je me permets de préciser, aux fins que vous voudrez bien juger utiles, que la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade héberge depuis 1956 des Rapatriés d'Indochine, et non les Réfugiés du Vietnam issus des évènements de 1975.

En outre, placée sous la tutelle du Ministère du Travail, la Cité des Français d'Indochine n'est pas un Centre d'Hébergement et n'a, de ce fait, accueilli aucun réfugié à ce jour.

G. DURNEY

12 Mars 79

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
9, Rue Etienne Dolet
47.000 - A G E N

N° 56 / CAB
YD / YD.

Note-Express N° 00 3151, en date du 2 /3/ 1979 - DEF. DCSSA. 1 CH. concernant Monsieur DAOULAS, Médecin-Chef des Dispensaires de Sainte-Livrade et Bias. 1

(2 exemplaires).

Pour attribution.
Parvenue par erreur dans mes Services.

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Mars 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 55 / CAB
YD / YD.

Demande de congé " 5ème Semaine " concernant : 19 Mars au 24 Mars 1979 inclus.

- Monsieur GIRARDIE Fernand-Jean 1

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Mars 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 54 / CAB
YD / YD.

-Etat de salaire des Vacataires, du mois
de MARS 1979, C.A.F.I. Sainte-Livrade. 1

-Fiche Financière 1

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Mars 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 53/ CAB
YD / YD.

Effectifs de la Cité d'Accueil au 28 Février 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Mars 79

M nsieur le Directeur
o
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Indemnités Journalières
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 52 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail volet N° 1 et N° 2. 2 30 jours à c/ du 5 Mars 1979.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 51 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

A l'attention de Mademoiselle LAPORTE.

OBJET: Demande d'aide financière exceptionnelle.

P. J.: Une

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, un rapport d'enquête sociale concernant Madame HOGAN Marie, résidente de la Cité, pour laquelle est demandée une aide exceptionnelle.

J'émets personnellement un avis favorable à cette requête. En effet, le cas de Madame HOGAN, qui échappe à la règle générale au sein des Hébergés, ne peut être solutionné au regard de l'age ni de l'état de santé.

Sa situation la rend tributaire des prestations mensuelles de subsistance, à taux plein, durant sept mois de l'année.

G. DURNEY

19 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 50 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Relogement.

REFER : Votre Note n° 571/B.A.S. du 13 Février 1979.

Par Note citée en référence, vous avez bien voulu me demander de vous préciser la suite qu'il convient de réserver à la demande de Madame CLOSONT, visant à l'agrandissement du logement qu'elle occupe à la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire part des éléments qui, à mon sens, motivent une fin de non-recevoir à cette demande.

En premier lieu, j'observe que Madame CLOSONT qui occupe depuis de nombreuses années le même logement (H 11) a réalisé des modifications dans un bâtiment, propriété de l'Etat, sans en référer préalablement au responsable.

Si l'installation d'un "coin-toilettes" peut être considéré sous un angle favorable, l'occupant des lieux doit en supporter les inconvénients qui, à l'évidence, sont largement compensés par les avantages.

Ceci, d'autant que le logement de Madame CLOSONT est en réalité une habitation de trois pièces, que pour convenances personnelles, l'intéressée avait déja fait transformer par l'administration de l'époque, en abattant une cloison.

Par ailleurs, l'agrandissement souhaité ne pourrait se faire qu'au détriment du logement mitoyen qui comprend cinq pièces pour quatre personnes. C'est l'opération visée par Mme CLOSONT qui ne semble pas se souc de sa réalisation.

./ ...

Le motif invoqué à l'appui de la requête peut difficilement être pris en considération. En effet, l'Administration qui supporte déja la charge de ses résidents, ne saurait être tenue d'héberger "convenablement" leurs enfants.

L'argumentation visant les Hébergés logés de façon excessive, entre dans le cadre de la politique d'assainissement que j'ai entreprise par la récupération progressive des logements superflus, et dont je vous ai rendu compte dernièrement.

Elle contre-indique précisément, la cession à une personne seule, de pièces supplémentaires.

G. DURNEY

19 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 49 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
2° Direction - 2° Bureau
SERVICE des RAPATRIES
47016 - AGEN CEDEX

OBJET : A/s demande de secours.
REFER : Votre transmission du 14 Février 1979.

Par Bordereau visé en référence, vous m'avez fait tenir, pour suite à donner, une demande de secours émanant de Madame HANNOTEAUX, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il n'y a pas lieu de réserver une suite favorable à cette demande.

En effet, les ressources de cette personne, composées de l'Aide aux Infirmes et d'une allocation d'orphelin, sont supérieures au barême fixé pour l'attribution des prestations de subsistance dont l'état est présenté mensuellement à la Préfecture.

J'ajoute que la scolarité de son fils est couverte par le régime des Bourses, et que Madame HANNOTEAUX, qui héberge un enfant muni d'emploi, est propriétaire d'un véhicule automobile.

G. DURNEY

19 Février 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 48 /CAB
GD/YD

Accès à la catégorie supérieure
des Agents Contractuels des
services extérieurs.

- LETTRE n° 735 AM/MFD de Mr. le Directeur Départemental du Travail, en date du 8 Février 1979. I

" A titre de Compte-Rendu "

- LETTRE n° 47/CAB du Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade, en date du 17 Février 1979. I

2

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 47 /CAB
GD/YD

Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
du TRAVAIL et de l'EMPLOI
Cité Administrative Lacuée
47015 - AGEN CEDEX

OBJET : Listes d'aptitude des Agents Contractuels.
REFER : Votre Lettre n° 735 AM/MFD du 8 Février 1979.

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu me faire tenir copie de la Circulaire n° 40 du 23 Janvier 1979, relative aux listes d'aptitude pour l'accès à la catégorie supérieure, des agents contractuels des services extérieurs.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que je ne peux établir de propositions d'avancement dans le cadre de cette circulaire, la notation du personnel de la Cité étant effectuée au niveau du Bureau de l'Action Sociale de notre Ministère.

G. DURNEY

15 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 46 /CAB
GD/YD

A

Madame Françoise BOURDIER
Impasse d'Anjou
SAINT-PIERRE-DU-MONT
40000 - MONT-DE-MARSAN

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception du colis de vêtements que vous avez bien voulu me faire parvenir à l'intention des Réfugiés d'Indochine.

Je vous exprime notre profonde gratitude pour votre geste, mais je me dois de préciser que la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade héberge les Rapatriés d'Indochine de 1956, et non les Réfugiés du Vietnam issus des évènements de 1975.

Il est évident que nos ressortissants n'ont pas les mêmes besoins que ces derniers. Par contre, vous pouvez obtenir auprès du Cabinet de la Préfecture de MONT-DE-MARSAN, l'implantation des camps de Réfugiés de la région, où vous pourrez venir en aide à ces déshérités.

Je vous renouvelle mes remerciements, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

14 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 45 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Population de la Cité d'Accueil.

Dans le cadre du recensement de la population hébergée, j'ai l'honneur de vous rendre compte d'un phénomène d'occupation illicite, en augmentation depuis quelque temps.

Il s'agit essentiellement d'enfants mariés revenus vivre chez leurs parents à la suite d'un différend familial, de petits-enfants dont le père ou la mère prospère au loin, ou plus simplement de "cas sociaux" concernant la Commune.

Ces personnes trouvent refuge dans la Cité avec la bienveillante complicité de l'Assistante Sociale, et se font ouvrir des prestations diverses auprès du département ou de la commune, tout en bénéficiant des avantages consentis aux Hébergés.

Nos efforts d'assainissement réalisés par endroits sont battus en brèche par l'apport d'une population qui échappe à notre contrôle et envers laquelle nous ne disposons pas de moyens de rétorsion.

Aucune Autorité à l'évidence, n'adopterait une position tranchée dans une situation qui offre les meilleures possibilités, pour une Commune, de solutionner ses cas sociaux.

Il n'en demeure pas moins qu'en ce domaine, l'Etat supporte l'hébergement d'une catégorie sociale dont il n'a pas la responsabilité.

Cette situation est favorisée par l'attentisme du Maire qui laisse entendre depuis toujours que la municipalisation va devenir réalité, même si ce projet mis bruyamment sur les rails à l'époque, est laissé aujourd'hui sur une voie de garage.

En fait, la réalité du moment démontre que, si le Conseil Municipal n'est pas désireux d'acquérir le Centre, le Maire entend bien tirer un avantage maximum des possibilités qu'il offre.

J'ai tenu à vous faire part de ces éléments pour vous permettre d'aborder en toute connaissance, une éventuelle négociation sur la municipalisation de la Cité.

G. DURNEY

13 Février 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Indemnités Journalières
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 44 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN

AUX FINS DE REGULARISATION INDEMNITES JOURNALIERES.

N° 1 23 07 99 243 168

-Attestation délivrée par l'employeur, salaires de septembre à décembre 1977 1

parvenue après plusieurs rappels de notre part.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 43 /CAB
GD/YD

GESTION des CREDITS de
l'EXERCICE BUDGETAIRE 1978

******

- ETAT récapitulatif des crédits mis à la disposition de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au titre du Chapitre 47-82

I "A TITRE de COMPTE-RENDU"

Le présent état est revêtu du visa du Chef de Bureau des services financiers de la Préfecture de Lot-&-Gne

(2 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 42 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Dépenses d'électricité.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, à titre indicatif, la facture d'électricité afférente au mois de Janvier 1979, et dont le montant s'élève à 33.215,03 francs.

Cette somme, jamais atteinte, montre à l'évidence l'importance qui s'attache à ce que les crédits demeurés sans emploi en 1978 soient affectés à l'installation de compteurs individuels.

En effet, ainsi qu'il ressort du dossier en annexe, la consommation, de même que les dépenses, est en constante augmentation. La puissance souscrite en 1978 dans le cadre d'un Avenant passé avec l'E.D.F. se révèle déja insuffisante.

Seule, la mesure prévue dans le Plan de Dépenses 1979, visant à personnaliser la consommation d'électricité, est susceptible d'apporter une solution à ce problème.

G. DURNEY

9 Février 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 44/ CAB
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Monsieur DURNEY Guy 1 12 J.O. du 26.02. au 10.03.79.

-3 exemplaires-

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 40 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Lors de l'Assemblée Générale du 4 Février 1979, les Anciens Combattants de Sainte-Livrade m'ont réélu à la Présidence de la Section Cantonale.

Dans le cadre des obligations attachées à cette fonction, je dois assurer une permanence, deux heures par semaine, chaque Vendredi, jour de Marché.

Cette permanence est assurée à la "Maison du Combattant", de Sainte-Livrade, de 10 h à 12 h.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à effectuer ce service, sachant qu'on peut me joindre à tout moment, en cas d'urgence.

G. DURNEY

9 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 39 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des SERVICES FISCAUX

24, rue de Strasbourg
47016 - AGEN CEDEX

OBJET: Autorisation d'exercer commerce à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

P. J.: Une

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la demande d'un commerçant de Sainte-Livrade, qui a sollicité et obtenu de ma part, l'autorisation de vendre ses produits à l'intérieur de la Cité d'Accueil.

Il s'agit de Monsieur MINA Marc, Marchand de Poissons 2, rue du Chateau - 47110-SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT.

Ce commerçant possède un véhicule approprié, et un emplacement de vente lui a été attribué.

Monsieur MINA est autorisé à exercer un jour par semaine (le Jeudi) de 9 h à 12 heures.

Dans le cadre de la Convention d'Occupation Précaire règlementant les cas d'espèce, je vous serais obligé de me faire connaitre le montant du droit de place exigé de l'Intéressé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

8 Février 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 38 / CAB
YD / YD.

Demande de congé :

-Mme DURNEY Yvette 1 8 J.O. du 22.02. au 2.03.1979

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Février 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 37 / CAB
YD/YD.

-Etat de salaire des Vacataires, du mois de
FEVRIER 1979, C.A.F.I. Sainte-Livrade 1

-Fiche Financière 1

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Février 79

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
47016 - AGEN CEDEX

N° 36 /CAB
GD/YD

- ETAT de la GESTION des CREDITS
de l'EXERCICE BUDGETAIRE 1978

Récapitulation générale des crédits mis à la disposition de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, sur le CHAPITRE 47-82 I

(2 Exemplaires)

En vous priant de bien vouloir revêtir de votre visa le présent état, et en faire retour sous le présent timbre.

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 35 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CENTRE REGIONAL
d'INFORMATIQUE des TELECOMMUNICATIONS
63, rue Laroche
33065 - BORDEAUX CEDEX

OBJET: Taxes et Redevances Téléphoniques:
Lignes (58) 01 00 20 et 01 01 10.

REFER: Ma lettre n° 169/CAB du 20 Décembre 1978.

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence, je vous demandais de me faire tenir une facture "pro-format" d'un montant de 2.500,00 francs, à valoir sur la période d'imputation du 11/11 au 10/01, et concernant la ligne 01 00 20.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que cette facture a été règlée le 5 Janvier 1979, ainsi que le "dû antérieur" de 1.376,20 figurant sur le relevé global qui me parvient ce jour. Ci-joint photocopie de ces opérations effectuées par la Préfecture de Lot-&-Garonne.

En conséquence, me référant à la procédure commune adoptée l'an dernier, je ne présenterai pas à l'ordonnancement les deux relevés en date du 2 Février 1979.
Par contre, je vous demande de reporter en "dû antérieur" sur le compte débiteur, la différence restant effectivement due, soit 563,67 francs, lors de l'établissement du Relevé B2 (16 Janvier-15 Mars).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

LIGNES 01 00 20 et 01 01 10

SITUATION

dans le cadre de la Période d'Imputation du
11/11/1978 au 10/01/1979

******

Ligne 01 01 10 :	Net à Payer	=	2.766,90
	- Dû antérieur	=	1.376,20
	Total réel	=	1.390,70

Ligne 01 01 10	.....	=	1.390,70
Ligne 01 00 20	.....	=	1.672,97
	Total		3.063,67

Total des deux Lignes	=	3.063,67
- Règlé sur facture pro-format	=	2.500,00
Différence effectivement due	=	563,67

Soit la somme de 563,67 à reporter
en "DU ANTERIEUR" sur la Période
du 16 Janvier au 15 Mars

5 Février 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Indemnités Journalières
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 34 / CAB
YD/YD.

Prolongation arrêt de travail, dossier maladie concernant :

AUX FINS DE REGULARISATION INDEMNITES JOURNALIERES.

Monsieur TRAN VAN MAN

N° 1 23 07 99 243 168

-Bulletin de situation , Hôpital Pellegrin	1	du 28.1. au 3.02.1979.
-Avis de prolongation d'arrêt de travail volet 1 et 2	2	30 jours à c/ du 5 Février 1979.
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Février 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 33 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1978 -o-

Référence: NOTE n° 423/B.A.S.
du 31 JANVIER 1979

Fiches de Notation au titre de l'Année 1978, concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

- Madame Monique	BOSC	3
- Monsieur René	CARRIEU	3
- Monsieur Pierre	CHAVAGNAC	3
- Monsieur Alain	DELPRAT	3
- Madame Yvette	DURNEY	3
- Monsieur Jean	GIRARDIE	3
- Monsieur Georges	KUTER	3

TRANSMIS en RETOUR
après objet rempli
(émargement)

21

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Février 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 32 / CAB
YD/YD.

Demande de congé " cinquième semaine " 1978

concernant :

- Monsieur CARRIEU René 1 du 19 au 24 Février 1979 inclus.

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Février 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s .

N° 31 / CAB/
YD/YD.

Situation des effectifs de la cité d'accueil

au 31 Janvier 1979 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

1er Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 30 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
de l' OFFICE d' ANNONCES
6, rue Monsigny
75083 - PARIS CEDEX 02

OBJET: Edition 1979 de l'Annuaire des Abonnés au Téléphone.
REFER: Votre Lettre du 27 Décembre 1978 - MH/Lot-&-Gne/R.9.

Monsieur,

Par lettre visée en référence, vous me demandez de vous faire savoir les libellés que nous désirons voir paraitre dans l'Edition 1979 de l'Annuaire Officiel.

Les grèves qui ont affecté la région du Sud-Ouest expliquent le retard apporté à vous répondre, et dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

En ce qui concerne l'inscription 1979, je vous précise que la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade dispose de deux lignes, groupées depuis l'automatisation, et qui s'identifient de la façon suivante :

- 01.00.20 = Cité d'Accueil des Français d'Indochine
- 01.01.10 = Cité d'Accueil de Sainte-Livrade - Dispensaire

Dans la mesure où il est souhaitable de faire figurer ces deux libellés dans l'annuaire, je vous serais obligé d'établir une facture distincte pour l'inscription supplémentaire et de l'adresser au Médecin du Dispensaire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Ces modalités sont dictées par le mode de gestion des deux services, qui disposent de leur propre budget.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

1er Février 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 29 /CAB
GD/YD

-o- NOTATION 1978 -o-

Référence: NOTE n° 399/B.A.S.
du 30 JANVIER 1979

- Fiches de Notation au titre de l'Année 1978, concernant Mr. DURNEY Guy, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade I

TRANSMIS en RETOUR
après objet rempli
(émargement)

(3 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

1er Février 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 28 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef du CENTRE TELEPHONIQUE
de VILLENEUVE/LOT

Rue Jean-Moulin
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET: Lignes Téléphoniques n° 01.00.20 et 01.01.10.-

Monsieur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le problème suivant:

La Cité d'Accueil de Sainte-Livrade dispose de deux lignes groupées desservant plusieurs bureaux à partir d'un poste central.

Bien que ce poste soit équipé d'un système d'alimentation par piles sèches en floating du type C.N.E.T. les communications sont rendues impossibles en cas de coupure du courant électrique.

La sonnerie fonctionne sur appels extérieurs, mais on ne peut répondre, et encore moins appeler, car il n'y a plus de tonalité.

A plusieurs reprises, des techniciens des P.etT. ont vérifié l'installation, mais le problème demeure.

Le fonctionnement du téléphone revêt pour notre service, ainsi que pour le Dispensaire qui y est rattaché un caractère indispensable. C'est pourquoi, je vous serais obligé de bien vouloir envisager les moyens de remédier à cette anomalie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

31 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 27 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET: A/s des logements vacants dans la Cité d'Accueil.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, deux modèles de correspondance, établies dans le cadre du recensement des logements disponibles de la Cité d'Accueil.

Ces correspondances ont été adressées principalement aux enfants d'Hébergés décédés, qui entendent conserver la jouissance de ces logements au moment des vacances.

Le cas de Monsieur DIOP Badara relève d'une situation particulière et doit être examiné avec la même fermeté. Cette personne a obtenu du Préfet de Lot-et-Garonne, en 1974, un sursis pour libérer un logement où est entreposé son mobilier. Il est actuellement propriétaire de deux immeubles à Sainte-Livrade, mais il n'a donné aucune suite à ses engagements, malgré deux lettres de rappel.

Je vous ai entretenu de ces problèmes lors de votre dernière visite, mais je vous serais obligé de m'adresser des instructions formelles en raison des difficultés d'éxécution, auxquelles s'ajoutent des interventions extérieures facilitées par l'éventualité de la Municipalisation.

La question des logements prêtés aux "Vacanciers" doit être revue dans le sens d'une fin de non-recevoir. L'expérience a montré en effet, que les bénéficiaires, en sus des dépenses qu'ils font supporter à l'Administration, ont tendance à conserver au-delà des délais impartis le bénéfice de la mesure qui leur est consentie.

G. DURNEY

30 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 26 /CAB
GD/YD

Monsieur le Président de la
MAISON des JEUNES et de la CULTURE
de SAINTE-LIVRADE

Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-S-LOT

Monsieur le Président,

Par lettre du 25 Janvier 1979, vous me demandez de vous réserver un entretien pour étudier les modalités de cohabitation entre la M.J.C. que vous présidez, et la Cité que je dirige.

La M.J.C. de Sainte-Livrade étant implantée dans la Cité d'Accueil, il me parait souhaitable en effet, de définir, au plan matériel, l'orientation future de cette Association.

Compte-tenu de vos disponibilités, je serais heureux de vous recevoir le SAMEDI 3 FEVRIER, à 9 heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

30 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 25 /CAB
GD/YD

Madame Jacqueline MARIOT
"Les Belles Terres"
Bâtiment B 234
Avenue de la Lanterne
06200 - NICE

Madame,

Dans le cadre du recensement de l'habitat, l'Administration envisage la récupération des logements inoccupés dans la Cité d'Accueil, ou dont l'immobilisation ne se justifie plus.

Le logement de votre Mère, Madame PRUNETA, décédée le 8 Mai 1978, entre dans cette catégorie.

Dans un souci de bienveillance, j'ai laissé aux familles en deuil un délai suffisamment important pour leur permettre de prendre leurs dispositions, mais cette mesure ne saurait être prolongée indéfiniment en raison de la conjoncture.

C'est pourquoi, en fonction des instructions reçues, j'ai l'honneur de vous inviter à rendre libre le logement P n°1, qui a été déclaré vacant.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

30 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 24 /CAB
GD/YD

Madame NICOLAS Marie-Louise
Bâtiment M n°7
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Madame,

Dans le cadre du recensement de l'habitat, l'Administration envisage la récupération des logements inoccupés dans la Cité d'Accueil, ou dont l'immobilisation ne se justifie plus.

Le logement de votre soeur, Madame NICOLAS Emma, décédée le 21 Juin 1976, entre dans cette catégorie.

Dans un souci de bienveillance, j'ai laissé aux familles en deuil un délai suffisamment important pour leur permettre de prendre leurs dispositions, mais cette mesure ne saurait être prolongée indéfiniment en raison de la conjoncture.

C'est pourquoi, comme suite aux instructions reçues, j'ai l'honneur de vous inviter à rendre libre le logement O n°5, qui a été déclaré vacant.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

30 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 23 /CAB
GD/YD

Madame BELMIMOUN Louisette
Bâtiment G n°6
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Dans le cadre du recensement de l'habitat, l'Administration envisage la récupération des logements inoccupés dans la Cité d'Accueil, ou dont l'immobilisation ne se justifie plus.

Le logement de votre Mère, Madame DALIN Marie, décédée le 18 Décembre 1977, entre dans cette catégorie.

Dans un souci de bienveillance, j'ai laissé aux familles en deuil un délai suffisamment important pour leur permettre de prendre leurs dispositions, mais cette mesure ne saurait être prolongée indéfiniment en raison de la conjoncture.

C'est pourquoi, au vu des impératifs du Service, j'ai l'honneur de vous inviter à rendre libre le logement E n°7, qui a été déclaré vacant.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

24 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 22 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de Sainte-Livrade
Hôtel de Ville
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la divagation des chiens dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Ces animaux sont sans cesse plus nombreux, et malgré les mises en garde adressées aux Hébergés, ceux-ci ne semblent pas avoir saisi la portée de leur responsabilité, non plus que la nature des sanctions qui s'y attachent.

Les prélèvements, d'ailleurs limités, effectués à deux reprises par les services municipaux, n'ont donné aucun résultat.

Une telle situation constitue un danger permanent, pour les vieillards notamment, auquel s'ajoutent les dégradations causées à l'environnement.

Ce problème avait déja été évoqué lors de la réunion préfectorale du 28 Avril 1977, c'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir envisager toute disposition de nature à le règler.

Il ne m'appartient pas de préjuger des moyens dont vous pouvez disposer, mais je me permets de souligner que, seule, une mesure d'autorité prise dans le cadre d'un Arrêté Municipal, se révèlera efficace.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

24 Janvier 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 21 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant : Régularisation indemnités journalières.

M. TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Avis de prolongation d'arrêt de travail
(volet N° 1 et 2) 2 5 jours à compter du 24.1.1979

2

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 20 /CAB
GD/YD

Monsieur DIOP Badara
Officier de la Garde Présidentielle
Présidence de la République
B.P. 3.846
LIBREVILLE
République Gabonaise

Monsieur,

Par lettre en date du 2 Octobre 1974, vous avez sollicité de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, au nom de Madame Veuve DIOP, votre Mère, un sursis pour libérer l'un des deux logements qu'elle occupe à la Cité d'Accueil.

A cette occasion, vous faisiez part d'un projet de construction en cours de réalisation à Sainte-Livrade. Cette résidence devait vous permettre de reprendre votre mobilier entreposé dans le logement en cause, et de le rendre libre.

A ce jour, vous n'avez donné aucune suite à cette affaire, bien que vos projets immobiliers soient réalisés.

De plus, la lettre que je vous ai adressée le 9 Juin 1978 à ce sujet est restée sans réponse de votre part.

En conséquence, m'appuyant sur les termes de votre engagement de 1974, auprès de la Préfecture, j'ai l'honneur de vous inviter à faire libérer sans plus tarder le logement V n°9, qui ferait l'objet d'une mesure d'autorité si la situation actuelle devait se prolonger.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE DU TRAVAIL
  Bureau de l'Action Sociale
  75700 - PARIS
- M.le PREFET de LOT-&-GARONNE
  - Cabinet - 47046 - AGEN

24 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 19 /CAB
GD/YD

Madame H. GANGAND
Saint-Hilaire-le-Grand
51600 - SUIPPES

Madame,

Par lettre du 20 Juin 1978, j'informais Madame ROBERT, votre Mère, de la décision de l'Administration, de reprendre les logements inoccupés, dont celui de Madame SAM THI JIN, recensés dans la Cité d'Accueil.

Dans votre réponse du 1er Juillet, vous m'avez demandé de vous laisser la jouissance de ce logement pour les vacances d'été, la clef devant être remise par le dernier occupant à la fin du mois de Septembre 1978.

J'ai accédé à votre désir mais aucun membre de la famille ne s'est manifesté à son départ de la Cité.

Ce délai se trouve à ce jour largement dépassé, et je n'ai, par ailleurs, aucun élément nouveau de votre part depuis votre correspondance.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous inviter à libérer sans plus tarder le logement K n°7, qui ferait l'objet d'une mesure d'autorité si la situation actuelle devait se prolonger.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE DU TRAVAIL
  Bureau de l'Action Sociale
  1, Place de Fontenoy
  75700 - PARIS

(à titre de compte-rendu)

24 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 18 /CAB
GD/YD

Madame René MAIGNE
8, rue Ambroise-Croizat
Résidence des Indes
78500 - SARTROUVILLE

Madame,

Par lettre du 20 Juin 1978, je vous informais de la décision de l'Administration de reprendre les logements inoccupés, dont celui de Madame FRECHE votre Mère, recensés dans la Cité d'Accueil.

Dans votre réponse du 29 Juin, vous envisagiez de rendre ce logement vacant à la fin du mois d'Août 1978, ce délai vous étant nécessaire pour règler certaines démarches.

J'ai accédé à votre désir, ainsi qu'à l'intervention de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, qui souhaitait que ce logement vous soit conservé jusqu'à la fin de l'année 1978.

Ces délais se trouvent à ce jour largement dépassés, et je n'ai, par ailleurs, aucun élément nouveau de votre part depuis notre dernière rencontre.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous inviter à libérer sans plus tarder le logement B n°1, qui ferait l'objet d'une mesure d'autorité si la situation actuelle devait se prolonger.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATION à :

- M.le MINISTRE DU TRAVAIL
  Bureau de l'Action Sociale
  1, Place de Fontenoy
  75700 - PARIS

G. DURNEY

(à titre de compte-rendu)

24 Janvier 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 17 /CAB
GD/YD

- Situation du Parc Automobile de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au 20 Janvier 1979.

I En exécution des prescriptions de la Note de Service N° 3207/B.A.S. du 21 Décembre 1976.

(2 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 16 /CAB
GD/YD

Monsieur le RECEVEUR
des POSTES et TELECOMMUNICATIONS
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Receveur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le problème suivant:

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine dispose de boîtes aux lettres du système CIDEX, groupées en batteries et affectées à la réception du courrier des Hébergés.

Après plusieurs années, ce matériel présente un degré d'usure tel qu'il apparait souhaitable de procéder à son remplacement.

En effet, du fait des intempéries, des batteries entières ont perdu leur revêtement de peinture, et l' oxydation qui les ronge entrainera à court terme un problème pour les usagers, auquel s'ajoute dores et déja le préjudice esthétique causé à l'environnement de la Cité.

C'est pourquoi, dans le cadre des travaux réalisés chez les riverains du C.A.F.I. je vous serais obligé de bien vouloir envisager le remplacement, par du matériel neuf et plus élaboré, du système actuellement en service à la Cité d'Accueil.

J'ajoute que notre desserte comprend 150 boîtes aux lettres groupées en quatre batteries de 18, 24, 48, et 60 boîtes.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Receveur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 15 /CAB
GD/YD

Monsieur Martial DUCOUTUMANY
53, rue Barreyre, 53
33300 - BORDEAUX

Monsieur,

Le 5 Avril 1976, vous avez établi un certificat en faveur de Madame NGUYEN THI TY, par lequel vous vous engagiez, entre autre, à l'héberger "pendant toute la durée de son existence en France".

Il se trouve que Madame NGUYEN THI TY réside chez sa soeur Madame DUCOUTUMANY, à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, depuis le 28 Septembre 1977.

Bien que les Réfugiés du Vietnam ne soient pas autorisés à résider au C.A.F.I. l'administration a bien voulu considérer pour un temps le séjour, en vacances, de cette personne, mais il se trouve qu'à ce jour cette mesure de bienveillance se trouve largement dépassée.

Par ailleurs, Madame NGUYEN THI TY a entamé, à l'insu de la Direction, une procédure tendant à lui faire obtenir certains avantages, et pour lesquels elle vient d'avoir satisfaction.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous inviter à rappeler l'Intéressée auprès de vous ainsi que vous l'avez proposé dans votre Certificat d'Hébergement, lequel engage votre entière responsabilité.

J'attacherais du prix à recevoir votre réponse dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

22 Janvier 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 14 /CAB
GD/YD

à l'attention de Monsieur SAINT-JEAN

MAISON des JEUNES et de la
CULTURE de SAINTE-LIVRADE

- Rapport Général
  de Fonctionnement I " Etabli à titre de
  Compte-Rendu "

(1 Exemplaire)

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Janvier 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Indemnités Journalières
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 13 / CAB
YD / YD.

Additionnellement à mon B.E. du
12 Janvier 1979.

Dossier Maladie concernant :

Pour régularisation indemnités journalières.

Monsieur TRAN VAN MAN

N° 1 23 07 99 243 168

- Bulletin de situation hôpital Pellegrin	1	du 30.11.78 au 29.12.1978
- Bulletins de salaires (Septembre, Octobre Novembre, Décembre, congés payés + indemnités de préavis 1977)	6	malgré nos rappels, l'employeur ne nous adresse pas l'attestation de salaires, S 6202.

7

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Janvier 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 12 /CAB
GD/YD

EXTRAITS de PRESSE relatifs à la visite du Préfet de Lot-&-Garonne dans le Canton de Sainte-Livrade, le 18 Janvier 1979, au cours de laquelle a été "évoquée" la Municipalisation de la Cité d'Accueil.

" Transmis à titre de Compte-Rendu "

- "SUD OUEST" : 18 Janvier 1979 I
- "SUD OUEST" : 19 Janvier 1979 I
- "DEPECHE DU MIDI": 19 Janvier 79 I

3

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 11 /CAB
GD/YD

Monsieur le PRESIDENT
de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE
de Sainte-Livrade
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET: Courrier de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'à dater du 18 JANVIER 1979, les services administratifs de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine n'assureront plus les opérations de retrait et de dépôt du courrier concernant la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade.

La M.J.C. de Sainte-Livrade qui, jusqu'à présent, utilisait les services de l'Administration, disposera désormais d'un casier dans l'une des batteries CIDEX de la Cité où son courrier sera déposé par le Facteur lors de sa tournée ordinaire du matin.

En ce qui concerne le courrier "DEPART" vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles pour en assurer l'affranchissement et le dépôt, auprès du Bureau des Postes de Sainte-Livrade.

J'ajoute que je fais tenir ce-jour, à Monsieur Alain DELPRAT, Animateur de la M.J.C. les clés du casier affecté à votre Association, sous numéro C 2425.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

17 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 10 /CAB
GD/YD

Monsieur le RECEVEUR
des POSTES et TELECOMMUNICATIONS
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Courrier de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade.

REFER : Ma lettre n° 89/CAB du 19 Juin 1978.

Monsieur le Receveur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'à dater du 18 Janvier 1979, l'administration de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade n'assurera plus les opérations de retrait et de dépôt du courrier concernant la Maison des Jeunes et de la Culture.

Cette Association, desservie jusqu'alors par la Boite Postale 53 affectée à mon Etablissement, disposera désormais d'un casier dans l'une des batteries CIDEX de la Cité, et son courrier y sera déposé par le facteur lors de sa tournée ordinaire.

Le départ du courrier de la M.J.C. sera effectué par son responsable auprès des guichets de votre Bureau.

Ma lettre de référence demeure sans changement pour autant qu'elle concerne les autres organismes qui y sont énumérés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Receveur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

16 Janvier 79

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIRECTION - 2° BUREAU
A G E N

N° 09 /CAB
GD/YD

ENGAGEMENTS PROVISIONNELS.

- Fiche Financière concernant le transfert d'engagement effectué le 5 Janvier 1979, dans le cadre de la clôture de l'Exercice Budgétaire 1978. I

(2 Exemplaires)

Transfert d'Engagements d'un montant de 9.862,88 effectué sur les Abonnements.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Janvier 79

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 8 / CAB
YD/YD.

Demande de congé :

-Monsieur KUTER Georges 1 cinquième Semaine- du 29.1. au 3.2.79

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Janvier 79

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
2, Rue Diderot
47.016 - A G E N

N° 7 / CAB
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN

POUR REGULARISATION INDEMNITES JOURNALIERES.

N° 1 23 07 99 243 168

- Votre lettre, en retour	1	
- Fiche familiale d'état civil	1	
- Bulletin de situation Hôpital Pellegrin	1	du 1/1/79 au 5/1/79
- Avis prolongation d'arrêt de travail	1	20 Jours à compter du 6/1/79
- Copie lettre adressée à l'ancien employeur de l'intéressé	1	attestation non encore parvenue.
- Copie lettre adressée à l'hôpital Pellegrin pour obtention du bulletin de situation (du 30.11. 78 au .....)	1	bulletin non encore parvenu.
	6	ces deux pièces manquantes bloquent la régularisation de ce dossier. dès réception, notre Service vous les adressera, dans les plus brefs délais.

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Janvier 79

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 6/ CAB/
YD / YD.

-Etat de salaire des Vacataires, du mois de

JANVIER 1979, C.A.F.I. Sainte-Livrade 1

-Fiche Financière 1

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Janvier 79

N° 05 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1981.
P. J. : Une

Dans le cadre du recensement de la Classe 1981, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins d'inscription sur les tableaux de cette classe, une fiche concernant un jeune homme dont la famille est domiciliée à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Il s(agit du jeune :

- PHAM Jean, Patrice, né le 17 Mars 1961 à VILLENEUVE/LOT. (famille HANNOTEAUX).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Janvier 79

N° 04 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

Monsieur le MAIRE de
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET: Recensement de la Classe 1981.
REFER: Votre Lettre en date du 9 Janvier 1979.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1981, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le jeune PHAM Jean, Patrice, objet de votre lettre visée en référence, figure bien à l'effectif de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

En conséquence, j'adresse par même courrier, à Monsieur le Maire de SAINTE-LIVRADE, la demande d'inscription le concernant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

9 Janvier 79

N° 03 /CAB
GD/YD

N° 174 / CAB
YD /YD.

Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir remplir, en ce qui vous concerne, l'attestation ci-jointe, concernant Monsieur TRAN VAN MAN, ancien employé de votre Etablissement.

Cette pièce nous est réclamée par la Caisse de Sécurité Sociale, d'Agen et doit être fournie dans les plus brefs délais.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur CAPDEVILLE
Château Hôtel
Mounet Sully
Route de Mussidan
BERGERAC.

Ci-joint: Une enveloppe timbrée pour le retour.

9 Janvier 79

N° 02 /CAB
YD/YD

N° 173 / CAB
YD / YD.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
Hôpital Pellegrin
-Service Accueil Tripode-
B o r d e a u x.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous faire parvenir, le plus rapidement possible, un bulletin de situation concernant Monsieur TRAN VAN MAN, hospitalisé dans vos Services à compter du 30 Novembre 1978 (N) d'entrée 0 3 155 4459).

Cette pièce nous est indispensable pour exploiter son dossier "Indemnités Journalières " auprès de la Caisse de Sécurité Sociale du Lot-et-Garonne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

4 Janvier 79

Monsieur le Ministre du T ravail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 01 /CAB
GD/YD

N° 172 / CAB/
YD / YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 31 DECEMBRE 1978 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Décembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 171 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET: Gestion 1978 - Crédits demeurés sans emploi.

P. J.: deux.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, le Bordereau portant déclaration de crédit sans emploi, délivré par le Trésorier Payeur Général de Lot-&-Garonne dans le cadre de la demande que j'ai été amené à présenter le 4 Décembre 1978.

Les crédits non-employés en 1978 s'élèvent à la somme de 266.157,54 francs et il est hautement souhaitable que cette somme soit déléguée à la Cité en complément du budget qui nous sera affecté au titre de l'Exercice 1979.

En effet, en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, liées à la municipalisation de la Cité, nous n'avons pu exécuter cette année les travaux indispen-sables à l'entretien des bâtiments. Par le fait des conditions climatiques et de la vétusté des locaux, des dégradations irréversibles sont à craindre si l'effort de rénovation n'est pas poursuivi.

C'est pourquoi, compte-tenu du caractère exceptionnel de la situation, je souhaite que la procédure de report soit diligentée à notre profit.

G. DURNEY

21 Décembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 170 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef d'Agence
des Etablissements DUFFOUR-&-IGON
Zone Industrielle
Boite Postale 10
47240 - BON-ENCONTRE

Monsieur,

Par lettre en date du 13 Décembre, vous me signalez que mon administration détiendrait une bouteille d'Oxygène en vertu d'un contrat passé en Janvier 1968.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre, ainsi que vous le supposez, qu'il existe effectivement une confusion entre mon établissement et le Centre d'Accueil de BIAS, où se trouve vraisemblablement votre matériel.

Par ailleurs, en raison de la municipalisation du Centre d'Accueil de BIAS intervenue le 31 Décembre 1975, c'est la Commune de BIAS qui en assume la responsabilité, et il y a lieu d'adresser vos correspondances à la Mairie de cette commune pour ce qui concerne ce centre d'accueil.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

20 Décembre 78

Le Directeur G. DURNEY Cité d'Accueil,

N° 169 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CENTRE REGIONAL
d'INFORMATIQUE des TELECOMMUNICATIONS
63, rue Laroche
33065 - BORDEAUX CEDEX

OBJET: Taxes et redevances téléphoniques.

Dans le cadre de la clôture de l'Exercice Budgétaire, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir une facture "pro-format" d'un montant de 2.500,00 francs pour la ligne téléphonique (58) 01 00 20 et relative à la période d'imputation du 11/11 au 10/01.

Cette procédure, adoptée l'an dernier par nos services respectifs, permettra d'amortir sur les crédits restants disponibles, la première redevance de l'année 1979 qui ne pourrait être règlée en son temps, le budget n'étant pas en place au moment de l'échéance.

J'ajoute que la facture devra me parvenir le plus tôt possible, et en tous cas avant le 5 Janvier 1979 pour pouvoir être prise en compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

15 Décembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Nº 168 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Chef du Service Régional
de la Redevance Radio et Télévision
19, Place des Carmes
31 092 - TOULOUSE - Cedex.

Objet : Redevance Nº 844 26 736/ 118/115

P. J. : Deux.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, une attestation de reprise d'un récepteur de télévision noir et blanc.

Cet appareil qui avait été affecté administrativement à la cité d'accueil de Sainte-Livrade, le 31 Décembre 1975, n'a jamais été utilisé car il est hors d'usage.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir annuler la redevance jointe en annexe, et se rapportant au présent objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

COPIE :
Service de la Redevance
Radio et Télévision
Tour Victor Hugo
50, Bd Carnot
47.000 - AGEN

12 Décembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 167 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE

de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade qui se tiendra le 21 Décembre 1978, j'ai l'honneur de rappeler à votre attention le problème financier évoqué lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, et dont le règlement demeure toujours en instance.

Ce problème, dont je vous ai entretenu à plusieurs reprises, est lié au non-versement de plusieurs subventions, régulièrement inscrites au Budget, et dont certaines sont du ressort de la Commune.

Elles s'élèvent à ce jour à 7.500,00 francs et sont définies aux rubriques suivantes :

- 1.500,00 : subvention 1975 = MUNICIPALITE
- 3.000,00 : subvention 1977 = MUNICIPALITE
- 1.000,00 : subvention Festival 1977 = CONSEIL GENERAL
- 2.000,00 : subvention Alphabétisation=MINISTERE

Notre Ministère de tutelle, qui supporte déja le poids du fonctionnement de la M.J.C. par la rémunération de l'Animateur et la subvention annuelle, ne pourra prolonger son effort que dans la mesure où chacune des instances concernées tiendra sa partie.

Par ailleurs, ainsi que vous le savez, je ne demande pas le renouvellement de mon mandat à la présidence du Conseil d'Administration de la MJC, et j'attacherais du prix à ce que le problème en suspens soit règlé au mieux des intérêts de l'Association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

13 Décembre 78

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
2, Rue Diderot
47.000 - A G E N

N° 166 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168

-Bulletin de situation Hôpital Pellegrin Bx.	1	toujours présent.
-Photocopie inscription comme demandeur d'emploi.	1	à c/ du 4.1.78
-Photocopie attestation de pointage	1	
-Bulletin de salaire, septembre 77, Octobre77 Novembre 77, Décembre 1977 + indemnités congés payés.	5	
	8	

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Décembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 165 / CAB
YD / YD.

Demande de congé concernant :

-Mme DURNEY Yvette 1 5 jours à c: du 26/12/1978

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Décembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 164 / CAB
YD / YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 30 NOVEMBRE 1978 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Décembre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 163 / CAB
YD/YD.

-Etat de salaires des Vacataires, du mois de DECEMBRE 1978, cité d'accueil de Ste-Livrade. 1

-Fiche Financière 1

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Décembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 161 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef de Centre
de l'ELECTRICITE de FRANCE
Services Comptables et Financiers
Rue Francis Carco
47016 - A G E N CEDEX

OBJET : Règlement des factures - domiciliation.

REFER : Votre lettre du 1er Décembre 1978 - SCF - PG/EM Mme GUILLOUET.

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'avantage qu'offre, en matière de règlements, la domiciliation.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que cet avantage ne m'avait pas échappé mais que je ne peux souscrire au mode de prélèvement conseillé en raison des modalités de fonctionnement de mon organisme.

En effet, les crédits affectés à la Cité sont mis en place chaque année auprès de la Trésorerie Générale de Lot-&-Garonne qui règle par mandat administratif les factures certifiées par mes soins et visées par les services financiers de la Préfecture, comme il est de règle pour toute administration.

De ce fait, nous ne disposons pas de compte bancaire, et les dépenses, loin d'être règlées automatiquement et à l'avance, font l'objet d'un contrôle strict sur facture arrêtée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Centre, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

4 Décembre 78

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service des Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A G E N

N° 160 / CAB
YD / YD.

DOSSIER MALADIE CONCERNANT / :

Monsieur TRAN VAN MAN N° 1 23 07 99 243 168.

-Certificat d'hospitalisation à Bordeaux (Hôpital Pellegrin)	1	Centre Médical de l'Enclos.
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Décembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 159 /CAB
GD/YD

Monsieur le PREFET de Lot-et-Garonne
Service de l'Ordonnancement
2°DIRECTION - 2°BUREAU
47016- AGEN CEDEX

OBJET: Report de crédits.

J'ai l'honneur de vous demander le report sur l'Exercice Budgétaire 1979, des crédits demeurés sans emploi au titre du présent exercice, et dont le montant s'élève à la somme de 266.157,52 francs.

Cette somme représente le solde disponible sur les "Travaux d'aménagement et grosses réparations" inscrits au Plan de Dépenses pour un crédit de 397.000,00.

La non-utilisation des crédits est directement liée à la Municipalisation de la Cité qui était suscep--tible d'intervenir en 1978. Or, la Municipalité de Sainte-Livrade ne s'étant pas prononcée à ce jour, les sommes en attente ne peuvent plus être employées dans le cadre de l'exercice actuel.

C'est pourquoi, en raison de circonstances exceptionnelles, indépendantes de l'administration, je demande à bénéficier, en 1979, des crédits demeurés sans emploi, mais dont le programme d'utilisation s'avère indispensable.

G. DURNEY

2 Décembre 78

N° 158 /CAB
GD/YD

NOTE

-:-:-:-

A l'occasion des Fêtes de Noël, une séance récréative sera offerte aux personnes agées de la Cité le JEUDI 14 DECEMBRE 1978, à 14 heures 30, dans la Salle des Fêtes du C.A.F.I.

Cette manifestation de sympathie sera suivie d'une remise de cadeaux.

Chaque personne du Troisième Age est cordialement invitée.

En raison de na nature du spectacle qui sera donné, l'organisateur me prie de rappeler que la séance débutera à 14h30 précises.

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 157 /CAB
GD/YD

Monsieur et Madame Charles ROCHE
12, rue des Francs-Tireurs
17740 - SAINTE-MARIE-DE-RE

Monsieur, Madame,

Par lettre en date du 23 Novembre, dont je vous remercie des termes, vous me faites part de votre désir d'engager une jeune fille vietnamienne.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que les Hébergés de la Cité de Sainte-Livrade, qui y résident en tant que Rapatriés depyis 1956, ne sont que peu disposés à quitter leur environnement, même dans les conditions les meilleures. Leur activité se borne aux travaux saisonniers effectués à proximité de leur habitat.

Par contre, dans le cadre de votre implantation, je me permets de vous conseiller de prendre l'attache de la Préfecture Régionale de la Gironde à Bordeaux (Cabinet) dont la circonscription abrite des camps de réfugiés, susceptibles de par leur condition, de répondre rapidement aux offres d'emploi.

L'objectif prioritaire de ces Réfugiés est précisément le reclassement, et des offres aussi intéressantes que la votre seront surement appréciées.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

29 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 156 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur AYRAL, dit Gilbert TYS
BOUNIAGUES
24560 - ISSIGEAC

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre récent entretien téléphonique relatif à une séance récréative au profit des personnes agées de la Cité, et pour laquelle je vous demande de prêter votre concours.

La date retenue pour cette séance est celle du Jeudi 14 DECEMBRE 1978 et je pense que l'heure de 14h30 est celle qui conviendrait le mieux compte-tenu de nos impératifs respectifs.

J'ai noté que le prix de votre spectacle est de 600,00 francs.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

29 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 155 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
de l' ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
Secrétariat
9, rue Etienne-Dolet, 9
47016 - A G E N CEDEX

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, deux lettres émanant de vos Services, et libellées par erreur au nom du Centre d'Accueil de BIAS, à SAINTE6 LIVRADE.

L'une concerne Monsieur MEKHALFI, Agent Titulaire de la D.A.S.S. vraisemblablement en résidence au C.A.R.A. de BIAS, l'autre, le Docteur JAMMES, Médecin du C.A.R.A.

Contrairement à l'usage courant, ces enveloppes présentent la particularité d'être fermées à l'aide d'un ruban adhésif, ce qui peut laisser supposer qu'elles ont été ouvertes avant d'être remises à leur destinataire.

C'est pourquoi, en m'excusant de ce contre-temps, je vous serais obligé de bien vouloir acheminer les deux correspondances sur la Cité d'Accueil de BIAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

27 Novembre 78

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE

2° Direction - 2° Bureau
Service des Rapatriés
47.000 - A G E N

N° 154 / CAB
YD/YD.

Dossier d'indemnisation concernant :

Madame NGUYEN THI NIEN Viviane I

I

Suivant les instructions de L'ANIFOM lettre N° 14 880 dont photocopie jointe.

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 153 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Appartement de fonctions

REFER : Votre Note n° 3368/B.A.S. du 31 Octobre 1978.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, qu'en éxécution des prescriptions de votre Note du 31 Octobre, le logement de fonction occupé jusqu'ici par Monsieur Robert BOUTIN a été libéré le 14 Novembre 1978.

Comme vous le souhaitez, cet appartement que Monsieur BOUTIN m'a remis en l'état, et dont il a été dressé inventaire, est tenu à la disposition éventuelle des Agents du Bureau de l'Action Sociale.

G. DURNEY

21 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 152 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migration
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Lors d'un entretien téléphonique tenu avec le Sous-Directeur des Naturalisations, et à sa demande, le 17 Novembre, Monsieur MARQUANT m'a fait part de son intention de conclure dans l'intérêt de nos Hébergés, la procédure que j'ai entamée en Mars 1976.

J'ai pu faire valoir à cet égard les arguments qui plaident en faveur d'une solution rapide de ce problème.

Monsieur MARQUANT m'a demandé de lui faire tenir la situation actualisée de ces dossiers, et je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la correspondance que j'ai adressée à cet effet.

G. DURNEY

21 Novembre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 151 / CAB
YD / YD.

Etat des indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et concernant le 4° Trimestre 1978 1

Dans le cadre des crédits mis en place au :

Chapitre : 31-62
Article : 10
Paragraphe : 13

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 150 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Sous-Direction des Naturalisations
9, Avenue de Lowendal, 9
75700 - PARIS

A l'attention de Monsieur MARQUANT.

Dans le cadre de notre récent entretien téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'état des neuf Hébergés de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade qui ne détiennent pas encore, à ce jour, la nationalité française, mais qui sont en possession de leur Certificat d'Instance de Naturalisation depuis le mois de Janvier 1978.

Le cas de ces personnes qui résident sur le territoire métropolitain depuis 22 ans ne semble pas ressortir de la procédure de droit commun, mais plutôt d'une mesure d'ordre humanitaire.

En effet, au regard des restrictions imposées par l'article 69 en matière d'assimilation, et qui s'avèrent un obstacle pour les plus agés, l'obtention de la nationalité française revêt pour tous un caractère indispensable sur deux points essentiels.

En premier lieu, bénéficiaires de l'Aide aux Infirmes ou de l'Allocation Vieillesse, leurs prestations sont amputées du Fonds National de Solidarité, ce qui entraine une discrimination regrettable au sein d'une communauté gérée par le Ministère du Travail.

Par ailleurs, le règlement de l'Indemnisation à laquelle ces personnes peuvent légitimement prétendre, est directement lié à la qualité de citoyen français. Nous avons pu faire valoir auprès de l'ANIFOM que les Intéressés ont déposé leur requête avant le 1er Juin 1970 (Loi n° 70-632 du 15 Juillet 1970) mais il est nécessaire que leur naturalisation intervienne sous le meilleur délai.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

17 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 149 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Fiches de Notation pour l'Année 1978.

REFER : Votre Lettre n° 3415/B.A.S. du 3 Novembre 1978.

P. J. : 14

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, conformément aux instructions de votre lettre citée en référence, les fiches de notation des Agents Contractuels de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade:

- Madame BOSC Monique
- Monsieur CARRIEU René
- Monsieur CHAVAGNAC Pierre
- Monsieur DELPRAT Alain
- Madame DURNEY Yvette
- Monsieur GIRARDIE Jean
- Monsieur KUTER Georges

Ces fiches de notation sont assorties d'une annexe comportant la note attribuée et le niveau de cotation, ainsi que le tableau synoptique des appréciations, établi pour chacun des Agents, à titre documentaire.

G. DURNEY

17 Novembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 148 /CAB
GD/YD

Madame C. LACROIX
Interprète - Traducteur
Résidence du Cours Dillon
6, rue Marie-Magne
31000 - TOULOUSE

Madame,

Dans le cadre de notre entretien téléphonique du 16 Novembre, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins de traduction, huit documents rédigés en langue vietnamienne.

Je vous confirme que la traduction de ces pièces revêt un caractère d'urgence car elles sont destinées à un dossier d'indemnisation pour lequel nous avons pu obtenir la levée de forclusion, mais sous un court délai.

En ce qui concerne le règlement, je vous serais obligé de m'adresser sous le présent timbre, une facture en double exemplaire, comportant votre intitulé bancaire ou postal.

En vous remerciant par avance de la diligence que vous voudrez bien apporter à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

10 Novembre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 147 / CAB
YD / YD.

-Etat de salaires des Vacataires, du mois de NOVEMBRE 1978, cité d'accueil de Ste-Livrade. 1

-Fiche Financière 1

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Novembre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
A G E N .

N° 146 / CAB
YD / YD.

AUX FINS DE REGULARISATION.

-Photocopie relevé indemnités journalières concernant :		195,60 f. (arrêt de travail 25.10. au 31.10.78)
Madame BOSC Monique	1	
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Novembre 78

Monsieur le Directeur
de la Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole
8, Rue d'Astorg
75.800 - P a r i s

N° 145 / CAB
YD / YD.

RELIQUAT PENSION CONCERNANT : AUX FINS DE REGLEMENT.

Madame VANDJOUR née NGUYEN Thi DZU décédée le 23 Octobre 1978

-Certificat d'hérédité	1	
-Bulletin de décès	1	
-Dernier avis de virement	1	réf: 1 268 545 1608
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

et de la Participation

6 ~~Octobre~~ Novembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 144 / CAB
YD / YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 31 Octobre 1978 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Novembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.700 - P a r i s

N° 143 / CAB
YD / YD.

Dossier maladie concernant :

Madame BOSC Monique — Agent contractuel 4° C. en fonction à la cité d'accueil de Ste-Livrade.

-Certificat médical d'arrêt de travail	1	7 jours à compter du 25.10.1978
-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 2.11.1978
	2	

Le Directeur,

COPIE:

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

G. DURNEY

2 Novembre 78

Monsieur le Directeur
de la Caisse Locale de S.S. Interministérielle
de Lot-et-Garonne
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 142 / CAB
YD/YD.

REPRISE DE TRAVAIL CONCERNANT /

Madame REY épouse BOSC Monique N° 2 48 02 47 325 078

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 2.11.1978
-Attestation salaires 3° trimestre 78	1	
-Attestation de l'employeur reprise du travail	1	à compter du 2.11.1978

3

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

26 Octobre 78

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P? N° 231
47.000 - A G E N

N° 141 / CAB/SF
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

Madame REY épouse BOSC Monique N° 2 48 02 47 323 078

-Avis d'arrêt de travail (volet 1 et 2). 2 7 jours à compter du 25.10.1978

2

COPIE :

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

Le Directeur,

G. DURNEY

l'assurance de ma considération la plus distinguée.

2 90

26 Octobre 78

G. DURNEY

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 140 /CAB
GD/YD

Monsieur Robert TURSAN
33, rue des Terres Rouges, 33
42600 - MONTBRISON

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, les deux imprimés de l'IRCANTEC que je viens de recevoir en retour de la Préfecture, dans le cadre de nos correspondances des 23 Août et13 Septembre 1978, relatives au dossier de retraite de Monsieur Marcel TURSAN.

Ces documents, renseignés pour les six années de présence de Monsieur TURSAN, et complétés, sont émargés par le Préfet de Lot-&-Garonne.

Je joins au présent dossier trois photocopies de pièces se rapportant à la situation de votre Père, ainsi que deux Bulletins de Situation de Compte de l'IGRANTE.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

23 Octobre 78

N° 139 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur André D. CARLE
Ingénieur ENSA
" Cantegrit "
DUHORT
40800 - AIRE-SUR-ADOUR

Monsieur,

Par lettre en date du 17 Octobre 1978, vous me faites part de votre désir de recruter un ouvrier agricole parmi les ressortissants de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Cité d'Accueil des Français d'Indochine héberge les Rapatriés arrivés en métropole, en 1956. Il semble donc qu'il y ait confusion avec les réfugiés issus des évènements de 1975.

Si nos ressortissants effectuent des travaux saisonniers, il s'agit principalement des femmes, et de l'environnement immédiat.

Par contre, dans le cadre de votre implantation, je me permets de vous conseiller de prendre l'attache des Préfectures de Toulouse ou de Pau (Cabinet) dont les circonscriptions abritent des camps de réfugiés susceptibles de fournir la main d'oeuvre souhaitée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

18 Octobre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 138 /CAB
GD/YD

Madame TRUONG DINH THU Suzanne
Bâtiment J n° 9
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Depuis le 1er Janvier 1978, vous percevez chaque mois, au titre des Prestations de Subsistance, une somme de 430,00.

Cette somme vous est allouée sur le budget de la Cité, dans le cadre des secours aux personnes dont le revenu mensuel est inférieur à 80% de l'Aide aux Infirmes puisque, selon vos déclarations, vos ressources sont de l'ordre de 291,00 francs par mois.

Or, la Caisse de Sécurité Sociale vient de me faire savoir que vous percevez depuis le 1er Septembre 1978 une Pension d'Invalidité d'un montant trimestriel de 2.916,65 Fcs et que vous avez perçu le rappel du F.N.S. en Mai 1978.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le secours mensuel de 430,00 francs qui vous était attribué jusqu'alors, et dont vous avez bénéficié induement durant 6 mois, cessera de vous être versé à compter du 1er Novembre 1978.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

AMPLIATION à :

- Madame MATHIEU
  Assistante Sociale du Secteur
  Mairie de SAINTE-LIVRADE/LOT

18 Octobre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Madame LALANNE

N° 137 / CAB
YD/YD.

Pièces concernant :

Monsieur KUTER Georges

-Certificat de scolarité enfant Angèle 1

Monsieur CHAVAGNAC Pierre

-Certificat de scolarité enfant Philippe 1

-Fiche familiale d'état civil 1

3

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Octobre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 136 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET: Recensement de la Classe 1980.
REFER: Vos lettres du 3 Octobre 1978.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1980, vous m'avez fait tenir sous-couvert de la Mairie de BIAS, quatre fiches concernant des jeunes gens susceptibles d'être domiciliés à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que trois de ces personnes, messieurs ISMAEL Jean, NICOLAS Raphaël, et NGUYEN François figurent bien à l'effectif de la Cité. J'adresse, par même courrier, à Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, la demande d'inscription les concernant.

La quatrième personne, Monsieur PERINAT Philippe, ne réside plus à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et vous voudrez bien trouver ci-joint les renseignements en notre possession, le concernant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

16 Octobre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 135 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET: Recensement de la Classe 1980.

Dans le cadre du Recensement de la Classe 1980, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, aux fins d'inscription sur les tableaux de cette classe, trois fiches concernant des jeunes gens dont la famille est domiciliée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot:

- ISMAEL Jean, né le 18.10.1960 à Villeneuve/Lot
- NICOLAS Raphaël, né le 3.10.1960, à Villeneuve/Lot
- NGUYEN François, né le 24.10.1960 à Villeneuve/Lot (famille CRASBERCU)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

11 Octobre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 133 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET: A/s de Monsieur Robert BOUTIN.

REFER: Votre communication du 10 Octobre 1978.

P. J.: Une.

Votre attention vient d'être appelée sur la situation créée par la présence dans la Cité, de Monsieur Robert BOUTIN, ancien Directeur, qui, bien que démissionnaire depuis le 1er Juillet 1978, y conserve la jouissance de son logement de fonction.

Cette situation revêt un caractère d'importance qui ne m'avait pas semblé évident à ce jour, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Il convient cependant de ramener cette affaire à ses justes proportions.

Si Monsieur BOUTIN occupe encore un logement adminis--tratif depuis sa démission, il ne s'agit en aucune façon d'un habitat permanent. En effet, entre le 1er Juillet et le 10 Octobre 1978, Monsieur BOUTIN est apparu dans la Cité à trois reprises seulement, et son dernier séjour n'a pas éxcédé 24 heures.

Il m'a confié qu'il ne revenait à la Cité que pour déménager progressivement avant de libérer son logement, ce que j'ai pu constater personnellement. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir vous aviser de la présence épisodique de Monsieur BOUTIN, assuré que j'étais de son départ définitif.

... / ...

../ ...

J'ajoute que personne, tant parmi les Hébergés qu'au sein du Personnel, ne s'est offusqué de sa présence à la Cité d'Accueil.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la conclusion de cette affaire.

G. DURNEY

A D R E S S E DE Monsieur B O U T I N

****

Monsieur Robert BOUTIN

107, Avenue de la Gloire

31000 - TOULOUSE

12 OCTOBRE 78

N° 134 /CAB
GD/YD

NOTE

******

A l'occasion des ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES un service de transport sera assuré pour les Habitants de la Cité, les DIMANCHES 15 et 22 OCTOBRE 1978.

Les personnes intéressées pourront prendre place dans la camionnette du CAFI qui effectuera plusieurs rotations, dans la matinée, entre la Cité et la Mairie.

Premier DEPART du C.A.F.I. = 9 heures

Dernier RETOUR de la MAIRIE = 12 heures

Le Directeur,

G. DURNEY

DESTINATAIRES:

- AFFICHAGE GENERAL
- Mr. CARRIEU : 1° Tour - 15/10
- Mr. KUTER : 2° Tour - 22/10

10 Octobre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 132 / CAB/
YD / YD.

-Etat de salaires des Vacataires, du mois d'OCTOBRE 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade. 1

-Fiche Financière 1

2

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Octobre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

N° 131 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
7500 - PARIS

A l'attention de Mademoiselle LAPORTE.

Sur les instances de l'Assistante Sociale, j'ai l'honneur de soumettre à votre attention le cas d'une jeune fille de la Cité qui suit des cours commerciaux dans une institution d'enseignement privé.

Il s'agit de Mademoiselle BERLIN Jeannette, née le 12 Janvier 1957, élève de l'Ecole PIGIER de Villeneuve.

Le montant des cours s'élève à 1.100,00 francs par trimestre, somme à laquelle des frais de transport d'un coût journalier de 5,00 francs, s'ajoutent.

La mère de Mlle BERLIN n'a pour toutes ressources que l'allocation aux handicapés adultes, d'un montant mensuel de 1.000,00 francs.

Elle ne peut en conséquence assurer seule la scolarité de sa fille, et l'on se trouve placé une fois de plus devant un problème d'opportunité, quant au choix et aux garanties des études de ce genre.

Je vous serais obligé de me faire tenir vos instructions à ce sujet.

G. DURNEY

et de la Participation

4 Octobre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 130 / CAB
YD / YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 30 Septembre 1978 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Octobre 78

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service IMMATRICULATION
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A G E N

N° 129/ CAB
YD / YD.

INSTANCE - D -

DOSSIER IMMATRICULATION CONCERNANT / : Pension Ascendant.

Madame SAVERY née BUI Thi Tuyen — née le 2 Mars 1910.

-Fiche individuelle d'état civil

1/1 Suite à notre communication téléphonique de ce jour.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir à l'intéressée une carte d'immatricualtion provisoire afin qu'elle puisse bénéficier, dès à présent, des remboursements de frais médicaux.

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE
47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 128 /CAB
GD

Le 29 Septembre 19 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Maison des Jeunes et de la Culture.
P. J. : une

Lors d'une récente réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture, l'animateur Monsieur DELPRAT a évoqué publiquement la question de la récupération des journées qu'il estime devoir lui être due à titre de "congé compensateur", pour le travail effectué en sus des jours ouvrables.

En dehors du caractère déplacé de cette intervention, j'ai fait observer à l'Intéressé qu'il bénéficie de l'attribution d'Heures Supplémentaires" dont la destination est précisément la rétribution des services au-delà des heures normales.

Monsieur DELPRAT considère que les sommes percues à ce titre représentent uniquement le dégrèvement de ses frais de déplacement. Je l'ai invité en conséquence à en moduler le rythme dans le cadre de l'indemnité qui lui est allouée.

Il semble à ce sujet qu'il s'agisse plus d'une question de principe motivée par d'autres soucis, que d'un problème spécifique. Néanmoins, il parait difficile de traiter un agent sur un pied différent des autres, même si l'on tient compte du caractère particulier de son emploi.

Si l'activité d'une M.J.C. requiert des services étendus, elle doit également se donner les moyens de les mettre en oeuvre dans la mesure où elle est indépendante. Or, la MJC de Sainte-Livrade fonctionne grâce à une subvention du Ministère et son animateur est en réalité un agent de l'Etat. C'est pourquoi on ne peut, dans ce contexte, accorder à l'animateur un régime différent, en matière de congé, de celui des autres agents de la Cité.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire tenir vos instructions à ce sujet.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELPRAT Alain

Agent Contractuel de 4ème Catégorie - 7éme Echelon

Indice brut 292 (I.N.M. 265) au 1er Septembre 1978

EMPLOI : Animateur du Foyer des Jeunes.

CONGES

1977 : 31 jours : du 29 Juin au 29 Juillet 1977

1977 : 6 Jours : du 10.4 au 15.4.1978 (5° Semaine)

1978 : 31 Jpurs : du 01 Juillet au 31 Juillet 1978

HORAIRES de TRAVAIL:
(fixes à la Cité)

- de 14 h à 19 h et de 20h15 à 22h30 pour les cinq premiers jours de la semaine
- de 14 h à 18 h le Samedi

  soit au total : 40 h ¼
- les heures effectuées à l'extérieur au titre des activités de la MJC sont rémunérées dans le cadre des "Heures Supplémentaires".

HEURES SUPPLEMENTAIRES:

1° Trimestre 1977	= 27 H	=	412,99
2° Trimestre 1977	= 28 H	=	432,64
3° Trimestre 1977	= 28 H	=	443,36
4° Trimestre 1977	= 28 H	=	454,33
			1.743,32 francs

1° Trimestre 1978	= 36 H	=	604,33
2° Trimestre 1978	= 33 H	=	556,24
3° Trimestre 1978	= 26 H	=	455,55
			1.616,12 francs

****

et de la Participation

20 Septembre 78

M. nsieur le Directeur Général
de l'Agence Nationale pour L'I. ndemnisation
des Français d'Outre-Mer

207, Rue de Bercy
75.012 - P a r i s.

N° 127 / CAB
YD / YD.

ED / 302 10

Dossier NGUYEN THI NIEN Viviane

Référence : 10 188

Additionnellement à votre questionnaire renvoyé dans vos Services, le 1° Septembre 1978.

-Photocopie extrait journal officiel, décret de naturalisation en date du 7 Septembre 78 concernant Mme NGUYEN THI NIEN VIVIANE. 1

l'intéressée réide :
Bt P 6
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-L. ivrade/Lot.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

19 Septembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 126 / CAB
YD / YD.

A

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
9, Rue Etienne Dolet
47.000 - A G E N

O b j e t : Demande d'allocation supplémentaire F.N.S.
Référence : Aidé Sociale Infirmes N° 0000 38.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la demande d'allocation supplémentaire concernant Madame NGUYEN THI NIEN Viviane, hébergée à la cité d'accueil des Français d'Indochine.

En effet, cette vieille personne, n'étant pas française, ne pouvait jusqu'à présent, prétendre à cet avantage.

Par décret en date du 7 Septembre 1978, elle vient d'obtenir sa naturalisation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui faire attribuer le Fonds National de Solidarité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

P.J. : Photocopie joural officiel concernant le décret de naturalisation.

et de la PARTICIPATION

12 Septembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.700 - P a r i s

N° 125 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Monsieur DELPRAT Alain — Agent Contractuel 4° C., en fonction au C.A.F.I. de Sainte-Livrade.

-Photocopie certificat médical de reprise du travail. — 1 — à compter du 12 Septembre 1978

1

COPIE :

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

Le Directeur

G. DURNEY

12 Septembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 124/ CAB
YD/YD.

-Demande de congé annuel, 1978, concernant :

Monsieur GIRARDIE Fernand-Jean 1

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Septembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 123 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur Robert TURSAN
33, rue des Terres Rouges, 33
42600 - MONTBRISON

Monsieur,

Par lettre en date du 23 Août, vous m'avez adressé trois pièces relatives à la retraite IRCANTEC de Monsieur Marcel TURSAN, votre Père.

Il est exact que Monsieur TURSAN peut légitimement bénéficier de cette retraite dès lors qu'il a cotisé auprès de l'institution en tant qu'agent contractuel.

Les recherches effectuées tant dans mes services qu'auprès de l'Assistante Sociale du Secteur n'ont pas permis de trouver trace de bulletins annuels, ou autres documents relatifs à sa situation.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai transmis les imprimés au Service Financier de la Préfecture. En effet, cet organisme qui établissait le traitement des agents de la Cité à l'époque considérée, doit être en mesure de nous renseigner sur les précisions demandées.

Je ne manquerai pas de vous faire tenir, dès qu'il m'aura été retransmis, ce dossier auquel je porte, à titre personnel, le plus grand intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Septembre 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 122 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE

Service de l'Ordonnancement
2° DIVISION - 2° BUREAU

47000 - AGEN

En vue de la constitution du dossier de retraite de Monsieur TURSAN Marcel, ancien Directeur de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire tenir deux imprimés de l' IRCANTEC, pour l'instruction desquels je ne détiens aucun document, et qui nécessitent votre émargement.

Monsieur TURSAN, Agent Contractuel de l'Etat, a cotisé auprès de l'IRCANTEC de 1963 à 1968.

G. DURNEY

12 Septembre 78

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 121 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Monsieur DELPRAT Alain — N° 1 48 05 47 049 013

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 12 Septembre 1978
-Attestation de l'employeur, reprise du travail	1	à compter du 12 Septembre 1978
-Attestation salaires trimestre précédent l'arrêt (juin, juillet, août).	1	
	3	

Le Directeur,

C. DURNEY

COPIE :
Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

11 septembre 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 120 / CAB
YD/YD.

-Etat de salaires des Vacataires, du mois
de SEPTEMBRE 1978, Cité d'Accueil de
Ste-Livrade. 2

-Fiche Financière 2

4

(3Exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

et de la Participation

7 Septembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.000 - P a r i s.

N° 119 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur DELPRAT Alain — Agent Contractuel 4° C. en fonction au C.A.F.I. de Sainte-Livrade.

-Photocopie avis d'arrêt de travail — 1 — 6 jours à compter du 6.9.1978.

1

COPIE :

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Septembre 78

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 118 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur DELPRAT Alain N° 1 48 05 47 049 013

-Avis d'arrêt de travail, volet N° 1 et 2 2 6 jours à compter du 6.9.1978

2

2

COPIE :

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

(pour information)

Le Directeur,

G. DURNEY

et de la Participation

4 Septembre 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 117 / CAB
YD / YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 31 AOUT 1978 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Août 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 116 /CAB
GD/YD

Madame Suzan HAYCOCK
British Broadcasting Corporation
Kensington House
Richmond Way
LONDON 1014

Madame,

Lors de votre passage à Sainte-Livrade, vous m'avez fait part d'un projet de reportage sur les cérémonies religieuses, que vous envisagez d'effectuer en compagnie de Monsieur LE TRONG HUAN, à la Pagode de la Cité.

Cette séquence est destinée à être insérée dans une étude d'ensemble sur la religion dans le Sud-Est Asiatique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Préfet de Lot-et-Garonne a donné son accord à la réalisation de votre reportage, et je suis en mesure de vous préciser la date des cérémonies qui est celle du 23 Septembre 1978.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considé-
-ration la plus distinguée.

Guy DURNEY

30 Août 8

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 115 / CAB/
YD / YD.

Liste des enfants âgés de 0 à 12 ans,
Personnel du C.A.F.I. et concernant
l'Arbre de Noël 1978.

1

1

Satisfaction à votre demande du
28.8.1978.

Le Directeur,

G. DURNEY

LISTE DES ENFANTS DU PERSONNEL, AGES DE 0 A 12 ANS.

BOSC	Christophe	5.03.1973
BOSC	Stéphane	31.12.1974
DELPRAT	Stéphane	18.11.1972
DELPRAT	Yannick	21.03.1976
DURNEY	Hélène	17.03.1968
DURNEY	Sébastien	14.01.1973

30 Août 78

N° 114 / CAB
YD / YD.

Monsieur,

A la suite de votre conversation téléphonique du 29 Août 1978 et après des recherches effectuées par mon Service, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous, les renseignements souhaités concernant Monsieur LEANDRI Paul.

Monsieur LEANDRI Paul est arrié en Indochine en 1902 avec son épouse légitime. En 1924, il part en congé avec sa femme et ses deux fils en Corse. Mais cette dernière n'a jamais voulu revenir en Indochine. Monsieur LEANDRI est revenu en Indochine seul. Il a vécu maritalement avec Madame NGUYEN THI DUA dont il a eu 4 enfants.

-Paul né le 6.07.1936 à Sontay
-Paulette " 26.03.1938 à Hadong (mariée en Indochine)
-Pierre " 13.03.1942 à Hanoï
-Rose-Marie" 11.03.1945 à Haiduong.

Ceux-ci sont français et ont reçu le nom de LEANDRI par jugement.

Monsieur LEANDRI Paul, malade, a été rapatrié le 4 Mai 1956 à Marseille et hospitalisé à l'Hôtel-Dieu. La famille est arrivée à la cité, le 30 Mai 1956. Monsieur LEANDRI est décédé à Agen, le 10 Novembre 56.

Madame NGUYEN THI DUA (née le 5 Mars 1910) et ses 3 enfants ont quitté définitivement la cité de Sainte-Livrade, le 10 SEPTEMBRE 1961 pour se rendre chez :

-Madame DINH-DOAN-KHOI Ninette
Bâtiment 68 - Escalier 1 à Sarcelles-Lochères (Val d'Oise)

Quand une famille se reclasse définitivement en milieu ouvert les Services attachés à notre Ministère ne la suivent plus.
Depuis donc, 17 ans, cette famille n'a plus reparu et n'a plus donné de ses nouvelles.

.../...

.../...

Toutefois, d'après certains renseignements recueillis auprès des personnes ayant connu cette famille, Rose-Marie LEANDRI est mariée et se nomme :

-Madame BRETTE Rose-Marie
83, Rue Grimaux
17.300- ROCHEFORT.

Je vous invite donc à entrer en contact avec cette dernière afin d'avoir toutes les précisions que vous souhaitez obtenir.

Je pense vous avoir mis sur la bonne voie et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Monsieur LEANDRI Jérome
1, Rue de la Gendarmerie
2[illegible]0- PORTO VECCHIO

29 Août 78

Monsieur le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 113 / CAB
YD / YD.

Dossier d'immatriculation de :

Mme Veuve SAVERY née BUI THI TUYEN

Pension d'ascendant N° 75 875 648 F

-Déclaration modèle S 1108 A	1	
-Certificat d'inscription au Grand Livre de la Dette Publique	1	Photocopie certifiée conforme.
-Livret de pension	1	" " "
-Attestation du Comptable Payeur	1	
-Photocopie talon mandat allocation vieillesse + F.N.S. (trimestre)	1	
	5	

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Août 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 112 / CAB
YD / YD.

Etat des indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et concernant le 3° Trimestre 1978 1

Dans le cadre des crédits mis en place au :

Chapitre : 31-62
Article : 10
Paragraphe: 13

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Août 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 111 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Dans le cadre de la procédure de naturalisation que j'ai présentée en 1976 au profit des Hébergés de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que 10 dossiers demeurent en instance, à ce jour.

Toutes les personnes concernées, dont je vous fait tenir la liste en annexe, ont cependant reçu leur Certificat d'Instance de Naturalisation au début de l'année 1978. La procédure devrait en conséquence être achevée, d'autant qu'il n'a pas été demandé de renseignements complémentaires.

J'ai pu néanmoins savoir que ce retard tenait plus à la francisation des nom et prénom demandée par les intéressés, qu'à la naturalisation en elle-même. Toutefois, une seule personne a reçu, à ce sujet, des propositions de francisation.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir intervenir auprès de la Sous-Direction des Naturalisations, pour hâter dans la mesure du possible, l'instruction de ces dossiers dont le point de départ se situe en Mars 1970 et qui ont fait l'objet d'une requête auprès du Premier Ministre en Décembre 1977.

G. DURNEY

11 Août 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.000- A G E N

à l'attention de Monsieur CHRETIEN

N° 110 / CAB/
YD / YD.

-Fiche de renseignements concernant les agents contractuels en fonction au C.A.F.I. de Sainte-Livrade.

Suite à notre communication téléphonique de ce jour.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Août 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 109 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1978, concernant :

- M. CHAVAGNAC Pierre 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Août 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 108 / CAB/
YD / YD.

-Etat de salaires des Vacataires, du mois d' AOUT 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade. 2

-Fiche Financière 2

4

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Août 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 107 / CAB
YD / YD.

Affectation de Défense concernant :

en retour, après signature des intéressés.

- M. DELPRAT Alain 1 date de naissance : 8.05.1948 au lieu de : 8.08.78

- M. DURNEY Guy 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Août 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 106 / CAB
YD / YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, au 31 Juillet 78 3

(exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Juillet 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 105 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE

- CABINET -

S/Couvert de Monsieur le SOUS-PREFET de VILLENEUVE-SUR-LOT

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai été saisi, par une journaliste de la B.B.C. d'une demande d'autorisation pour un reportage à effectuer au mois de Septembre, à la Cité d'Accueil.

Il s'agit de Madame Suzan HAYCOCK, attachée au Département "Music et Arts" de la B.B.C. qui se propose de réaliser un reportage sur les cérémonies religieuses célébrées dans la Cité, et plus spécialement à la Pagode.

Cette séquence est destinée à être insérée dans une étude sur la religion dans le Sud-Est Asiatique.

Madame HAYCOCK sera accompagnée de Monsieur LE TRONG HUAN, Directeur-Adjoint de la Revue "QUE ME" éditée par les réfugiés du Vietnam.

Je vous prie de bien vouloir me faire tenir vos instructions à ce sujet.

G. DURNEY

28 Juillet 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 104 / CAB
YD / YD.

A

Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères
Service Etat Civil
70, Allée Brancas
44.000 - N a n t e s.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire parvenir un extrait d'acte de naissance, en vue mariage, concernant :

- BOUQUET Pauline
  née le 8.11.1958 à Saigon (Vietnam)

  fille de

  BOUQUET Marie-Eugénie
  née le 21.11.1919 à Saigon (Vietnam)

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

26 Juillet 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 103 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CENTRE REGIONAL
des OEUVRES UNIVERSITAIRES

Service Admission

7, rue des Salenques, 7
31070 - TOULOUSE CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le dossier d'admission en résidence universitaire, de Mlle LOUIS Marie-Thérèse, que vous avez bien voulu adresser à notre Service Social.

Je me permets de vous recommander la candidature de l'intéressée, qui sur le plan social, constitue un cas digne d'intérêt.

Issue d'un milieu familial particulièrement méritant, Mlle LOUIS doit pouvoir, grâce à votre concours, mener à bien la poursuite de ses études.

Malgré le handicap du Père, ressortissant de l'Aide aux Infirmes, ses parents ont élevé au mieux une nombreuse famille mais, à ce jour, il est certain que leurs efforts doivent être relayés par un examen bienveillant de l'administration.

Je vous confirme par ailleurs la caution présentée à l'appui de la demande, et demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

25 Juillet 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 102 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des Etablissements Georges HOUSTY
47800 - MIRAMONT-DE-GUYENNE

Monsieur,

Par Avenant du 26 Juillet 1974, l'ensemble du bâtiment I4 de la Cité d'Accueil a été mis à la disposition de votre entreprise. Cette mesure portait à deux le nombre de bâtiments occupés par les Ets.HOUSTY dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

A la suite de la fermeture de votre Unité de Sainte-Livrade, le bâtiment I3 a été libéré par vos soins et je vous ai donné acte de cette opération le 23 Février 1978, selon votre souhait.

A ce jour, un certain nombre de matériels ainsi que cinquante bidons de liquide inflammable demeurent entreposés dans le second bâtiment (I4).

Cette situation est source de préoccupation dans la mesure où il pourrait en résulter des dommages aux machines du fait de déprédations, ou un danger quelconque pour les Hébergés, ce dont l'administration ne saurait, en tout état de cause, être tenue pour responsable.

Par ailleurs, l'emprise de votre ancien atelier devant abriter des ouvriers saisonniers à compter du 12 Août 1978, je vous serais obligé de bien vouloir assurer pour cette date l'enlèvement du matériel en cause.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

25 Juillet 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 101 / CAB
YD / YD.

Demande de congé annuel, année 1978 — 15 jours ouvrables , du 7 au 25/8/78
concernant :

-Monsieur CARRIEU René 1

1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

25 Juillet 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 100 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le MAIRE de la Commune
de
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET: Recensement de la Classe 1980.

Dans lecadre du recensement de la Classe 1980, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint,aux fins d'inscription sur les tableaux de cette Clase, une fiche concernant le jeune SAMEL Mathias qui serait domicilié en votre Commune (Hameau de Jullia).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma considération distinguée.

G. DURNEY

25 Juillet 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 99 /CAB
GD/YD

Monsieur le MAIRE de
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Recensement de la Classe 1980.
REFER.: Vos Lettres du 6 Juillet 1978.

Dans le cadre du recensement de la Classe 1980, vous m'avez fait tenir trois fiches concernant des jeunes gens susceptibles d'être domiciliés à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que deux de ces personnes, Messieurs PENNARRUBIA Henri et RITALY Gabriel, ont quitté le C.A.F.I. avec leurs parents, respectivement en Mai 1961 et en 1964.

Vous voudrez bien trouver en annexe leur adresse connue de mes services.

En ce qui concerne Monsieur SAMEL Mathias qui réside à SAINTE-LIVRADE (Hameau de Jullia) j'adresse par même courrier à Monsieur le Maire de cette Commune, la demande d'inscription le concernant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

RECENSEMENT de la CLASSE 1980

****

- PENNARRUBIA Henri, Daniel

né le 1er Août 1960 à Villeneuve-sur-Lot

fils de Paul et de PHAM THI MI

a quitté le C.A.F.I. dn Mai 1961.

Lieu de destination de la famille:

Monsieur PENNARRUBIA Paul
Elevage Saint-Estève
Pont de l'Etoile
13360 - ROQUEVAIRE

- RITALY Gabriel, Aimé

né le 24 Septembre 1960 à Villeneuve-sur-Lot

fils de Jules et de PHAM THI TAM

a quitté le C.A.F.I. en 1964.

Lieu de destination de la famille:

Monsieur RITALY Jules
2, rue d'Armentières
93800 - EPINAY-SUR-SEINE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 98 /CAB
GD/YD

Le 30 JUIN *19* 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Dans le cadre de la Municipalisation de la Cité, et pour vous permettre d'apprécier l'état d'avancement du projet, j'ai l'honneur de vous faire tenir quatre extraits des délibérations du Conseil Municipal de Sainte-Livrade.

Ces délibérations couvrent la période du 15 Novembre 1977 au 11 Mai 1978 et il ressort des travaux du Conseil que la situation n'est pas susceptible d'évoluer avant longtemps.

Bien que modifiée sur deux points essentiels, à la demande du Maire de Sainte-Livrade, la Convention constitue la pierre d'achoppement. On relève également des objections mineures liées au problème de la démolition des bâtiments.

A l'heure actuelle, il ne semble pas que le Maire, majoritaire au sein de son Conseil, soit décidé à faire aboutir rapidement le projet dont il s'est fait l'avocat, depuis plusieurs années, auprès de l'administration.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE (Lot)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24 Juillet 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 98 / CAB
YD/YD.

Relevé indemnités journalières servies à Madame BOSC Monique pour la période du 29 Mai au 8 Juin 1978, d'un montant de 517,88.

Aux fins de régularisation.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

30 JUIN 78

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 97 /CAB
GD/YD

- Demande d'admission à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, présentée par Madame HO Jeanne, réfugiée du Vietnam, hébergée actuellement au Foyer ADEF de SEVRAN.	I	"TRANSMIS POUR ATTRIBUTION"
- Acte de Naissance	I	
- Carte Nationale d'Identité	I	La famille de l'Intéressée, résidant à la Cité d'Accueil est composée du foyer de Madame Veuve DURBAN.
- Décret portant acquisition de la Nationalité Française	I	

4

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Juin 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 96 / CAB
YD / YD.

Etat de salaires des Vacataires, du mois de JUILLET 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade 2

-Fiche Financière 2

4

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G.DURNEY

28 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 95 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
de l'AGENCE NATIONALE pour l'INDEMNISATION
des FRANCAIS d'OUTRE-MER
10, rue de Rivoli
75181 - PARIS CEDEX 04

OBJET: Demande d'Indemnisation de Madame NGUYEN THI NIEN.

REFER: Votre Lettre n° 5154/CG du 13 Avril 1978.
Questionnaire n° 185.11.

P. J.: Quatre.

Dans le cadre de la demande d'indemnisation présentée par Madame NGUYEN THI NIEN, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions susceptibles de faire prendre son dossier en considération.

La raison du dépôt tardif de sa demande d'indemnisation, liée au problème de nationalité, découle d'une situation dont elle ne peut être tenue pour responsable.

En effet, Mme NGUYEN THI NIEN est hébergée depuis 22 ans à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, établissement placé sous la tutelle du Ministère du Travail, mais aucune instance officielle n'a été introduite à son profit, aux fins de naturalisation.

La requête qu'elle a elle-même déposée au début de l'année 1970 a été reprise par mes services en 1976 et la procédure est pratiquement achevée car elle est en possession du Certificat d'Instance de Naturalisation depuis Janvier 1978

En conséquence, si, par souci de conformité, Mme NGUYEN THI NIEN n'a pas déposé plus tôt sa demande d'indemnisation, il n'en demeure pas moins qu'elle remplit les conditions exigées par la Loi 70-632 du 15 Juillet 1970, et notamment de son article 2 (3°) par le fait qu'elle a introduit une instance de naturalisation avant le 1er Juin 1970.

... / ...

... / ...

La lenteur de la procédure, évoquée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur dans une lettre à l'Intéressée, ne saurait lui être imputée, d'autant que la Convention Franco-Vietnamienne du 16 Août 1955 reconnait dans son préambule la complexité des problèmes liés à la question de nationalité.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir apprécier la demande de Madame NGUYEN THI NIEN pour laquelle sont joints en annexe les documents destinés à en établir la légitimité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

30 Juin 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 94 / CAB
YD / YD.

Demande de congé, année 1978, concernant :

-Madame BOSC Monique 1 24 Juillet au 23 Août 1978 inclus.

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Juin 78

M nsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 93 / CAB
YD/YD.

-Situation des effectifs du Centre d'Ac-
cueil de Sainte-Livrade, au 30 JUIN 1978 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

20 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 92 /CAB
GD/YD

Madame René MAIGNE
8, rue Ambroise-Croizat
Résidence des Indes
78500 - SARTROUVILLE

Madame,

Dans le cadre du recensement de l'habitat, l'administration envisage la récupération des logements innocupés à la Cité d'Accueil, ou dont l'immobilisation ne se justifie plus.

Le logement de votre Mère, Madame Henriette FRECHE, décédée le 12 Décembre 1977, entre dans cette catégorie.

Dans un souci de bienveillance, j'avais laissé aux familles en deuil un délai suffisamment important pour leur permettre de prendre leurs dispositions, mais cette mesure ne saurait être prolongée indéfiniment en raison de la conjoncture.

C'est pourquoi, au vu des impératifs du Service, j'ai l'honneur de vous inviter à rendre libre le logement B n°1, qui a été déclaré vacant.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

20 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 91 /CAB
GD/YD

Monsieur Raoul SINNOURETTY
26, rue Yvonne Le Tac
75018 - PARIS

Monsieur,

Dans le cadre du recensement de l'habitat, l'administration envisage la récupération des logements innocupés à la Cité d'Accueil, ou dont l'immobilisation ne se justifie plus.

Les deux logements de votre Mère, Madame Veuve SINNOURETTY, décédée le 31 Octobre 1976, entrent dans cette catégorie.

Dans un souci de bienveillance, j'avais laissé aux familles en deuil un délai suffisamment important pour leur permettre de prendre leurs dispositions, mais cette mesure ne saurait être prolongée indéfiniment.

C'est pourquoi, en raison des impératifs du Service, j'ai l'honneur de vous inviter à rendre libre les logements E n°1 et E n°2, qui ont été déclarés vacants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

20 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 90 /CAB
GD/YD

Madame ROBERT

Restaurant l'Asie
17, rue Commandant-André
06400 - CANNES

Madame,

Dans le cadre du recensement de l'habitat, l'administration envisage la récupération des logements innocupés à la Cité d'Accueil, ou dont l'immobilisation ne se justifie plus.

Le logement de votre Mère, Madame SAM THI JIN, décédée le 13 Juin 1976, entre dans cette catégorie.

Dans un souci de bienveillance, j'avais laissé aux familles en deuil un délai suffisamment important pour leur permettre de prendre leurs dispositions, mais cette mesure ne saurait être prolongée indéfiniment.

C'est pourquoi, enraison des impératifs du Service, j'ai l'honneur de vous inviter à rendre libre le logement K n°7, qui a été déclaré vacant.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

19 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 89 /CAB
GD/YD

Monsieur le Receveur
des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Receveur,

Dans le cadre du retrait de courrier officiel concernant mon Etablissement, il m'a paru utile de vous faire tenir les précisions susceptibles de faciliter les opérations du tri.

En effet, si le volume du courrier est d'importance relative, il est par contre, très diversifié en raison du nombre d'organismes représentés à la Cité d'Accueil.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en sus du courrier affecté à la Boîte Postale 53, les correspondances portant l'énoncé ou la dénomination suivants concernent bien mon service.

- Directeur Cité d'Accueil (C.A.F.I.)- Mr. DURNEY
- Médecin Dispensaire de soins - Dr. DAOULAS
- Laboratoire du Dispensaire - Dr. DAOULAS
- Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) - Mr. DURNEY / Mr. DELPRAT
- Président des Anciens Combattants (A.C.V.G.) - Mr. DURNEY
- Service Social du C.A.F.I. - Mme BOSC

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Receveur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Juin 78

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 88 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

Madame REY épouse BOSC Monique — 2 48 02 47 323 078

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 12 Juin 1978
-Attestation de reprise du travail	1	" du 12 Juin 1978
-Attestation délivrée par l'employeur, traitement mois d'avril 1978.	1	
	3	

COPIE :
M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

Le Directeur,

G. DURNET

12 Juin 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 87 / CAB
YD / YD.

Demande de congé, année 1978, concernant :

-M.	DELPRAT	Alain	1
-M.	DURNEY	Guy	1
-Mme	DURNEY	Yvette	1
-Mme	KUTER	Cuc	1
-M.	KUTER	Georges	1
			5

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Juin 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.000-P A R I S

N° 86 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

Madame BOSC Monique — Agent Contractuel.

-Photocopie certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 12 Juin 1978.
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population
et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

9 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 85 /CAB
GD/YD

Monsieur DIOP Badara

Officier de la Garde Présidentielle
Présidence de la République
B.P. 3.846
LIBREVILLE

République Gabonaise

Monsieur,

Par lettre en date du 2 Octobre 1974, vous avez sollicité de Monsieur le Préfet de Lot-&-Garonne, au nom de votre Mère, Madame Veuve DIOP, un sursis pour libérer l'un des deux logements qu'elle occupe à la Cité d'Accueil.

A cette occasion, vous faisiez part d'un projet de construction en cours de réalisation à Sainte-Livrade. Cette construction devait vous permettre de reprendre votre mobilier entreposé dans le logement en cause, et ainsi, de le rendre libre.

A ce jour, vous n'avez donné aucune suite à cette affaire, bien que vos projets immobiliers soient réalisés.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en raison du délai qui vous a été imparti, et des impératifs de mon administration, j'envisage de procéder au plus tôt à la reprise de ce logement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

9 JUIN 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 84 /CAB
GD.YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Fonctionnement des Douches.

Durant le congé annuel de Madame KUTER, Agent Vacataire préposée aux douches, il y aurait lieu de prévoir à son remplacement en Juillet afin d'assurer un service normal à une période de l'année particulièrement chargée.

Le remplacement pourrait être effectué par Madame WEISS, ce qui présente l'avantage d'éviter un recrutement extérieur.

Afin de rémunérer cet Agent dans ses fonctions supplémentaires, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir mettre en place les crédits équivalents, soit la somme de 1.262,25 francs.

Cette somme représente 90 vacations mensuelles au taux de 10,45, soit 940,50 francs, plus 321,75 francs de charges patronales diverses.

G. DURNEY

7 Juin 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 83 / CAB
YD/ DY.

-Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 31 Mai 1978 3

(3 exemplaires).

-Etat des effectifs recensés au 31.5.78
Séance de travail à Ste-Livrade des 23 et

24 Mai 1978 5

(2 exemplaires).

8

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juin 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.000 - P a r i s.

N° 82 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme BOSC Monique — Agent Contractuel.

-Photocopie avis de prolongation d'arrêt de travail — 1 — 7 jours à compter du 5 Juin 1978

1

COPIE :
M.le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population
et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juin 78

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 81 / CAB/
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant

Mme REY épouse BOSC Monique N° 2 48 02 47 323 078

-Avis de prolongation d'arrêt de travail (volet N° 1 et 2) 2 7 jours à compter du 5/6/78

2

Le Directeur,

G. DURNEY

5 JUIN 78

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIVISION - 2° BUREAU
A G E N

N° 80 /CAB
GD/YD

ENGAGEMENT PROVISIONNEL des CREDITS affectés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au titre de l'Exercice Budgétaire 1978

PERIODE

du 1er JUILLET 1978
au 30 SEPTEMBRE 1978

****

****

- Fiche Financière	ABONNEMENTS	2	
- Fiche Financière	PETITS TRAVAUX DIVERS	2	Chapitre 47-82
- Fiche Financière	PRESTATIONS SUBSISTANCE	2	Article 20
- Fiche Financière	TRAVAUX	2	

8

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Juin 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A g e n.

N° 79 / CAB/
YD / YD.

-Etat de salaire des Vacataires, du mois
de JUIN 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade 2

-Fiche Financière 2

4

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Mai 78

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2ème Direction - 2ème Bureau
47.000 - A G E N

N° 78 / CAB
YD/YD.

-Etat de secours du mois de JUIN 1978
d'un montant de 3.619,00 1

-Fiche Financière 1

AUX FINS DE REGLEMENT

Chapitre : 47-82
Article : 20
Paragraphe : 11

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Mai 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

N° 77 / CAB
YD / YD.

Etat des indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et concernant le 2° Trimestre 1978

Dans le cadre des crédits mis en place au :
Chapitre : 31-62
Article : 10
Paragraphe: 13

(2 exemplaires .)

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Mai 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 76 / CAB
YD/YD.

Aptitude à la Conduite Auto (Permis B)

concernant :

Monsieur KUTER Georges

-Certificat médical autorisant l'intéressé à reprendre son poste de chauffeur, à compter du 1° Juin 1978.	1	Docteur COUDERC, Médecin Assermenté à Villeneuve/Lot.
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Mai 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.000 - P a r i s.

N° 75 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

Madame BOSC Monique — Agent Contractuel

-Photocopie avis d'arrêt de travail	1	7 jours à compter du 29 Mai 1978
	1	

COPIE :
Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et
des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Mai 78

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 74 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Madame REY épouse BOSC Monique N° 2 48 47 02 323 078

-Avis d'arrêt de travail (volet 1 et 2) 2 7 jours à compter du 29 Mai 1978

2

COPIE :
M. le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 73 / CAB
YD/YD.

Demande de congé, année 1978

- M. CARRIEU René — 1 — 12 jours ouvrables (5 juin au 17 Juin 1978)

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mai 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 72 / CAB
YD/YD.

Déclaration de ressources concernant : Suivant votre lettre du 10 Mai 1978

-M. CHAVAGNAC Pierre 1

-M. KUTER Georges 1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

N° 71 / CAB
YD / YD.

Photocopie déclaration des Revenus, année 1977, concernant M. KUTER Georges 1

Satisfaction à votre demande.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 70 / CAB
YD / YD.

Relevé d'identité bancaire concernant :

Madame BOSC Monique 1

1

Suite à votre communication téléphonique du 11 Mai 1978.

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Mai 8

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 69 / CAB
YD / YD.

L'intéressé était en fonction au
Centre d'Accueil de Bias.

Dossier IRCANTEC concernant :

M. DELMON Henri

-Etat des services à valider(1.7.59 / 31.12. 70)	1	en retour après l'avoir rempli suivant vos instructions B.E. N° 2346
-Lettre de l'Ircantec	1	du 20.4.1978

2

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Mai 73

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 68 / CAB
YD/YD.

A

Monsieur le Maire
Service Etat Civil
03 - MOULINS

Monsieur le Maire,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir un extrait d'acte de naissance avec mention de la reconnaissance de l'enfant par sa mère concernant :

NGUYEN THI VUONG Daniel, né le 21 Février 1958 à Moulins.

Cette pièce nous est demandée par le Greffe du Tribunal de Villeneuve/Lot afin d'établir un certificat de nationalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Mai 78

Monsieur le Ministre du Travail
et de la Participation
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 67 / CAB
YD / YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 30 Avril 1978 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Mai 78

M$_o$nsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2ème Direction - 2ème B$_u$reau
47.000 - A G E N

N° 66 / CAB
YD / YD$_o$

Etat de secours du mois de MAI 1978

d'un montant de 4.269,00 1

-Fiche Financière 1

(3 exemplaires).

AUX FINS DE REGLEMENT

Chapitre : 47-82
Article : 20
Paragraphe : 11

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Mai 1978

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 65 / CAB
YD / YD.

-Etat de salaire des vacataires, du mois
de MAI 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade 2

-Fiche Financière 2

4

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Mai 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 64 / CAB
YD/YD.

-Relevé d'identité bancaire concernant :

M. GIRARDIE Fernand

Additionnellement à mon B.E. du
21 Avril 1978.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Mai 78

Monsieur le Directeur
de la C.R.A.M. d'Aquitaine
Branche Vieillesse
74, Cours Saint-Louis
33 078 - Bordeaux Cedex.

N° 63 / CAB
YD / YD.

Dossier N° 902 875 - V/lettre du 27.4.78

concernant : Mme LIFOND Thérèse épouse
Tran Van Man N° 2 17 30 99 216 139

-Attestation de salaires 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Avril 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 62 /CAB
GD/YD

Monsieur HAUSER Robert
Résidence des Acacias
Rue du Serpent
Bâtiment D n°1
33600 - PESSAC

Monsieur,

Depuis plusieurs mois, vous avez abandonné à l'intérieur de la Cité, le véhicule de marque AUTOBIANCHI, immatriculé 866 MV 47, dont vous êtes propriétaire.

Ce véhicule, réduit à l'état d'épave, constitue un danger permanent, notamment pour les enfants, indépendamment du caractère désinvolte du procédé.

En conséquence, vous voudrez bien prendre vos dispositions pour enlever votre automobile dans les délais les plus brefs.

Je pense que vous comprendrez le sens de mon intervention, car je crois devoir vous rappeler que si les Services Publics devaient, en cas de défaillance de votre part, procéder eux-mêmes à son enlèvement, vous auriez à supporter des frais élevés, sans préjudice des pénalités encourues.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

21 Avril 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47.000 - A G E N

N° 61 / CAB
YD/YD.

Relevé d'identité bancaire concernant :

-Mme	BOSC	Monique	1	il manque le relevé d'identité bancaire de Monsieur GIRARDIE qui vous parviendra le plus rapidement possible.
-M.	CARRIEU	René	1	
-M.	CHAVAGNAC	Pierre	1	
-M.	DELPRAT	Alain	1	
-M.	DURNEY	Guy	1	
-M.	DURNEY	Yvette	1	
-M.	KUTER	Georges	1	

Fiche familiale d'état civil

-M.	DURNEY	Guy	1

8

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Avril 78

Monsieur le Directeur Interdépartemental
des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE
Cité Administrative - B.P. 80
Rue de la Liberté
33090 - BORDEAUX CEDEX

N° 60 /CAB
GD/YD

REVISION pour AGGRAVATION:
Dossier PATAKI Joseph.

- Fiche Modèle 8 du Centre de Réforme, de Bordeaux., concluant à une invalidité de 10 %.	I	Transmise en retour non signée, l'intéressé désirant être convoqué devant la Commission de Réforme.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Avril 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 59 / CAB
YD / YD.

Questionnaire en vue de l'Affectation de Défense concernant :

Suivant vos instructions en date du 24.3.78 - B.E. N° 000 964 - B A S.

- M. CARRIEU	René	1
- M. CHAVAGNAC	Pierre	1
- M. DELPRAT	Alain	1
- M. DURNEY	Guy	1
- M. GIRARDIE	Fernand-Jean	1
- M. KUTER	Georges.	1
		6

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Avril 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 58 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Au mois de Décembre 1977, plusieurs Hébergés de la Cité ont adressé une lettre collective à Monsieur le Premier Ministre pour appeler son attention sur les demandes de naturalisation qu'ils ont déposées en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir la réponse que le Cabinet du Ministère de l'Intérieur leur adresse sous mon couvert, ainsi que la transmission de cette pièce à chacune des personnes citées.

Je précise qu'au mois de Mars 1976, j'avais fait valoir auprès du Sous-Directeur des Naturalisations, deux arguments susceptibles d'accélérer l'instruction des dossiers. D'une part, le fait que nos Hébergés résident depuis 20 ans sur le territoire métropolitain, et d'autre part, leur condition de rapatriés et non de réfugiés, puisqu'ils ne détenaient pas la nationalité vietnamienne en 1956.

Il semble que ces arguments ont été pris en considération car, à ce jour, chaque personne concernée a reçu le Certificat d'Instance de Naturalisation, et l'une d'entre elles a été naturalisée par Décret du 14 Mars 1978.

Par même courrier, j'avise Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, dont les services ont transmis les dossiers règlementaires, de la suite réservée à cette affaire.

G. DURNEY

11 Avril 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 57 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
- CABINET -
47000 - A G E N

S/couvert de Monsieur le SOUS-PREFET de VILLENEUVE-SUR-LOT

Au mois de Décembre 1977, plusieurs Hébergés de la Cité ont adressé une lettre collective à Monsieur le Premier Ministre pour appeler son attention sur les demandes de naturalisation qu'ils ont déposées en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir la réponse que le Cabinet du Ministère de l'Intérieur leur adresse sous mon couvert, ainsi que la transmission de cette pièce à chacune des personnes citées.

Je précise qu'au mois de Mars 1976, j'avais fait valoir auprès du Sous-Directeur des Naturalisations, deux arguments susceptibles d'accélérer l'instruction des dossiers. D'une part, le fait que nos Hébergés résident depuis 20 ans sur le territoire métropolitain, et d'autre part, leur condition de rapatriés et non de réfugiés, puisqu'ils ne détenaient pas la nationalité vietnamienne en 1956.

Il semble que ces arguments ont été pris en considération car, à ce jour, chaque personne concernée a reçu le Certificat d'Instance de Naturalisation, et l'une d'entre elles a été naturalisée par Décret du 14 Mars 1978.

G. DURNEY

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE CHEF ADJOINT DE CABINET

23 MARS 1978

CAB.III CM N° 4250

Mesdames, Monsieur,

Monsieur le Premier Ministre a transmis à M. le Ministre de l'Intérieur, la lettre par laquelle vous appelez son attention sur les demandes de naturalisation que vous avez déposées en 1970, et qui, à ce jour, n'auraient pas encore fait l'objet d'une décision.

M. le Préfet du Lot-et-Garonne vient de me faire connaître que le retard apporté à l'instruction de vos requêtes est dû principalement aux difficultés que vous avez rencontrées pour produire les pièces d'état-civil réglementaires.

Les dossiers de sept d'entre vous ont été adressés le 23 décembre 1977 au Ministère du Travail auquel appartient le pouvoir de décision en matière de naturalisation.

En ce qui concerne Mme NGUYEN THI HIEN, il m'a été indiqué qu'elle ne réside pas au Centre de Sainte Livrade sur Lot et qu'aucun dossier à son nom n'est en instance à la préfecture.

Enfin, il appartient à M. PHAM Van Ty de formuler, s'il le souhaite, une nouvelle requête puisque sa demande déposée en 1969 a fait l'objet d'un rejet en 1970.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Paulette MARTIN

Centre d'Accueil des Français
d'Indochine
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Madame TA THI PHUNG
Madame NGUYEN PHUOC XUAN TU
Madame NGUYEN THI NIEN
Madame NGUYEN THI HIEN
Madame NGUYEN THI THINH
Madame LE THI KHANK
Madame TRAN THI CHUAT
Madame SAO SO
Monsieur PHAM VAN TY

11 Avril 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 56 /CAB
GD/YD

Monsieur le Docteur Maurice BARBES
Médecin Assermenté de l'Administration
Groupe Médical de l'Enclos
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

OBJET: Visite de contrôle de Monsieur KUTER Georges, Agent Contractuel du Ministère du Travail.

P. J.: deux

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le cas de Monsieur KUTER Georges, agent de mon service, dans le cadre de son aptitude à la conduite automobile.

La situation de l'Intéressé est la suivante :

Entré à l'Etablissement Psychothérapique de la Candélie le 2 Septembre 1977, il en est sorti le 26 Octobre 1977, ayant entre-temps effectué deux séjours au Centre Hospitalier d'Agen, respectivement du 7 au 15 Septembre et du 21 Septembre au 4 Octobre 1977.

Monsieur KUTER a repris le travail le 29 Novembre 1977, sous réserve formelle qu'il ne conduise pas de véhicule automobile

Le 13 Mars 1978, un certificat médical demandé au Dispensaire d'Hygiène Mentale atteste que son état de santé lui permet de reprendre "son ancien poste de travail" ! sans que soit précisé qu'il s'agit de conduite automobile.

Or, Monsieur KUTER occupe l'emploi de chauffeur à la Cité d'Accueil, et compte-tenu de la réserve émise lors de sa reprise de travail, il m'est indispensable de produire à notre ministère de tutelle, un certificat médical attestant de sa capacité à conduire les véhicules automobiles.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir visiter l'Intéressé pour déterminer, le cas échéant, son aptitude à l'empli de chauffeur.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

11 Avril 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 55 / CAB
YD / YD.

-Etat de salaire des vacataires, du mois d' AVRIL 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade. 2

-Fiche financière 2

4

(3 exemplaires).

AUX FINS DE REGLEMENT

Chapitre : 47-82

Article : 20

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Avril 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 54 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service IMMATRICULATION
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A G E N

Monsieur le Directeur,

Madame DAO Thi Ly épouse WEISS est employée en qualité de vacataire dans la cité d'accueil de Sainte-Livrade, depuis le 1° Septembre 1976. Une déclaration d'emploi vous avait été adressée en date du 20 Septembre 1976 (ci-joint photocopie).

L'intéressée déclare ne pas avoir reçu sa carte d'immatriculation, qui lui est réclamée par votre Service Prestations en vue de remboursement de frais médicaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire délivrer à Madame WEISS sa carte d'immatriculation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

10 Avril 78

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - AGEN

N° 58 / CAB
YD / YD.

Dossier soins dentaires concernant :

Mme DAO Thi Ly épouse WEISS 2 20 11 99 243 002

-Feuille de soins dentaires	1	845,40 francs.
-Votre lettre en date du 24 Mars 1978	1	en retour
-Attestation annuelle d'activité salariée	1	année 1977
-Photocopie notification d'immatriculation	1	l'intéressée n'est pas encore en possession de sa carte d'immatriculation
	4	Nous faisons une réclamation dans ce sens au Service Immatriculation.

Le Directeur;

G. DURNEY

10 Avril 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 52 / CAB
YD / YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil
de Sainte-Livrade, au 31 Mars 1978 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Mars 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

N° 51 / CAB
YD / YD.

Pièces concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre

-Certificat de scolarité	1	enfant Philippe
-Fiche familiale d'état civil	1	
-Photocopie somme perçue à titre traitement année 1977 (déclaration revenus)	1	

M. KUTER Georges

-Certificat de scolarité	1	enfant Angèle
-Fiche familiale d'état civil	1	

M. DELPRAT Alain

-Fiche familiale d'état civil	1	

6

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Mars 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

N° 50 / CAB
YD/YD.

Etat des indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et concernant le I° Trimestre 1978

1

Dans le cadre des crédits mis en place au :

Chapitre : 31-62
Article : 10
Paragraphe: 13

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

30 Mars 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 49 / CAB
YD / YD.

Conformément à votre note de service B.A.S. N° 000 684, du 7.3.1978.

-Etat des périodes de congé, année 1978

Personnel contractuel de la cité d'accueil de Sainte-Livrade. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

ETAT DES PERIODES DE CONGE ANNEE 1978 - PERSONNEL C.A.F.I. STE-LIVRADE

Madame	BOSC	Monique	24 Juillet au 23 Août 1978
Monsieur	CARRIEU	René	1° au 15 Juin 1978 1° au 15 Août 1978
Monsieur	CHAVAGNAC	Pierre	1° au 30 Septembre 1978
Monsieur	DELPRAT	Alain	1° au 31 Juillet 1978
Monsieur	DURNEY	Guy	3 au 22 Juillet 1978
Madame	DURNEY	Yvette	3 au 22 Juillet 1978
Monsieur	GIRARDIE	Fernand-Jean	1° au 31 Octobre 1978
Monsieur	KUTER	Georges	1° au 31 Juillet 1978

29 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 48 /CAB
GD/YD

Monsieur PHAM VAN TY
Bâtiment N n° 1
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur votre demande de naturalisation.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

Il apparait que la demande que vous avez formulée en 1969 a fait l'objet d'un rejet qui vous a été signifié en 1970.

J'avais néanmoins entamé une nouvelle procédure, en votre faveur, le 9 Mars 1976.

Prenant acte de la faculté qui vous est offerte par le Ministère de l'Intérieur de présenter une nouvelle requête, je me tiens à votre disposition si vous le souhaitez pour l'établissement de votre dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 Mars 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 47 / CAB
GD/YD.

Madame SAO SO
Bâti ment Q N° 10
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-Livrade/Lot

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subi un retard important, mais je crois utile de rappeler que j'ai, personnellement, présenté une nouvelle demande en votre faveur, le 9 Mars 1976.

A ce jour, il est permis de penser que l'instruction de cette demande est en bonne voie puisque vous avez reçu en début d'année, votre Certificat d'Instance de Naturalisation.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 Mars 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 46 / CAB
GD/YD.

Madame TRAN THI CHUAT
Bâtiment L N° 9
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-Livrade/Lot

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subi un retard important, mais je crois utile de rappeler que j'ai, personnellement, présenté une nouvelle demande en votre faveur, le 9 Mars 1976.

A ce jour, il est permis de penser que l'instruction de cette demande est en bonne voie puisque vous avez reçu, en début d'année, votre Certificat d'Instance de Naturalisation.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 45 /CAB
GD/YD

Madame LE THI KHANH
Bâtiment M n° 2
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subi un retard important mais je crois utile de rappeler que j'ai personnellement présenté une nouvelle demande, en votre faveur, le 9 Mars 1976.

A ce jour, il est permis de penser que l'instruction de cette demande est en bonne voie, puisque vous avez reçu en début d'année votre Certificat d'Instance de Naturalisation.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 Mars 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 44 / CAB/
GD / YD /

Madame NGUYEN THI THINH
Bâtiment N N° 12
C.A.F.I.
47.110 - Sainte-Livrade/Lot.

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subi un retard important, mais je crois utile de rappeler que j'ai, personnellement, présenté une nouvelle demande en votre faveur, le 9 Mars 1976.

A ce jour, il est permis de penser que l'instruction de cette demande est en bonne voie puisque vous avez reçu en début d'année, votre Certificat d'Instance de Naturalisation.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 43 /CAB
GD/YD

/A

Madame NGUYEN THI HIEN
Bâtiment 4 n° 6
Camp du Moulin du Lot
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur votre demande de naturalisation.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que Monsieur le Ministre de l'Intérieur, dans sa réponse collective qu'il vous adresse sous mon couvert, confirme qu'il n'existe aucun dossier vous concernant dans les services de la Préfecture.

De fait, la procédure que j'ai engagée en Mars 1976 concernait 20 personnes, dont une du Camp du Moulin du Lot, mais je n'ai été saisi d'aucune demande à votre sujet.

En conséquence, si vous avez éffectué, à titre personnel, les démarches nécessaires, il convient en premier lieu de vous assurer de votre dossier.

Dans l'hypothèse où une nouvelle demande serait souhaitable, je me tiens à votre disposition, si vous le jugez utile, pour l'établissement de la procédure.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 42 /CAB
GD/YD

/A

Madame NGUYEN THI NIEN
Bâtiment P n° 6
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subi un retard important, mais je crois utile de rappeler que j'ai personnellement présenté une nouvelle demande, en votre faveur, le 9 Mars 1976.

A ce jour, il est permis de penser que l'instruction de cette demande est en bonne voie, puisque vous avez reçu en début d'année votre Certificat d'Instance de Naturalisation.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

Il est permis de penser que cette demande a été prise en considération car j'ai pris connaissance, au Journal Officiel de la République Française, du Décret en date du 14 Mars 1978, vous décernant la nationalité Française.

Je vous exprime mes plus vives félicitations et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 41 /CAB
GD/YD

Madame GNGUYENTHUOC XUAN TU
Bâtiment F n° 6
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subi un retard important, mais je crois utile de rappeler que j'ai personnellement présenté une nouvelle demande, en votre faveur, le 9 Mars 1976.

Il est permis de penser que cette demande a été prise en considération car j'ai pris connaissance, au Journal Officiel de la République Française, du Décret en date du 14 Mars 1978, vous décernant la nationalité Française.

Je vous exprime mes plus vives félicitations et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

29 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 40 /CAB
GD/YD

/A

Madame TA THI PHUNG
Bâtiment K n° 7
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la demande de naturalisation que vous avez déposée en 1970.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse collective que Monsieur le Ministre de l'Intérieur vous adresse sous mon couvert.

La procédure engagée en 1970 a subit un retard important, mais je crois utile de rappeler que j'ai personnellement présenté une nouvelle demande, en votre faveur, le 9 Mars 1976.

A ce jour, il est permis de penser que l'instruction de cette demande est en bonne voie puisque vous avez reçu en début d'année votre Certificat d'Instance de Naturalisation.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

23 Mars 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47.000 - A g e n.

à l'attention de Madame LALANNE

N° 39/ CAB
YD/YD.

-Attestation d'emploi concernant :

Mme CHAPUIS Anne

Satisfaction à votre demande téléphonique.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Mars 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 38 / CAB/
YD/ YD.

Monsieur le Directeur
de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale
de Lot-et-Garonne
-Service IMMATRICULATION-
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A g e n

Monsieur le Directeur,

Madame NGUYEN Thi Cuc épouse KUTER a été embauchée le 20 Février 1977 à la cité d'accueil des Français d'Indochine Sainte-Livrade, en qualité de vacataire - Service Douches -

A ce jour, elle déclare ne pas être en possession de sa carte d'immatriculation.

A toutes fins utiles, je vous adresse une déclaration d'emploi, deux fiches d'état civil ainsi que la photocopie de l'attestation annuelle prouvant que l'intéressée appartient bien au Ministère du Travail, Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre -Agen-.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir lui faire délivrer sa carte d'immatriculation ou à défaut un duplicata.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

20 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 37 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75000 - PARIS

OBJET : Bourse d'études - Mlle ISNARD Chantal.

REFER : Votre Note n° 655/B.A.S. du 1er Mars 1978.

J'ai l'honneur de vous faire tenir à titre de pièce justificative, le reçu du chèque de 800,00 francs que vous avez bien voulu attribuer sur ma demande, à Mademoiselle ISNARD Chantal, de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Conformément aux prescriptions de votre Note de référence, ce chèque a été remis directement à la direction de l'établissement d'enseignement.

G. DURNEY

21 Mars 78

M. ou Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 36 / CAB
YD / YD.

Demande de congé " cinquième semaine " du 10 Avril au 15 Avril 1978.

concernant : Monsieur DELPRAT Alain 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Mars 78

Monsieur le Directeur
de la C.R.A.M.A.
-Branche Vieillesse-
74, Cours St-Louis
33.078 - Bordeaux-Cedex.

N° 35 / CAB
YD / YD.

DOSSIER N° 902 875 - V.Réf: L 39

Mme LIFOND ép. TRAN VAN MAN

Mme LIFOND n'a pas eu d'activité salariée du 1.7.1930 à 1960.

du 6.5.1977 à ce jour, l'intéressée se trouve en arrêt de travail, et bénéficie des I.J.

-Photocopies extrait actes de naissance	3	enfants de Mme LIEOU YU FONG naturalisée sous le nom de LIFOND Thérèse en 1966.
-Fiche individuelle état civil (Georges BEDOUET)	1	enfant de Mme LIEOU YU FONG
-Photocopie lettre Ministère d'Etat Affaires Culturelles, en date du 14 Mai 1964 relatant la situation familiale de Mme LIEOU Yu FONG.	1	
-Attestation ANPE, additionnellement au B.E. du 17.1.78.	1	
	6	

l'attestation annoncée dans votre lettre du 7.3.78 n'était pas jointe.

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Mars 78

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative

A G E N

à l'Attention de Madame LALANNE

N° 34 /CAB
GD/YD

Remboursement des Frais de
Déplacement engagés par :

Monsieur DURNEY Guy

- ETAT des Frais de Déplacement en triple exemplaire.	I
- Tickets de transport S.N.C.F.	2
- Ordre de Mission	I
	4

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Mars 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47.000 - A G E N

à l'attention de Madame LALANNE

N° 33 / CAB
YD/YD.

Photocopie décompte indemnités journalières perçues par Mme BOSC Monique, agent contractuel de la cité de Sainte-Livrade.	1	AUX FINS DE REGULARISATION 324,45 (2 au 11.2.78)
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Mars 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 32 / CAB
YD / YD.

Demande de congé, reliquat année 1977 10 jours (28/3/ au 7/4/1978)

concernant :

M. DURNEY Guy 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Mars 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 31 / CAB
YD / YD.

Demande de congé " cinquième semaine "
concernant :

-Mme BOSC Monique	1	du 10 au 15/4/78
-M. CARRIEU René	1	du 10 au 15/4/78
-Mme DURNEY Yvette	1	du 3 au 8/4/78
-M. GIRARDI Fernand-Jean	1	du 28/3 au 3/4/78
	4	

(en 3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Mars 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 26 / CAB
YD/YD.

- Etat de salaire des vacataires, du mois de MARS 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade . 2
- Fiche financière 2

4

AUX FINS DE REGLEMENT

Chapitre : 47-82
Article : 20

(en 3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

9 MARS 78

N° 29 /CAB
GD

N O T E

****

A l'occasion des ELECTIONS LEGISLATIVES, un service de transport sera assuré pour les Habitants de la Cité, les 12 et 19 MARS 1978.

Les personnes intéressées pourront prendre place dans la camionnette du CAFI qui effectuera plusieurs rotations dans la matinée entre la Cité et la Mairie.

Premier DEPART du C.A.F.I. = 9 heures

Dernier RETOUR de la MAIRIE = 12 heures

Le Directeur,

G. DURNEY

9 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 28 /CAB
GD/YD

Monsieur le PROCUREUR de la REPUBLIQUE

Tribunal de Grande Instance de la Seine
Palais de Justice
75000 - PARIS

OBJET : Déclaration Judiciaire de Décès - HOUSSOL Louis.

Dans le cadre de l'Ordonnance n° 58-779 du 23 Août 1958, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de l'une de mes administrées, une requête en déclaration judiciaire de décès concernant son mari, disparu en Indochine au cours de l'année 1946.

La requérante, Madame HOUSSOL, née LE THI DAM, vit maritalement depuis 1947 avec un sieur MAHARIBATCHA Henri dont elle a eu cinq enfants. Tous deux, hébergés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, sont désireux de régulariser leur situation de famille.

Les circonstances de la disparition de Mr. HOUSSOL telles qu'elles ont pu être reconstituées, sont les suivantes.

Monsieur Louis HOUSSOL, citoyen français, employé des Douanes et Régies, a disparu le 19 Novembre 1946 dans la banlieue de HAIPHONG (Nord-Vietnam) vraisemblablement enlevé par des éléments du Vietminh.

Depuis ce jour, il n'a plus reparu à son domicile et sa famille, non plus que les Autorités, n'a jamais pu obtenir la moindre nouvelle à son sujet.

Après plus de trente ans écoulés dans le cadre de conflits successifs, le décès de l'intéressé semble malheureusement ne plus faire de doute et devrait pouvoir être enregistré dans les formes légales.

... / ...

.../ ...

Les circonstances mêmes de sa disparition inclinent à penser que son décès se situe le jour de l'enlèvement, selon un témoignage recueilli "a postériori" et que je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint.

J'annexe également à la présente demande les pièces d'Etat-Civil concernant le disparu et son épouse, et je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

7 MARS 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 27 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Général
de l'AGENCE NATIONALE pour l'INDEMNISATION
des FRANCAIS d'OUTRE-MER
10, rue de Rivoli
75181 - PARIS CEDEX 04

OBJET: - Loi n° 70-632 du 15 Juillet 1970.
- Dossier n° 47 F 002 655 : CASSIM Ahmed

REFER: Votre Lettre n° 10513/LIQ/N/I du 10 Février 1978.

Par lettre visée en référence, vous informez l'un de mes administrés, Monsieur CASSIM Ahmed, du rejet de sa demande d'indemnisation au titre de la loi du 15 Juillet 1970, et notamment de son article 2-3°, qui impose au demandeur la qualité de citoyen français.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le cas de Mr. CASSIM doit être disjoint des situations du genre, car l'intéressé possédait l'état de français avant la date fixée par la loi. Les démarches entreprises par mes services en 1971 et qui ont amené sa "naturalisation", n'ont eu pour objet que de régulariser une situation de fait qui ne pouvait être prouvée jusque là, faute de documents.

En effet, il existe un Jugement du 24 Août 1949, tenant lieu d'acte de naissance, et transcrit sur les registres de l'Etat-Civil français.

Par ailleurs, et bien que n'ayant pas accompli de services militaires, puisqu'il a été successivement ajourné puis exempté, Monsieur CASSIM a été appelé en qualité de militaire français.

Il détient à ce titre, état signalétique et livret individuel mentionnant sa nationalité française.

... / ...

.../...

L'absence de ces différents éléments, dont la recherche a été fastidieuse, a privé l'intéressé des avantages de la citoyenneté française, par manque de preuves, alors qu'il en détenait déja la qualité.

C'est pourquoi, sous le bénéfices des considérations qui précédent, je vous serais obligé de bien vouloir apprécier la requête de Mr. CASSIM visant à obtenir une indemnisation à laquelle il est légitimement en droit de prétendre.

Je joins à la présente, copie de l'Etat Signalétique de Mr. CASSIM, et demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

33 Mars 7878

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 26 / CAB
YD/YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, au 28 FEVRIER 78 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Février 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 25 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, visé par les services financiers de la Préfecture, l'Etat récapitulatif de la gestion des crédits mis à notre disposi-tion dans le cadre de l'Exercice Budgétaire 1977.

Cet état, qui porte sur les trois paragraphes du chapitre 47-82 pour une somme totale de 724.204,89 francs, présente une situation parfaite, bien qu'assez rare en comptabilité, puisque les dépenses sont très exactement équilibrées par rapports aux crédits.

Je précise que les dûs antérieurs ont été intégralement règlés et que l'Exercice 1978 ne sera pas obéré par des dépenses concernant l'exercice précédent, et notamment les factures d'électricité.

Dans l'hypothèse où le Service serait conduit à arrêter les comptes en cours de gestion, les dépenses examinées en fonction des crédits restant disponibles, ne rapporteraient strictement à l'année considérée.

G. DURNEY

24 Février 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N° 24 /CAB
GD

//A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population
et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 24 /CAB
GD

Le 24 **Février** *19* 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le journal "SUD-OUEST DIMANCHE" du 19 Février 1978, qui consacre une page entière de couverture à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Ce reportage ne reflète pas l'état d'esprit général des Hébergés, mais il est significatif d'une certaine campagne tendant à la fois à faire achopper le projet de municipalisation, et à discréditer l'administration de tutelle.

Les deux reporters de "Sud-Ouest" ont effectué leur "enquête" à l'initiative du Médecin de la Cité qui les avaient pressentis depuis un certain temps.

Compte-tenu des personnes qu'ils ont rencontrées, je me suis employé à rétablir l'objectivité avant de les diriger vers le Maire de Sainte-Livrade.

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le 19

ATTESTATION

****

Je soussigné Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, certifie que les Etablissements HOUSTY, de Miramont-de-Guyenne ont libéré au 31 Décembre 1976, le local qu'ils occupaient au Bâtiment I 3 de la Cité, et qui faisait l'objet de la Convention d'Occupa-tion précaire passée le 24 Octobre 1966 en l'Hôtel de la Préfecture.

Fait et délivré le 23 Février 1978,
pour servir et valoir ce que de droit.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24 Février 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 23 / CAB
YD / YD.

Monsieur le Directeur
des Laboratoires du Centre de Dératisation
Scientifique
Boite Postale N° 17
89.130 - MOULINS-SUR-OUANNE / TOUCY

Monsieur le Directeur,

Le 17 Février 1978, l'un de vos Techniciens a effectué une intervention dans le cadre de nos accords " Dératisation abonnement N° 2.532/A ".

Ce jour, 24 Février 1978, le Médecin-Chef du Dispensaire de Soins de la cité, responsable de l'hygiène, attire mon attention sur le fait qu'il a vu sortir d'un vide sanitaire, des rats de grande taille, ceci, malgré le dépôt des sachets que l'on peut voir intacts sur le sol.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaitre si vous envisagez de procéder à une intervention supplémentaire et surtout plus efficace, sans attendre la prochaine application fixée par vous courant Juin 1978.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DUBREY

COPIE :
M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

POUR INFORMATION.

23 Février 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 22 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL,
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

A l'attention de Mademoiselle LAPORTE.

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le cas d'une jeune fille de la Cité qui éprouve des diffi--cultés dans la poursuite de ses études, au regard des condi tions financières qui lui sont imposées.

Il s'agit de Mlle ISNARD Chantal, agée de 19 ans, qui prépare un B.E.P. à l'Ecole PIGIER de Villeneuve-sur-Lot.

Le montant des sommes restant dues pour l' année scolaire 1977-78 s'élève, selon le décompte ci-joint, à 1.595,79 francs.

La famille ISNARD compte 4 enfants, dont 2 sont recueillis temporaires et l'un, inscrit au chomage. Ses ressources sont constituées par la pension de retraite militaire du Père, d'un montant mensuel de 1.750,65 francs.

Mlle ISNARD donnat par ailleurs toute satis-faction dans ses études, je me permets de solliciter l'aide de votre Service pour lui permettre de mener à bien sa préparation.

G. DURNEY

21 Février 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 21 / CAB/
YD / YD.

-Demande de congé " cinquième semaine " du 6 au 11 Mars 1978.

concernant Monsieur CHAVAGNAC Lucien 1

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Février 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 20 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur
des Etablissements Georges HOUSTY
Boite Postale 4
47800 - MIRAMONT-DE-GUYENNE

A l'attention de Monsieur GRANDHOMME.

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-jointe, l'attestation de libération du Bâtiment I 3 (et non I 4) dans lequel était implanté votre atelier du C.A.F.I.

Je vous en souhaite bonné réception, et demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

20 Février 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 19 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur du CENTRE REGIONAL
d'INFORMATIQUE des TELECOMMUNICATIONS
63, rue Laroche
33065 - BORDEAUX CEDEX

OBJET: Taxes et Redevances Téléphoniques
(Lignes n° 58010020 et 58010110)

REFER: - Ma mettre n° 04/CAB du 11 Janvier 1978.
- Votre Lettre n° R7/570/CM/DP DU 16 Janvier 1978.

Dans le cadre de nos correspondances visées en référence, relatives à la facturation "pro-format" de la période du 11.11.1977 au 10.01.1978, j'ai l'honneur de vous confirmer, ainsi que nous étions convenus, le règlement de la somme de 2.500,00 francs.

Vous m'avez adressé entre temps les relevés "in extenso" de cette même période, d'un total de 3.019,12 francs, sur lesquels il nous reste à devoir en réalité la somme de 519,12 francs, compte tenu du règlement intervenu.

Ces relevés ne peuvent être exploités sous le forme présente, car ils seront imputés à l'Exercice Budgétaire 1978, alors que la facture "pro-format" a été règlée sur le précédent Exercice.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir me faire tenir un Relevé de la somme exacte restant due, soit 519,12, pour nous permettre de règler définitivement ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

13 Février 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 18 / CAB
YD/YD.

-Etat de salaire des vacataires, du mois de Février 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

-Fiche financière

2

2

4

AUX FINS DE REGLEMENT

Chapitre : 47-82

Article : 20

(en 3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.000 - P a r i s.

N° 17 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Madame BOSC Monique — Agent Contractuel

-Certificat médical de reprise du travail — 1 — à compter du 13 Février 1978.

1

COPIE :
Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 78

Monsieur le Directeur
de la Caisse Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
B.P. N° 231
47.000 - A G E N.

N° 16 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique N° 2 48 02 47 323 078

-Certificat médical de reprise du travail	1	à compter du 13.2.1978
-Attestation de reprise du travail de l'Employeur	1	à compter du 13.2.1978
-Attestation de l'Employeur, salaire du mois de Janvier 1978	1	
	3	

Le Directeur,

COPIE :
M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N
(à l'attention de Mme LALANNE)

G. DURNEY

9 FEVRIER 78

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 15 /CAB
GD

- Extraits de Presse relatifs à la réception organisée à la Cité dans le cadre de la Fête du Têt.

"A titre de Compte-Rendu"

- "SUD OUEST" du 8 Février 1978
- "DEPECHE DU MIDI" " "

5

Le Directeur,

G. DURNEY

6 Février 78

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 14 / CAB
YD/YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 31 JANVIER 1978 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Février 78

CENTRE REGIONAL de la REDEVANCE
RADIO et TELEVISION
19, Place des Carmes
31092 - TOULOUSE CEDEX

N° 13 /CAB
GD

Demande d'exemption de la
Redevance Télévision concernant:

- Monsieur PATAKI Joseph, 88 ans. Compte n° 86968208 117 083

(Votre envoi du 26.1.78)

- Formulaire de demande d'emption I

- Bulletin de Pension I

2

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Février 78

M. nsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75.000 - P a r i s.

N° 12 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Madame BOSC Monique — Agent Contractuel.

-Photocopie avis d'arrêt de travail	1	10 jours à c/ du 2.2.1978
	1	

COPIE :

M. nsieur le Ministre du Tr avail
Direction de la P. pulation et
des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Février 8

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000_ A G E N

N° 11 / CAB/SF
YD/YD

Arrêt de travail concernant :

Madame REY épouse BOSC Monique 2 48 47 02 323 078

-Avis d'arrêt de travail (volet 1 et 2) 2 IO jours à compter du 2.2.1978

2

COPIE :
M. Le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Janvier 78

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale

Service du Personnel

9, Rue Etienne Dolet
47.000 - A G E N

N° 10 / CAB
DY/ YD.

Avis d'arrêt de travail concernant :

M. BOISSIER Gilbert

Pour attribution.

Infirmier en fonction à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

-Certificat d'arrêt de travail (volet 1 et 2) 2

8 jours à c/ du 23 Janvier 1978.

2

Le Médecin, Chef du Dispensaire

DAOULAS Y.

20 Janvier 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 09 / CAB
YD/YD

Monsieur le Directeur
de l' AN.P.E.
Bd Palissy
Villeneuve-sur-Lot.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous fournir une attestation S.D.M.O. concernant Madame LIFOND Thérèse matricule S.S. N° 2 17 30 99 216 139 qui aurait été inscrite, selon ses déclarations de :

-Octobre à Décembre 1966

-durant l'année 1967

-Octobre 1968 à J uin 1969.

Cette attestation doit permettre la liquidation d'une demande de retraite en raison de son inaptitude au travail.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

17 Janvier 78

Monsieur le Directeur
de la C.R.A.M.A. N° 33 R
74, Cours Saint-Louis
33 078 - Bordeaux-Cedex.

N° 8 / CAB
YD/YD

Demande de retraite Assurance Veillesse

concernant :

Mme LIFOND Thérèse ép. TRAN-VAN-MAN — N° 2 17 30 99 216 139

-Demande de retraite	1
-Attestation sur l'honneur	3
-Certificat de travail	2
-Photocopie certificat de travail	2
-Photocopie attestation Inscription Main d'Oeuvre (3 inscriptions).	1
-Lettre confidentielle Secrét Médical, rapport médecin-traitant.	1
-Photocopie certificat de travail de l'époux	1
-Photocopie attestation employeur de l'époux	1
-Photocopie relevé salaires époux	1
-Photocopie lettre licenciement pour raisons économiques concernant époux.	1
-Demande allocation supplémentaire	1
	15

l'intéressée a été reconnue inapte au travail par le Docteur BOURGOIN Médecin Contrôleur de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne.

Le Directeur,

G. DURNEY

G. DURNEY

17 Janvier 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 07 /CAB
GD/YD

A

Madame F. RALU-FICHEFEUX
Chirurgien-Dentiste
47380 - TOMBEBOEUF

Madame,

Par lettre en date du 12 Janvier 1978, vous m'avez demandé l'adresse de Mlle Nadine ISMAEL.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne suis pas en mesure de vous communiquer ce renseignement, car cette personne a quitté depuis longtemps le C.A.F.I.

Par contre, je vous confirme la présence à la Cité d'Accueil, de Monsieur ISMAEL, son père, qui y réside de façon habituelle, après un long séjour en milieu hospitalier, et qui est présent à ce jour.

Je demeure à votre disposition, et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

16 Janvier 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 6 / CAB
YD/YD.

-Etat de salaire des vacataires du mois de JANVIER 1978, Cité d'Accueil de Ste-Livrade. 2

-Fiche Financière 2

4

AUX FINS DE REGLEMENT

Chapitre : 47-82

Article : 20

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Janvier 78

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE.

N° 5 / CAB
YD/YD.

Photocopie relevé indemnités journalières perçues par Monsieur KUTER Georges, du 1.Septembre au 25. Novembre 1977	1	AUX FINS DE REGULARISATION 3.520,84 f.
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Janvier 78

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 04 /CAB
GD/YD

A

Monsieur le Chef du Centre de
COMPTABILITE des TELECOMMUNICATIONS

63, rue Laroche
33065 - BORDEAUX CEDEX

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre communication téléphonique de ce jour, relative à la facturation du compte n° 58010020.

Dans le cadre de la clôture de l'Exercice Budgétaire 1977, je vous serais obligé de bien vouloir me faire tenir d'urgence, à défaut du relevé de compte, une facture "pro-format" afférente à la période d'imputation du 11/11 au 10.01. pour la ligne téléphonique de mon service.

Ci-joint, à titre d'identification, le relevé de la dernière période.

J'ajoute qu'à la demande de la Préfecture de Lot-&-Garonne, ordonnateur de nos crédits, cette facture devrait parvenir sous le présent timbre, à la fin de la semaine pour nous permettre de nous libérer des sommes dues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 Janvier 78

MINISTERE DU TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 3 / CAB
YD/YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 31 Décembre 1977 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Janvier 78

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Départemental des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

CENTRE d'EXPERTISES MEDICALES

Cité Administrative Lacuée

AGEN

N° 02 /CAB
GD/YD

Demande d'aggravation de Pension
Militaire d'Invalidité :

PATAKI Joseph

Pension n° 2597 - 39
concédée à titre définitif
par Arrêté du 22 Mars 1962

- Demande d'aggravation et de convocation devant une Commission de Réforme.	3
- Certificat Médical descriptif.	3
- Enveloppe de réexpédition.	1
	7

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Janvier 78

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 01 /CAB
GD/YD

- Fiches de Notation pour l'Année 1977, concernant Monsieur DURNEY Guy.

(3 Exemplaires)

I

Transmise en retour après objet rempli

dans le cadre des prescriptions de votre Note N° 000007/B.A.S. du 3 Janvier 1978

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Décembre 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
2° Direction - 4° Bureau
47.000 - A G E N

à l'attention de Monsieur PARGNIEN

N° 179 / CAB
YD/YD.

Lettre N° 169 / CAB du 20 Décembre 1977 adressée à M. le Sous-Directeur des Naturalisations et concernant 15 Hébergés du C.A.F.I.

Dans le cadre de notre entretien de ce jour.

1

1

27 Décembre 77

Monsieur ARGOIN Roger
" Le Grand Chemin "
Sérignac-sur-Garonne
47.310 - LAPLUME.

N° 178 / CAB
GD/YD.

-Lettre vous concernant adressée sous mon couvert par M.le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale de Lot-et-Garonne 1

Pour attribution.

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Décembre 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 177 /CAB
GD/GD

- Note en date du 5 Décembre 1977 sur la divagation des animaux dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade. I "A titre de Compte-Rendu"

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Décembre 1977

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place Fontenoy
75700 - PARIS

N° 176 /CAB
GD/YD

- Lettre n° 159/CAB du 7 Décembre 1977, adressée à Mr. le Préfet de Lot-&-Garonne pour son Information.

I "A titre de Compte-Rendu"

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Décembre 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place Fontenoy
75700 - PARIS

à l'attention de Monsieur SAINT-JEAN

N° 175 /CAB
GD/YD

Coupures de Presse concernant la
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Transmis pour information
suite à récent entretien.

- "DEPECHE du MIDI" : 19.11.1977 2

- "DEPECHE du MIDI : 25.11.1977 1

3

Le Directeur,

G. DURNEV

26 Décembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

N° 174 /CAB
GD/YD

Monsieur le Chef du Centre Régional
de la REDEVANCE RADIO et TELEVISION

19, Place des Carmes
31092 - TOULOUSE CEDEX

OBJET: Redevance Télévision: Mr. PATAKI Joseph.

REFER:- Compte N° 86968208 117 083
- Votre Carte-Réponse du 28 Novembre 1977.

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu adresser à Monsieur PATAKI Joseph, hébergé à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, une demande d'exemption de la redevance télévision.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Carte d'Exonération qui lui a été concédée jusqu'au 31 Décembre 1979.

J'ajoute que le récepteur qui fait l'objet du Compte n° 86968208 remplace celui qui était recensé sous le numéro 70054872 que vous avez annulé par votre lettre du 26 Septembre 1977.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

23 Décembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

N° 173 / CAB
YD / YD.

Achat jouets Noël 1977, enfants du Personnel en fonction à la cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

Conformément à vos prescriptions.

-Décompte 3

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Décembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE.

N° 172 / CAB
YD/YD.

Etat des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et concernant le 4° Trimestre 1977

Dans le cadre des crédits mis en place au :

Chapitre : 31-62

Article : 10

Paragraphe : 13

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Décembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 171 / CAB
YD/YD.

Décompte indemnités journalières, arrêt de travail du 26. au 30.11.77, concernant Mme BOSC Monique. (226,45). 1

Aux fins de régularisation.

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Décembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 169 /CAB
GD/YD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Sous-Direction des Naturalisations
9, Avenue de Lowendal, 9
75700 - PARIS

A l'attention de Monsieur MARQUANT.

Dans le cadre d'une demande de naturalisation, j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention la situation de quinze Hébergés de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, dont les dossiers sont adressés en vos Services par la Préfecture d'Agen.

Ce problème a fait l'objet, en Mars 1976, d'une intervention auprès de Monsieur ROBIN, dans laquelle étaient exposées les raisons qui militent en faveur d'un examen particulier. Ces cas d'espèce ne semblaient pas, alors, devoir être règlés dans la forme conventionnelle.

La situation de ces personnes découle directement des accords de Genève. En effet, ayant opté pour la France, elles résident sur le territoire national depuis 21 ans après avoir quitté les anciens Etats Associés dont elles ne détenaient pas non plus la nationalité d'origine.

Il s'agit donc de Rapatriés et non de réfugiés.

Agées pour la plupart, elles ne peuvent prétendre au Fonds National de Solidarité, et sont tributaires d'une assistance de l'Etat.

Sur le plan administratif, elles constituent un groupe marginal d'"Apatrides" au sein d'une communauté française gèrée par le Ministère du Travail. Paradoxe aggravé par le fait que leurs enfants sont français.

... / ...

Devant les difficultés rencontrées dans l'obtention de pièces d'état-civil ou actes de notoriété, Monsieur ROBIN avait bien voulu, dans sa lettre du 15 Juin 1976, prendre en considération nos arguments, ce qui a conduit la Préfecture d'Agen à instruire les dossiers.

J'ajoute que le nombre initial de dossiers se trouve réduit de 19 à 15 par suite de décès.

Je me permets de vous faire tenir ci-joint, la lettre de Monsieur ROBIN, et je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY

19 Décembre 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE

2° DIRECTION - 4° BUREAU

47000 - AGEN

à l'attention de Monsieur PARGNIEN

N° 168 /CAB
GD/YD

- LETTRE de la Sous-Direction des Naturalisations - Bureau N3, en date du 15 Juin 1976.

(Photocopie)

I En complément des dossiers de naturalisations intéressant 15 personnes du C.A.F.I. dans le cadre de notre entretien de ce jour.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Décembre 77

Monsieur le PREFET de LOT-&-GARONNE

2° DIRECTION - 4° BUREAU

47000 - AGEN

(à l'attention de Monsieur PARGNIEN)

N° 167/CAB
GD/YD

DOSSIER de NATURALISATION de
Madame DARACHONE INHSIENE

Suite à la demande adressée à l'intéressée par la Mairie de SAINTE-LIVRADE

- Acte de Notoriété tenant lieu d'Acte de Naissance.	I	VIENTIANE (Laos) - 6.11.1960
- Fiche Individuelle d'Etat-Civil tenant lieu de Livret de Famille	I	Mairie STE-LIVRADE 16.12.77
- Jugement conférant Nationalité Française aux mineurs ALLARD (enfants DARACHONE)	I	Statuant en matière civile française - 21.9.1961.
- Certificat de Nationalité de ALLARD Solange	I	Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot- 8.10.69
- Certificat de Nationalité de ALLARD Rolande	I	Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot 16.7.1970

5

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Décembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

N° 166 / CAB
YD / YD.

Dossier demande d'allocation de retraite

I R C A N T E C concernant :

Monsieur DELMON Henri 1

ancien agent contractuel de la cité d'accueil de Bias ayant cessé ses fonctions le 21 Mai 1975.

En vous demandant de bien vouloir apposer le cachet de votre Service et le signer.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Décembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations

Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 165 / CAB
GD / YD.

Fiches de notation pour l'année 1977 concernant :

-Monsieur DURNEY Guy

3
=======
3

Transmis en retour après objet rempli.

Les présentes fiches de notation ont été étanlies conformément aux prescriptions de votre Note N° 3673 / B.A.S. du 14 Novembre 1977.

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Décembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations

Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 164 / CAB
GD / YD.

Fiches de notation pour l'année 1977 concernant les Agents Contractuels de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

-Madame	BOSC Monique	3
-Monsieur	CARRIEU René	3
-Monsieur	CHAVAGNAC Pierre	3
-Monsieur	DELPRAT Alain	3
-Madame	DURNEY Yvette	3
-Monsieur	GIRARDIE Jean	3
-Monsieur	KUTER Georges	3
-Monsieur	WEISS Michel	3
		=======
		24

Transmis en retour après objet rempli.

Les présentes fiches de notation ont été établies conformément aux prescriptions de votre Note N° 3680 / B.A.S. du 14 Novembre 1977.

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Décembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 163 / CAB
YD/YD.

Monsieur le MINISTRE des Affaires Etrangères

Service Etat Civil

7, Allées Brancas
44.000 - Nantes.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous délivrer un extrait d'acte de naissance au nom de :

BALLOUX Marie, Alexandrine, Marcelle

née le 16.10.1956 à Luang Prabang (Laos).

fille de BALLOUX Marcel, né à Paris le 10.4.1908 15° A.

et de SAO SY née le 14.09.1923 à Luang Prabang (Laos).

Livret de famille N° 245 760, établi le 20.2.1974 par vos Services.

Cette pièce est nécessaire pour constituer un dossier administratif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

9 Décembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 162 ./ CAB
YD/YD.

Monsieur le Maire
Noyant d'Allier.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous délivrer un certificat de travail concernant Madame LIEOU YU FONG naturalisée sous le nom de LIFOND Thérèse, actuellement hébergée à la cité d'Accueil de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Cette personne a travaillé au Centre de Noyant en qualité de manoeuvre (entre 1958 et 1963) immatriculée sous le N° 2 17 11 99 216 139

Cette attestation doit servir à la constitution du dossier de demande de pension en raison de l'inaptitude au travail de l'intéressée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

8 Décembre 77

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47.016 - A G E N

N° 161 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme LIFOND Thérèse N° 2 17 30 99 216 139

-Feuille de maladie	1	
-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail	1	30 jours à compter du 7.12.77

2

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Décembre 77

N° 160 /CAB
GD/YD

NOTE

****
*****
**

A l'occasion des Fêtes de Noël, une séance récréative sera offerte aux personnes agées de la Cité le JEUDI 22 DECEMBRE 1977, à 14 heures 30 dans la grande salle du Foyer.

Cette manifestation de sympathie sera suivie d'une remise de cadeaux.

Chaque personne du troisième age est cordialement invitée.

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 158/CAB

Le 5 Décembre 19 77

NOTE

****

Le nombre sans cesse croissant de chiens errants dans la Cité m'oblige à rappeler à la population la règlementation relative à la divagation des animaux.

Le propriétaire d'un chien est tenu pour respensable de tout incident causé par l'animal aux personnes ou aux biens.

Plusieurs personnes ont déja été blessées, les plantations saccagées et les poubelles renversées. Les employés municipaux chargés de l'enlèvement des ordures ménagères ne sont plus en mesure d'assurer leur travail.

C'est pourquoi, les dispositions en vigueur au plan national seront prises au C.A.F.I. comme elles le sont déja dans la commune de Sainte-Livrade.

1°- Dans un premier temps, compte-tenu du fait que certains se désintéressent de leurs bêtes après le jeune age, ou ne peuvent plus s'en occuper, il est demandé à ceux qui voudraient se défaire de leur chien, de se faire connaître au Bureau.

Ces animaux ne seront pas abattus, mais conduits au chenil de BRAX, près d'Agen.

2°- Tous les chiens qui demeureront dans la Cité devront être porteurs d'un collier permettant de les identifier, et tenus attachés ou gardés dans un espace clos.

3° Le Service Municipal de la Fourrière procèdera à des contrôles systématiques et tout chien errant sans collier sera capturé. Le propriétaire de l'animal devra payer une amende pour le récupérer en disposant d'un très court délai. Passé ce délai, l'animal sera abattu.

Je signale en outre l'intérêt pour tout responsable d'un chien de prendre une assurance afin de prévenir des dépenses couteuses en cas d'accident.

J'attire l'attention des personnes concernées sur la nécessité de ces mesures, déja adoptées par certains, et qui s'inscrivent dans le respect du bien-être de tous.

AMPLIATION à :
- M.le Ministre du Travail- Bureau de l'Action Sociale - PARIS
- M. le Maire de la Commune de SAINTE-LIVRADE

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

2 Décembre 77

MINISTERE DU TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 157 / CAB
YD/YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil
de Sainte-Livrade, au 30 Novembre 1977 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Décembre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
A G E N

N° 156 / CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique N° 2 48 02 47 323 078

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 1° Décembre 1977
-Attestation de reprise du travail	1	à compter du 1° Décembre 1977
-Attestation de salaire Août, Septembre et Octobre 1977.	1	
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

1° Décembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel

Bureau P/4

44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 155 / CAB
YD/ YD.

Reprise de travail concernant :

Madame BOSC Monique — Agent contractuel.

-Photocopie certificat médical de reprise du travail (Dr.ORMAND) — 1 — à compter du 1° Décembre 1977

1

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

29 Novembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations

Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s

N° 154 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. KUTER Georges

-Photocopie certificat médical de reprise du travail (Dr. DAOULAS)	1	à compter du 29.11.1977
-Certificat médical concernant état de santé de l'intéressé. (Dr. DAOULAS)	1	

2

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Novembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel

Bureau P/4

44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 153 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. KUTER Georges — Agent Contractuel.

-Photocopie certificat médical de reprise du travail.	1	à compter du 29 Novembre 1977
	1	

30 Novembre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
A G E N

N° 152 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. KUTER Georges — N° 1 17 01 98 502 525

-Certificat médical de reprise du travail	1	à compter du 29.11.1977.
-Attestation de reprise du travail	1	à compter du 29.11.1977.
-Attestation salaires Juin, Juillet et Août 1977.	1	

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Novembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 151 /CAB
GD/YD

Monsieur Edouard SCHLOESING
Député de Lot-&-Garonne
Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Palais Bourbon
75007 - PARIS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur le cas d'un Hébergé de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade qui me parait susceptible de bénéficier d'une distinction honorifique.

Il s'agit de Monsieur PATAKI Joseph, agé de 87 ans et qui a effectué 27 ans de services militaires dans la Légion Etrangère.

Ce vieux serviteur, né en Hongrie a été naturalisé français en 1931. Il est titulaire de la Médaille Militaire depuis 1934.

Je me permets de vous faire tenir ci-joint un dossier comprenant notamment son état signalétique.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et en vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos ressortissants, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

29 Novembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale

Service du Personnel
9, Rue Etienne Dolet
A G E N

N° 150 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

POUR ATTRIBUTION

M. BOISSIER Gilbert

en fonction au Dispensaire de la Cité d'accueil de Ste-Livrade.

-Certificat médical d'arrêt de travail (progation). 1 8 jours à c/ du 28.11.77

1

Le Médecin Chef du Dispensaire,

Y. DAOULAS.

29 Novembre 7

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Accident du Travail
16, Rue des Colonels Lacuée
47.016 - A G E N

N° 149 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Accident du Travail
Employeur : ETS CEREBOS -CASSENEUIL.

Madame BALLOUX née SAO SY

2 28 09 99 241 001

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail. 1 8 jours à c/ du 28.11.77

1

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Novembre 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIVISION - 2° BUREAU
A G E N

N° 148 /CAB
GD/YD

ENGAGEMENTS PROVISIONNELS des CREDITS affectés à la Cité d' Accueil de Sainte-Livrade pour l'Exercice Budgétaire 1977.-

---

- FICHE FINANCIERE concernant les PRESTATIONS DE SUBSISTANCE 2 Période NOVEMBRE-DECEMBRE

(Affectation aux PRESTATIONS de SUBSISTANCE du Solde des crédits restant à engager sur l'ensemble du Chapitre)

Le Directeur,

G. DURNEY

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

25 Novembre 77

G. DURNEY

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 147 /CAB
GD/YD

/A

Monsieur A. TRENBET
" LA PETITE PAGODE "
1, Avenue du Père-Lachaise
75020 - PARIS

Monsieur,

Par lettre du 3 Novembre vous m'avez fait part, à l'intention des Hébergés de la Cité, de votre désir de vendre le restaurant vietnamien que vous gérez, rue du Père-Lachaise à Paris.

Cette proposition n'a pas suscité de candidature à ce jour, mais je ne manquerai pas de vous tenir informé d'une éventuelle offre d'achat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

25 Novembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 146 /CAB
GD/YD

Maître Jean de RICHEMONT
Avocat à la Cour
12 bis, Avenue Bosquet
75007 - PARIS

Maître,

Par lettre du 3 Novembre vous avez bien voulu me faire part d'une proposition d'emploi susceptible d'intéresser un ménage de la Cité.

Malgré les recherches entreprises, il ne m'a pas été donné d'enregistrer une réponse positive parmi les Hébergés.

En effet, les ressortissants de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade y résident depuis 1956 et leur mode de vie s'inscrit essentiellement dans leur environnement auquel ils sont très attachés. C'est pourquoi, hormis les travaux saisonniers que certains effectuent dans la région immédiate, ils sont opposés à toute idée d'éloignement.

Néanmoins, grâce au Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des Cités d'Accueil, je suis en mesure de vous communiquer les références d'une personne qui s'occupe d'un Centre de Réfugiés du Vietnam. Nous pensons que votre proposition a les meilleures chances d'être suivie d'effet dans ce milieu.

Il s'agit de :

- Monsieur VO-DUC-ANH
  Rue du Commandant Groix
  BREST
  Téléphone: (16-98) 03-32-63

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

23 Novembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel

Bureau P/4
44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 145 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Mme BOSC Monique — Agent Contractuel

-Photocopie avis d'arrêt de travail	1	8 jours à c/ du 23.11.77
	1	

L'intéressée a bénéficié durant l'année, d'un congé de maladie de 5 jours accordé du 7 au 11 Mars 1977.

COPIE :

Le Directeur,

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations

BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

G. DURNEY

22 Novembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4

44, Rue Cambronne
Paris.

N° 144 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant:

M. KUTER Georges — Agent Contractuel

-Photocopie certificat médical de prolongation d'arrêt de travail. (Dr.DAOULAS - Dispensaire de Soins de la Cité de Ste-Livrade).	1	8 jours à c/ du 21.11.77
	1	

COPIE :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place Fontenoy
75.700 - Paris.

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Novembre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 143 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique N° 2 48 02 47 323 078

Avis d'arrêt de travail (volet 1 et 2) 2 8 jours à compter du 23.11.77

2

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

Le Directeur,

G. DURNEY

23 Novembre 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIVISION - 2° BUREAU
A G E N

N° 142 /CAB
GD/YD

ENGAGEMENTS PROVISIONNELS

- ETAT des engagements effectués au titre du "FONCTIONNEMENT" I " Pour attribution "

- ETAT de RECAPITULATION GENERALE des engagements effectués sur les 3 paragraphes du chapitre 47-82 I

2

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Novembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale

Service du Personnel

9, Rue Etienne Dolet
A G E N .

N° 141 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

POUR ATTRIBUTION

M. BOISSIER Gilbert

en fonction du Dispensaire de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

-Avis d'arrêt de travail (volet 1 et 2) 1 8 jours à compter du 21.11.77

1

Le Médecin Chef du Dispensaire,

Y. DAOULAS.

21 Novembre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
A G E N

N° 140 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant

M. KUTER Georges N° 1 17 01 98 502 525

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail (Docteur DAOULAS).	1	8 jours à compter du 21.11.77
	1	

COPIE :
M. le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Novembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

N° 139 / CAB
YD / YD.

Photocopie décompte indemnités journalières concernant l'arrêt de travail de Monsieur CHAVAGNAC Pierre (28.10 au 31.10.77)	1	A toutes fins utiles. 151,28
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Novembre 77

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A G E N

N° 138 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant:

Mme LIFOND Thérèse N° 2 17 30 99 216 139

-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail.	1	30 jours à compter du 6.11.1977
-Feuille de maladie	1	
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Novembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel

Bureau P/4
44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 137 / CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

M. KUTER Georges — Agent Contractuel.

-Photocopie certificat médical de prolongation d'arrêt de travail. (D. DAOULAS - Dispensaire de Soins de la Cité de Sainte-Livrade).	1	15 jours à compter du 6.11.1977
	1	

COPIE :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations

BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Novembre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
A G E N

N° 136 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêtde travail concernant :

M. KUTER Georges N° 1 17 01 98 502 525

-Feuille de maladie	1	
-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail (Docteur DAOULAS)	1	15 jours à compter du 5.11.1977.
	2	

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

(à l'attention de Mme LALANNE).

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Novembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4

44, Rue Cambronne
Paris.

N° 135 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent contractuel.

-Photocopie certificat médical de reprise de travail.

1 — à compter du 2.11.1977.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - Paris.

3 Novembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 134 /CAB
GD/YD

A

Monsieur Philippe DUSSAUT
E 111
Route de Villecresnes
91800 - BRUNOY

Monsieur,

Votre Mère, Madame BUI THI LOC, Héhergée au C.A.F.I. de Sainte-Livrade, séjourne chez vous depuis plusieurs mois.

La rumeur de son décès ayant circulé dans son entourage, je vous serais obligé de me confirmer cette nouvelle et de m'adresser, le cas échéant, un acte de décès.

Je vous demande également confirmation de votre passage au C.A.F.I. durant l'été dernier. En effet, le mobilier de votre mère, entreposé dans le logement qu'elle occupe toujours officiellement dans la Cité et dont je suis responsable, aurait fait l'objet, à cette occasion, d'une cession à des tiers.

Je vous remercie par avance des renseignements que vous ne manquerez pas de me donner. Vous voudrez bien admettre en effet que la situation de Madame BUI THI LOC, qui figure toujours sur les effectifs de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, doive faire l'objet d'une mise au point devant une si longue absence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

3 Novembre 77

MINISTERE DU TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 133 / CAB
YD / YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, au 31 Octobre 1977..... 3

(3 exemplaires).

Conformément aux prescriptions de votre note N° 00 3281 du 11/10/77.

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Novembre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle

Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
AGEN

N° 132 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre N° 1 24 08 19 037 004

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 2 Novembre 1977
-Attestation de reprise de travail	1	à compter du 2 Novembre 1977
-Attestation des salaires (7-8 et 9 1977)	1	
	3	

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - AGEN

à l'attention de Mme LALANNE

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Octobre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4

44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 131 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent Contractuel.

-Photocopie certificat médical d'arrêt de travail — 1 — 7 jours à c/ du 25 Octobre 1977

1

l'intéressé a bénéficié d'un congé de maladie de 8 jours accordé du 18 au 25 mai 1977.

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :
M.le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S .

28 Octobre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a ri s.

N° 130 / CAB
YD / YD.

Demande de congé de détente concernant :

M. CARRIEU René — Agent Contractuel.

- Demande de congé annuel (en 3 exemplaires).	1	du 14 Novembre 1977 au 1° Décembre 1977.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Octobre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
47.000 - A G E N

N° 129 / CAB/
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — N° 1 24 08 19 0 370 04

-Certificat médical d'arrêt de travail, volet 1 et 2 — 1 — 7 jours à c/ du 25 Octobre 1977.

1

COPIE :

M. Le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
AGEN

(à l'attention de Mme LALANNE)

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Octobre 77

Monsieur le Directeur Général
de l' I.R.C.A.N.T.E.C.
24, Rue Louis Gain
107 X.
49.040 - ANGERS CEDEX.

N° 128 / CAB
YD / YD.

Liquidation de retraite concernant :

Votre réf: IRCA 1 12 07 092

M. WEISS Michel

N° 1 12 04 98 506 735 71

-Votre demande renseignements concernant
les années 1966 et 1973

en retour, après objet rempli/

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Octobre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget

Sous-Direction du Personnel
Bureau P/ 4
44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 127 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

M. KUTER Georges — Agent contractuel en fonction à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

-Photocopie avis de prolongation d'arrêt de travail (Centre Psychothérapique de la Candélie (D. FOURNIAL.) — 21 jours à c/ du 16.10.1977.

1

1

COPIE :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 126 /CAB
GD/YD

Le 17 Octobre 1977

NOTE DE SERVICE

-:-:-:-:-:-:-

OBJET : Fêtes légales de l'année 1977

La présente note a pour objet de rappeler les instructions de la Note de Service n° 640/BAS, du Ministère du Travail, établissant le calendrier des fêtes légales en 1977.

Aux termes de ce document, les fêtes concernant le 4ème Trimestre sont ainsi définies:

FETES LEGALES

Toussaint	1er NOVEMBRE
Fête de la Victoire	11 NOVEMBRE
N o ë l	25 DECEMBRE

" P O N T S "

LUNDI 31 OCTOBRE 1977

SAMEDI 12 NOVEMBRE 1977

Le Directeur,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE - Sceau - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

- Diffusion Générale

17 Octobre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
A G E N

N° 126/ CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

M. KUPER Georges — N° 1 17 01 98 502 525

-Avis de prolongation d'arrêt de travail volet N° 1 et 2 Centre Psychothérapique de la Candélie. (D. FOURNIAL)	1	21 jours à c/ du 16.10.1977.
	1	

COPIE :

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Octobre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 125 /CAB
GD/YD

Monsieur le PERCEPTEUR
de Sainte-Livrade-sur-Lot
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Redevance O.R.T.F. - Compte n° 84426736.
REFER. : Ma lettre n° 82/CAB du 15 Juin 1977.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, une copie de la redevance reçue ce jour et se rapportant au récepteur de télévision visé en référence.

Cette affaire a fait l'objet d'une demande d' identification adressée sous votre couvert au Service Régional de l'O.R.T.F. le 25 Juin 1977.

Je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse de cet organisme, mais j'observe que les numéros de Compte et de Rôle de cette redevance ordinaire de 160,00 francs sont identiques à ceux du Compte pour lequel j'ai reçu précédemment un Avis de 230,00 Fcs à Payer avant Poursuites.

J'ajoute que je mets en paiement, dès maintenant, la présente redevance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Percepteur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

6 Octobre 77

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 124 / CAB/
YD /YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil

de Sainte-Livrade, au 30 SEPTEMBRE 1977..... 3

(3 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Octobre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 123 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
de Lot-&-Garonne
SERVICE des DOMAINES
2 bis, rue Jeanne d'Arc
47000 - AGEN

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en double exemplaire, un Procès-Verbal de Remise pour aliénation de divers matériels de l'Etat sortis des comptes de la Cité.

Aux fins de récolement, ces matériels sont visibles au Magasin de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade, les jours ouvrables.

Dans la mesure où la date de la prochaine vente aux enchères publiques serait rapidement connue je vous serais obligé de bien vouloir m'en aviser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

N° 122 /CAB
GD/YD

Le 6 Octobre 1977

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Dans le cadre de vos récentes instructions, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'Etat des personnes du 3° Age d'origine vietnamienne, résidant actuellement au "Camp des Espagnols".

Lors de la réunion du 28 Avril 1977, concernant l'avenir du C.A.F.I. le problème du transfert dans la Cité, des Hébergés du "Camp Espagnol" a été évoqué et vous avez bien voulu en admettre le principe, en étendant cette mesure à l(ensemble de la population.

Ce transfert, bien que lié à la démolition du "Camp Espagnol" doit être envisagé sous un double aspect.

D'une part, la résorption de cette parcelle n'est pas encore définie quant à la forme qu'elle doit revêtir, non plus que la date de commencement des travaux.

D'autre part, dans l'hypothèse de la municipalisation, on peut penser que le Maire de Sainte-Livrade, devenu gestionnaire,des lieux, ne manquera pas d'imposer le transfert de la population entière dans la Cité, pour libérer au "Camp Espagnol" des logements sociaux dont la Commune a le plus grand besoin.

C'est pourquoi, soucieux de préserver l'harmonie de la Cité, je me suis attaché à conclure avec le Maire un accord aux termes duquel nos intérêts se trouvent préservés.

En effet, l'anticipation de la mesure concerne la fraction de population susceptible de causer le moins de problèmes et que l'origine incline à replacer parmi leurs correligionnaires.

Par ailleurs, le transfert des jeunes gens ainsi que des Européens demeure subordonné au démarrage des travaux, si ce projet se réalise.

Je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien me donner pour la conclusion de cette affaire.

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

le 6 Octobre 1977

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 122 /CAB
GD/YD

OBJET: Relogement à la Cité des personnes du 3° Age,
d'origine vietnamienne, résidant au "Camp des Espagnols"

6 Octobre 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 120 / CAB
YD/YD.

Monsieur MELCHER
Patte d'Oie
Miramont de Guyenne

Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous fournir des attestations d'emploi pour les personnes désignées ci-dessous, qui ont travaillé au paillage des chaises à la cité d'accueil de Sainte-Livrade durant les années 1969 - 1970 - 1971:

-Mme LIFOND Thérèse
-Mme HANNOTEAUX.

Ces attestations doivent permettre la liquidation de leur dossier de pension.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

6 Octobre 77

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A G E N

N° 120/ CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant:

Madame LIFOND Thérèse — N° 2 17 30 99 216 139

-Feuille de maladie	1	
-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail.	1	30 Jours à compter du 6.10.1977
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Octobre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 119 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

M. KUTER Georges — Agent contractuel en fonction à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

-Photocopie avis de prolongation d'arrêt de travail Centre Hospitalier Saint-Jacques AGEN.	1	15 jours à compter du 1/10/1977
	1	

COPIE :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700- P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

4 Octobre 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
A G E N

N° 118 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

M. KUTER Georges N° 1 17 01 98 502 525

-Avis de prolongation d'arrêt de travail volet N° 1 et 2 Centre Hospitalier Saint-Jacques. 1 15 jours à compter du 1.10.77

1

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47.015 - A G E N

(à l'attention de Mme LALANNE)

3 Octobre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 117 / CAB
GD / YD.

Copie lettre adressée à Monsieur le Ministre du Travail, Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget et concernant le recrutement de Monsieur WEISS, en qualité de vacataire, le 3/10/1977.

à titre de compte-rendu.

Le Directeur,

G. DURNEY.

3 Octobre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité administrative Lacuée
AGEN

(à l'attention de Mme LALANNE)

N° 116 / CAB
YD / YD.

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE CONCERNANT :

- M. CHAVAGNAC	Pierre	1	attestation remplie
- M. KUTER	Georges	1	attestation non remplie (intéressé hospitalisé).

2

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Octobre 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 115 /CAB
GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Recrutement de Monsieur WEISS Michel.

REFERE: Votre Lettre n° 58411 du 29 Septembre 1977

Dans le cadre des prescriptions de votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que Monsieur WEISS Michel, recruté en qualité d'Agent Vacataire des Hameaux Forestiers par Arrêté du 29 Septembre 1977, a pris ses fonctions à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade le 3 Octobre 1977.

G. DURNEY

26 Septembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 114 /CAB
GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Lors de la réunion tenue le 28 Avril 1977 à la Préfecture de Lot-&-Garonne, vous avez bien voulu réserver une suite favorable à la requête de la Coopérative de la Vallée du Lot, tendant à obtenir la jouissance d'un second bâtiment de la Cité en faveur des saisonniers espagnols..

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'après étude des disponibilités, et dans le souci d'opérer sans contrainte, j'ai mis à la disposition de cette société l'un des bâtiments désaffectés de l'ancien atelier de chaussures HOUSTY.

Le local a été remis, entièrement dégagé,et l'U.C.A.V.L. y a apporté à ses frais les aménagements intérieurs nécessaires,en assumant les branchements d'eau et d'électricité ainsi que la souscription d'un contrat d'assurance. Les diverses consommations seront facturées à la société.

Un contingent de 50 personnes occupe actuel--lement les lieux sans susciter de remarque particulière. La durée de leur séjour ne peut être évaluée en raison de la conjoncture défavorable qui a notamment retardé leur arrivée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du déroulement de cette opération.

G. DURNEY

26 Septembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 113 /CAB
GD

A

Monsieur le Directeur
des Etablissements LANSALOT P.
Fabrique de Meubles
64190 - NAVARRENX

Monsieur le Directeur,

Comme suite à notre communication téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous communiquer les noms des anciennes ouvrières de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, employées au paillage des chaises par les Ets. MELCHER ainsi que par les Ets. LANSALOT, et pour lesquelles je demande une attestation d'emploi.

Il s'agit de :

- Madame FANTON d'ANDON, née DANG THI LUA, en 1927 à NAM-DINH.
- Madame HANNOTEAUX, née PHAM THI THU, le 17 Août 1922 à HAIPHONG.
- Madame HELLMUTH Gilberte, née le 4 Mai 1922 à QUINHON.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

26 Septembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 112 /CAB
GD

//A

Monsieur le COLONEL, Commandant le
GROUPEMENT de LEGION ETRANGERE
Bureau des Personnels - 6° SECTION
13998 - MARSEILLE-ARMEES

OBJET: Etat Signalétique et des Services : PATAKI Joseph.
REFER: Votre Lettre n° 017545/GLE/BPLE/6B1 du 20.9.1977.
P. J.: 4

J'ai l'honneur de vous faire tenir en retour le questionnaire que vous avez bien voulu me transmettre par votre lettre de référence, et concernant l'ancien Légionnaire PATAKI Joseph pour lequel je vous ai demandé un état signalétique et des services.

En vous confirmant l'exactitude de l'identité de l'intéressé je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le questionnaire rempli par mes services ainsi que les documents en sa possession.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 Septembre 77

N° 111 /CAB
GD

NOTE DE SERVICE

---oOo---

Durant l'indisponibilité de Monsieur KUTER, chauffeur titulaire, les dispositions suivantes seront prises pour assurer dans la continuité, la bonne marche du Service.

1°- Les opérations de retrait du courrier le matin et de son expédition, le soir, seront assurées auprès de la Poste, par le Directeur de la Cité.

2°- Les liaisons auto à longue et moyenne distance seront effectuées par Monsieur CARRIEU qui aménagera l'emploi du temps de son service d'entretien en fonction des demandes de véhicule.

- les liaisons sur Sainte-Livrade ou sur Villeneuve/Lot devront, dans la mesure du possible, être groupées.

3°- La Permanence du Samedi matin, tenue auparavant par un Agent et un chauffeur, sera assurée désormais, et à tour de rôle, par le Directeur et par Monsieur CARRIEU.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

DESTINATAIRES:
- Monsieur CARRIEU
- Dispensaire
- Service Social

COPIE à titre de C.R.
- M.le Ministre du Travail,
  Bureau de l'Action Sociale
  Place de Fontenoy - PARIS

21 Septembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
A G E N

N° 110 / CAB
YD / YD.

Etat des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et concernant le 3° Trimestre 1977 1

Dans le cadre des crédits mis en place au :

-Chapitre 31-62

-Article 10

-Paragraphe 13

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 77

Monsieur le Docteur BARBES

Premier Adjoint
Mairie
Sainte-Livrade-sur-Lot.

N° 109/ CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du

14 Septembre 1977, tenue à la Cité d'Accueil. 1

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 77

Le Directeur de la Cité,

A

N° 108 / CAB
GD / YD.

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Cabinet
A G E N

Sous couvert de Monsieur le SOUS-PREFET de Villeneuve-sur-Lot.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le procès-verbal de la réunion de travail qui s'est tenue à la cité d'Accueil de Sainte-Livrade, le 14 Septembre 1977.

G. DURNEY

20 Septembre 77

Monsieur le Docteur DAOULAS
Médecin-Chef
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

N° 107 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du

14 Septembre 1977, tenue à la cité d'Accueil. 1

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 77

Monsieur le MINISTRE DU TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord-Africaine

1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S.

N° 106 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du

14 Septembre 1977, tenue à la Cité d'Ac-

cueil.

1

(2 exemplaires).

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47.000 - A G E N

N° 105 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du

14 Septembre 1977, tenue à la Cité d'Accueil 1

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 77

Madame MATHIEU
Assistante Sociale Chef
Mairie
Sainte-Livrade-sur-Lot.

N° 104 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du
14 Septembre 1977, tenue à la Cité d'Accueil 1

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Septembre 77

Monsieur le MAIRE
de
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 103/ CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du 14 Septembre 1977 , tenue à la Cité d'Accueil.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Septembre 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations

Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 102 / CAB
YD / YD.

Demande de congé, année 1977, concernant:

Conformément à votre note de service RS/CP - BAS - N° 640.

- Monsieur GIRARDIE Jean 1

(3 exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Septembre 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 101 /CAB
GD/GD

Monsieur le COLONEL, Commandant le
1er REGIMENT ETRANGER
(B.P.L.E./5° SECTION)
Caserne VIENOT
13400 - AUBAGNE

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir, à usage administratif, l'Etat Signalé-tique et des Services de l'ancien Légionnaire PATAKI Joseph, hébergé depuis le 29 Janvier 1957 à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade:

- PATAKI Joseph
  né le 15 Juillet 1890 à SANDORFALVA (Hongrie)
  fils de PATAKI Joseph et de BARNA Maria

L'Intéressé qui aurait effectué 28 années de service dans la Légion Etrangère a été démobilisé en Juillet 1947. Il est immatriculé auprès de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale de TOULON sous le numéro 1.90.04.99.112.015.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, mon Colonel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

6 Septembre 7

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47.000 - A G E N

N° 100 / CAB
YD / YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant

Madame LIFOND Thérèse N° 2 17 30 99 216 139

-Feuille de maladie	1	
-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail.	1	30 jours à compter du 7.9.77
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Septembre 77

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 99 / CAB
YD / YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, au 31 Août 1977..... 3

(3 exemplaires).

Réf. : Votre lettre N° 0 423 en date du 11 Avril 1975.

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Septembre 77

Monsieur le Ministre du Travail

Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel

Bureau P/4

44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 98/ CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur KUTER Georges

Agent contractuel en fonction à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

-Photocopie certificat médical d'arrêt de travail.

1 — 30 Jours à compter du 1/9/77 .

1

COPIE:

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Septembre 77

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale N° 231
A G E N

N° 97 / CAB
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Monsieur KUTER Georges — N° 1 17 01 98 502 525
Agent Contractuel 3° C.

-Certificat d'arrêt de travail	1	30 Jours à compter du 1/9/77.
-Attestation de l'employeur, traitement mois de juin, août, et juillet 1977.	1	

2

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative AGEN.
(à l'attention de Mme LALANNE).

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Septembre 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
AGEN

à l'attention de Madame LALANNE.

N° 96 / CAB
GD / YD.

Liste des enfants âgés de 0 à 13 ans 1

-Lettre circulaire de la D.A.G.P.B. concernant manifestation de Noël en faveur des Enfants des agents de l'Etat. 1 en retour.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Août 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 95 / CAB
YD / YD.

Demande de congé, année 1977, concernant :

Conformément à votre note de service RS/CP - BAS , N° 640.

- Monsieur CHAVAGNAC Pierre 1

(3 exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Août 77

Monsieur le Directeur
de la C.P.AM. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
47 016 - A G E N

N° 94/ CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail concernant

Madame LIFOND Thérèse N° 2 17 30 99 216 139

-Feuille de maladie	1	
-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail.	1	30 jours à compter du 6.8.77.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Août 77

Monsieur le Directeur
de la Section Locale S.S. Interministérielle
Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231
AGEN.

N° 93/ CAB
GD/YD.

Dossier concernant Monsieur WEISS Michel atteint par la limite d'âge le 30/6/77

-Votre lettre en retour	1	
-Carte d'immatriculation	1	
-Déclaration en vue de l'immatriculation d'un pensionné.	1	
-Photocopie arrêté du Ministère du Travail mettant fin aux fonctions de M. WEISS	1	
-Feuille de maladie	2	avec ordonnance 40,10 x 2
	6	

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Août 77

N° 92/ CAB
GD / YD.

Monsieur,

Par lettre du 3 Août 1977, vous me demandez de mettre à votre disposition deux chambres ainsi que du matériel de literie pour vous permettre de séjourner quinze jours à la cité d'accueil à l'occasion de vos congés.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que je ne peux accorder directement un logement à une personne étrangère au C.A.F.I.

Par contre, il est d'usage d'accorder à un ressortissant de la cité, un logement pour héberger ses familiers durant leurs vacances annuelles.

En conséquence, je vous invite à contacter l'une des personnes citées dans votre lettre, laquelle, en vous apportant sa caution, me permettra de vous donner satisfaction en son nom.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY

Monsieur BERGER Henri
E/6 - N° 56
Bd Vincent Auriol
16.800 - SOYAUX.

5 Août 77

Le Directeur de la Cité,

A

N° 91/ CAB
GD / YD.

Monsieur le Chef de la Subdivision
Electricité de France - Gaz de France

2, Rue des Jardins
47.301 - Villeneuve-sur-Lot.

Objet : Contrat Moyenne Tension N° 0121

Référence : Lettre N° SRC/MM/MA/748 du 15/6/77 du Centre de Distribution Mixte d'Agen.

P.J. : 4.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, selon les prescriptions de la note visée en référence, l'avenant N° 1 au contrat N° 0121 du 17 Novembre 1961, signé en triple exemplaire, après accord de notre Ministère de tutelle, ainsi que le devis N° 068 afférent aux travaux prévus dans le cadre de cet avenant.

En ce qui concerne le règlement du devis qui doit accompagner le retour de cette pièce, je vous serais obligé de me faire parvenir une facture de 1.329,55 francs qui sera transmise, dès réception, aux Services Financiers de la Préfecture pour ordonnancement.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

4 Août 77

Monsieur le Directeur
de la C.R.A.M.A.

Branche Vieillesse

74, Cours Saint-Louis
Bordeaux.

N° 90 / CAB
YD / YD.

Votre Référence : L 40 N° 891 252

DOSSIER CONCERNANT Monsieur WEISS Michel N° 1 12 04 98 506 735

-Demande de rachat de cotisations	1	
-Attestation du Service Départemental du Travail et de la M.O.(Agen)	1	
-Attestation de salaires (1°/1/75 au 30/6/77)	1	
-Déclaration sur l'honneur (rachat de cotisations)	1	
-Certificat de travail	1	Maison COSTA (1/12/49 AU 29/2/56)
-Photocopie livret militaire	1	
-Photocopie certificat de nationalité	1	
	7	

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Août 77

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P A R I S

N° 89 / CAB
YD / YD.

Situation des effectifs du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade au 31 Juillet 1977..... 3

Réf.: Votre lettre N° 0 423 en date du 11 Avril 1975.

(3 exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Août 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
AGEN

à l'attention de Madame LALANNE

N° 88 / CAB
GD / YD

Remboursement frais de déplacement concer-
nant Monsieur DURNEY Guy

-Etat des frais de déplacement (en 3 exemplaires)	1
-Ticket S N C F	3
-Ordre de Mission	1
	5

Le Directeur,

G. DURNEY

1 Août 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations

Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700- P a r i s.

N° 87 / CAB
YD/ YD.

Carte d'identité de fonctionnaire N° 29 310 Pour attribution.

concernant Monsieur WEISS Michel qui a

cessé ses fonctions le 30 Juin 1977.

Le Directeur,

G. DURNEY

27 Juin 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700- P a r i s.

N° 86/ CAB
YD / YD.

Demande de congé, année 1977,

Conformément à votre note de service RS/CP-BAS N° 640.

concernant :

- Mme BOSC Monique 1

1

(en trois exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Juin 77

Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne
-Cabinet-
A g e n.

à l'attention de Mademoiselle BOT.

N° 85 / CAB
GD / YD.

-Situation générale des effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, au 30 Juin 1977 1

-Situation des effectifs du 3° Age 1

-Composition des familles 1

3

Le Directeur,

G. DURNEY.

24 Juin 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A g e n.

N° 84 / CAB
YD / YD.

Etat des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par le Personnel Contractuel de la Cité de Sainte-Livrade et concernant le 2° Trimestre 1977 1

(en 2 exemplaires) 1

Dans le cadre des crédits mis en place au :

-Chapitre 31-62
-Article 10
-Paragraphe 13

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Juin 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'oeuvre
Cité Administrative Lacuée
AGEN

à l'attention de Madame LALANNE.

N° 83/ CAB
YD / YD.

Contrôle annuel de l'allocation de salaire unique et demande de renouvellement de l'allocation logement concernant :

Satisfaction à votre demande en date du 10 Juin 1977.

- M. CHAVAGNAC Pierre

Déclaration de ressources 1976	1
Attestation sur l'honneur	1

- M. KUTER Georges.

Déclaration de ressources 1976	1
Déclaration de revenus C.A.F. année 1976	1
Demande d'allocation logement renouvellement	1
Relevé compte Crédit Foncier (photocopies)	4
	9

Le Directeur,

G. DURNEY

15 Juin 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 82 /CAB
GD/GD

Monsieur le Chef du Service Régional de la
REDEVANCE RADIO et TELEVISION
19, Place des Carmes
31092 - TOULOUSE CEDEX

OBJET : Rôle n° 84426736.056.115
REFER : Dernier Avis Avant Poursuites
P . J : 4

Monsieur le Percepteur de Sainte-Livrade m'a fait tenir, en date du 10 Juin 1977, un Avis avant Poursuites de 230,00 francs à règler sous huitaine et se rapportant à un téléviseur, objet du rôle n° 84426736.

Cette injonction faisant suite à notre échange de correspondance m'a conduit à entreprendre des vérifications qui me permettent de penser qu'il existe une confusion au niveau des rôles. En effet, le téléviseur inscrit au rôle n° 84426736 et dont la redevance donne lieu à poursuites à notre encontre, est inconnu des Cités d'Accueil, tant à BIAS qu'à SAINTE-LIVRADE.

Par contre, l'appareil recensé sous n° 78963254 et transféré de BIAS à SAINTE-LIVRADE,a fait l'objet en son temps d'une déclaration appropriée qui vous a été ádressée le 31 Décembre 1975 sous n° 286/CAB.

Par ailleurs, entre mes observations du 7 Février et votre réponse du 30 Mars, j'ai reçu de vos services une redevance de 170,00 concernant le même rôle 84426736,et que j'ai mis en paiement immédiatement.

En conséquence, m'appuyant sur les renseignement que vous avez bien voulu me donner, je constate que l'échéance du 1.11.1975 dont j'ai vérifié le règlement ne peut donner lieu à un commandement de 230,00 francs et que l'échéance du 1.11. 1976 a été payée cette année sur le rôle 84426736 que vous m'avez présenté.

... / ...

... / ...

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir procéder à l'identification du Rôle n° 84426736 qui ne concerne pas mon service, et d'attribuer au Rôle 78963254 l'échéance règlée sur le compte du précédent.

Il y aurait lieu également de suspendre les poursuites contre l'administration que je représente tant que cette affaire n'aura pas été explicitée.

Le dossier joint en annexe doit vous permettre d'apprécier les arguments avancés et je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

G. DURNEY

COPIE pour INFORMATION à :

- Mr; le Percepteur
  PERCEPTION de SAINTE-LIVRADE
  47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

13 Juin 77

Monsieur le Directeur
de la Caisse des Dépôts et Consignations
IRCANTEC
24, Rue Louis Gain
107 X.
49.040 - A n g e r s.

N° 81/ CAB
YD/ YD

Demande d'allocation de retraite
concernant :

Monsieur WEISS Michel N° 1 12 04 98 506 735

-Demande d'allocation(imprimé vert)	1	
-Etat des services à valider	1	
-Attestation de cessation de cotisations	1	
-Photocopie arrêté ministériel mettant fin, par limite d'âge, aux fonctions de l'intéressé	1	
-Photocopie carte de sécurité sociale	1	
-Fiche familiale d'état civil	1	
-Fiche individuelle d'état civil	4	les 5 autres sont demandées aux enfants mariés.
-Fiche identité bancaire (CCP)	1	
	11	

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Juin 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.700- P a r i s

N° 80 / CAB
GD/YD.

-Projet d'avenant au contrat d'engagement de Monsieur DURNEY Guy	1	transmis en retour, après objet rempli dans le cadre des prescriptions de votre bordereau N° 1707/B.A.S. du 6 Juin 1977.
(1 exemplaire)	======	
	1	

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Juin 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale

1, Place de Fontenoy
75.700- P a r i s.

N° 79/ CAB
YD / YD.

Demande de congé, année 1977

Conformément à votre note
de service RS/CP-BAS N° 640

concernant :

-M. DELPRAT	Alain	1
-M. DURNEY	Guy	1
-Mme DURNEY	Yvette	1
-M. KUTER	Georges	1

4

(en trois exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

9 Juin 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 78 / CAB
YD / YD.

A

Monsieur le Directeur
de la C.R.A.M.A.
Branche Vieillesse
74, Cours Saint-Louis
33 078 - Bordeaux-Cedex.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une demande de retraite " vieillesse " concernant Monsieur WEISS Michel, N° matricule 1 12 04 98 506 735 qui cessera son activité le 30 Juin 1977.

Veuillez trouver la photocopie de l'arrêté ministériel mettant fin à ses fonctions à cette date.

Je vous demanderai de bien vouloir nous adresser le dossier à constituer, le plus rapidement possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY

P.J. : deux.

7 Juin 77

Le Directeur de la cité,

A

N° 77 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de la Jeunesse, des Sports
et des Loisirs
Rue de Lille
A g e n.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous exposer la situation de Madame MANGEL, hébergée à la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Madame MANGEL désire envoyer son enfant Yves en colonie de vacances agréée par la Fédération des Oeuvres Laïques de Lot-et-Garonne.
Bénéficiant d'une pension et des prestations familiales servies par la Caisse des Dépôts et Consignations Arcueil, une allocation de vacances a été demandée à cet Organisme qui n'a pu réserver une suite favorable (ci-joint photocopie de la lettre de la C.D.C. Arceuil.)

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-inclus, une demande d'allocation vacances afin de permettre au jeune MANGEL de partir en colonie cet été.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

P.J. : trois.

6 Juin 77

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
AGEN

N° 76/ CAB
YD/YD.

Prolongation d'arrêt de travail
concernant :

- Madame LIFOND Thérèse N° 2 17 30 99 216 139

-Feuille de maladie	1	
-Certificat médical de prolongation d'arrêt de travail	1	30 Jours à compter du 6/6/77

2

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Juin 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 75 / CAB
YD/YD.

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
A g e n.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, un bulletin de situation concernant Madame LIFOND Thérèse matricule N° 2 17 30 99 216 139 qui a été hospitalisée du 7 au 31 Mai 1977 au Centre Hospitalier Saint-Cyr à Villeneuve/Lot.

L'intéressée nous a déclaré ne pas avoir perçu d'indemnités journalières. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner sa situation et faire procéder au premier paiement des prestations maladie auxquelles elle peut prétendre.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

1° Juin 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 74/ CAB
GD / YD.

Messieurs SALBAING et COURTIES
Assurances " La Foncières "
2, Rue des Frères Clavet
47.300 - Villeneuve-sur-Lot.

Objet : Résiliation d'assurance
Référence : Police N° 9748 M 167 0051

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir enregistrer la résiliation du contrat d'assurances (catégorie 30-Protection Auto) souscrit par le Dispensaire de la cité d'accueil des Rapatriés d'Indochine pour le véhicule Renault 4L immatriculé 52 821 DE.

En effet, ce véhicule mis en service sous le N° 222 HM 47, a été pourvu d'une immatriculation administrative, le 8 Mai 1974 et concerne de ce fait l'Administration Centrale, comme il est de règle pour le parc-autos des Domaines.

La résiliation du contrat interviendra à l'échéance de la prime actuelle qui court jusqu'au 5 Février 1978.

Je vous serais obligé de me donner acte de la présente, et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

26 Mai 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
P a r i s.

N° 73/ CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent contractuel en fonction à la cité de Sainte-Livrade

-Certificat médical de reprise du travail 1 à compter du 26 Mai 1977.

1

COPIE :
M.le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour
les Français d'Origine Nord-
Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

(pour information)

Le Directeur,

G. DURNEY

26 Mai 77

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale N° 231
47.000 - AGEN

N°72/ CAB
YD/YD.

Reprise de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — N° 1 24 08 19 037 004
Agent Contractuel

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 26 Mai 1977
-Attestation de reprise du travail	1	" " " "
-Attestation traitement, mois de février, mars, avril 1977	1	

3

Le Directeur,

COPIE :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative AGEN

à l'attention de Mme LALANNE.

G. DURNEY

24 Mai 77

Le Directeur de la Cité,

A

N° 71 / CAB
YD / YD.

Monsieur le Directeur
de la Caisse des Dépôts
et Consignations

Département des Pensions
S/D Retraites C. PC 1

16, Rue Berthollet
94113 - ARCUEIL-CEDEX.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser des imprimés de demande d'aide aux vacances, année 1977.

En effet, Madame MANGEL, hébergée à la cité, envoie l'un de ses enfants en colonies de vacances agréées par la Fédération des Oeuvres Laïques (ci-joint, photocopie bulletin de paiement des avantages familiaux pour identification).

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

20 Mai 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour
les Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - Paris

N° 70 / CAB
GD/YD.

Demande de congé, année 1977,

concernant M. CARRIEU René, 1

-en trois exemplaires- ------
1

Conformément à votre note
de service RS/CP - BAS N° 640

Le Directeur,

G. DURNEY

20 MAI 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 69 /CAB
GD/GD

Monsieur le Directeur du DEPOT des
Papiers Publics des Départements et
Territoires d'Outre-Mer

27, rue Oudinot
75700 - PARIS

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du recensement des Hébergés de la Cité d'Accueil, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre :

- un extrait de naissance
- un extrait d'acte de mariage

pour les personnes désignées ci-dessous:

- Madame LARLET, née VAN-THI-CHAU
  née le 1er Janvier 1898
  à HUE (Centre-Vietnam)
  fille de .. X ..
  et de VAN-THI-THEP

- Monsieur LARLET Louis
  né le 25 Novembre 1897
  à HUE (Centre-Vietnam)
  de ... X ...
  et de NGUEN-THI-HAI

Mariage contracté à HUE le 25 Septembre 1916.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

20 Mai 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/4
44, Rue Cambronne
75015 - Paris.

N° 68 / CAB
GD / YD.

Arrêt de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent Contractuel 3° C.
en fonction à la Cité de
Sainte-Livrade.

-Photocopie arrêt de travail	1	8 jours à compter du 18.5.77
	------	Premier arrêt de travail
	1	

COPIE:
M.le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour
les Français d' rigine Nord-
Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - Paris.

Le Directeur,

G. DURNEY

20 Mai 77

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale N° 231
47.000 - AGEN

N° 67 / CAB
GD / YD.

Arrêt de travail concernant :

N° 1 24 08 19 037 004

M. CHAVAGNAC Pierre

Agent Contractuel 3° C.

-Avis d'arrêt de travail (volet N° 1 et 2) 1 8 jours à compter du 18.5.77

1

COPIE :
M.le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative AGEN.

à l'attention de Mme LALANNE

Le Directeur,

G. DURNEY

I6 Mai 77

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
A g e n.

N° 66 / CAB
GD / YD.

Arrêt de travail concernant :

Mme LIFOND Thérèse N° 2 17 30 99 216 139

-Avis d'arrêt de travail 1 30 jours à compter du 7 Mai 1977.
(volet N° 1 et 2)

======
1

Additionnellement à mon envoi du 12 Mai 77 sous N° 61/ CAB .

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Mai 77

Monsieur le Directeur Départemental
de la Jeunesse, Des Sports et des Loisirs

Rue de Lille
A g e n.

N° 65 / CAB
YD / YD.

DEMANDE D'ALLOCATION-VACANCES

pour le jeune MODESTE Emile.

-Demande remplie	1
-Photocopie talon mandat Aide aux Infirmes allouée au chef de famille	1
-Enveloppes timbrées	3
-Rejet de la C.A.F.(un seul enfant ne bénéficiant pas de l'aide aux vacances.)	1

	6

Le Directeur,

G. DURNEY.

16 Mai 77

Le Directeur de la Cité,

N° 64/ CAB
GD / YD.

A

Monsieur le Chef
du Centre de Distribution Mixte
de l'Electricité de France
Services Comptable et Financier
11 et 13 Rue Françis Carco
47.016 - AGEN.

à l'attention de Monsieur SOULE.

O b j e t : Intérêts de retard - Facture 1.147,ooF.
Référence : Votre lettre N° SCF - JS.CD/579 du 21 Avril 1977.

Monsieur le Chef de Centre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder à la cité d'accueil, la remise gracieuse de la somme de 1.147,oo francs représentant les intérêts de retard courant sur les factures de Novembre 1976 à Mars 1977.

Je précise que le retard apporté au règlement de vos mémoires n'est pas imputable à notre Service et que l'ensemble des factures reçues à ce jour a été mis en paiement pour un total de 104.214,25 francs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

16 Mai 77

Le Directeur de la Cité,

A

N° 63/ CAB
GD / YD.

Monsieur le Chef
du Service des Relations Commerciales
11 et 13 Rue Francis Carco
47.016 - Agen Cedex.-

à l'attention de Monsieur MARTIN.

Objet : Contrat Moyenne Tension N° 0121.
Référence : Votre lettre SRC/MM/MA/618 du 11.5.1977.

Dans le cadre des propositions contenues dans votre lettre de référence dont je vous remercie, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'ai pris l'attache de la Subdivision de Villeneuve/Lot pour l'étude d'un avenant à notre contrat de moyenne tension.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de cette affaire.

Je vous prie d'agréer; Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

16 Mai 77

Le Directeur de la Cité

A

N° 62 / CAB
GD / YD.

Monsieur le Chef de la Subdivision
Electricité de France

2, Rue des Jardins
47.301 - Villeneuve-sur-Lot.

O b j e t : Contrat Moyenne Tension N° 0121
C.A.F.I. Sainte-Livrade.

Par lettre du 11 Mai 1977, le Chef du Service des Relations Commerciales d'Agen m'a fait part de ses observations quant au dépassement de puissance enregistré durant la période d'Octobre 1976 à Mars 1977.

Afin de remédier à cet inconvénient qui entraine des dépenses supplémentaires, pour la période considérée, la puissance souscrite qui est actuellement de 150 KW, devrait être portée à 200 KW dans chacune des périodes tarifaires.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire étudier par vos Services, un avenant au contrat M.T. de la cité.

Par ailleurs, l'installation de comptage semble insuffisante par rapport à la puissance appelée et semble nécessiter une modification.
Je vous serais obligé des renseignements que vous voudrez bien m'apporter à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

12 Mai 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 61/ CAB
GD/YD.

Monsieur le Directeur
de la C.P.A.M. de Lot-et-Garonne
Service Prestations Maladie
16, Rue des Colonels Lacuée
A G E N.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous exposer la situation de Madame LIFOND Thérèse, matricule N° 2 17 30 99 216 139, en fonction à la cité d'accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Madame LIFOND est agent vacataire permanent depuis plus de 5 ans. Le 1° Mars 1977, elle a demandé un congé de 2 mois, sans solde, pour convenances personnelles qui lui a été accordé dans le cadre du décret N° 76-695 du 21 Juillet 1976 relatif à la protection sociale des agents non titulaires de l'Etat. Le 1° Mai 1977, elle reprenait son travail à la cité d'accueil, et depuis le 7 Mai, elle est hospitalisée à Villeneuve-sur-Lot, au centre hospitalier Saint-Cyr où elle a dû subir une intervention chirurgicale.

Afin de lui permettre de bénéficier des indemnités journalières, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver ci-joint :

- le bulletin de situation de l'Hôpital Saint-Cyr.
- l'attestation de salaires (février-janvier 1977 et décembre 1976.
- photocopie attestation annuelle d'activité salariée .

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement, et vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

Pièces jointes : trois.

12 Mai 77

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
Français d'origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

N° 60 / CAB
GD / YD.

-MARCHE DE TRAVAUX 1977-

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

Montant Total T.T.C. :
329.610,10 Francs.

A titre de Compte-Rendu.

-Devis Entreprise MENASPA	1
-Soumission Entreprise MENASPA	1
-Registre des Dépôts	1
-P.V. d'Ouverture des Plis	1
-Cahier des Charges	1
-Cadre de Détail Estimatif	1
-Déclaration à souscrire	1
-Fiche de Recensement du Marché	1
	=======
	8

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 77

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
-Service de l'Ordonnancement-
2° Division - 2° Bureau
A G E N.

N° 59/ CAB
GD / YD.

-MARCHE DE TRAVAUX 1977-

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

-Devis Entreprise MENASPA	4	Montant Total T.T.C. :
-Soumission Entreprise MENASPA	4	329.610,10 Francs.
-Registre des Dépôts	4	==========
-P.V. d'Ouverture des Plis	4	
-Cahier des Charges	4	
-Cadre de Détail Estimatif	4	
-Déclaration à souscrire	4	
-Fiche de Recensement du Marché	4	
	=======	
Total des Pièces.....	32	

Le Directeur,

G. DURNEY.

12 Mai 77

Monsieur le Directeur
de l'U.R.S.S.A.F.
16, Rue des Colonels Lacuée
AGEN

N° 58/ CAB
GD/ YD.

NOTIFICATION ET RECENSEMENT DES MARCHES.

Appel d'Offres du 15 Mars 1977

Montant : 329.610,10 Francs.

-Fiche de notification du Marché N° 1 - Entreprise MENASPA Fils 1

=======
1

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 77

Monsieur le Chef du Centre Départemental
d'Assiette des Services Fiscaux

24, Bis Rue Lamouroux
AGEN

N° 57 / CAB
GD / YD.

NOTIFICATION ET RECENSEMENT DES MARCHES.

Appel d'Offres du 15 Mars 1977

Montant : 329.610,10 Francs.

-Fiche de notification du Marché
N° 1 - Entreprise MENASPA Fils 1

(deux exemplaires). =======
1

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
AGEN

N° 56 / CAB
GD / YD.

-MARCHE DE TRAVAUX-

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

GROSSES REPARATIONS

AUX LOGEMENTS

-Registre des Dépôts	1	APPEL D'OFFRES RESTREINTS
-Procès-verbal d'ouverture des Plis	1	Séance du 18 Avril 1977
-Soumission Entreprise MENASPA	1	Montant du Marché : 329.610,10 Francs.
	3	

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 77

Monsieur le Trésorier Payeur Général
de Lot-et-Garonne
-Service de la Dépense-
17, Rue Alexis-Pain
AGEN

à l'attention de Melle LAQUIEZE

N° 55/ CAB
GD/ YD.

-MARCHE DE TRAVAUX 1977-

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

GROSSES REPARATIONS
AUX LOGEMENTS

-Devis Entreprise MENASPA	1
-Soumission Entreprise MENASPA	1
-Registre des Dépôts	1
-P.V. d'Ouverture des Plis	1
-Cahier des Charges	1
-Cadre de Détail Estimatif	1
-Déclaration à souscrire	1
-Fiche de Recensement du Marché	1
Total des Pièces.....	8

Montant Total T.T.C.
329.610,10 Frs

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mai 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Commerce Intérieur et des Prix
Cité Administrative
AGEN

à l'attention de Monsieur MAYNERIS.

N° 54 / CAB
GD / YD.

-MARCHE DE TRAVAUX-

Cité d'Accueil de Ste-Livrade

GROSSES REPARATIONS

AUX LOGEMENTS.

-Devis Entreprise MENASPA	1
-Soumission Entreprise MENASPA	1
-Registre des Dépôts	1
-P.V. d'Ouverture des Plis	1
-Cahier des Charges	1
-Cadre de Détail Estimatif	1
-Déclaration à souscrire	1
-Fiche de Recensement du Marché	1
Total des Pièces.....	8

Montant Total T.T.C.
329.610,10 frs

Le Directeur,

G. DURNEY.

10 Mai 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47.000- A g e n.

N° 53 / CAB
GD / YD.

Accident du Travail concernant :

M. DURNEY Guy — Agent Contractuel de 2° C.

-Certificat médical d'accident du travail	3	Satisfaction à la lettre N° 3982 de M. le Directeur de l'A.G.P.B., objet de votre transmission du 3 Mai 1977.
-Certificat de constation radiologique	3	Le certificat médical final ne peut être produit à ce jour, la blessure étant en cours de consolidation, ainsi qu'il ressort du compte rendu radiologique ci-joint.
	6	

Le Directeur,

G. DURNEY

5 Mai 1977

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 52 /CAB
GD

Monsieur le Délégué
DELEGATION pour l'ACCUEIL
et le RECLASSEMENT des RAPATRIES
46, rue Ferrère
33076 - BORDEAUX CEDEX

OBJET: Racaht de cotisations d'assurance vieillesse:
- Mr. BRETTE Louis.

REFER: Votre Lettre n° R.N /CAB/C/AV du 19 Avril 1977.

P . J: trois

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention le cas de Monsieur BRETTE Louis qui sollicite une subvention pour le rachat de ses cotisations d'assurance vieillesse, dans le cadre du Décret n° 63-96 du 8 Février 1963

En réponse à sa demande du 9 janvier 1977, vous avez bien voulu lui demander des renseignements concernant son rapatriement.

Je suis en mesure de vous dire qu'il n'a pas été constitué de dossier de rapatrié, mais par contre, m'appuyant sur la proposition offerte par votre lettre de référence, je peux vous confirmer la qualité de Rapatrié de l'Intéressé.

Ci-joint une attestation en ce sens, ainsi que la Décision motivant son rapatriement.

Je précise enfin que Monsieur BRETTE n'avait pas la qualité de Fonctionnaire à son arrivée en France.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigenement complémentaire sur ce cas digne d'intérêt, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

5 MAI 77

Monsieur le Directeur Départemental
de l' ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Service Traitements et Salaires
Place Armand-Fallières

A G E N

à l'attention de Madame FERT

N° 51 /CAB
GD

Attestation d'emploi concernant

- Mme BELADJANE Rébiha	I	
- Mr. MEKHALFI Mohamed	I	Attestations établies le 8 Juin 1976, à la demande du Ministère du Travail, et adressées en vos Services dans le cadre de notre communication téléphonique de ce jour.
	2	

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Mai 77

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A g e n.

N° 50/ CAB
GD / YD.

Photocopie relevé des indemnités journalières perçues par Mme BOSC Monique :

-du 7 mars au 13 Mars 1977 1

1

Satisfaction à votre demande du 15 Avril 1977, aux fins de régularisation.

Le Directeur,

G. DURNEY.

2 Mai 77

N° 49 / CAB
GD / YD.

Monsieur,

Par lettre en date du 25 Avril, vous sollicitez de ma part l'admission à la cité d'Accueil de Sainte-Livrade, de votre mère, Madame Veuve MICHEL, réfugiée du Vietnam en Mai 1975.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que votre requête doit être présentée au Ministère de tutelle de la cité d'accueil, seule Autorité habilitée en matière d'admission, et ceci à l'adresse suivante :

-Monsieur le Ministre du Travail
Direction Population et Migrations
Bureau de l'Action Sociale
1, Place de Fontenoy
75.007 - P a r i s.

Je crois cependant utile de préciser que la cité d'accueil de Sainte-Livrade qui héberge les rapatriés d'Indochine de 1956, ne reçoit pas les Réfugiés du Vietnam issus des Evênements de 1975.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY.

Monsieur MICHEL Raymond
306, Rue de Belleville
75.020 - P a r i s.

19 AVRIL 77

N° 48 /CAB
GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur MENASPA Livio
Entreprise Générale du Bâtiment
" GAILLARD "
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que votre soumission pour les travaux de Grosses Réparations à effectuer à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a été retenue par la Commission d'Ouverture des Plis en sa séance du 18 Avril 1977, et que votre Entreprise a été déclarée adjudicataire du Marché 1977.

En conséquence, je vous invite à me faire parvenir d'urgence le devis, en triple exemplaire, des travaux faisant l'objet de votre soumission, ainsi que la Déclaration à Souscrire par l'Entrepreneur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

13 Avril 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE

- CABINET -

47000 - A G E N

N° 47 /CAB
GD/GD

- Requête de Monsieur NGUYEN-VAN-SANG, Hébergé du C.A.F.I. adressée à Monsieur le Ministre du Travail, en vue de l'admission à la Cité, de son neveu, réfugié du Vietnam, actuellement hôte d'un Foyer à EPINAY-SUR-SEINE.

I Correspondance transmise sous votre couvert dans le cadre des réunions de travail concernant les Cités d'Accueil.

Le Directeur,

G. DURNEY

6 AVRIL 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Mademoiselle ROS
ASSISTANTE SOCIALE du CENTRE d'ASTUGUE
65200 - BAGNERES-DE-BIGORRE

N° 46 /CAB
GD/GD

OBJET : A/s de Monsieur KHELLADI Mohamed.
REFER : Votre Lettre du 29 Mars 1977.
P. J. : Trois

Par lettre visée en référence, vous me faites part d'une réclamation émanant de Monsieur KHELLADI Mohamed, ancien employé du Centre d'Accueil de BIAS.

L'Intéressé prétend ne pas avoir perçu un rappel de traitement concernant la période du 1er Janvier au 31 Mai 1974 ! tel que figurant sur la feuille de décompte dont vous m'avez transmis la photocopie.

J'ai l'honneur de vous apporter les précisions souhaitées en replaçant cette affaire dans le cadre qui lui convient.

M. KHELLADI, employé en qualité d'Agent Vacataire, était rémunéré mensuellement sur la base d'un nombre de vacations déterminé par le Ministère de Tutelle. A l'époque, il a bénéficié, comme ses collègues, d'un rappel de traitement.

Le règlement de ce rappel a été échelonné sur 3 mois par la Préfecture de Lot-&-Garonne, ainsi qu'il ressort des feuilles de décompte que vous voudrez bien trouver ci-jointes. En effet, le nombre de vacations mensuelles est affecté en trois fois de 15 vacations supplémentaires dont le total donne bien la somme de 337,50 mentionnée sur la pièce du 20 Juin 1974.

Cette procédure semble avoir échappé à la sagacité de Monsieur KHELLADI, lequel, à défaut de "rappel" n'a cependant pu manquer de relever, à trois reprises, une "augmentation" de son salaire mensuel.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

6 MARS 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnacement
2° DIVISION - 2° BUREAU
47000 - AGEN

N° 45 /CAB
GD/GD

- FICHE FINANCIERE concernant les Prestations de Subsistance du Mois de MARS 1977.	I	additif à mon envoi n° 44 du 5 Mars 1977
- ETAT des Prestations de Subsistance pour le Mois de MARS 1977.	I	Exemplaire supplémentaire

2

Le Directeur,

G. DURNEY

2 AVRIL 77

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° DIVISION - 2° BUREAU
47000 - AGEN

N° 44 /CAB
GD/GD

ENGAGEMENT PROVISIONNEL des CREDITS affectés à la CITE d'Accueil de SAINTE-LIVRADE au titre de l'Exercice Budgétaire 1977.

Dans le cadre de notre entretien du 31.3.1977

- Fiche Financière concernant les ABONNEMENTS.	2
- Fiche Financière concernant les PETITS TRAVAUX DIVERS.	2
- Fiche Financière concernant les PRESTATIONS de SUBSISTANCE.	2
- Fiche Financière concernant les TRAVAUX d'AMENAGEMENT.	2
	8

(2 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

31 MARS 77

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative

47000 - AGEN

N° 43 /CAB
GD/GD

Accident du Travail concernant

- Mr. DURNEY Guy — Agent Contractuel de 2° C.

******

- Certificat Médical d'Accident du Travail 3

Additionnellement à mes envois n° 25/CAB et 34/CAB des 7 et 16 Mars 1977

Le présent Certificat Médical daté du jour de l'accident, annule et remplace les précédents.

Le Directeur,

G. DURNEY

30 MARS 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 42 /CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

O B J E T : Congés de l'Année 1977.

REFERENCE : Votre Note de Service n° 640/BAS du 23.2.77.

Conformément aux prescriptions de votre Note de Service visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le tableau des congés 1977 intéressant le Personnel de la Cité de Sainte-Livrade.

J'ajoute que ces prévisions ont été établies, dans la mesure du possible, en fonction des impératifs de travail, ceci pour l'ensemble du personnel.

Les dates mentionnées pour le Directeur sont données à titre indicatif, en raison de la conjoncture.

G. DURNEY

30 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

//A

N° 41 /CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

O B J E T : A/s réforme du véhicule n° 90 113 DA

REFERENCE : - Votre Lettre n° 675/B.A.S. du 2 Mars 1977
- Ma transmission n° 20/CAB du 4 Mars 1977
- Votre Lettre de Rappel du 30 Mars 1977.

Par lettes citées en référence, vous m'avez demandé de vous faire parvenir une attestation de remise au Service des Domaines, du véhicule 4L RENAULT n ° 90 113 DA, en vue de son aliénation aux enchères publiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai communiqué votre première correspondance à Monsieur le Maire de BIAS, assortie des renseignements en ma possession, le 4 Mars 1977, et que je lui ai fait part ce jour même, de votre Note de Rappel.

En effet, le véhicule en cause, pour lequel nous avions contacté l'administration des Domaines en Novembre 1975, est toujours entreposé dans la Cité d'Accueil de BIAS, dans l'attente d'une éventuelle relance, car la municipalisation de la Cité n'a pas permis à la Direction de l'époque de mener à bien cette affaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront réservées à ce dossier.

G. DURNEY

23 Mars 77

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative

47000 - AGEN

N° 40 /CAB
GD/GD

- ETAT des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires éffectuées par le Personnel Contractuel de la Cité de Sainte-Livrade, et concernant

le 1er Trimestre 1977

(2 Exemplaires)

Dans le cadre des crédits mis en place au :

Chapitre 31-62
Article 10
Paragraphe 13

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Mars 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux
1, Place de Fontenoy, 1
75700 - PARIS

N° 39 /CAB
GD/GD

- Notice de Renseignements
concernant :

- Madame WEISS
née DAO THI LY

Dans le cadre de vos instructions n° 828/B.A.S.
du 14 Mars 1977

engagée en qualité d' Agent Vacataire, en remplacement de Madame Louise JOLIVET

I

(2 Exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

18 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°38/CAB
GD/MB

Mademoiselle LAQUIEZE
Trésorerie Générale de Lot-et-Garonne
17, rue Alexis Pain

47000 - AGEN

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'ouverture des plis appelée à statuer sur l'attribution du marché de travaux publics à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade se réunira le 18 AVRIL 1977 à 11 Heures à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre à AGEN.

En votre qualité de Membre de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

18 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°37/CAB
GD/MB

Monsieur MAYTRAUD
Directeur Départemental du Travail
et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative

47000 - AGEN

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'ouverture des plis appelée à statuer sur l'attribution du marché de travaux publics à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade se réunira le 18 AVRIL à 11 Heures à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre à AGEN.

En votre qualité de Président de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

18 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil ,

à

N°36/CAB
GD/MB

Monsieur le Directeur Départemental
du Commerce Intérieur et des Prix
Cité Administrative

47000 - AGEN

- A l'attention de Monsieur MAYNERIS

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'ouverture des plis appelée à statuer sur l'attribution des marchés de travaux publics à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade se réunira le 18 AVRIL 1977 à 11 Heures à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre à AGEN.

En votre qualité de Membre de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

18 MARS 7

N& 35 /CAB
GD/GD

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 Mars relative aux démarches à entreprendre dans le cadre de l'adoption d'un enfant vietnamien.

Le cas des orphelins réfugiés du Vietnam est susceptible de relever d'une procédure différente, mais il convient de vous adresser à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de votre Département, qui pourrait obtenir à votre profit les renseignements souhaités.

Je crois utile de vous préciser que la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade ne reçoit pas de réfugiés ni d'orphelins du Vietnam, l'ensemble de nos Rapatriés étant présent depuis 1956.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

Monsieur et Madame FOURES Jean-Claude
Cité Les Chaumes
Batiment I n° 23
82000 - MONTAUBAN

16 MARS 77

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE
Cité Administrative
47000 - AGEN

N° 34 /CAB
GD/GD

Additionnellement à mon envoir
n° 25/CAB
du 7 Mars 1977

******

Accident du Travail concernant

- Mr. DURNEY Guy

*****

- Déclaration de Témoin: Madame BOSC Monique	3	dont 2 pour le Bureau AG 4 du Ministère du Travail
- Déclaration de Témoin: Monsieur WEISS Michel	3	" "

6

Le Directeur,

G. DURNEY

15 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°33/CAB.
GD/MB

Monsieur DAL-MOLIN Marius
Chemin du Rogas

47110 - SAINTE-LIVRADE S/LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'exécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1977.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de cinq bâtiments représentant une surface totale de 3.197 m2.

- Réfection d'un bâtiment (murs et fenêtres) sur une surface de 60 m2.

- Pose de laine de verre dans huit bâtiments pour une surface de 3.360 m2.

- Remplacement du plafond d'un édifice cultuel couvrant 92 m2.

- Travaux divers d'aménagement dans deux logements d'hébergés ainsi qu'au terrain de sport.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 15 AVRIL 1977, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1977.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 9 MAI 1977.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

15 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°32/CAB
GD/MB

Monsieur LEYMARIE Jacques
"Miquels"

47110 - SAINTE-LIVRADE S/LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'exécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1977.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de cinq bâtiments représentant une surface totale de 3.197 m2.

- Réfection d'un bâtiment (murs et fenêtres) sur une surface de 60 m2.

- Pose de laine de verre dans huit bâtiments pour une surface de 3.360 m2.

- Remplacement du plafond d'un édifice cultuel couvrant 92 m2.

- Travaux divers d'aménagement dans deux logements d'hébergés ainsi qu'au terrain de sport.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative- AGEN - pour le 15 AVRIL 1977, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1977.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 9 MAI 1977.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

15 MARS 7

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°31/CAB
GD/MB

Entreprise de Travaux Publics

D I E Z

Boulevard du Nord

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'exécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1977.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de cinq bâtiments représentant une surface totale de 3.197 m2.

- Réfection d'un bâtiment (murs et fenêtres) sur une surface de 60 m2.

- Pose de laine de verre dans huit bâtiments pour une surface de 3.360 m2.

- Remplacement du plafond d'un édifice cultuel couvrant 92 m2.

- Travaux divers d'aménagement dans deux logements d'hébergés ainsi qu'au terrain de sport.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 15 AVRIL 1977, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être ffectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1977.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 9 MAI 1977.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

15 MARS 7

Le Directeur de la Cité,

à

N°30/CAB/
GD/MB

Entreprise de Travaux Publics
MENADPA Fils
"Gaillard"

47110 - SAINTE-LIVRADE

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'exécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1977.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de cinq bâtiments représentant une surface totale de 3.197 m2.

- Réfection d'un bâtiment (murs et fenêtres) sur une surfance de 60 m2.

- Pose de laine de verre dans huit bâtiments pour une surface de 3.360 m2.

- Remplacement du plafond d'un édifice cultuel couvrant 92 m2.

- Travaux divers d'aménagement dans deux logements d'hébergés ainsi qu'au terrain de sport.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 15 AVRIL 1977, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1977.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 9 MAI 1977.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

15 Mars 77

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative

47000 - AGEN

N° 29 /CAB
GD/GD

à l'attention de Madame LALANNE

- Etat des AGENTS CONTRACTUELS de la Cité d'Accueil de BIAS portant affectation dans les deux Directions Départementales du Travail et de l'Action Sanitaire & Sociale.

I "Pour Information"

dans le cadre de vos récentes instructions téléphoniques.

Le Directeur,

G. DURNEY

14 MARS 1977

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET DU BUDGET
Sous Direction du Personnel - Bureau / 4
44 , Rue Cambronne
75015 - P A R I S

N°028/CAB

Reprise de travail concernant :

Madame REY Monique épouse BOSC — Agent contractuel 3° catégorie

- Photocopie certificat médical de reprise de travail..... 1 — au 14 Mars 1977
- Photocopie certificat patronnal de reprise de travail..... 1

2

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

14 MARS 1977

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence PRADINES
Boite Postale 231
47000 - A G E N

N°027/CAB

Reprise de travail concernant :

Mme REY Monique épouse BOSC — N° 2 48 02 47 323 078

- Certificat médical de reprise de travail	1	au 14 Mars 1977
- ~~Certificat~~ Attestation patronale de reprise de travail.....	1	au 14 Mars 1977
- Attestation de salaire.....	1	Décembre 76 - Janvier 77 - Février 77
- Photocopies Bulletins de salaire..... (Décembre - Janvier - Février)	3	
	6	

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la Main D'Oeuvre
Cité Administrative "Lacuée"
47015 - A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 11 MARS *19* 77

NOTE

****

A l'occasion des ELECTIONS MUNICIPALES un service de transport sera assuré pour les résidants de la Cité, les 13 et 20 MARS 1977.

Les personnes intéressées pourront prendre place dans la camionnette du C.A.F.I. qui effectuera plusieurs rotations dans la matinée, entre le Centre et la Mairie :

Premier DEPART : 9 HEURES

Dernier RETOUR : 12 HEURES

****

Le Directeur

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9 MARS 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 26 /CAB
GD/GD

Accident du Travail concernant

- Mr. DURNEY Guy

" Pour Information "

- Déclaration d'Accident du Travail	I	l'Original du dossier a été transmis par les soins de M.le Directeur Départemental du Travail, au Bureau A.G.4.
- Certificat Médical d'Accident du Travail	I	NOTA: Bien qu'assorti d'un Arrêt de Travail de 3 semaines, prévu pour les cas du genre, cet accident n'a pas donné lieu à arrêt de travail de la part de l'intéressé, qui n'a, à aucun moment, interrompu ses fonctions.
- Certificat de Radiologie	I	

—

3

Le Directeur,

G. DURNEY

7 MARS 77

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative
47000 - AGEN

N& 25 /CAB
GD/GD

Accident du Travail concernant

- Mr. DURNEY Guy — Agent Contractuel de 2° Cat.

- Déclaration d'Accident du Travail	3	dont 2 pour le Bureau AG 4 du Ministère du Travail
- Certificat Médical d'Accident du Travail	3	
- Attestation de Salaire	3	Transmis en ayant l'honneur de vous faire connaitre que l'accident, bien qu'assorti d'un Arrêt de Travail de 3 semaines pour les cas du genre, n'a donné lieu à aucun arrêt de travail de la part de l'intéressé.

	9	

Monsieur DURNEY n'a, à aucun moment, interrompu ses fonctions

Le Directeur,

G. DURNEY

- 7 MARS 1977

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous Direction du Personnel
Bureau / 4
44 Rue Cambronne
PARIS 15°

N°024/CAB

Arrêt de travail concernant :

Madame REY Monique épouse BOSC — Agent contractuel 3° Catégorie

- Photocopie arrêt de travail..... 1 — 7 jours à compter du 07/03/77

1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

- 7 MARS 1977

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale 231
47000 - A G E N

N°023/CAB

Arrêt de travail concernant :

Madame REY Monique épouse BOSC N° 2 48 02 47 323 078

Agent contractuel 3éme Catégorie

- Avis d'arrêt de travail..... 1 7 jours à compter du 07/03/77

1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

5 MARS 77

Monsieur le Directeur de la
CAISSE REGIONALE d'ASSURANCE MALADIE d'AQUITAINE
- BRANCHE VIEILLESSE -
74, Cours Saint-Louis
33078 - BORDEAUX CEDEX

N° 22 /CAB
GD

AVANTAGE VIEILLESSE de
- Madame JOLIVET Louise
n° 2 14 01 98 506 824

Dans le cadre de votre lettre
de référence: L 23
877428

- Attestation de Salaires (Montant des Cotisations A.S.) Novembre et Décembre 1976.	I	en date du 2 Mars 1977 jointe en annexe
- Certificat de Cessation d'Activité.	I	

2

Le Directeur,

G. DURNEY

5 MARS 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 21 /CAB
GD

à l'attention de Monsieur FRANCOIS

- Extrait du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de SAINTE-LIVRADE, en date du 1er Février 1977, et relatif à l'achat, par la Commune, de la parcelle de terrain dite

" CAMP des ESPAGNOLS "

(2 Exemplaires)

I Transmis pour Information en ayant l'honneur d'appeler l'attention sur la question du transfert dans la Cité, des occupants de la parcelle, qui est demandé pour la totalité de la population concernée, et non pour les seuls Rapatriés.

NOTA: l'Original du présent Procès-Verbal a été dirigé, par les soins de la Mairie, sur les services préfectoraux.

Le Directeur,

G. DURNEY

4 MARS 77

Monsieur le MAIRE

de la Commune de BIAS

47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 20 /CAB
GD

à l'attention de Monsieur GUEDON

- Lettre n° 675/B.A.S. du Ministère du Travail, en date du 2 Mars 1977 relative au véhicule 4L Reanault immatriculé

90 113 DA I

Transmis pour éléments de réponse, suite à notre communication téléphonique du 3 Mars 1977.

A notre connaissance, contact avait été pris avec le Directeur Régional des Domaines en Novembre 1975 pour aliénation auprès des services d'Agen en Février 1976, suite à la dernière Note du Ministère en date du 31 Octobre 1975.

Le Service des Domaines d'Agen qui décide seul de la date des enchères publiques, en fonction du nombre de véhicules aliénés dans le département, pourrait être utilement consulté.

Le Directeur,

G. DURNEY

4 MARS 77

N° 19 /CAB
GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de l' IRCANTEC
24, rue Louis-Gain
107 X
49040 - ANGERS CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir les imprimés nécessaires à la constitution d'une pension de retraite pour deux Agents de mon Service.

Ces deux Agents, l'un contractuel, l'autre vacataire, ont cotisé régulièrement à l' Ircantec durant leur emploi à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

28 Février 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 18 /CAB
GD

DEMISSION de Madame JOLIVET Louise - AGENT VACATAIRE.-

- Lettre de démission de l'Agent en date du 24 Janvier 1977	I	Transmis à titre de compte rendu.
- Accusé de réception du Directeur de la Cité en date du 27.1.77	I	Madame JOLIVET qui s'est dirigée vers une pension de retraite anticipée, a été remplacée dans son emploi de Femme de Service par Madame WEISS, née DAO-THI-LY.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 17 /CAB
GD

Le **27 Janvier** *19* **77**

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Madame JOLIVET Louise
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre recommandée en date du 24 Janvier 1977, par laquelle vous me faites part de votre démission à compter du 31 Janvier 1977.

J'enregistre donc votre décision de quitter l'emploi de femme de service que vous occupez au C.A.F.I. depuis le 7 Septembre 1959, et je la transmets à titre de compte-rendu à Monsieur le Ministre du Travail (Bureau de l'Action Sociale).

J'ajoute que la démission d'un Agent Vacataire n'étant pas assortie de préavis, cette décision sera effective le 1er Février 1977.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

22 Février 77

Fédération des Oeuvres Laïques
de la Dordogne
SERVICE VACANCES
7, rue La Boëtie
24000 - PERIGUEUX

N° 16 /CAB
GD

CENTRES DE VACANCES COLLECTIVES

Inscription au Stage de Ski
du SOULOR (13 au 20.2.1977)

- VO ANH N'GUYET

Chéque Postal n° 120 2802
du 22 Février 1977 - 450,00

Dans le cadre de votre correspondance du 11.2.77

Régularisation des frais de stage concernant une jeune fille de la Cité d'Accueil.

Mlle AROKION Brigitte, initialement prévue pour le même stage, n'a pu y participer pour cause de maladie.

avec nos sentiemnts les meilleurs.

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Février 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 015 /CAB
GD/GD

Madame Thérèse LIFOND
Agent Vacataire
Cité d'Accueil
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Vous m'avez fait part de votre désir de rejoindre votre mari, employé dans un commerce de restauration à BERGERAC, où vous-même êtes susceptible de trouver un emploi définitif.

A cette occasion, vous avez émis le voeu de conser--ver votre logement à la Cité d'Accueil.

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien de ce jour.

Je vous accorde un délai de 3 mois, correspondant à la période d'essai que vous allez effectuer à compter du 21 Février 1977, et durant laquelle vous serez remplaçée dans votre emploi de préposée aux Bouches.

A l'issue de cette période, et dans l'hypothèse où vous seriez engagée de façon définitive par votre nouvel employeur, vous aurez à démissionner de votre emploi d' Agent Vacataire, tandis que je reprendrai possession du logement que vous occupez au C.A.F.I.

Dans le cas contraire, je crois devoir préciser que votre Mari ne pouvant, de droit, résider à la Cité d'Accueil, il vous appartiendra d'envisager avec lui votre réinstallation en milieu ouvert.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY

14 Février 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine

1, Place de Fontenoy
PARIS (7°)

N° 014 /CAB
GD/GD

- Extrait du Quotidien Régional "SUD-OUEST" relatif à une réunion du Conseil Municipal de Sainte-Livrade, tenue le 11 Février 1977.

(1 Exemplaire)

I Transmis pour Information en ce qui concerne la 1ère question à l'ordre du jour:

" CAMP du MOULIN du LOT"

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Février 77

N° 013/CAB
MW / GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Chef du Centre Régional
Radio et Télévision
19 , Place des Carmes
31092 - TOULOUSE Cedex

Par lettre recommandée en date du 3 Février 1977 , reçue ce jour , vous me faites tenir un commandement d'un montant de : 230,00 Francs , concernant vraisemblablement un récepteur de télévision identifié sous le muméro de compte 84426736 .

J'observe que la redevance initiale a été affectée de deux majorations de 10% et de 50% qui ont dû , en leur temps faire l'objet d'un rappel .

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que je n'ai reçu , à ce jour , aucune demande de paiement , ni sommation d'aucune sorte , concernant l'appareil en cause , ce dont je me permets de m'étonner au reçu de votre commandement .

C'est pourquoi , je vous serai obligé de bien vouloir m'indiquer la destination donnée par vos services , à la redevance , ainsi qu'aux éventuels rappels .

J'ajoute que les Crédits de Fonctionnement affectés à la Cité d'Accueil seront mis en place , dans la seconde quinzaine de Février époque à laquelle je serai en mesure d'acquiter la somme due au titre de la redevance .

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Chef de Centre , l'assurance de ma considération distinguée .

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

- 2 FEVR. 1977

Monsieur le DIRECTEUR Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative "LACUEE"
47000 - A G E N

N°012/CAB

INDEMNITES JOURNALIERES DE LA SECURITE SOCIALE

En exécution des prescriptions de votre Note du 1ér Février 1977.

Relevés concernant :

Mr KUTER Georges	1	Indemnité journalière période : du 30-12 au 10-13-76 ?
Mme BOSC Monique.....	1	Indemnité journalière période : du 24-10- au 13-11-76

2

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

24 Janvier 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N°011/CAB
M.W./G.D.

à

Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
Service des Répatriés
2° Division - 2°Bureau
47000 - A G E N

Objet : Indemnisation des Français d'Outre-Mer.
P.J. = Six

Dans le cadre de l'instruction des dossiers d'indemnisation présentés par les ressortissants de la Cité d'Accueil , vous avez bien voulu me demander la suite réservée par Monsieur LE VAN RA à une demande de renseignements émanant de l'A.N.I.F.O.M.

Il ressort des explications données par l'intéressé , que celui-ci a répondu à l'ANIFOM , le 15 Décembre 1976 , par lettre recommandée , et dans les termes mentionnés au dossier ci-joint.

En effet , Monsieur LE VAN RA posséde bien des titres de propriété , mais ces documents sont rédigés en langue vietnamienne et ont été transmis en l'état . De ce fait , et dans l'attente d'une nouvelle demande de l'agence , j'ai invité cet hébergé à utilisér les services du C.A.F.I. pour l'instruction de son dossier .

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de cette affaire .

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - LOT - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

24 JANV. 1977

Monsieur le M A I R E
de
SAINTE LIVRADE

N°010/CAB

Note aux habitants de la Cité d'Accueil , concernant : la propreté aux emplacements prévus pour le dépot des poubelles les jours de l'enlévement des ordures .

Transmis à titre d'information .

1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (58) 01.00.20

Le 21 Janvier 19 77

N° 10 /CAB
GD

NOTE

-:-:-:-:-

A l'occasion de l'enlèvement des ordures ménagères, il a été constaté que certaines personnes ne déposent pas leur pubelle à l'emplacement prévu, mais se contentent d'en déverser le contenu sur la chaussée.

Je rappelle à cette occasion que de tels agissements sont indignes de citoyens responsables car ils compromettent gravement l'hygiène de la Communauté.

Je précise par ailleurs qu'ils constituent des faits prévus et réprimés par le Code Pénal en son Article R 30.

En conséquence, une surveillance étroite sera exercée dans ce domaine et toute personne prise en infraction sera immédiatement déférée en justice, sans préjudice d'éventuelle sanction administrative.

J'en appelle au bon sens et à l'intérêt de chacun pour que la propreté de la Cité ne soit pas remise en cause.

COPIE à titre d'INFORMATION :

- M. le MAIRE
  de SAINTE-LIVRADE

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

17 JANV. 1977

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la Main D'Oeuvre
Cité Administrative " LACUEE "
47000 - A G E N

N°009/CAB

ATTESTATION ANNUELLE D'ACTIVITE SALARIEE

1976

"TRANSMIS POUR ATTRIBUTION"

en exécution des prescriptions de votre Note du 14/01/77 .

Volet N°1 , destinéx à la Caisse d'Allocations Familiales

13

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

10 Janvier 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 08 /CAB
GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Foot-Ball Club de la Vallée du Lot.

Lors de ma visite du 27 Décembre, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de l'Equipe de Foot-Ball de la Cité, et vous avez bien voulu m'accorder toute votre attention à ce sujet.

Cette formation a vu le jour en Août 1976 à la suite d'une rupture survenue entre les dirigeants du club local, l'A.S.L. et les jeunes gens de la Cité, majoritaires au sein de l'Association.

La jurisprudence avait été invoquée à l'époque pour faire échec à la création d'un nouveau club, mais la Fédération Française de Foot-Ball a tranché en affiliant officiellement la jeune équipe, qui opère dans une division différente de celle du club local.

Sur le plan pratique, et dans un esprit de conciliation, les jeunes gens de la Cité ont accepté de jouer dans les conditions les moins favorables. C'est ainsi que, privés de l'utilisation du stade de Sainte-Livrade, ils disputent leurs matchs dits "à domicile" sur le terrain de Casseneuil, commune voisine.

Le sigle de l'équipe a du être amputé de toute référence à la commune de Sainte-Livrade.

Par ailleurs, la situation financière est extrêmement précaire car les joueurs ne disposent d'aucune subvention et doivent faire appel au bénévolat. L'équipement et les déplacements sont notamment de lourdes charges.

... / ...

Néanmoins, et en dépit d'une conjoncture défavorable, cette jeune équipe a obtenu sur le plan sportif un succès incontestable, auquel s'ajoute un succès d'estime.

En effet, à mi-parcours du championnat, le F.C.V.L. est classé Second de sa Poule et peut nourrir les plus belles ambitions, tandis que chacune de ses rencontres sont disputées dans le meilleur esprit.

C'est pourquoi, après une nécessaire période d'observation, il m'a paru indispensable, en vous signalant l'excellent comportement de nos jeunes gens, d'appeler votre bienveillante attention sur leurs difficultés matérielles.

Ces difficultés pourraient être solutionnées par l'attribution d'une subvention de 5.000,00 francs, évoquée lors de ma visite, et pour l'instruction de laquelle je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, tous les éléments d'appréciation.

G. DURNEY

11 JANV. 1977

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative "LACUEE"
47000 - A G E N

N°007/CAB

ATTESTATION ANNUELLE D'ACTIVITE SALARIEE

1976

Exécution des prescriptions de votre
Note N°6176 en date du : 22/12/76

Attestation annuelle d'activité salariée
du personnel de la Cité d'Accueil de Sainte-
Livrade..... 13

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

11 JANV. 1977

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative "LACUEE"
47000 - A G E N

N°006/CAB

DECLARATION ANNUELLE DES SALAIRES ET REMUNERATIONS

Liste nominative du Personnel de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade : 1

I - CONTRACTUELS

II - VACATAIRES

Exécution des prescriptions de votre Note N°6227 en date du : 28/12/1976

(2 exemplaires)

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

11 JANV. 1977

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous Direction du Personnel
Bureau : P/4
44 , Rue Cambronne
75015 - P A R I S

N°005/CAB

Reprise de travail concernant :

Mr K U T E R Georges — Agent contractuel 3° C.

- Photocopie certificat médical de reprise de travail.....	1	au 11 Janvier 1977.
- Photocopie certificat patronal de reprise de travail.....	1	
	2	

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

11 JANV. 1977

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale 231
47000 - A G E N

N°004/CAB

Reprise de travail concernant :

Mr K U T E R Georges — N° 1 17 01 98 502 525

- Certificat médical de reprise de travail	1	au 11 Janvier 1977
- Attestation patronale de reprise de travail	1	au 11 Janvier 1977
- Attestation de salaire.....	1	Septembre-Octobre-Novembre
- Photocopies Bulletin de salaire..... (Septembre - Octobre - Novembre)	3	
	6	

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

Copie

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative "LACUEE"
47015 - A G E N

2 JANVIER 77

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE LOT ET GARONNE
16, rue des Colonels Lacuée

47016 - AGEN

N°003/CAB
GD/MB

- Certificat médical de reprise du travail délivré par le Centre Médical de l'Enclos : 1

Reprise au 16.11.76.

- JOLIVET Louise

2 14 01 98 506 824

- Le Directeur,

- G. DURNEY.

- 7 JANV. 1977

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1, place de fontenoy
75700 - PARIS

N°002/CAB

-Situation du Parc automobiles de la :
Cité d'Accueil de Sainte Livrade, au
1er Janvier 1977.

Exécution des prescriptions de la
Note de Service N°3207/B.A.S. du
21-12-76.

1

(2 exemplaires)

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

3 Janvier 77

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 01 /CAB
GD/GD

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

OBJET : Budget 1977 - Travaux d'Aménagement et de Grosses Réparations.

Additionnellement au dossier déposé en vos Services le 27 Décembre 1976, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le devis des travaux de Menuiserie prévus au titre de l'Exercice 1977.

Le montant de ce projet s'élève à 26.080,12 francs et sa réalisation entre dans le cadre des travaux à réaliser "Hors-Marché".

Je vous confirme par ailleurs que sur le vù de ce devis, l'ensemble des trois paragraphes composé du Fonctionnement, des Prestations de Subsistance, et des Travaux d'Aménagement totalise la somme de 724.204,89 francs et demeure en conséquence, inférieur au plafond fixé pour les prévisions de dépenses.

Les Travaux d'Aménagement s'élèvent à la somme totale de 437.256,89 francs dont 329.645,38 soumis à la procédure de l'Appel d' Offres (travaux publics) et 107.611,51 groupant quatre corps de métier, à réaliser "Hors-Marché.

G. DURNEY

28 DEC. 1976

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous Direction du Personnel
Bureau / 4
44 Rue Cambronne
PARIS 15°

N°141/CAB

Arrêt de travail concernant :

Mr KUTER Georges — Agent contractuel 3° C.

- Photocopie arrêt de travail — 1 — 15 jours à compter du 27-12-76

Ministère des Affaires Sociales - Cie d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

28 DEC. 1976

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence PRADINES
Boite Postale 231
47000 - A G E N

N°140/CAB

Arrêt de travail concernant :

Mr KUTER Georges Agent contractuel N° 1 17 01 98 502 525

- Avis d'arrêt de travail 1 15 jours à compter du 27-12-76

1

Ministère des Affaires Sociales - C.T.S. d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Copie :

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A G E N

à l'attention de Mme LALANNE

10 Décembre 76

N° 139 /CAB
GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Claude BORDERIE
Maitre d'Oeuvre du Batiment
Boulevard du Nord
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

Dans le cadre d'un projet de construction concernant Mlle Jeanne RIVIERA, vous avez bien voulu m'entretenir de l'implantation future d'un garage sur une parcelle de terrain jouxtant la Cité d'Accueil.

L'emprise de ce bâtiment répond aux indications cadastrales suivantes :

Lieu-dit : MAZIERES

Section " K "

Parcelles n° 465 et 466

J'ai l'honneur de vous donner mon autorisation pour la construction envisagée, dès lors que ce garage ne sera pas édifié contre la clôture délimitant l'assise Nord-Est de la Cité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 9 Décembre 19 76

N° 138 /CAB
GD/YD

NOTE

-:-:-:-:-

A l'occasion des Fêtes de NOEL, une matinée récréative sera organisée le VENDREDI 17 DECEMBRE à 14 heures 30, à l'intention des personnes agées de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Cette réunion qui se tiendra dans la Salle du FOYER, comportera la projection de films et sera suivie d'une distibution de cadeaux aux personnes du Troisième Age.

Le même jour, à 17 h 30, une séance de cinéma sera donnée aux enfants d'age scolaire, dans la Salle du Foyer des Jeunes.

Cette séance sera suivie d'un goûter.

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10 Décembre 76

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 137 /CAB
GD/GD

- Fiche de Notation au titre de l'Année 1976, concernant Monsieur DURNEY Guy.

(2 Exemplaires)

I Transmise en retour après objet rempli conformément aux prexcrip--tions de votre Note n° 3042/B.A.S. du 8 Décembre 1976

Le Directeur,

G. DURNEY

1er DECEMBRE 76

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Français d'origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy

75700 - PARIS

N°136/CAB
GD/MB

Fiches de notation pour l'année 1976 concernant les Fonctionnaires de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

- Madame BOSC Monique	2
- Monsieur CARRIEU René	2
- Monsieur CHAVAGNAC Pierre	2
- Monsieur DELPRAT Alain	2
- Madame DURNEY Yvette	2
- Monsieur GIRARDIE Jean	2
- Monsieur KUTER Georges	2
- Monsieur WEISS Michel	2
	16

Transmis en retour après objet rempli

Les présentes fiches de notation ont été établies conformément aux prescriptions de votre note n°2880/ B.A.S. du 17 Novembre 1976.

- Le Directeur,

- G. DURNEY.

1er DECEMBRE 76

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE LOT ET GARONNE
16, rue des Colonels Lacuée

47016 - AGEN

N°135/CAB
GD/MB

- Avis de prolongation d'arrêt de travail délivré par le Centre Médical de l'Enclos concernant :

Arrêt 30 jours à compter du 1.12.76.

- Madame JOLIVET Louise, volet 1 et 2 2

- 2 14 01 98 506 824 -

- Le Directeur,

G. DURNEY.

30 NOVEMBRE 76

Monsieur l'Inspecteur Central
CONTRIBUTIONS INDIRECTES
11, rue Albrespic

47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

N°134/CAB.
GD/MB

- Déclaration de dépôt de titre	1	Dossier concernant la revue
- Récépissé de déclaration de dépôt	2	périodique "Du Haut de la tour", publication de la M.J.C. de Ste-Livrade.
- Lettre de la commission paritaire des Publications et Agences de Presse	1	
- Lettre de la Bibliotèque Nationale	1	Satisfaction à votre demande
	5	

- Le Directeur,

Guy DURNEY.

19 Novembre 76

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migration
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy,
75700 - PARIS

N° 133 /CAB
GD/GD

- Fiche de Notation me concernant
au titre de l'Année 1976. I

(2 Exemplaires)

En retour après objet rempli
conformément aux prescriptions
de votre Note n° 2881 du
18 Novembre 1976.

Le Directeur,

G. DURNEY

15 NOV. 1976

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous Direction du Personnel
Bureau P/4
44 , Rue Cambronne
75015 - P A R I S

N°132/CAB

Reprise de travail concernant :

Mme REY Monique épouse BOSC — Agent Contractuel 3° C.

- Photocopie certificat médical de reprise de travail..... 1 — au 15 Novembre 1976 .

1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - PARIS

15 NOV. 1976

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale 231
47000 - A G E N

N°131/CAB

Reprise de travail concernant :

Mme REY Monique épouse BOSC — N° 2 48 02 47 323 078

- Certificat médical de reprise de travail	1	au 15 Novembre 1976
- Attestation patronale de reprise de travail.....	1	au 15 Novembre 1976
- Attestation de salaire.....	1	Juillet/Aout/Septembre 1976.

3

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

Copie

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la M. O.
Cité Administrative "LACUEE"
47015 - AGEN

- 9 NOV. 1976

CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE
16 , Rue des Colonels LACUEE
47016 - AGEN

N°130/CAB

- Avis de prolongation d'arrêt de travail délivré par le Centre Médical de l'Enclos concernant : Madame JOLIVET Louise , volet 1 et 2 2

Arrêt de : 30 Jours , à compter du : 08-11-76 .

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

- 8 NOV. 1976

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau # 4
44 Rue Cambronne
P A R I S (15°)

N°129/CAB

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — Agent contractuel 3° C.

Photocopie prolongation arrêt de travail — 1 — 8 jours à compter du 07-11-76.

1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :
M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

- 8 NOV. 1976

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale 231
47000 - A G E N

N°128/CAB

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — N°2 48 02 47 323 078
Agent contractuel .

- Avis de prolongation d'arrêt de travail ,
volet 1 et 2 ..... 2 — 8 jours à compter du 07-11-76.

2

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - LOT - Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

Copie :

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
AGEN

à l'attention de Mme LALANNE.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

Le 8 Novembre 1976

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint la lettre de Monsieur ROBIN, Sous-Directeur des Naturalisations, dans laquelle il se montre disposé à simplifier les formalités d'octroi de la nationalité française aux ressortissants de la Cité d'Accueil.

Cette décision, prise au vu des arguments que j'avançais dans ma lettre du 9 Mars 1976, également jointe, ne ressort pas de la procédure classique mais tient compte des cas d'espèces présentés par les Hébergés du C.A.F.I.

C'est pourquoi, les pièces présentées pour chaque personne sont destinées, selon le souhait du Ministère, à prouver l'identité du demandeur, et, dans cette disposition d'esprit, devraient suffir à l'établissement du dossier, dès lors qu'elles ont été authentifiées par le Maire de la Commune.

En vous remerciant de la collaboration que vous voulez bien nous apporter pour la réalisation de ce projet, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

Monsieur BONNET
Service Départemental des
Renseignements Généraux
Préfecture
A G E N

29 OCT. 1976

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau / 4
44 rue Cambronne
PARIS (15°)

N°127/CAB

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — Agent contractuel 3° C.

- Photocopie prolongation arrêt de travail — 1 — 8 jours à compter du 29-10-76.

1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - PARIS

29 OCT. 1976

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Soaciale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale 231
47000 - AGEN

N°126/CAB

Prolongation d'arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — N° 2 48 02 47 323 078
Agent contractuel .

- Avis de prolongation d'arrêt de travail ,
volet 1 et 2 ..... 2 — 8 jours à compter du 29-10-76.

2

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
AGEN

à l'attention de Mme LALANNE.

22 OCT. 1976

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°125/CAB

Arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — Agent contractuel 3°C.

- Photocopie arrêt de travail — 1 — 8 jours à compter du 21-10-76 .

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

22 OCT. 1976

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau/ 4
44 Rue Cambronne
PARIS 15°

N°124/CAB

Arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — Agent Contractuel 3° C.

- Photocopie arrêt de travail — 1 — 8 jours à compter du 21-10-76.

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

Copie :

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - PARIS

22 OCT. 1976

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle
Résidence Pradines
Boite Postale 231
AGEN

N°123/CAB

Arrêt de travail concernant :

Mme REY épouse BOSC Monique — N° 2 48 02 47 323 078

Agen Contractuel .

- Avis d'arrêt de travail , volet 1 et 2 — 2 — 8 Jours à compter du 21-10-76

2

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

Copie :

M. le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
AGEN

à l'attention de Mme LALANNE.

15 OCTOBRE 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°122/CAB.
GD/MB

Monsieur et Madame Roger STEFFAN
SAINT-MARTIN-PETIT
47200 - MARMANDE

Monsieur, Madame,

Vous avez bien voulu me demander à deux reprises de vous inidquer les possibilités de recueillir des enfants réfugiés du Viet Nam.

A ce jour, je suis en mesure de vous faire connaitre que j'ai pu établir le contact avec une personne susceptible de vous donner les renseignements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il s'agit de Madame MAI-DONG-HUNG
Vice-Présidente de l'Association
Cutuelle des Boudhistes de France
18, rue Lejemptel
94300 - VINCENNES

J'espère que cette personnalité pourra vous aider dans vos recherches, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

- G. DURNEY.

15 Octobre 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N°121/CAB

à

Monsieur le Directeur des Journaux Officiels
26 , Rue Desaix
75732 - P A R I S

Monsieur le Directeur ,

Par Note en date du 20 Septembre 1976 , Vous avez bien voulu me faire part de vos recherches dans le recouvrement d'une créance de 42,00 Frs remontant au 15/1/76 , et je vous ai fait tenir en réponse les éléments d'appréciation dont je dispose.

Il semble qu'à ce jour vous n'ayez pas retrouvé trace de ce réglement .

C'est pourquoi , au reçu de votre lettre du 6 Octobre , j'ai demandé aux Services Financiers de la Préfecture d'AGEN , ordonnateur des dépenses de la Cité , d'effectuer des recherches et de nous donner des informations supplémentaires .

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint la réponse de ce service , qui confirme le réglement de la facture en cause.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire , et je vous prie d'agréer , Monsieur le Directeur , l'assurance de ma haute considération .

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

G. DURNEY

14 OCT. 1976

Monsieur le SOUS-PREFET

DE

VILLENEUVE SUR LOT

N°120/CAB

Journal de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte Livrade - Numéros d'Octobre 1976..... 1

" Transmis pour information "

NOTA : Le présent journal est entièrement rédigé et réalisé par les jeunes gens de la Cité .

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

14 OCT. 1976

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°119/CAB

" Transmis pour information "

Journal de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte Livrade - Numéros d'Octobre 1976..... 1

NOTA : Le présent journal est entièrement rédigé et réalisé par les jeunes gens de la Cité .

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

12 OCTOBRE 76

Monsieur le PREFET de Lot-et-Garonne
Service des Rapatriés

47000 - AGEN

N°118/CAB
GD/MB

- Dossier d'indemnisation de Mme CHRISTIANE Henriette :

N° 47 F 002 670

- photocopie de la lettre n°09217 du 8.10.76. du Ministère de l'Intérieur 1

transmise additionnellement au dossier envoyé le 8.10.76.

- Le Directeur

G. DURNEY.

11 OCT. 1976

Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
du TRAVAIL et de la MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative " Lacuée "
47000 - A G E N

N°117/CAB

ALLOCATIONS FAMILIALES

Contrôle de scolarité

Satisfaction à votre demande du 23/9/76 .

- Certificat de scolarité : WEISS Nicole (Lycée Georges LEYGUES - Villeneuve)	1
- Certificat de scolarité : KUTER Angéle (C.E.G. de Casseneuil)	1
	2

NOTA : les enfants : WEISS Gérard
KUTER Michel
KUTER Monique
KUTER Denise
ne sont pas en apprentissage,
ne sont plus à la charge de leurs parents .

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

11 OCT. 1976

Monsieur le SOUS PREFET
de
VILLENEUVE SUR LOT

N°116/CAB

" A titre de compte rendu "

NATURALISATION DES RESSORTISSANTS DE LA CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE NE POSSEDANT PAS LA NATIONALITE FRANCAISE .

Transmission N°114/CAB en date du 8/10/76 dans le cadre de la constitution des dossiers réglementaires . 1

(1 exemplaire) 1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - LOT - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SD

G. DURNEY

11 OCT. 1976

Monsieur le MINISTRE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°115/CAB

" A titre de compte rendu "

NATURALISATION DES RESSORTISSANTS DE LA CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE NE POSSEDANT PAS LA NATIONALITE FRANCAISE .

Transmission N°114/CAB en date du 8/10/76 dans le cadre de la constitution des dossiers réglementaires . 1

(1 exemplaire) 1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

8 OCTOBRE 76

Le Directeur de la Cité,

à

Monsieur le Maire

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N°114/CAB
GD/MB

- PHOTOCOPIES DES PIECES D'IDENTITE DES RESSORTISSANTS DE LA CITE D'ACCUEIL NE POSSEDANT PAS LA NATIONALITE FRANCAISE :

- Mme ARZENAK née TRAN THI NGA en 1914 à Van Xa :

- carte de séjour de résident privilégié n°AH 51 367	1
- acte de mariage	1
	2

- Mme HOANG THI TRINH née le 18.09.28. à Dind Ké :

- carte de séjour de résident privilégié n°EA 40 286	1
	1

- Mme HUA THI MUI née en 1918 à Hanoi :

- carte de séjour de résident privilégié n°SP 55688	1
- passeport n°00 3002 délivré par l'Etat du Viet-Nam	1
	2

- Mme DARACHONE Isnhiane née en 1923 à Luang Prabang :

- passeport n°18 620 délivré par le Royaume du Laos	1
	1

- Pièces transmises à l'appui d'une demande de naturalisation, dans le cadre de la lettre Ministérielle du 15 Juin 1976 de Monsieur le Sous-Directeur des Naturalisations et notamment des alinéas 5 et 8 prescrivant la production de photocopies et la constitution des dossiers réglementaires par Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

.../...

- Mme LE THI KHANH née en 1907 à Viétri

  - passeport n°18 368 délivré par l'Etat du Viet-Nam — 1

  1

- Mme NGUYEN PHUOC XUAN TU née en 1886 à Hue :

  - passeport n°16 967 délivré par l'Etat du Viet-Nam — 1

  1

- Mme NGUYEN THI NIEN née en 1899 à Hadong :

  - carte de séjour de résident privilégié n°AP 09298 — 1

  - passeport n°19 352 délivré par l'Etat du Viet-Nam — 1

  2

- Mme NGUYEN THI THINH née en 1897 à Sontay :

  - carte de séjour de résident privilégié n°EA 40 266 — 1

  1

- Mme NGUYEN THI TRONG née en 1884 à Baria :

  - passeport n°18 976 délivré par l'Etat du Viet-Nam — 1

  1

.../...

- Mme NGUYEN THI TY née en 1887 à Sontay :

  - carte d'identité n°9493 H délivrée à Hanoï 1
  - passeport n°18 850 délivré par l'Etat du Viet-Nam 1

  2

- Mr PHAM VAN TY né en 1907 à Hanoï :

  - passeport n°18 388 délivré par l'Etat du Viet-Nam 1

  1

- Mme SAO SO née le 1.08.10. à Muong Boum Tai :

  - passeport n°327 3/72 délivré par le Royaume du Laos 1
  - carte délivrée par la Préfecture de Lot-et-Garonne 1
  - acte de notoriété établi à Hanoï le 9.06.53. 1

  3

- Mme TA THI PHUNG née en 1895 à Cao Bang :

  - laissez-passer n°69 PR délivré par le Consulat Général de l'Etat du Viet-Nam 1

  1

.../...

8 OCTOBRE 76

- Mme TRAN THI CHUAT née en 1900 à Vinh Yen :

- passeport n°18 331 délivré par l'Etat du Viet-Nam	1
	1

- Mme NGUY CHAU alias WEI CHU née le 12.06.1915. à Dai Bou :

- carte de séjour de résident privilégié n°SH 58 829	1
- passeport n°MT 33 673 délivré par la République de Chine	1
- carte de départ de Saïgon en Janvier 1956	1
- certificat du G.A.C.R. de Saïgon en Janvier 1956	1
	4

15 PERSONNES	=	PIECES 24

- Le Directeur,

- G. DURNEY.

- 8 OCT. 1976

Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
Service des Rapatriés
47000 - AGEN

N°113/CAB

Dossier d'indemnisation de Madame CHRISTIANE Henriette . N°47 F 002 670

Notification d'attribution de la Pension d'invalidité..... 1 Groupe II

Lettre N°11992 en date du 27-9-76 de l'A.N.I.F.O.M. 1

Lettre N°1755 en date du 03-03-76 de l'A.N.I.F.O.M. 1

3

Le Directeur



GOURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

chrono

Le 24 **Septembre** *197* 6

N° 112 /CAB

NOTE

L'ELECTRICITE DE FRANCE devant procéder à des travaux importants sur les Lignes qui concernent direc--tement la CITE d'ACCUEIL, la Population est informée que des coupures de courant électrique seront effectuées aux date et heure indiquées ci-après :

- LUNDI 27 SEPTEMBRE .... de 8 H à 17 H 30
- MERCREDI 29 SEPTEMBRE .. de 8 H à 17 H 30
- VENDREDI 1er OCTOBRE ... de 8 H à 17 H 30

L'attention des Usagers est attirée particulièrement sur l'intérêt qui s'attache à ce que les appareils ménagers soit arrêtés avant l'heure prévue des coupures de courant.

Le Directeur,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

-6 SEPT. 1976

Monsieur le M A I R E
de
SAINTE LIVRADE

N°111/CAB

Note aux habitants de la Cité rappelant l'interdiction des armes à feu dans l'enceinte du C.A.F.I..... 1

Transmise à titre de compte rendu .

Le Directeur



C. DURNEY

3 Septembre 6

N° 110 /CAB
GD/GD

NOTE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

A l'occasion d'un incident survenu ce jour, il est rappelé que l'usage des armes de chasse, et en particulier des carabines à balle ou à plombs, demeure formellement interdit dans l'enceinte de la Cité d'Accueil.

L'attention des Parents est attirée sur les dangers auxquels sont exposés leurs enfants ainsi que sur leurs obligations de personne civilement responsable.

Toute infraction fera l'objet d'une procédure et entrainera la confiscation de l'arme.

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE à titre de C.R. à :

- Monsieur le MAIRE
  de SAINTE-LIVRADE

3 SEPTEMBRE 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°109/CAB.
GD/MB

Monsieur PHARAMOND Ange Auguste
Centre d'Accueil de LUGRIN

74500 - EVIAN-LES-BAINS

Monsieur,

Par lettre postée le 1er Septembre, vous me demandez de vous affecter un logement à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine de Sainte-Livrade.

Je comprends parfaitement votre désir de séjourner parmi des compatriotes mais je suis au regret de vous faire savoir que notre Cité qui héberge des Rapatriés d'Indochine de 1956 ne reçoit pas de réfugiés issus des évènements de 1975.

J'ajoute que notre administration dépend du Ministère du Travail et, quà ce jour, aucune orientation nouvelle n'est envisagée.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes regrets réïtérés, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

3 SEPTEMBRE 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°108/CAB.
GD/MB

Madame PAILLEREAU
40, rue Pougnet

33400 - TALENCE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande de renseignements concernant la famille FRANCOIS Eugène.

Je suis au regret de vous préciser qu'à ce jour, aucun des réfugiés vietnamiens qui ont gagné la France dans le cadre des évènements de Mai 1975, n'a été dirigé sur notre Cité.

Rien ne permet de préjuger des décisions qui pourraient intervenir dans ce domaine, mais j'ai pris bonne note de votre demande et je ne manquerai pas de vous aviser de l'arrivée éventuelle de cette famille.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

23 Août 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 107 /CAB
GD/GD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE
Cité Administrative
47015 - AGEN

OBJET : Accident du Travail CARRIEU René.

Additionnellement à ma lettre du 17 Août 1976, j'ai l'honneur de vous préciser les conditions dans lesquelles Mr. CARRIEU, Agent Contractuel de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, a été victime d'un accident du travail le 10 Juin 1976.

Je confirme en premier lieu que l'Intéressé se trouvait bien en service au moment de l'accident qui s'est produit à 15 heures.

Dans le cadre des travaux de grosses réparations effectués par une Entreprise de Sainte-Livrade, et notam--ment le remplacement des plafonds de deux bâtiments, j'avais donné instruction à Mr. CARRIEU de remplacer les lavabos défectueux dans les appartements concernés par cette remise à neuf.

L'opération, des plus simples, s'est déroulée normalement sauf pour l'un des lavabos dont une partie était déja brisée et dont la fixation a cédé au cours du démontage, le faisant basculer subitement.

Le contact de la partie brisée avec le bras de notre Agent qui tenait l'ensemble, lui a occasionné une profonde coupure au niveau de l'avant-brad.

Monsieur CARRIEU S'est rendu de lui-même à l' Infirmerie de la Cité, distante de soixante mètres, où le Docteur DAOULAS lui a immédiatement dispensé les soins appropriés (suture de la plaie et injection de sérum anti-tétanique).

... / ...

.. / ...

Je l'ai fait ensuite reconduire à son domicile par un véhicule du Service.

Immédiatemnt informé, j'ai pu reconstituer sur les lieux les circonstances de l'accident, les choses étant restées en l'état.

Les constatations que j'ai été amené à faire confirment en tous points le compte-rendu de Monsieur CARRIEU.

G. DURNEY

23 AOUT 1976

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°106/CAB

Procés-verbal de la réunion de travail du

17 Juillet 1976 , tenue à la Cité d'Accueil 1

(2 exemplaires)

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT -

G. DURNEY

23 AOUT 1976

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative " LACUEE "
47000 - A G E N

N°105/CAB

Procès-verbal de la réunion de travail du
17 Juillet 1976 , tenue à la Cité d'Accueil 1

Le Directeur



G. DURNEY

23 AOUT 1976

Madame MATHIEU
Assistante Sociale Chef
MAIRIE - Sainte Livrade sur Lot

N°104/CAB

Procés-verbal de la réunion de travail du
17 Juillet 1976 , tenue à la Cité d'Accueil 1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

23 AOUT 1976

Monsieur le Docteur DAOULAS
Médecin Chef
Cité d'Accueil de Sainte Livrade

N°103/CAB

Procés-verbal de la réunion de travail du

17 Juillet 1976 , temue à la Cité d'Accueil 1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

23 AOUT 1976

Monsieur le MAIRE
de
SAINTE LIVRADE S/LOT

N°102/CAB

Procès-verbal de la réunion de travail du
17 Juillet 1976 , temue à la Cité d'Accueil 1

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

G. DURNEY

17 Août 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 101 /CAB
GD/GD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'OEUVRE

Cité Administrative
47015 - AGEN

O B J E T : Accident du Travail: CARRIEU René.

REFERENCE : - Lettre n° 5702 du 23.7.1976 - DAGP/AG 4
- Votre transmission en date du 10.8.1976

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en triple exemplaire, le certificat médical final de guérison de Monsieur CARRIEU René, Agent Contractuel à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, demandé par l'Administration Centrale dans le cadre de l'accident du travail dont il a été victime le 10 Juin 1976.

Ce document, établi par un médecin assermenté, confirme la reprise du travail au 21 Juin comme le laissait prévoir le certificat initial et ainsi que je l'avais signalé par l'Attestation d'Employeur adressée au Ministère du Travail et à votre Service par Bordereaux n° 97 et 98 du 22 Juin 1976.

En ce qui concerne les témoignages ou éléments constitutifs de preuves, je ne peux que vous confirmer les termes de la déclaration règlementaire, à savoir que Mr. CARRIEU se trouvait seul au moment de l'accident, l'opération qu'il effectuait (démontage d'un lavabo) ne nécessitant pas l'emploi de plusieurs personnes.

G. DURNEY

2 Aout 76

Le Directeur de la Cité ,

N° 100/CAB

à

Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
Cabinet
A G E N

Sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve s/Lot .

J'ai l'honneur de vous faire tenir , ci-joint , le procès verbal de la réunion de travail qui s'est tenue à la Cité d'Accueil de Sainte Livrade , le 17 Juillet 1976 .

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

G. DURNEY

Copie à titre de compte-rendu

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'Origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

13 Juillet 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 99 /CAB
GD/GD

Monsieur le Directeur
de l'Institut Universitaire de Technologie
115, route de Narbonne
31077 - TOULOUSE - CEDEX

OBJET : A/s de Monsieur MANGEL Jacques.
REFER / 0408 - 4184200009 - 41

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention le cas du jeune MANGEL Jacques, inscrit sur la première liste supplémentaire d'admission en 1ère année de G.E.A. à Toulouse.

Etant donné le nombre de candidats inscrits, ce jeune homme n'a pratiquement aucune chance d'être appelé même en tenant compte d'éventuelles démissions.

Néanmoins, il est plus que jamais désireux d'achever ses études car il n'aurait d'autre solution qu'un devancement d'appel sous les drapeaux, en cas de rejet, ce qui serait dommageable pour son avenir.

Par ailleurs, Jacques MANGEL appartient à une famille particulièrement méritante, dont les cinq enfants encore à charge poursuivent leurs études.

C'est pourquoi je me permets de vous signa-ler ce cas digne d'intérêt, en demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

22 JUIN 76

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget
Sous-Direction des Affaires Générales
Bureau : A.G.4
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

98/CAB
GD/MB

ACCIDENT DU TRAVAIL concernant

Mr CARRIEU René

-=-=-=-

Accident du 10/6/76

-=-=-=-=-

Référence : Bordereau d'envoi n° 70/CAB du 10.6.76.

- Attestation de l'employeur pour la reprise du travail 1

- reprise au 21.6.76.

Le Directeur,

- G. DURNEY.

22 JUIN 76

Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative "Lacuée"

47000, AGEN

97/CAB.
GD/MB

ACCIDENT DU TRAVAIL concernant
Mr CARRIEU René
-=-=-=-

Accident du 10/6/76
-=-=-=-

Référence : Bordereau d'envoi N° 71/CAB du 10/6/76.

- Attestation de l'employeur pour la reprise du travail 1

- reprise au 21.6.76.

Le Directeur,

- G. DURNEY.

5 JUILLET 76

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Français d'origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N°096/CAB/GD/MB

Avenants aux contrats d'engagent des Agents de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade :

- Mme BOSC Monique	N° 7722	1
- M. CARRIEU René	N° 7723	1
- M. CHAVAGNAC Pierre	N° 7724	1
- M. DELPRAT Alain	N° 7728	1
- Mme DURNEY Yvette	N° 7729	1
- M. GIRARDIE Jean	N° 7733	1
- M. KUTER Georges	N° 7734	1
- M. WEISS Michel	N° 7754	1
		8

En retour après objet rempli dans le cadre des prescriptions de votre B.E. N° 1497 du 29.6.76.

- Le Directeur,

G. DURNEY.

29 Juin 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 73 /CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

O B J E T : Consommation de courant électrique : JANVIER 76.

REFERENCE : - Ma lettre n° 30/CAB du 3 Mars 1976.
- Ma lettre ,° 51/CAB du 14 Avril 1976.
- Ma lettre n° 52/CAB du 14 Avril 1976.

Par lettres citées en référence, j'ai été amené à vous exposer la nature du montant anormalement élevé de la facture E.D.F. afférente au mois de Janvier 1976.

Cette facture s'élève à 28.518,00 francs et vous avez bien voulu envisager la délégation de cette somme dans le cadre du 2 ème semestre.

Néanmoins, il est prouvé que dans une conjoncture normale cette dépense aurait été de 15.000,00 francs. C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander de mettre en place les crédits portant sur la différence, la part revenant normalement à la Cité étant prise sur le poste budgétaire n°2.

Je vous confirme par ailleurs que la baisse de la consommation se poursuit de façon régulière ainsi qu'il ressort du tableau ci-joint, et que l'anomalie décelée en Janvier n'est pas reparue à ce jour.

G. DURNEY

14 Juin 76

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative "LACUEE"
47000 - A G E N

N°072/CAB

Contrôle annuel : ALLOCATION LOGEMENT — En retour : Déclarations complétées

Déclaration de : KUTER Georges 1

Contrôle : SALAIRE UNIQUE

Déclarations de : KUTER Goerges 1
CHAVAGNAC Pierre 1
DELPRAT Alain 1
WEISS Michel 1

5

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

10 Juin 76

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative " LACUEE"
47000 - A G E N

N°071/CAB
G.D./M.W.

ACCIDENT DU TRAVAIL concernant
Mr. CARRIEU René

- Certificat Médical d'accident du travail 1

Le Dossier réglementaire d'accident du travail est adressé ce jour au :
MINISTERE DU TRAVAIL
- D. A. G. P. B.
A.G. 4

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

8 Juin 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 70 / CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

O B J E T : Titularisation en qualité d'Agents de Bureau des Vacataires à temps complet.

REFERENCE : Votre Lettre n° 1274/B.A.S. du 3 Juin 1976.

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé de vous faire tenir une attestation d'emploi à temps complet concernant :

- Mme BELADJANE Rébiha.
- Mr. MEKHALFI Mohamed.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint cette pièce, établie en double exemplaire dans la forme préconisée, et attestant de l'emploi à temps complet des intéressés, depuis la date de leur recrutement.

J'attire cependant votre attention sur le fait, qu'aux termes de la législation, ces personnes ne remplissent pas les conditions du travail " à temps complet" antérieurement au 1er Janvier 1974, date de leur "mensualisation" et notamment pour les années 1972 et 1973 qui sont incomplètes en ce qui concerne Mme BELADJANE ainsi que Mr. MEKHALFI (1973).

De ce fait, les Services Financiers de la Préfecture de Lot-&-Garonne estiment ne pas pouvoir viser ces attestations, ainsi qu'il en était convenu lors de notre première communication téléphonique à ce sujet.

G. DURNEY

BELADJANE

	Nombre de VACATIONS	Brut	Net
1970			
JANV.	124 (4,20)	520,80	486,95
FEV.	124	"	"
MARS	72	302,40	282,75
AVRIL	72	"	"
MAI	72	"	"
JUIN	141	592,20	553,70
JUILLET	141	"	"
AOUT	141	"	"
Sept	168	705,60	659,73
Oct.	148	621,60	581,19
NOV	148	"	"
DEC	180	756,00	706,80
1971			
J	148 (4,20	621,60	575,05
F	148	"	"
M	148	"	"
A	148	"	"
M	148	"	"
J	152	638,40	590,59
J	155	651,00	602,23
A	155	"	"
S	148	621,60	575,05
O	152	638,40	590,59
N	148 (4,18)	674,81	624,33
D	148	"	"

MEKHALFI

	Nombre de VACATIONS	Brut	Net
1970			
J	172 (4,20	722,40	675,45
F	172	"	"
M	172	"	"
A	172	"	"
M	172	"	"
J	172	"	"
J	172	"	"
A	172	"	"
S	199	835,80	781,48
O	179	751,80	702,94
N	179	"	"
D	211	886,20	828,59
1971			
J	179 (4,20)	751,80	695,50
F			
M	179	378,00	349,69
	90	751,80	695,50
A	179	751,80	695,50
M	179		
J	179		
J	179		
A	179		
S	179		
O	179		
N	179 (4,50)	818,24	755,10
D	179		

193

BELADJANE

	NOMBRE VACATIONS	BRUT	NET
1972			
JANVIER	160	752,00	695,68
FEVRIER	150	705,00	652,19
MARS	150	"	"
AVRIL	153	719,10	665,24
MAI	153	"	"
JUIN	153	"	"
JUILLET	153	"	"
AOUT	153	"	"
Septembre	153	"	"
Octobre	153	"	"
Novembre	153	"	"
DECEMBRE	183 (50)	860,10 (235,00)	795,69 (217,37)
1973			
JANVIER	153 (idem)	719,10	665,24
FEVRIER	153	"	"
MARS	153	"	"
AVRIL	178	836,60	773,94
MAI	178	"	"
JUIN	178	"	"
JUILLET	178	"	"
AOUT	112	840,00	777,08 (7,50)
Septembre	112	"	"
octobre	132	990,00	915,85
Novembre	112	840,00	777,08
Decembre	120	900,00	832,59

MEKHALFI

	NOMBRE VACATIONS	BRUT	NET
1972			
J	179	841,30	778,29
F	179	841,30	778,29
M	179	"	"
A	179	"	"
M	179	"	"
J	179	"	"
J	179	"	"
A	179	"	"
S	179	"	"
O	179	"	"
N	179	"	"
D	214 (56)	1.005,80 (235,00)	930,47 (217,39)
1973			
J	179	841,30	778,29
F	179	"	"
M	179	"	"
A	204	958,80	886,99
M	204	"	"
J	204	"	"
J	204	"	"
A	128	960,00	881,10
S	128	"	"
O	128	"	"
N	128	"	"
D	135	1.020,00	943,60

173 Heures dans le Mois considérées déjà du travail à temps complet

5 MAI 77

Monsieur le Directeur Départemental
de l' ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Service Traitements et Salaires
Place Armand-Fallières

A G E N

à l'attention de Madame FERT

N° 51 /CAB
GD

Attestation d'emploi concernant

- Mme BELADJANE Rébiha I
- Mr. MEKHALFI Mohamed I

2

Attestations établies le 8 Juin 1976, à la demande du Ministère du Travail, et adressées en vos Services dans le cadre de notre communication téléphonique de ce jour.

Le Directeur,

G. DURNEY

8 Juin 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 70 / CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

O B J E T : Titularisation en qualité d'Agents de Bureau des Vacataires à temps complet.

REFERENCE : Votre Lettre n° 1274/B.A.S. du 3 Juin 1976.

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé de vous faire tenir une attestation d'emploi à temps complet concernant :

- Mme BELADJANE Rébiha.
- Mr. MEKHALFI Mohamed.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint cette pièce, établie en double exemplaire dans la forme préconisée, et attestant de l'emploi à temps complet des intéressés, depuis la date de leur recrutement.

J'attire cependant votre attention sur le fait, qu'aux termes de la législation, ces personnes ne remplissent pas les conditions du travail " à temps complet" antérieurement au 1er Janvier 1974, date de leur "mensualisation" et notamment pour les années 1972 et 1973 qui sont incomplètes en ce qui concerne Mme BELADJANE ainsi que Mr. MEKHALFI (1973).

De ce fait, les Services Financiers de la Préfecture de Lot-&-Garonne estiment ne pas pouvoir viser ces attestations, ainsi qu'il en était convenu lors de notre première communication téléphonique à ce sujet.

G. DURNEY

RG.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Bureau de l'Action Sociale
Français d'origine Nord-Africaine

B.A.S. n° : 001274

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 3 JUIN 1976

PARIS, LE ..... 19....

1 , Place de Fontenoy - 75700

Tél. 567.55.44 - poste 42-85

Le MINISTRE du TRAVAIL

à

Monsieur le Directeur de
la Cité d'Accueil
de
47110 - SAINTE-LIVRADE

OBJET : Titularisation en qualité d'agents de bureau des vacataires à temps complet .

Afin de pouvoir faire bénéficier d'une titularisation en qualité d'agent de bureau les vacataires à temps complet , rémunérés sur le chapitre 37-62 (dits " vacataires mensualisés" le Bureau P.4 de la Sous-Direction du Personnel à demandé au Bureau de l'Action Sociale de lui faire parvenir , dans les meilleurs délais , une attestation selon laquelle ces agents avaient travaillé à temps complet avant le 1er Janvier 1974 , date à laquelle ils ont été mensualisés .

Je vous demande de me faire parvenir , en double exemplaire , une attestation - dont modèle ci-joint - concernant les deux agents susceptibles de bénéficier de cette titularisation :

- Mme Rébiha BELADJANE
- M. Mohamed MEKHALFI .

L'Administrateur Civil
Chef du Bureau
de l'Action Sociale,

R. SAINT-JEAN

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 76-307 du 8 avril 1976 relatif à la titularisation dans les corps de fonctionnaires de la catégorie D d'agents auxiliaires de l'Etat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, notamment ses articles 2 et 20 ;

Vu le décret n° 70-78 du 27 janvier 1970 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 70-79 du 27 janvier 1970 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les agents auxiliaires de l'Etat ayant servi à temps complet pendant une durée totale de quatre années au moins pourront, nonobstant les dispositions statutaires contraires, être titularisés dans les grades classés soit dans le groupe I, soit dans le groupe II selon qu'ils exercent des fonctions d'auxiliaire de service ou d'auxiliaire de bureau.

Les titularisations sont prononcées sur des emplois vacants ou créés à cet effet au budget de chaque année au vu d'une liste d'aptitude établie après avis de la commission administrative paritaire du corps d'intégration.

Art. 2. — Les agents bénéficiaires du présent décret sont classés à l'échelon de début de leur grade. L'ancienneté acquise dans leur fonction antérieure est prise en compte dans les conditions suivantes :

ANCIENNETÉ ANTÉRIEURE à la titularisation.	ANCIENNETÉ CONSERVÉE
De 4 à 8 ans.....	2 ans.
Au-delà de 8 et jusqu'à 12 ans.	2 ans majorés de la moitié de l'ancienneté acquise au-delà de 8 ans.
Au-delà de 12 ans.....	4 ans majorés de la totalité de l'ancienneté acquise au-delà de 12 ans.

L'ancienneté conservée en application du présent article est prise en compte pour l'avancement d'échelon.

Art. 3. — Les agents qui bénéficiaient d'un traitement supérieur à celui qu'ils perçoivent après leur titularisation conservent leur traitement antérieur tant que l'avancement dans leur grade ne leur procure pas un traitement au moins égal à celui qu'ils détenaient antérieurement.

Art. 4. — Les agents ayant accompli au moins dix ans de service à temps complet et inscrits sur les listes d'aptitude établies avant le 30 septembre 1976 seront titularisés en priorité.

Art. 5. — Le décret n° 65-528 du 28 juin 1965 est abrogé.

Art. 6. — Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1976.

JACQUES CHIRAC.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,
JEAN-PIERRE FOURCADE.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique),
GABRIEL PÉRONNET.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 76-308 du 8 avril 1976 portant convoca électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée (1re circonscription d'Indre-et-Loire).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'i

Vu le code électoral ;

Vu l'acte pris par l'Assemblée nationale dans sa s 2 avril 1976 de la démission de M. Chassagne de son de député,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs de la 1re circonscription d Loire sont convoqués pour le 9 mai 1976 en vue de à l'élection d'un député à l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Les déclarations de candidatures seront la préfecture à partir du 12 avril 1976 et jusqu'au 18 av à minuit.

Art. 3. — La campagne électorale sera ouverte le 19 av à zéro heure.

Art. 4. — L'élection aura lieu sur les listes él arrêtées le 29 février 1976, sans préjudice de l'ap des articles L. 30 à L. 35 et L. 40 du code électoral.

Art. 5. — Le scrutin ne durera qu'un jour ; il ser à 8 heures et clos à 18 heures, sous réserve de l'ap des deux derniers alinéas de l'article R. 41 du code é

Art. 6. — Le second tour de scrutin, s'il est néces procéder, aura lieu le dimanche 16 mai 1976.

Art. 7. — Le ministre d'Etat, ministre de l'intéri chargé de l'exécution du présent décret, qui sera pu *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1976.

JACQUES CHI

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,
MICHEL PONIATOWSKI.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret rapportant les dispositions d'un précédent dé portant nomination d'un magistrat.

Par décret du Président de la République en date du 8 av sont rapportées les dispositions du décret du 31 décembre lesquelles M. Mignonat (Georges), premier substitut du pr de la République près le tribunal de grande instance de L a été nommé substitut du procureur général près la cour d'a Limoges.

Décrets portant nomination de magistrats.

Par décret du Président de la République en date du 8 av M. Latour (André), procureur de la République près le trib grande instance d'Argentan, est nommé substitut du pr général près la cour d'appel de Limoges, en remplacem M. Mignonat, dont la nomination a été rapportée.

Par décret du Président de la République en date du 6 av Mme Vulliez (Annette), précédemment substitut du procureu République près le tribunal de grande instance d'Evry-Cor position de disponibilité, est nommée substitut du procureu République près le tribunal de grande instance de Versaille créé).

MEKHALFI Mohamed
date de recrutement : 1er février 1963

DELADJANE née DLILI Rébiha
Date de recrutement : 16 Août 1965

Les vacataires "Mensualisés" vont être titularisés

pour Belaafare et Mekhalfi - établir une attestation d'emploi à temps complet depuis 4 à 5 ans minimum

(date d'entrée en service
- emploi à temps complet
- en qualité de)

le faire certifier par M. Lebe (en tant que payeur)

Sylphe le 3/5/76

Cie Téléphonique du 21 Mai 1976

le Directeur de la Cité d'accueil de BAS certifie que Madame Bibliadjane a été employée

440 19.90

250 [illegible]

Belaidjane 72 I 73 I 74 et 75
Mekhalfi 72 C 73 I. 74 et 75 } Complet

160 heures | Vu M. Gyffe le 3 juin - va envoyer un papier pour couvrir tout ça (argentin)

Vacataires Mensuelles

3826.80
900
4726.80

4100
3500
1500
1000

PM Gyffe

10 Juin 76

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous Direction des Affaires Générales
Bureau : A.G.4
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°070/CAB
G.D./M.W.

Accident du Travail concernant Mr CARRIEU René — Agent contractuel de 3éme catégorie

Déclaration d'accident du travail	2
Certificat Médical d'accident du travail	2
Attestation de salaire	2
	6

NOTA - Les soins étant apportés par le Médecin-Chef de la Cité d'Accueil, la feuille de soins "accident du travail" n'est pas jointe au présent envoi. La feuille "PHARMACIE" vous sera adressée à l'issue de la période de soins.

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

1er JUIN 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 69 /CAB
GD/GD

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
CABINET

47000 - A G E N

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des Cités d'Accueil, qui soumet à notre attention le cas d'un jeune garçon de la Cité atteint d'une forme grave de diabète.

Le jeune LUONG NHU TRUAT Eric qui est agé de dix ans pose un double problème: médical,d'une part, en raison de la gravité de sa maladie et social d'autre part, car il ne parait pas être couvert par la Sécurité Sociale à ce jour.

Malgré le dévouement des praticiens attachés à sa personne, cet enfant encourt un risque mortel en demeurant à la Cité car son cas relève d'un établissement spécialisé.

Le Docteur DAOULAS a pu le faire recevoir à la Clinique MASSABIE de PAU mais cet établissement n'est pas conventionné et le prix de journée est de 200,00 francs.

L'opération pourrait être solutionnée dans le cadre d'une prise charge sur l'Aide Médicale du Département, c'est pourquoi je me permets de recommander à votre bienveillance ce cas particulièrement digne d'intérêt.

G. DURNEY

14 Mai 76

Monsieur le PRESIDENT de l'A.D.O.S.O.M.
MINISTERE DU TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°068/CAB

Devis "LABO MESURES" concernant la fourniture d'un Spectrophotomètre "SAFAS" 3100D 1

(2 exemplaires)

Le présent devis est à annexer à la lettre en date du 13 Mai 1976 , de Monsieur le Médecin-Chef des Dispensaires .

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

G. DURNEY

13 Mai 76

N°067/CAB

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur Jean LUCIEN
Entrepreneur
56bis , Rue Crochepierre
47300 - VILLENEUVE/Lot

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint votre facture du 5 Mai 1976 adressée à Monsieur BOUTIN ancien Directeur du Centre d'Accueil de Bias .

Je Vous confirme les termes de notre entretien téléphonique de ce jour . Depuis le 1er Janvier 1976 , le C.A.R.A. de Bias étant municipalisé la gestion en est assurée par Monsieur le Maire de Bias auquel vous devez adresser toute demande de réglement concernant des travaux réalisés au Centre . Le Bon de commande annexé à la facture porte d'ailleur le cachet de la Mairie .

Veuillez agréer Monsieur , l'expression de mes sentiments distingués.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

G. DURNEY

13 Mai 76

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47000 - A G E N

N°066/CAB

- CONGE DE MALADIE : CHAVAGNAC Pierre

Avis d'opération bancaire représentant le versement d'indemnités journalières pour la période du 27 Février au 5 Mars 1976 .

1

l'intéressé ne détient pas le décompte "Sécurité Sociale" mais la présente pièce fait bien référence , en tant que réglement de Mutuelle , à l'affaire en cause .

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

11 MAI 76

Monsieur le Commandant
de la Brigade de Gendarmerie
47110 - SAINTE-LIVRADE

N° 65 /CAB
GD/GD

- Carte de présentation
concernant Monsieur BONIN Bruno
domicilié à LIMOGES (87) .

I

Transmise dans le cadre de notre communication téléphonique de ce jour.

NOTA: l'adresse rectifiée a été mentionnée par la mère de l'intéressé, Mme VLODY Lucie, domiciliée au C.A.F.I. - Bât. C

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Mai 76

N° 065/CAB

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Société MARCHAND SPORTS
Service Commercial
81 , Rue d'Amsterdam
75008 - P A R I S

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir votre catalogue 1976 , concernant les équipements de plein air , en jeux sportifs et éducatifs , ainsi que le tarif "collectivités" correspondant .

Ce document me serait précieux dans le cadre du Jardin d'Enfants dont l'inplantation est envisagée au profit de la population hébergée dans la Cité .

Veuillez agréer , Monsieur , avec mes remerciements anticipés , l'assurance de ma considération distinguée .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

10 Mai 76

N° 064/CAB/

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

EDITIONS FERNAND NATHAN
9 , Rue Méchain
75680 - P A R I S Cedex 14

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir votre catalogue 1976 , concernant les équipements de plein air , en jeux sportifs et éducatifs , ainsi que le tarif "collectivités" correspondant .

Ce document me serait précieux dans le cadre du Jardin d'Enfants dont l'inplantation est envisagée au profit de la population hébergée dans la Cité .

Veuillez agréer , Monsieur , avec mes remerciements anticipés , l'assurance de ma considération distinguée .



G. DURNEY

10 Mai 76

N° 063/CAB

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

SPORT CHARLEMAGNE
16 , Rue Charlemagne
75004 - P A R I S

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir votre catalogue 1976 , concernant les équipements de plein air , en jeux sportifs et éducatifs , ainsi que le tarif "collectivités" correspondant .

Ce document me serait précieux dans le cadre du Jardin d'Enfants dont l'inplantation est envisagée au profit de la population hébergée dans la Cité .

Veuillez agréer , Monsieur , avec mes remerciements anticipés , l'assurance de ma considération distinguée .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

4 Mai 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N°062/CAB

à

Messieurs D U M A S Pére et Fils
Entreprise Générale du Bâtiment
Boite Postale N°19
47110 - SAINTE LIVRADE

Messieurs ,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que votre soumission pour les travaux de "REPARATION" à effectuer à la Cité d'Accueil de Sainte Livrade , n'a pas été retenue par la Commission d'ouverture des plis en sa séance du 3 courant .

Veuillez agréer , Messieurs , l'assurance de ma considération distinguée .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

4 Mai 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N°061/CAB

à

Monsieur M E N A S P A Fils
Entreprise Générale du Batiment
" Gaillard"
47110 - SAINTE LIVRADE

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que votre soumission pour les travaux de réparation à effectuer à la Cité d'Accueil de Sainte Livrade a été retenue par la Commission d'ouverture des plis , et que votre entreprise a été déclarée adjudicataire du Marché 1976 .

En conséquence , je vous invite à me faire parvenir d'urgence le devis en quatre exemplaires des travaux faisant l'objet de votre soumission ainsi que la déclaration à souscrire par l'entrepreneur .

Veuillez agréer , Monsieur , l'assurance de ma considération distinguée .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

G. DURNEY

4 Mai 6

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Bureau de l'Action Sociale pour les Français
d'origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P A R I S

N°060/CAB

Procés-verbal de la réunion de travail du
26 Mars 1976 , tenue à la Cité d'Accueil... 1

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

4 Mai 6

Monsieur le Docteur DAOULAS
Médecin Chef
Cité d'Accueil de Sainte Livrade/Lot

N°059/CAB

Procès-verbal de la réunion de travail du

26 Mars 1976 , tenue à la Cité d'Accueil... 1

1

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

4 Mai 6

Madame MATHIEU
Assistante Sociale Chef
MAIRIE - Sainte Livrade/Lot

N°058/CAB

Procès-verbal de la réunion de travail du
26 Mars 1976 , tenue à la Cité d'Accueil... 1

1

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOT-ET-GARONNE

G. DURNEY

4 Mai 6

Monsieur le MAIRE
de
Sainte Livrade/Lot

N°057/CAB

Procés-verbal de la réunion de travail du
26 Mars 1976 , tenue à la Cité d'Accueil... 1

1

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOT-ET-GARONNE

G. DURNEY

4 Mai 76

N°056/CAB

Le Directeur de la Cité ,

à

Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
-Cabinet-
A G E N

Sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve s/Lot .

J'ai l'honneur de vous faire tenir , ci-joint , le procès verbal de la réunion de travail qui s'est tenue à la Cité d'Accueil de Sainte Livrade , le 26 ~~Mars~~ Avril 1976 .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

G. DURNEY

Copie à titre de compte-rendu

M. le Ministre du Travail
Direction de la Population et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale pour les
Français d'origine Nord Africaine
1 , Place de Fontenoy
75700 - P a r i s

4 MAI 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 55 /CAB
GD/GD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de la MAIN d'Oeuvre
Cité Administrative
A G E N

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Procès-Verbal de la réunion mensuelle de travail organisée à la Cité d'Accueil, le 26 Mars 1976.

Les différents sujets traités étant suivis au cours des séances successives, il m'a paru utile de vous adresser également le compte-rendu des réunions précédentes.

Je ne manquerai pas à l'avenir de vous tenir informé des divers problèmes abordés chaque mois et de leur évolution.

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 3 MAI 19 76

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 26 MARS 1976

La troisième réunion mensuelle de travail s'est tenue à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade le 26 Mars 1976.

Etaient présents :

- M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Sainte-Livrade/Lot.
- M. le Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des Cités d'Accueil.
- Mme MATHIEU, Assistante Sociale Chef.
- M. DURNEY, Directeur de la Cité d'Accueil.

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 10 heures en rappelant que la réunion du mois de Mars n'a pu être tenue comme prévue, Monsieur le Maire de Sainte-Livrade étant retenu par ses obligations du Conseil Général, puis du Conseil Régional.

A cette occasion, les participants présentent à Monsieur de CACQUERAY leurs félicitations pour son élection à la Vice-Présidence du Conseil Régional d'Aquitaine.

SECOURS -

L'attribution des prestations de subsistance pour le mois d'Avril donne lieu à l'étude d'un nouveau cas social résultant du décès d'un chef de famille survenu dans le courant du mois.

... / ...

Monsieur SACCONE percevait de son vivant l'allocation vieillesse assortie de la "Tierce Personne" pour cécité. L'ensemble de ces prestations assurait au foyer un revenu mensuel de 1.700,00 francs, somme correcte pour trois personnes dont un enfant de 9 ans, mais constituant l'unique ressource de la famille.

Madame SACCONE sera donc secourue mensuellement au taux maximum défini lors de la première réunion, soit 530 francs.

NATURALISATION -

Monsieur DURNEY rappelle la démarche entreprise auprès de M.le Sous-Directeur des Naturalisations et fait le point de la situation évoquée le mois dernier.

Le 19 Mars 1976, 19 dossiers ont été adressés à la Sous-Direction des Naturalisations, accompagnés d'un rapport circonstancié.

Le 7 Avril, Monsieur ROBIN a confirmé lors d'une communication téléphonique, l'intérêt qu'il porte à ces dossiers dont il a spécialement confié l'étude à l'un de ses Bureaux. Les vérifications sont en cours car 2 demandes de naturalisation avaient fait l'objet dans le passé d'un envoi personnel des intéressés et n'avaient pu être traitées.

A ce jour, aucun obstacle majeur n'a été soulevé et la décision défintive ne devrait plus tarder.

RESORPTION DU "CAMP DES ESPAGNOLS" -

La parcelle de terrain dite "Camp des Espagnols" qui groupe quatre bâtiments est la propriété actuelle du Ministère du Travail.

Cette assise pourrait être cédée à la Commune de Sainte-Livrade,qui en est locataire depuis 1950, pour l'édification d'une première tranche de logements sociaux.

Monsieur le Maire de Sainte-Livrade demandera officiellement la cession de cette parcelle dès que le Conseil Municipal en aura délibéré.

Lorsque ce projet aura pris corps, une réunion d'information se tiendra, à la diligence de Monsieur de CACQUERAY, pour étudier avec les intéressés les conditions du relogement des habitants du "Camp Espagnol".

QUESTIONS DIVERSES -

A) Il est envisagé de faire bénéficier les enfants de la Cité, des Colonies de Vacances organisées par la Fédération des Oeuvres Laïques du Département.

Un travail de prospection a été entrepris dans les familles avec le concours de Madame l'Assistante Sociale. Cette prospection s'est avérée nécessaire par le fait que depuis plusieurs années aucun enfant n'a effectué de séjour en colonie et que ces vacances représentent pour la plupart, un problème.

A ce jour 19 enfants ont été inscrits.

Une participation symbolique de 50,00 francs par enfant, ou par famille de plusieurs enfants a été fixée.

La totalité du séjour sera prise en charge par les organismes traditionnels (C.A.F. - Conseil Général, etc.) ainsi que par l'administration du Centre, pour la part restante.

Dans certains cas, un effort supplémentaire devra être obtenu, soit d'organisations charitables, soit de la Commune de Sainte-Livrade, pour les enfants dont la situation n'est pas règlée au regard des différentes Caisses.

B) A l'occasion d'un récent décès, la question s'est posée de la capacité actuelle du cimetière de Sainte-Livrade. Monsieur le Maire a pris bonne note du désir de plusieurs habitants de la Cité, d'acquérir une concession. L'achat d'un terrain pour un nouveau cimetière est à l'étude.

C) Madame MATHIEU demande l'installation d'un appareil automatique pour le poste téléphonique de son bureau. Une demande en ce sens a été instruite auprès des services techniques des P.T.T.

D) Monsieur le Docteur DAOULAS fait part de l'amélioration sensible des conditions d'hygiène qu'il a été amené à constater dans la Cité.

Il apparait que le travail d'équipe effectué depuis plusieurs mois s'inscrit dans un contexte positif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 30.

La date de la prochaine réunion sera arrêtée ultérieurement en fonction des impératifs de chaque participant.

Le Directeur,

Cité Ministère des Affaires Sociales Foyer de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

23 Avril 6

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 54 / CAB
GD/GD

- REQUETE de Madame ALBERT Hélène, Hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, qui demande l' admission de sa mère, réfugiée du Vietnam.

I Transmise pour éléments de réponse, la suite réservée à cette requête pouvant servir de base à d'éventu--elles demandes du genre.

A noter que la dernière réunion trimestrielle de travail du 12 Février n'a pas abordé ce problème sur le fond, et que les conclusions du P.V. (page 22) laissent place à l'inter--prétation.

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Avril 76

N° 53 /CAB
GD/GD

Monsieur,

Par lettre en date du 15 Avril 1976, vous me demandez de vous faire parvenir le "dossier" relatif aux travaux d'aménagement intéressant la Cité d'Accueil et pour lesquels un Appel d'Offres a été lancé le 8 Avril.

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'aux termes de l'Article 94 du Code des Marchés Publics, le Cahier des Charges ainsi que le Cadre de Détail Estimatif sont tenus à la disposition des éventuels soumissionnaires, au siège du Maitre d'Oeuvre.

Ces documents ne peuvent en aucun cas être adressés mais sont à consulter au secrétariat de la Cité d'Accueil ainsi qu'il a été précisé dans mon appel du 8 Avril.

Je vous invite en conséquence à en prendre connaissance dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Entreprise Générale du Bâtiment
DUMAS Père et Fils
Boîte Postale n° 19
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Avril 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 52 /CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une lettre du Chef de Centre E.D.F. d'Agen, relative aux factures d'électricité des trois derniers mois.

Cette correspondance revêt le caractère d'une mise en demeure mais j'estime que nous ne pouvons souscrire aux dispositions visant à nous appliquer un intérêt moratoire dès l'instant où nous ne sommes pas seuls en cause.

Je m'en suis expliqué dans la réponse que vous trouverez également en annexe. Il convient d'ajouter à ces arguments les délais plus ou moins longs imposés dans l'exploitation de toute facture, par le rôle des services financiers de la Préfecture et de la Trésorerie Générale.

Je vous confirme les termes de ma lettre n° 51/CAB du 14 Avril par lesquels je vous rendais compte de la mise en paiement des factures de DECEMBRE 1975 et de FEVRIER 1976.

G. DURNEY

14 Avril 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 51 / CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

O B J E T : Consommation de courant électrique.
REFERENCE : Ma lettre n° 30/CAB du 3 Mars 1976.

Par lettre citée en référence, je vous ai rendu compte de l'accroissement anormal de consommation du courant électrique constaté au cours de mois de Janvier, des mesures prises à ce sujet, et notamment de l'enquête demandée aux services techniques de l'E.D.F.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport que m'a présenté le Chef de Subdivision de Villeneuve-sur-Lot à l'issue de son étude.

La conclusion de ce rapport montre à l'évidence que la consommation importante de Janvier est bien due à une cause fortuite, ainsi que nous le pressentions.

En effet, le relevé de Février permet de constater un retour à la normale. La facture portant sur cette période, qui a été la plus "froide" dans la région, s'élève à 16.275,21 fcs pour 86.910 Kwh contre 14.638,35 fcs pour 78.270 Kwh en Décembre, soit une augmentation de 1.636,86, de la redevance.

Ces chiffres sont sans commune mesure avec ceux de Janvier qui s'élevaient à 28.518,00 fcs pour 158.093 Kwh, et qui sont le fait d'une "fuite à la terre".

... / ...

Néanmoins, cette mise à la terre s'est produite dans le réseau intérieur de distribution dont nous sommes propriétaires. Il s'ensuit que la redevance devra être acquittée en totalité car toute consommation, même accidentelle, est due, dès l'instant qu'elle échappe au secteur de responsabilité de l'E.D.F. qui se situe avant le transformateur.

Il va sans dire que le règlement d'une telle facture porte un coup sensible au crédit dont je dispose à ce Poste Budgétaire, déja inquiété par la hausse des tarifs publics.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir envisager, lors de la mise en place des crédits afférents au second semestre, l'attribution d'une somme équivalente destinée à "couvrir" cet imprévu.

Je signale par ailleurs que j'ai mis en paiement les factures de Décembre 1975 et de Février 1976 qui n'étaient pas en cause.

En ce qui concerne la suggestion de l'E.D.F. de Villeneuve, portant sur l'installation d'un système de protection au transformateur, je vous laisse juger de l'opportunité d'une telle dépense dans le contexte général de la Cité, sachant que l'estimation recueillie permet de chiffrer à 5.000,00 francs le coût de cette "protection".

G. DURNEY

13 Avril 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N ° 50 / CAB
GD/GD

/A

Monsieur le Chef de Centre
de l'ELECTRICITE de FRANCE

Rue Francis-Carco
47016 - A G E N

O B J E T : Fournitures d'Electricité - 163.3.0121
REFERENCE : SCF - JS/MCL/411 du 9 Avril 1976.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre visée en référence et qui appelle de ma part les observations suivantes.

A la date du 9 Avril 1976, la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est redevable de la somme de 59.431,56 francs qui réprésente la consommation d'électricité des mois de Décembre 1975, Janvier et Février 1976.

Le retard qui vous préoccupe dans le règlement d'un tel découvert est certes fâcheux mais je me permets de rappeler qu'il n'est pas entièrement de notre fait, et singulièrement pour ce qui est du mois de Décembre 1975.

En effet, dans le cadre de la clôture de l'Exercice Budgétaire, nous sommes amenés chaque année à vous demander au 31 Décembre, la facturation du mois écoulé.

Pour des raisons qui vous sont propres, il est impossible d'obtenir une facture, même manuscrite, en fin de mois, ce qui a pour effet d'en reporter le règlement sur l'année suivante. Or, la mise en place des crédits du nouvel exercice nécessite un délai de 30 à 45 jours, entrainant pour le mois de Décembre un retard dont vous voudrez bien nous retirer la responsabilité.
Cette facture a été mise en paiement le 29 Mars.

... / ...

... / ...

La période du mois de Janvier 1976 a donné lieu à une augmentation anormalement élevée tant en consommation qu'en puissance appelée. Vous avez pu constater que le montant de cette facture avait exactement doublé par rapport au mois précédent, passant de 14.638,35 à 28,518,00.

J'ai demandé à la Subdivision E.D.F. de Villeneuve-sur-Lot d'étudier dans la mesure du possible, les causes de ce phénomène. Le rapport qui m'a été remis à l'issue de cette enquête et dont je suis en possession depuis le 10 Avril, évoque une mise à la terre du réseau de distribution intérieure.

La facture correspondante a été conservée dans l'attente du résultat, au vu duquel je sollicite des instructions pour en hâter le règlement.

La redevance de Février, datée du 18 Mars, n'appelle pas de commentaire particulier, sinon un retour à la normale saisonnière. Elle a été mise en paiement le 12 Avril 1976.

Je signale enfin que je ne puis accepter les dispositions que vous vous proposez d'appliquer à l'administration que je représente et qui visent à assortir le recouvrement des sommes dûes, d'intérêts moratoires, pour lesquels je formule les réserves d'usage.

Par même courrier, je transmets vos observations à Monsieur le Ministre du Travail.

Dans le cadre des explications données ci-dessus, je me plais à croire que ce contre-temps n'aura pas d'incidence pour le consommateur qu'est la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Centre, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

COPIE à :

- M.le MINISTRE du TRAVAIL
  Direction Population & Migrations
  Bureau de l'Action Sociale
  1, Place de Fontenoy - PARIS (7°)

9 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°049/CAB
~~GD~~/MB.

Monsieur MAYTRAUD
Directeur Départemental du Travail
et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative

47000 - AGEN

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'ouverture des plis appelée à statuer sur l'attribution du marché de travaux publics à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade se réunira le 3 MAI 1976 à 10 heures à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre à AGEN.

En votre qualité de Président de la Commission , je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

9 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N°048/CAB
[redacted].GD/MB

à

Monsieur le Directeur Départemental
du Commerce Intérieur et des Prix
Cité Administrative

47000 - AGEN

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'ouverture des plis appelée à statuer sur l'attribution des marchés de travaux publics à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade se réunira le 3 MAI 1976 à 10 heures à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre à AGEN.

En votre qualité de Membre de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

9 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N°047/CAB
[redacted].GD/MB.

à

Mademoiselle LAQUIEZE
Trésorerie Générale de Lot-et-Garonne
17, rue Alexis Pain

47000 - AGEN

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Commission d'ouverture des plis appelée à statuer sur l'attribution du marché de travaux publics à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade se réunira le 3 MAI 1976 à 10 heures à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre à AGEN.

En votre qualité de Membre de la Commission, je vous prie de bien vouloir honorer cette réunion de votre présence.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

8 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°046/CAB
~~GD~~/MB.

Entreprise de Travaux Publics

D I E Z

Boulevard du Nord

47110 - SAINTE-LIVRADE-S/LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1976.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de six bâtiments d'habitation représentant une surface totale de couverture de 3.432 m2.

- Remplacement des plafonds en lambris par des briquettes dans les logements de deux bâtiments pour une surface totale de 840 m2.

- Construction d'une pièce à vocation de cuisine et attenant à un édifice cultuel pour une surface de 15 m2.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 30 AVRIL 1976, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des Charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1976.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 24 MAI 1976.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

8 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N°045/CAB
[redacted]/GD/MB.

à

Entreprise de Travaux Publics
D U M A S
Boulevard du Nord

47110 - SAINTE-LIVRADE-S/LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1976.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de six bâtiments d'habitation représentant une surface totale de couverture de 3.432 m2.

- Remplacement des plafonds en lambris par des briquettes dans les logements de deux bâtiments pour une surface totale de 840 m2.

- Construction d'une pièce à vocation de cuisine et attenant à un édifice cultuel pour une surface de 15 m2.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 30 AVRIL 1976, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des Charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être achevés impérativement pour le 31 DECEMBRE 1976.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 24 MAI 1976.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

8 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N°044/CAB
~~[illegible]~~/GD/MB.

à

Entreprise de Travaux Publics
PERRIER
Porte de Cassenouil
47110 - SAINTE-LIVRADE-S/LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1976.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de six bâtiments d'habitation représentant une surface totale de couverture de 3.432 m2.

- Remplacement des plafonds en lambris par des briquettes dans les logements de deux bâtiments pour une surface totale de 840 m2.

- Construction d'une pièce à vocation de cuisine et attenant à un édifice cultuel pour une surface de 15 m2.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 30 AVRIL 1976, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des Charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1976.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 24 MAI 1976.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

8 AVRIL 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

N°043/CAB
[redacted]/GD/MB.

Entreprise de Travaux Publics
MENASPA Fils
"Gaillard"
47110 - SAINTE-LIVRADE S/LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'Administration de Tutelle de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade lance un appel d'offres restreint pour l'éxécution de travaux de grosses réparations, dans la Cité, au titre de l'exercice 1976.

Si le projet retient votre attention, il vous appartient de soumissionner dans les formes préconisées par le Code des Marchés Publics.

Les travaux envisagés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont les suivants :

- Remplacement des toitures de six bâtiments d'habitation représentant une surface totale de couverture de 3.432 m2.

- Remplacement des plafonds en lambris par des briquettes dans les logements de deux bâtiments pour une surface totale de 840 m2.

- Construction d'une pièce à vocation de cuisine et attenant à un édifice cutuel pour une surface de 15 m2.

La soumission que vous serez amené à présenter devra être parvenue à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre - Cité Administrative - AGEN - pour le 30 AVRIL 1976, terme de rigueur.

.../...

L'envoi devra être effectué sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cahier des Charges afférent aux travaux à réaliser pourra être consulté au Secrétariat de la Cité d'Accueil, à tout moment durant les jours ouvrables.

J'attire votre attention sur le fait que les travaux devront être impérativement achevés pour le 31 DECEMBRE 1976.

Le délai d'engagement pour votre future offre cessera le 24 MAI 1976.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- G. DURNEY.

7 Avril 76

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 42 /CAB
GD/GD

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire tenir par bordereau annexe les devis des travaux à réaliser Hors Marché au titre de l'année 1976, après attribution des crédits correspondants à l'entretien des espaces verts, demandés en premier lieu pour des impératifs saisonniers.

Ces devis concernent deux corps de métier, électricité et peinture, et sont inscrits respectivement aux postes 3 et 5 du plan de dépenses.

La rubrique "Electricité" n'appelle pas de commentaire particulier. Le devis initial est inchangé, tandis qu'un second devis chiffre le montant du crédit restant disponible à ce poste en fonction des besoins immédiats.

En ce qui concerne le poste 5, le projet initial prévoyait la peinture des fenêtres et des volets de deux bâtiments administratifs (bureaux et logements du personnel).

Ces travaux demeurent souhaitables mais ils ne présentent pas un caractère d'urgence, et j'ai préféré donner la priorité à la réfection d'installations intéressant plus directement les Hébergés.

C'est ainsi que pour un prix sensiblement égal au montant des deux devis présentés lors de l'établissement du Budget (+ 2.250,00) nous pourrons réaliser la peinture complète du bâtiment des Douches, la plus grande partie de l'Infirmerie ainsi que quatre des bureaux administratifs recevant le Public (assistante sociale, Directeur, secrétariat assistante, secrétariat Cité).

... / ...

Ces installations, dont la peinture date de 1968, présentent des dégradations importantes dues à l'humidité ainsi qu'au mode de chauffage.

Je vous serais obligé de me faire savoir vos directives à ce sujet.

Je signale pour mémoire que l'appel d'offres concernant le Marché de Travaux Publics est lancé à ce jour. Il importe en effet que l'ouverture des plis et le démarrage des travaux interviennent assez tôt dans l'année pour éviter le retour d'inconvénients qui ont amené, en 1975, l'annulation du Marché de menuiserie.

G. DURNEY

6 Avril 76

N°041/CAB
GD/MW

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur RIBEIRO Alphonse
18 , Rue du Pradou
63100 - MONTFERRAND

Monsieur ,

Par lettre non datée , reçue le 28 Mars , vous me demandez de faire d'effectuer des recherches dans les archives du Centre , en vue de retrouver certaines piéces vous appartenant .

J'ai le regret de vous faire connaitre , que malgré le soin apporté , il n'a pu être trouvé trace d'un quelconque document vous concernant . Je pense d'ailleurs que ce genre de pièces (Attestation de Chambre de Commerce) sont en principe conservés par les intéressés eux-mêmes .

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous assure , Monsieur , de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

G. DURNEY

6 Avril 76

N°040/CAB
GD/MN

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame la Présidente Départementale
de l'Association et Entraide des Veuves
et Orphelins de Guerre
Section des Bouches-du-Rhone
53 - La Cannebière
13001 - MARSEILLE

Madame la Présidente ,

Par lettre en date du 23 Mars , vous me demandez dans quelles conditions une de vos ressortissantes , Vietnamienne , pourrait effectuer un séjour à la Cité de Sainte Livrade .

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que la Cité d'Accueil des Français d'Indochine ne posséde pas d'installations adaptées à recevoir des passagers , car elle est réservée à l'hébergement des Rapatriés d'Indochine qui y vivent en famille depuis 1956 pour la plupart.

Dans l'hypothèse oùvotre protégée se connaitrait des parents dans notre Cité , et seulement dans ce cas , rien ne s'opposerait à ce qu'elle effectue chez eux un séjour limité de vacances .

Je Vous prie d'agréer , Madame , l'assurance de ma considération distinguée .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

G. DURNEY

-2 AVRIL 1976

Monsieur le M A I R E

de SAINTE LIVRADE S/LOT

N°039/CAB/S

Note aux habitants de la Cité , au sujet des travaux en cours et des dégats constatés .

Transmis pour votre information dans le cadre de notre travail commun .

1

(1 exemplaire)

Le Directeur

Ministère des Affaires Sociales - LOT - Conseil de SAINTE-LIVRADE

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N& 39 / CAB
GD/GD

Le 29 MARS 197 6

Monsieur, Madame,

Le 28 Octobre 1975, vous avez exprimé vos doléances à Monsieur le Préfet de Lot-&-Garonne, au cours d'une réception organisée à la Cité.

En trois mois, chacun a pu constater l'amélioration apportée dans divers domaines, à la vie collective (éclairage public, plantations, boulodrome).

Dans le même ordre d'idée, un important programme de travaux va être mis en oeuvre dans les deux mois à venir, comportant notamment la plantation de 500 arbustes à fleurs, l'aménagement d'un jardin d'enfants ainsi que la réfection de la Pagode.

L'embellissement de la Cité répond au voeu général et j'ai pu obtenir de l'administration un effort supplémentaire dans ce domaine.

Néanmoins, la transformation de notre Cité ne peut être menée à bien que si chaque habitant prend conscience de son intérêt, ce qui semble échapper à certains d'entre vous.

En effet, il m'a été donné de constater que des arbustes plantés récemment avaient été volés et d'autres arrachés...

En insistant sur l'effort consenti pour le bien-être de tous, j'en appelle au civisme de chacun et notamment des chefs de famille, pour la conservation du patrimoine commun.

C'est l'intérêt général qui est en cause, car il va sans dire qu'on ne peut à la fois attirer l'attention des pouvoirs publics et négliger de se comporter en citoyen responsable.

Ampliation à :

- Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE

Copie pour Information à:

- Monsieur le PREFET de Lot-&-Garonne - CABINET - AGEN

Le Directeur de la Cité,

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'accueil - SAINTE-LIVRADE-sur-Lot - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guy DURNEY

23 Mars 6

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

N° 38 / CAB
YD / YD.

Maternité concernant :

M. DELPRAT Alain — Agent contractuel 3° C.

-Demande d'allocation de maternité	1	Naissance de Yannick le
-Fiche familiale d'état civil	1	21 Mars 1976.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

18 Mars 6

N° 37/ CAB
GD/YD.

Monsieur,

Par lettre du 27 Février, vous me faites part des difficultés que vous rencontrez dans votre profession pour l'approvisionnement en galettes de riz.

Contrairement aux renseignements qui vous ont été communiqués, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il ne m'appartient pas de fabriquer des galettes de riz, ni d'ailleurs, d'autres spécialités culinaires.

Les familles hébergées dans la cité que je dirige, s'approvisionnent dans le commerce local pour leurs besoins personnels et confectionnent elles-mêmes, les plats vietnamiens.

Je regrette de ne pouvoir vous apporter mon concours dans ce contexte bien particulier, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY.

Monsieur FOUILLE Robert
9, Square Swansea
29 200- BREST.

18 Mars 6

N° 36 / CAB
GD / YD.

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 Mars concernant l'adoption par " TERRE DES HOMMES " d'un orphelin vietnamien.

Je dois d'abord préciser que la cité d'accueil de Sainte-Livrade ne reçoit pas de rapatriés, les hébergés actuels étant présents depuis 1956.

A ce jour, aucun des réfugiés du Vietnam qui ont gagné la France dans le cadre des évènements de 1975, n'a été dirigé sur notre cité.

Je prends, néanmoins, bonne note de votre proposition pour laquelle je vous remercie et je ne manquerai pas de vous solliciter dans l'éventualité d'une arrivée d'orphelins.

Je vous prie d'agréer?, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY.

Monsieur et Madame STEFFAN Roger

47 200 - Saint-Martin-Petit.

18 Mars 6

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A g e n.

N° 35 / CAB
YD / YD.

Etat des Indemnités Horaires
pour travaux supplémentaires concernant le 1° Trimestre 1976 et
effectués par le Personnel de la
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade. 1

Dans le cadre des crédits mis en place au :

CHAPITRE 37-81
ARTICLE 10
PARAGRAPHE 12

(2 exemplaires)

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Mars 6

Le Directeur de la Cité d'accueil,

A

N° 34/ CAB
GD / YD.

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
Pour les Français d'Origine
Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

O b j e t : TRAVAUX HORS MARCHES.

Poste 4 : Entretien espaces verts.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous forme de devis ci-joints, le programme d'entretien des espaces verts prévu au plan de dépenses de la cité.

Ce projet vous est présenté en avant première par rapport à l'ensemble des travaux, en raison des impératifs saisonniers de plantation.

Initialement, le crédit affecté à ce poste avait été fixé à 10.000 francs. La proposition actuelle comporte deux éléments faisant l'objet de devis séparés :

- l'un représente la fourniture des végétaux et a pu être ramené, après restriction, à 8.720,oo francs.

- le second porte sur la plantation de ces mêmes végétaux et se monte à 6.157,53 francs. Le montant de ce devis étant doté d'un coefficient unitaire, une partie des travaux pourrait être réalisée par l'équipe d'entretien de la cité, si la dépense ne peut être accordée en totalité.

.../...

.../...

A noter également que la T.V.A. est payée non sur l'ensemble des deux devis, mais seulement, sur la plantation, ce qui représente une économie de 1.535,oo francs.

Je vous serais obligé des directives que vous voudrez bien me donner pour la réalisation de ce projet.

G. DURNEY.

8 Mars 6

Monsieur le Chef
de la Section Locale de Sécurité Sociale
Interministérielle

Résidence Pradines
Bd de la Liberté
B.P. N° 231

AGEN

N° 33 / CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre N° 1 24 08 19 037 004

-Certificat médical de reprise de travail	1	à compter du 8 Mars 1976
-Attestation de reprise du travail	1	à compter du 8 Mars 1976
-Attestation de salaires, mois de novembre, décembre 1975 et janvier 1976	1	

3

L'intéressé a envoyé, dans les délais, l'arrêt de travail, avis N° 1 et 2 à la C.P.A.M., Rue des Colonels Lacuée AGEN.

Le Directeur,

G. DURNEY.

Copie :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
AGEN.

9 Mars 6

Le Directeur de la cité d'accueil,

A

N° 32 / CAB
GD / YD.

Monsieur le Ministre du Travail
Sous-Direction des Naturalisations
9, Avenue de Lowendal
75.700 - P a r i s.

à l'attention de Monsieur ROBIN.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, un dossier concernant les hébergés de la cité d'accueil de Sainte-Livrade qui ne possèdent pas la nationalité française et dont nous avons évoqué la situation lors d'une récente conversation téléphonique.

Ces personnes, au nombre de 19, sont pour la plupart du Troisième Age. Leurs ressources sont constituées pour 9 d'entre elles, de l'aide sociale aux infirmes. Au terme de la législation, cette prestation est amputée du Fonds National de Solidarité, ce qui réduit pratiquement de moitié un revenu déjà modeste et les rend tributaires d'une assistance de l'Etat.

Les démarches entreprises pour l'obtention de pièces d'état civil dans les anciens Etats Associés se sont soldées par des résultats négatifs.

A l'heure actuelle, le Juge du Tribunal d'Instance de Villeneuve/Lot pourrait délivrer aux intéressés un acte de notoriété, mais à condition d'être en possession d'une attestation officielle de perte ou de destruction de documents d'état civil.

.../...

.../...

Les différents Services contactés n'ont pu se prononcer sur ce point. En effet, le Ministère des Affaires Etrangères - Etat Civil - à Nantes est compétent pour les citoyens français, exclusivement, tandis que l'Ambassade et le Consulat du Vietnam ne veulent répondre que de leurs ressortissants.

En apparence, ce problème parait complexe car il ne semble pas devoir être réglé dans les formes conventionnelles, si l'on tient compte du fait que nos hébergés résident depuis 20 ans sur le territoire français et qu'ils ne possédaient pas, non plus, la nationalité vietnamienne en 1956.

C'est pourquoi, je me permets de vous soumettre ces cas dignes d'intérêt en demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

G. DURNEY.

8 Mars 6

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P / 4
44, Rue de Cambronne
PARIS 15°

N° 31/ CAB
YD / YD.

Reprise de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent contractuel 3° C.

-Photocopie certificat médical de reprise de travail — 1 — à compter du 8 Mars 1976.

1

Copie :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy - PARIS.

Le Directeur,

G. DURNEY

3.3.76.

Le Directeur de la cité d'accueil,

A

N° 30 / CAB
GD / YD.

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population et
des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
Pour les Français d'Origine
Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

O b j e t : Consommation de courant électrique.

P.J. : Six.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qu'un accroissement important de la consommation du courant électrique a été enregistré au cours du mois de Janvier 1976.

La facture concernant cette période a été réceptionnée à la cité, le 12 Février et j'ai constaté que les chiffres avaient exactement doublé tant en consommation qu'en dépenses, par rapport au mois de Décembre 1975.

J'ai immédiatement pris les mesures conservatoires adaptées aux circonstances en invitant chaque hébergé à user modérément du courant dispensé gratuitement, et en contrôlant chaque boite de disjonction dont sont équipés tous les bâtiments d'habitation pour déceler d'éventuels branchements.

Néanmoins, l'étude comparative des dernières périodes et le relevé des compteurs effectué trois jours plus tard, m'ont amené à découvrir certaines anomalies dans l'enregistrement des consommations lesquelles, dans les mêmes conditions d'utilisation, tendaient à revenir à une normale acceptable.

.../...

.../...

Après avoir pris contact avec le Directeur de la Subdivision de l' E.D.F. à Villeneuve/Lot pour lui faire part de nos remarques et de nos réserves, j'ai fait effectuer deux enquêtes parallèles, l' une par l'Electricité de France, l'autre par l'Entreprise ARTIGALAS. Les résultats n'en sont pas connus à ce jour car il faut attendre le décompte du mois de Février. Il semble cependant qu'une " perte de courant à la terre " soit en cause. Ce phénomène qui se produirait dans les environs du transformateur, est difficile à déceler car il fait l'objet de fluctuations.

Le relevé quotidien des compteurs, effectué depuis 15 jours, fait apparaitre de brusques variations d'amplitude tant en diminution qu'en augmentation. Les courbes dressées sur ces chiffres et qui sont jointes en annexe, sont en tout point, éloquentes.
Le principe du relevé journalier sera conservé jusqu' au retour à la normale car il permet de connaitre immédiatement un incident quelconque et d'autre part, il offre une comparaison plus objective que le décompte mensuel qui n'est jamais fait à date fixe. C'est ainsi que la consommation facturée, au titre du mois de Janvier, porte sur 41 jours, les relevés concernant cette période ayant eu lieu les 24/12/75 et 3/2/76.

D'autre part, si la facturation mensuelle montre une augmentation importante de la consommation que chacun peut, de prime abord, imputer à un usage intensif, elle ne fait pas ressortir les diminutions anormales que les techniciens ne peuvent encore expliquer. En effet, l'intensification de l'éclairage public dans une partie de la cité, a été chiffrée et ne saurait donner lieu à un accroissement important. Par contre, une consommation de 5 kilowatts en quatre heures de pointe et de 5 kilowatts en huit heures de jour constatée à deux reprises, est pratiquement impossible.

C'est pourquoi, dans l'attente des conclusions, j'ai gardé en instance les factures de Décembre (14.638,35) qui n'avait pu être réglée à la clôture de l'exercice 1975, et de Janvier (28.518,oo).
Par ailleurs, il y aura lieu de demander à l' E.D.F. un avenant au contrat pour éviter la facturation des " dépassements " enregistrés par rapport à la puissance souscrite.

Je ne manquerai pas de vous aviser des résultats obtenus à l'issue des recherches et de vous demander la conduite à tenir dans cette affaire.

G. DURNEY

1° Mars 6

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
AGEN

à l'attention de Mme LALANNE.

N° 29 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent Contractuel 3° C.

-Photocopie avis d'arrêt de travail.	1	10 jours à compter du 27.2.76

	1	

l'intéressé a adressé directement à la Caisse Assurance Maladie, les volets N° 1 et 2 .

Le Directeur,

G. DURNEY

1° Mars 6

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de l'Administration Générale
du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel
Bureau P/ 4
44; Rue de Cambronne
P a r i s 15°

N° 28 / CAB
YD / YD.

Arrêt de travail concernant :

M. CHAVAGNAC Pierre — Agent Contractuel 3° C. en fonction à la cité d'accueil de Ste-Livrade.

-Photocopie avis d'arrêt de travail — 1 — 10 jours à compter du 27 Février 1976.

1

Premier arrêt de travail.

Copie :

M.le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
Français d'Origine Nord-Africiane
1, Place de Fontenoy - 75.700 PARIS

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Février 6

Le Directeur de la Cité,

A

N° 27 / CAB
GD / YD.

Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne
-Cabinet-
A g e n.

Sous-couvert de M. Le Sous-Préfet de Villeneuve/Lot.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le procès-verbal de la réunion de travail qui s'est tenue à la cité d'accueil de Ste-Livrade, le 19 Février 1976.

G. DURNEY.

Copie à titre de compte-rendu

M.le Ministre du TRavail
Direction de la Population
et des Migrations
Bureau de l'Action Sociale
pour les Français d'Origine
Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75.700 - P a r i s.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

Le 24 Février 1976

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 19/2/1976

Le 19 Février 1976, la seconde réunion mensuelle de travail dont le principe a été arrêté en début d'année, s'est tenue à la cité d'accueil de Ste-Livrade.

Etaient présents :

-M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Sainte-Livrade/Lot.

-M. Le Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des cités d'accueil,

-Mme MATHIEU, Assistante Sociale Chef,

-M. DURNEY, Directeur de la cité d'accueil.

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 14h30.

L'attribution des prestations de subsistance est abordée en premier lieu, selon les critères définis lors de la première réunion. Le Directeur rappelle tout d'abord, qu'un effort a pu être consenti en faveur du Troisième Age, sous la forme d'une allocation de chauffage de 100,oo francs attribuée au titre du mois de Janvier.
Pour le mois de Février, deux nouveaux cas sociaux apparaissent dans la liste des personnes secourues, l'un concerne une personne licenciée de la COPLOT sans le bénéfice de l'ASSEDIC, l'autre est lié à un problème de nationalité déjà évoqué. Mme NGUYEN CHAU percevait jusqu'alors, l'aide aux infirmes à taux plein. Le Service de la D.A.S.S. ayant décelé que l'intéressée ne possédait pas la nationalité française, vient d'amputer cette prestation, du Fonds National de Solidarité, selon la législation en vigueur.

.../...

.../...

NATURALISATION.

Cette situation conduit, tout naturellement, à rappeler le problème des hébergés qui ne sont pas de nationalité française. Ces personnes sont au nombre de 18 et toutes du Troisième Age.
Les démarches entreprises ont permis de rassembler les éléments du dossier dans l'attente de la solution définitive.

A l'heure actuelle, la situation est la suivante :

Le Juge du Tribunal d'Instance peut délivrer un acte de notoriété sur déclaration de trois témoins, mais il doit être en possession d'une attestation officielle de perte ou de destruction de documents d'état civil.

Les différents Services contactés n'ont pu répondre efficacement,
-Le Ministère des Affaires Etrangères,Etat Civil, à Nantes est compétent pour les citoyens français exclusivement,
-L'Ambassade et le Consulat du Vietnam ne peuvent répondre que de leurs ressortissants....

En apparence, ce problème parait complexe car il ne peut être réglé dans les formes conventionnelles.
Néanmoins, il faut noter que nos hébergés résident depuis 20 ans sur le territoire français et que la nationalité vietnamienne n'existait pas en 1956.

En dernier lieu, la question a été posée à Monsieur ROBIN, Sous-Directeur des Naturalisations, qui doit faire connaitre incessamment la position de son Service.

.../...

.../...

OPERATION DE RESORPTION DE LA CITE.

Il est convenu d'un commun accord, de ne plus employer l'expression " H.L.M. " pour désigner les constructions envisagées, mais " logements sociaux ". Cette formule qui est mieux adaptée, recueillera l'assentiment de la population concernée laquelle, dans sa majorité, ne parait pas favorable aux H.L.M. .
Le projet d'ensemble visant par tranches successives la totalité de la cité achoppe sur le montant du bail emphytéotique consenti à la Société HLM de Villeneuve-sur-Lot.

Néanmoins, il existe une formule qui permettrait de sortir le projet de l'ornière.

Un certain nombre de logements sociaux pourraient être édifiés sur l'assise des quatre bâtiments dont la Municipalité est locataire depuis 1950. L'opération lancée sur cette parcelle de terrain, dite " Camp des Espagnols " pourrait ainsi servir de test pour les constructions futures en présentant des logements témoins.
Un autre avantage serait de faire disparaitre un groupe de bâtiments qui ne demandent qu'à s'incliner devant une mesure de salubrité publique.

Ce projet comporte enfin un aspect encourageant par le fait qu'il réunit l'assentiment des parties en cause. En effet, dès 1972, le Ministère du Travail envisageait l'éventualité d'une cession à la commune du " Camp des Espagnols " . Le dossier a été évoqué par la suite, dans diverses réunions de travail ceci dans la même perspective.

La cession pourrait se réaliser, sinon à un prix symbolique, du moins, dans des conditions abordables, compte tenu de l'état des lieux.
Monsieur le Maire de Sainte-Livrade va engager la procédure dans les meilleurs délais, en demandant officiellement au Ministère du Travail, attributaire principal, la cession de la parcelle en cause.
Les architectes, auteurs du projet de construction des logements sociaux, seront invités à établir un programme des travaux, enfonction de la superficie disponible (5.500 M2).

.../...

.../...

Dans cet ordre d'idée, le problème du relogement des habitants du " Camp des Espagnols " reste posé. Initialement, il aurait été prévu de les recaser dans les logements vacants de la cité d'accueil Monsieur de CACQUERAY se propose de participer aux dépenses d'entretien de ces appartements et va présenter la liste des personnes concernées.

A cette occasion, il conviendrait d'engager les moins nécessiteux à se reloger d'eux-mêmes, le reliquat dont plusieurs eurasiennes du Troisième Age, pouvant être absorbé par la cité pour la durée des travaux.

ATELIER HOUSTY.

Les menaces qui pèsent sur l'emploi dans cet atelier, se sont malheureusement précisées. Bien que la décision ne soit pas connue officiellement il semble qu'une mesure de licenciement collectif soit à l'étude.
A ce jour, aucun ouvrier n'a été avisé personnellement. Néanmoins, il convient de signaler le cas d'une ouvrière eurasienne, habitant Sainte-Livrade, qui a demandé de réintégrer la cité d'accueil, la suppression de son emploi ne lui permettant plus d'acquitter un loyer en ville.

PROJET UNITEX.

L'installation à Sainte-Livrade d'une usine de " chemises tricotées " avait été évoquée lors de la précédente réunion.

A ce jour, le projet a pris corps, le dossier a été constitué et les promoteurs se sont rendus sur place, le 15 Février. La décision définitive sera prise à HONG-KONG et sera vraisemblablement connue au début du mois de Mars.

Appliquant les consignes de discrétion dans cette affaire, l'Administration de la cité s'est tenue en retrait tout en apportant son concours à l'élaboration du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Les participants à cette réunion de travail, sont convenus de se retrouver, le mois prochain pour suivre les différents problèmes.

24 Février 6

Monsieur le Maire
de
47 110- Sainte-Livrade/Lot.

N° 26 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du 19 Février 1976, tenue à la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Février 6

Madame MATHIEU
Assistante Sociale Chef
Mairie
47 110- Sainte-Livrade/Lot.

N° 25 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du 19 Février 1976, tenue à la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Février 6

Monsieur le Docteur DAOULAS
Médecin-Chef

Cité d'Accueil
47.110- Sainte-Livrade-sur-Lot.

N° 24 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du 19 Février 1976, tenue à la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Février 6

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administratove Lacuée
47 015 - AGEN

à l'attention de Mme LALANNE.

N° 23 / CAB
YD / YD.

Etat de présence des agents contractuels en fonction au C.A.F.I. de Sainte-Livrade, durant les mois de Janvier et Février 1976 1

Satisfaction à votre demande téléphonique de ce jour.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

ETAT DE PRESENCE DES AGENTS CONTRACTUELS EN FONCTION

AU C.A.F.I. DE STE-LIVRADE

Nom et Prénom	Janvier 1976	Février 1976
M. DURNEY Guy	Présent	Présent
Mme BOSC Monique	Congé de maladie du 8 au 26/1/1976	Présente
M. CARRIEU René	Présent	Congé du 9 au 15/2/76
M. CHAVAGNAC Pierre	Présent	Congé du 23 au 28/2/76
M. DELPRAT Alain	Présent	Présent
Mme DURNEY Yvette	Présente	Congé du 2 au 7/2/76
M. GIRARDIE Jean	Présent	Congé du 16 au 21/2/76
M. KUTER Georges	Présent	Congé du 2 au 7/2/76
M. WEISS Michel	Présent	Présent

A titre indicatif, MM. CARRIEU et KUTER prennent la permanence un samedi matin sur 2,
M. WEISS prend la permanence tous les samedis matin.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N°022/CAB

Le 24 Février 1976

Monsieur , Madame ,

Les techniciens de l'électricité de France viennent d'appeler mon attention sur un important accroissement de consommation constaté au cours du mois de Janvier 1976 .

Cet accroissement est dû notamment aux moyens de chauffage électrique utilisés dans la plupart des foyers de la Cité .

Vous n'ignorez pas que les dépenses d'électricité représentent une lourde charge pour le budget de l'administration et ne peuvent augmenter indéfiniment sans compromettre l'équilibre des crédits mises à notre disposition .

Par ailleurs , vous avez pu constater que l'amélioration de l'éclairage public est en partie réalisé et doit se poursuivre au cours de l'année , à la satisfaction de tous .

C'est pourquoi je demande instamment à chacun d'entre vous d'utiliser rationnellement les appareils électriques dont il dispose en évitant de le "pousser" au maximum de façon continue notamment dans les piéces qui ne sont pas utilisées en permanence .

Le Directeur de la Cité

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Lot-et-Garonne

G. DURNEY

NOTE

-*-*-*-*-*-*-

A l'occasion de la fête du TET , le Directeur de la Cité , présente à chacun ses voeux les meilleurs et invite les habitants de la Cité , ainsi que les personnalités locales à la réception qui sera donnée : Samedi 31 Janvier à 11 Heures , en la salle des Fêtes de la Cité .

G. DURNEY

20 Février 6

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Cité Administrative
A g e n.

N° 21/ CAB
GD / YD.

Dossier administratif de Mme
BOURGOIS, Assistante Sociale,
affectée des cités d'accueil de
Bias et Sainte-Livrade, au Dispen-
saire de Soins de Villeneuve/Lot,
le 1° Janvier 1976. 1
(comprenant 5 sous-dossiers)

1

Le Directeur,

G. DURNEY

17 Février 6

Monsieur le Secrétaire Général
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
7, Rue des Héros de la Résistance
A g e n.

N° 20 / CAB
GD / YD.

-Facture RUMEAU, de Toulouse, en date du 29.1.1976 et d'un montant de ..... 389,85 f. 1

(2 exemplaires)

-Facture DELVERT, de Villeneuve/Lot en date du 5.2.1976 et d'un montant de ..... 129,80 f. 1

(2 exemplaires)

-Facture I.G.N. de Paris, en date du 11.2.1976 et d'un montant de ..... 242,20 f. 1

(2 exemplaires)

3

Ces factures qui vous sont transmises en vous priant de bien vouloir en assurer le règlement, représentent la documentation cartographique et photographique réunies par mes Services dans le cadre du projet " UNITEX "

Le Directeur,

G. DURNEY

13 Février 6

Le Directeur de la Cité,

A

N° 19 / CAB
GD / YD.

Monsieur Jacques MORERE
6, Rue Bouguereau
17.000 - La Rochelle.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 Février dans laquelle vous me soumettez une liste de réfugiés sud-vietnamiens susceptibles de se trouver à la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

A ce jour, aucun des réfugiés vietnamiens qui ont gagné la France dans le cadre des évènements de mai 1975, n'a été dirigé sur notre cité.

Rien ne permet de préjuger des décisions qui pourraient intervenir dans ce domaine, mais j'ai pris bonne note de votre demande et je ne manquerai pas de vous aviser d'un éventuel passage des personnes recherchées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

- 5 FEVR. 1976

MINISTERE DU TRAVAIL
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS
Sous Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - Bureau : PSM/3
1, place de fontenoy
75007 - PARIS

à l'attention de Monsieur GYLPHE

N°018/CAB

- Situation du Parc automobiles de la : Cité d'Accueil de Sainte Livrade, au 1er Février 1976.

" Satisfaction à votre demande téléphonique."

1

(2 exemplaires)

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

G. DURNEY

28 JANVIER 6

N° 16 / CAB
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de
l' INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
Agence de Toulouse
76, Allées Jean-Jaurès
31000 - TOULOUSE

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien téléphonique de ce jour concernant une commande de cartes et de vues aériennes.

Vous voudrez bien trouver le Bon de Commande correspondant ci-joint, ainsi que les extraits de carte relatifs aux photos aériennes.

En ce qui concerne le règlement je vous prie de m'adresser sous le présent timbre une facture en double exemplaire.

La présente commande revêt une certaine urgence et je vous serais obligé de me faire tenir au plus tôt les documents qui vous concernent directement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

26 Janvier 76

Monsieur le Chef
de la Section Locale Sécurité Sociale
Interministérielle

Résidence Pradines
Boite Postale 231
AGEN

N° 15/ CAB
YD/YD

Reprise travail concernant :

Mme REY Monique épouse BOSC N° 2 48 02 47 323 078

•Certificat médical de reprise de travail	1	au 26 Janvier 1976
•Attestation patronale de reprise de travail	1	au 26 Janvier 1976

2

l'attestation de salaire vous a été adressée par B.E. avec la prolongation d'arrêt de travail.

Le Directeur,

G. DURNEY

COPIE

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
47 015 - AGEN

23 JANVIER 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 14 / CAB
GD/GD

Monsieur le Directeur Départemental du CADASTRE

4, rue Lammenais, 4

AGEN

Dans le cadre d'une étude que je suis amené à entreprendre à la demande de mon ministère de tutelle, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir deux exemplaires des documents suivants :

- Tableau d'assemblage au 1/10.000° de SAINTE-LIVRADE/LOT
- Section K - 2ème Feuillet - " MOULIN DU LOT"

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY

23 JANVIER 6

N° 13 / CAB
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Directeur Départemental de l'EQUIPEMENT
GROUPE d'ETUDES et de PROGRAMMATION
Cité Administrative
A G E N

à l'attention de Monsieur MANCHES-COUZINET.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir deux exemplaires du projet de résorption de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, dressé par votre Service.

Ce document m'est nécessaire à une étude que je suis amené à entreprendre dans le cadre de ma prise de fonctions.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

21 Janvier 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 12 / CAB
RB / YD.

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau PSM/ 3
1, Place de Fontenoy
P a r i s 7°

O b j e t : Rémunération des Personnels Contractuels
Crédits " Salaire " chapitre 37-81
article 10 § 10 - 12.

A la suite des réunions tenues en octobre et novembre 1975, à Sainte-Livrade et à la Préfecture de Lot-et-Garonne, les personnels de la cité d'accueil de Bias ont été répartis entre la cité de Ste-Livfade et les Directions Départementales du Travail ou de l'Action Sanitaire et Sociale.

Les crédits " salaires des Personnels " pour le 1° semestre 1976 viennent d'être délégués, comme par le passé, à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre pour mise en place à la Préfecture en vue de la rémunération de l'ensemble des personnels des cités (ex Bias et Ste-Livrade) quelle que soit la position d'emploi de ces personnels.

Selon une information communiquée par la Direction Départementale du Travail, il est probable que dans un avenir très rapproché, les crédits actuellement délégués, passent ou soient mis en place par l'intermédiaire de la Région Bordeaux-Aquitaine et ce, dans le cadre du principe de la déconcentration.

Les personnels de l'ex-cité de Bias, affectés aux Directions Départementales, encore pratiquement groupés, sont susceptibles, dès le 1° Janvier 1977, tout en gardant leur affectation, d'être ventilés dans des organismes différents et assez étalés dans le département.

.../...

.../...

Dans cette hypothèse, qui est la plus probable, il serait peut-être opportun, dans un souci de simplification et d'homogénéisation, d'envisager l'établissement et le mandatement des salaires par l'organisme payeur de Bordeaux chargé de la rémunération des agents du Ministère du Travail du département de Lot-et-Garonne.

Cette mesure, jugée favorablement par la Direction Départementale du Travail et les Services financiers de la Préfecture, si elle était mise sur pied dès le deuxième semestre 1976, présenterait les avantages suivants :

- simplification des rémunérations par la systématisation.
- suppression des demandes de crédits présentées à plusieurs reprises en cours d'année par le Directeur des cités (qui n'existera plus).
- passage plus facile d'une situation 1976 à une situation 1977 en cas de ventilation des personnels.

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaitre votre position sur ces propositions.

Dans le cas où elles seraient prises en considération, la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre est en mesure de fournir à l'organisme payeur de Bordeaux, la situation des personnels permettant de régler ce problème.

G. DURNEY

COPIE A :

M.le Directeur Départemental
du Travail et de la M.O.
Cité Administrative Lacuée
AGEN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL — MINISTÈRE DE LA SANTÉ

10731

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DU PERSONNEL ET DU BUDGET

Sous-Direction du Personnel - P.4 - FL/SB

PARIS, le 19 FEV. 1976

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
DU PERSONNEL ET DU BUDGET,

à

Monsieur DURNEY
Agent contractuel
Directeur Cité d'Accueil de Ste.Livrade
S/c de Monsieur le Directeur de la Population
et des Migrations - Bureau P S M 3 -

Objet: régime des congés des agents contractuels.

Vous auriez souhaité connaître quels sont les droits des agents contractuels en matière de congé de maladie.

Les agents contractuels bénéficient des mêmes congés que les agents auxiliaires dont les droits ont été définis par la circulaire 19500 du 29 novembre 1963.

Je vous en rappelle le contenu :

- congé de maladie

en cas de maladie les auxiliaires peuvent obtenir par période de 12 mois et sur production d'un certificat médical des congés ainsi fixés :

- après 6 mois de présence : 1 mois à plein traitement
  1 mois à ½ traitement
- après 3 ans de présence : 2 mois à plein traitement
  2 mois à ½ traitement.

- congé de maternité

en cas de grossesse les auxiliaires peuvent bénéficier après 1 an de services et sur production d'un certificat médical, d'un congé à plein traitement d'une durée égale à celle fixée par l'article L 298 du code de sécurité sociale soit 14 semaines.

Ces dispositions ont été précisées dans la circulaire du 22 août 1974 dont je vous joint 1 exemplaire.

./...

Je vous précise enfin qu'il n'est pas prévu actuellement de congé de longue maladie ni de congé de longue durée pour les agents non titulaires.

Pour le Directeur de l'Administration
Générale, du Personnel et du Budget
Le Sous-Directeur du Personnel

Pierre ROBERT-DUVILLIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DU TRAVAIL — MINISTERE DE LA SANTE

Direction de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget
Sous-Direction du Personnel - P.1 -

N° 327

PARIS, le 4 octobre 1974
7, rue de Tilsitt - PARIS 17ème -

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
DU PERSONNEL ET DU BUDGET

à

Messieurs les DIRECTEURS GENERAUX, DIRECTEURS
ET CHEFS DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE,
Monsieur le DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
Messieurs les DIRECTEURS DES CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE
et Monsieur le DIRECTEUR DE L'AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES
DE SECURITE SOCIALE,
Monsieur le DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE,
Monsieur le DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL D'ETUDES
DEMOGRAPHIQUES,
Messieurs les DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS NATIONAUX
DE BIENFAISANCE ET DES THERMES NATIONAUX D'AIX-LES-BAINS,
Messieurs les DIRECTEURS REGIONAUX ET DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX,
CHEFS DES SERVICES EXTERIEURS,
Messieurs les MEDECINS INSPECTEURS REGIONAUX
ET MEDECINS INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX DE LA SANTE,

S/c de Messieurs les Préfets de région
et de Messieurs les Préfets

OBJET : congés de maternité des fonctionnaires et des agents de l'Etat - autorisations d'absence pendant la grossesse ou pour adoption d'enfant.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de la circulaire du 22 août 1974 de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre (Fonction Publique) relative aux congés de maternité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et aux autorisations d'absence pendant la grossesse ou pour adoption d'enfant.

P.J

Pour le Directeur de l'Administration
Générale du Personnel et du Budget
Le Sous-Directeur du Personnel

Pierre ROBERT-DUVILLIERS

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Direction du Budget
F1/38

SECRETARIAT D'ETAT
AUPRES DU PREMIER MINISTRE
(FONCTION PUBLIQUE)

Direction générale
de l'administration
et de la fonction publique

FP N° 1163

PARIS, le 22 août 1974

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Premier Ministre
(Fonction Publique)

à

Messieurs les Ministres
et Secrétaires d'Etat
Directions chargées du Personnel

OBJET : Congés de maternité des fonctionnaires et des agents de l'Etat - Autorisations d'absence pendant la grossesse ou pour adoption d'enfant.

I - CONGES DE MATERNITE.

De l'examen comparatif des législations du droit de la sécurité sociale, du droit du travail et des principes posés par la convention n° 3 de l'O.I.T. ratifiée par la France il a paru nécessaire de préciser les droits à congés de maternité des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Aux termes de l'article 36 § 4 du statut des fonctionnaires "le fonctionnaire en activité a droit au congé pour couches et allaitement, avec traitement d'une durée égale à celle prévue par la législation sur la sécurité sociale".

En application de cette règle, les droits aux congés de maternité devront être appréciés en fonction des directives ci-après aussi bien pour les agents titulaires que, par bienveillance, pour les agents non titulaires.

.../...

A - Cas général

L'agent féminin a droit de suspendre son activité pendant une période qui commence six semaines avant la date présumée de l'accouchement et se termine huit semaines après la date de celui-ci, l'intéressée ayant de toute façon droit, du fait de son accouchement à un congé total de quatorze semaines. Elle sera placée en congé de maternité, sur sa demande au plus tôt six semaines et au plus tard deux semaines avant la date présumée de l'accouchement.

En cas d'absence de demande, l'administration, qui est en mesure de connaître la date présumée de l'accouchement à l'occasion du versement des allocations prénatales ou au vu d'un certificat médical, procédera à la mise en congé d'office deux semaines avant cette date et pour une durée de quatorze semaines. L'agent ne peut refuser cette mise en congé et demeurera dans cette position jusqu'à rétablissement. Il convient d'observer que ces règles sont fixées dans l'intérêt de la mère et du futur enfant, aussi il est conseillé aux diverses administrations de faire respecter autant que possible la règle visée à l'alinéa précédent, afin d'éviter la réduction de la période de congé prénatal au profit de la période de congé postnatal.

B - Cas particulier

1) Erreur sur la date présumée de l'accouchement

La convention n° 3 de l'O.I.T. a posé le principe qu'"une erreur concernant la date de l'accouchement ne peut porter préjudice à la parturiente". La mise en pratique de ces dispositions conduit à distinguer deux cas :

a) accouchement retardé.

Le retard sera pris en compte au titre du congé de maternité. Il vient s'ajouter aux quatorze semaines déjà accordées à l'agent. Ainsi la période se situant entre la date prévue pour l'accouchement et la date réelle de celui-ci sera considérée comme congé de maternité, cette période s'ajoutant alors aux quatorze semaines déjà attribuées normalement à l'intéressée.

b) accouchement prématuré.

Le repos prénatal non utilisé est ajouté au congé postnatal dans la limite d'un repos total de quatorze semaines. Lorsque l'accouchement se produit avant l'octroi du congé de maternité, celui-ci est accordé à partir de la date de la naissance pour quatorze semaines.

.../...

Par contre avant 181 jours si l'enfant est né non viable par suite de "fausse-couche" ou d'avortement, l'intéressée ne peut prétendre qu'à un congé de maladie dont la durée sera déterminée en fonction des critères applicables aux maladies ordinaires.

Dans cette période, si exceptionnellement l'enfant est né viable, elle bénéficie d'un congé de maternité de quatorze semaines.

2) Grossesses et couches pathologiques

Si un état pathologique, attesté par certificat médical comme résultant de la grossesse ou des couches, le rend nécessaire, la période d'arrêt de travail est augmenté de la durée de cet état pathologique, sans pouvoir excéder huit semaines avant la date présumée de l'accouchement et douze semaines après la date de celui-ci, soit un congé total maximum de vingt semaines. Cette période est alors considérée comme congé de maternité et non pas comme congé de maladie au regard des droits à l'avancement et des droits à pensions servies par l'Etat ou l'I.R.C.A.N.T.E.C..

L'agent conserve l'intégralité de sa rémunération sous déduction éventuellement des indemnités journalières versées par la sécurité sociale soit au titre de l'assurance maternité, soit au titre de l'assurance maladie.

Dans tous les cas visés ci-dessus, si à l'expiration de son congé de maternité l'agent n'est pas en état de reprendre ses fonction, elle pourra obtenir sur production d'un certificat médical un congé de maladie dans les conditions habituelles.

Par ailleurs, l'administration pourra faire effectuer à tout moment des contrôles sur l'état de santé de l'intéressée par les médecins assermentés ou les comités médicaux.

C - Dispositions diverses.

- Déclaration de grossesse - Conformément à la législation sociale pour bénéficier de la totalité des prestations légales, la première constation médicale de l'état de grossesse doit être effectuée avant la fin du troisième mois de grossesse et donner lieu à une déclaration à adresser avant la fin du quatrième mois :

- pour les agents titulaires : au service du personnel de l'administration gestionnaire.

.../...

- pour les non titulaires à la caisse de sécurité sociale.
Il est rappelé que diverses sanctions sont prévues par le code de la sécurité sociale lorsque les intéressées ne se seraient pas soumises aux examens obligatoires.

D - Rémunération

En principe pendant toute la durée du congé de maternité, les agents conservent l'intégralité de leur rémunération.

Les congés de maternité visés par la présente circulaire comportent le versement de la totalité du traitement et sont assimilés à une période d'activité en ce qui concerne l'avancement, les droits à pensions civiles et militaires de retraite et , le cas échéant, à la retraite complémentaire I.R.C.A.N.T.E.C. Au regard de la retraite vieillesse servie par la sécurité sociale les règles actuellement retenues par cet organisme en la matière sont toujours applicables.

S'agissant des personnels non titulaires, lorsque des indemnités journalières sont versées par la sécurité sociale, elles viennent en déduction du traitement ou salaire dû aux intéressés au titre du congé de maternité.

Lorsque les fonctions sont exercées à mi-temps, pendant la période de mi-temps, si l'intéressée bénéficie du congé de maternité, elle perçoit la moitié des émoluments auxquels elle aurait eu droit dans cette situation si elle travaillait à plein temps. A l'issue de la période au cours de laquelle elle a bénéficié de la situation d'agent à mi-temps, elle recouvre les droits de l'agent exerçant ses fonctions à temps plein.

II - AUTORISATIONS D'ABSENCES PENDANT LA GROSSESSE.

A - Séances préparatoires à l'accouchement sans douleur antérieures au repos prénatal.

L'accouchement par la méthode psycho-prophylactique nécessite plusieurs séances d'instruction s'échelonnant sur les derniers mois de la grossesse.

Lorsque ces séances ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de service, des autorisations d'absence peuvent être accordées par les chefs de service au vu de pièces justificatives.

B- Congés d'allaitement.

Les dispositions de l'instruction n° 7 du 23 mars 1950 (J.O. du 26 mars, 7 et 29 avril 1950) restent applicables en ce domaine à savoir :

.../...

"Il n'est pas possible en l'absence de dispositions particulières d'accorder d'autorisations spéciales aux mères allaitant leurs enfants, tant en raison de la durée de la période d'allaitement que de la fréquence des absences nécessaires. Toutefois, les administrations possèdant une organisation maternelle appropriée à la garde des enfants devront accorder aux mères la possibilité d'allaiter leur enfant. A l'instar de la pratique suivie dans certaines entreprises, les intéressées bénéficieront d'autorisations d'absence, dans la limite d'une heure par jour à prendre en deux fois.

Des facilités de services pourront être accordées aux agents en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant (crèche ou domicile voisin, etc...)".

C - AMENAGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL POUR LES FEMMES ENCEINTES.

Pour tenir compte des conditions de vie actuelle génératrices de contrainte et de fatigue qui affectent plus particulièrement les personnels féminins de l'administration au moment de la maternité, il est apparu qu'il convenait de prévoir de manière générale la possibilité d'accorder des autorisations d'absence au personnel féminin pendant la grossesse.

Désormais, compte tenu des nécessités des horaires de leurs services, les chefs de service sont habilités à accorder, à titre individuel, à tout agent féminin qui exerce des fonctions à plein temps des facilités quant aux heures d'arrivée et de départ dans le poste de travail considéré, de manière à éviter à l'intéressée des difficultés inhérentes au trajet entre son lieu de travail et son domicile aux heures d'affluence. Ces facilités seront accordées à partir du troisième mois de la grossesse dans la limite maximum d'une heure par jour.

Il vous appartient donc de donner à vos services les instructions qui vous paraissent de nature à assurer la meilleure conciliation possible des intérêts du service public et de ceux des agents bénéficiaires de ces facilités.

Les facilités d'horaire ainsi autorisées ne donnent lieu à aucune récupération.

III - AUTORISATIONS D'ABSENCES POUR L'ADOPTION D'UN ENFANT DE MOINS DE QUATRE ANS.

Il pourra être accordé aux agents féminins ayant adopté un enfant de moins de quatre ans dans les conditions fixées par la loi du 11 juillet 1966, une autorisation particulière d'absence de dix jours consécutifs à compter de la date où l'enfant adopté est effectivement accueilli au foyer de sa mère adoptive.

.../...

La matérialité de l'adoption sera prouvée par l'agent intéressé au moyen de tout document (jugement, pièce d'état civil, certificat de l'organisme qui assure le placement en vue de l'adoption, etc).

× × ×

Vous voudrez bien porter à la connaissance des personnels de votre département ministériel les présentes dispositions qui se substituent à la précédente circulaire du 11 février 1949.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet

Guy DELORME

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Premier Ministre
(Fonction Publique),

Roger POUDONSON

21 Janvier 6

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 11 / CAB
RB / YD.

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau PSM / 3
1, Place de Fontenoy
P a r i s 7°

O b j e t : Régime des congés pour les Personnels Contractuels.

En matière de congés, les directives actuelles ont précisé les droits des personnels pour les congés annuels. Ces directives paraissent moins nettes en ce qui concerne les congés de maladie qu'il s'agisse de congé ordinaire ou de congé de longue maladie.

Il semble qu'au cours de réunions de travail relativement récentes tenues à un échelon élevé (Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique) les organismes syndicaux aient obtenu des assurances, sinon des promesses en matière de congés de maladie en faveur des agents de l'Etat non titulaires.

Pour être en mesure de renseigner le personnel,m'appuyant sur des textes règlementaires, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir les derniers textes en vigueur sur les congés de maladie. (congés normaux et longue maladie).

G. DURNEY.

COPIE :
Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
AGEN

19 Janvier 76

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau PSM/ 3
1, Place de Fontenoy

PARIS 7°.

N° 10/ CAB
YD/YD.

Carte d'identité de fonctionnaire N° 29 328, concernant Monsieur ROSEAU Marcel, agent contractuel 3° C. qui a cessé ses fonctions le 31 Décembre 1975.

Satisfaction à votre B.E. référence PSM 3 N° 00 1861, en date du 17.12.1975.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY.

I9 Janvier 76

Monsieur le Directeur
de la C.R.A.M. d'Aquitaine

74, Cours Saint-Louis
33 078- Bordeaux-Cedex.

N° 9 / CAB
YD / YD.

Attestation de salaires constituant le relevé conforme aux livres de paie et concernant :

Votre référence : L 43 851 045.

Monsieur ROSEAU Marcel 1

pour les années 1974 et 1975.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Janvier 76

Monsieur le Docteur DAOULAS
Médecin-Chef
Cité d'Accueil
Sainte-Livrade/Lot.

N° 6 / CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réuion de travail du 5 Janvier 1976, tenue à la cité d'accueil.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY.

10 Janvier 76

Madame MATHIEU
Assistante Sociale Chef
Mairie
Sainte-Livrade/Lot.

N° 5/ CAB
GD/YD.

Procès-verbal de la réunion de travail du 5 Janvier 1976, tenue à la cité d'accueil. 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY.

10 Janvier 76

Monsieur le Maire
de
Sainte-Livrade-sur-Lot.

N° 4/ CAB
GD / YD.

Procès-verbal de la réunion de
travail du 5 Janvier 1976, tenue
à la cité d'accueil 1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

7 Janvier 6

Le Directeur de la Cité,

A

N° 1 / CAB/SF
GD / YD.

Monsieur le Directeur
des Journaux Officiels
26, Rue Desaix
75.732 - PARIS-CEDEX 15.

J'ai l'honneur de vous passer commande de la brochure N° 1014 - TRAITEMENTS, SOLDES et INDEMNITES DES FONCTIONNAIRES - à titre d'abonnement.

Ci-joint, le bon de commande relatif à cet abonnement.

En ce qui concerne le règlement, je vous serais obligé de m'adresser une facture sous le présent timbre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY.

10 Janvier 6

Le Directeur de la Cité,

A

N° 3 / CAB
GD / YD.

Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne
- Cabinet -
A g e n.

Sous-couvert de M. le Sous-Préfet de Villeneuve/Lot.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le procès-verbal de la réunion de travail qui s'est tenue à la cité d'accueil de Ste-Livrade, le 5 janvier 1976.

Cette réunion avait pour objet de faire le point des problèmes de la cité dans le domaine social.

Monsieur le Maire de Sainte-Livrade a bien voulu s'associer aux travaux des Responsables de la cité et les assurer de son concours pour les prochaines séances prévues mensuellement.

G. DURNEY.

Copie à titre de compte rendu.

M.le Ministre du Travail
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants
Bureau PSM/ 3
1, Place Fontenoy
PARIS 7°.

8 Janvier 76

Monsieur le Président
de la Commission Départementale
de Coordination des Commandes Publiques
Groupement d'Achats
Services Communs
47.000 AGEN

N° 2 / CAB/SF
GD / YD.

-Archives des besoins en combustible pour la campagne 1976 concernant la cité d'accueil de Ste-Livrade.

(2 pièces).

Suite à notre communication téléphonique de ce jour.

2 Nota : les besoins ont été exprimés pour les 2 cités le 1/10/1975. En raison de la " Municipalisation " du centre d'accueil de Bias, devenue effective le 1/I/76 seules doivent être prises en considération les quantités demandées pour Ste-Livrade.

Le Directeur,

G. DURNEY.

9 Janvier 6

N° 1 / CAB
GD / YD.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, une correspondance de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, transmise sous mon couvert.

J'attire votre attention sur l'importance qui s'attache à ce que les renseignements demandés parviennent au Service des Rapatriés, dans les meilleurs délais.

Si vous éprouvez des difficultés à constituer votre dossier, les Services Administratifs de la cité d'accueil vous aideront à le présenter.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY.

Madame VILMONT
CAFI
Sainte-Livrade/Lot.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

Le 8 Janvier 1976

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 5/1/1976

Le 5 Janvier 1976, une réunion de travail s'est tenue à la cité d'accueil de Sainte-Livrade pour étudier différents problèmes à caractère social.

Etaient présents :

-M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Ste-Livrade/Lot,
-M. Le Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des Cités d'accueil,
-Mme MATHIEU, Assistante Sociale Chef,
-M. DURNEY, Directeur de la cité d'accueil.

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 10 heures en remerciant les participants et notamment Monsieur le Maire de Sainte-Livrade dont la présence souligne l'intérêt porté aux Livradais de la cité.

La première question abordée est l'attribution des prestations mensuelles de subsistance servies à titre de secours aux personnes les plus défavorisées.
Monsieur DURNEY rappelle, tout d'abord, le mode de calcul retenu pour cette allocation. La circulaire N° 4.081 du Ministère du Travail, en date du 11 Juillet 1973, a fixé le taux de base de la prestation à 80 % du montant de l'allocation de l'aide aux infirmes qui s'élève à 660,oo francs au 14 Janvier 1976.
En conséquence, un secours est attribué aux Rapatriés dont les ressources mensuelles sont inférieures à 660,oo x 80 % = 528,oo f les allocations familiales n'entrant pas dans le calcul des revenus.

Madame l'Assistante Sociale est chargée de l'établissement du quotient familial et des propositions de secours.

Pour le mois de Janvier, 9 personnes sont concernées et leur cas est étudié dans la séance.

.../...

.../...

Monsieur le Maire demande que soit étudiée la possibilité d'attribuer une aide au chauffage pour les trois premiers mois de l'année, selon les disponibilités financières, aux personnes âgées ainsi qu'aux plus nécessiteux.
Le Directeur de la cité se charge de présenter des propositions.
La décision d'attribution sera prise en commun.

Monsieur DURNEY rappelle la situation particulière d'un certain nombre d'hébergés de nationalité vietnamienne dont la situation financière est directement liée à leur statut d'étranger. En effet, au regard de la législation, l'aide sociale aux infirmes qui leur est consentie, est amputée du Fonds National de Solidarité, cette prestation n'étant servie qu'aux ressortissants français. Il s'ensuit un dommage qui réduit de moitié leurs ressources mensuelles et les rend tributaires du secours de la cité.

Cette situation n'a pas échappé à Monsieur de CACQUERAY qui s'est préoccupé de leur cas et va provoquer une réunion à la Préfecture sur le problème de la naturalisation.
De son côté, Madame MATHIEU a pris des contacts utiles avec Monsieur le Juge d'Instance de Villeneuve pour mettre sur pied le processus de naturalisation par l'institution de l'acte de notoriété.

Le problème de l'Atelier HOUSTY est évoqué ensuite. Bien que l'éffectif des Hébergés travaillant à la fabrication des chaussures soit inférieur à celui des Livradais d'origine, le fait que l'atelier soit implanté dans la Cité d'Accueil ajoute aux préoccupations générales de l'emploi.
La Direction des Etablissements HOUSTY n'a pas encore fait connaitre sa position sur d'éventuels licenciements.

Dans le cadre du problème de l'emploi, Monsieur le Maire évoque une importante proposition émanant d'une firme de HONG-KONG.
Monsieur le Docteur DAOULAS qui a présidé aux contacts préliminaires fait l'historique de ce projet:

La Société UNITEX envisage d'implanter à Sainte-Livrade, dans la Cité si possible, une usine de "chemises tricotées" qui emploierait au départ 300 ouvriers, ce chiffre pouvant atteindre 500 par la suite.
L'idée directrice est de faire travailler des Français d'Indochine. L'effectif actuel de la Cité étant limité ce projet ne pourrait se réaliser qu'avec l'arrivée d'un contingent de réfugiés du Vietnam.

Des contacts ont été pris à l'échelon départemental et sur le plan local. Un écho favorable a été recueilli. La Direction de l'Aménagement du Territoire a pris les dispositions nécessaires à l'étude du projet.

... / ...

En tout état de cause, si l'implantation de cette industrie est éminemment souhaitable dans le contexte économique actuel du Livradais, la question demeure liée à un problème de personnel d'emploi.

Il convient donc, avant toute considération d'ordre technique, de connaître la position des responsables sur l'éventuelle arrivée, à Sainte-Livrade, de réfugiés en provenance des anciens Etats Associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Les participants à cette réunion de travail sont convenus de se retrouver chaque mois pour suivre les différents problèmes évoqués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -